

Imprimé & édité par Claude Lamorille

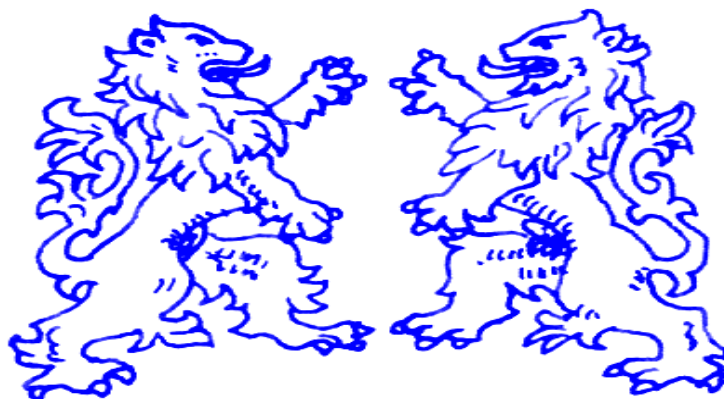
19, rue Paul Dumont

62690. Aubigny-en-Artois

ISSN : 2260-023x

Directeur de la publication : Claude LAMORILLE

Eléments d'Histoire Artésienne



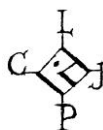
Série ARTOIS

HISTOIRE D'ARTOIS.

Par Dom Devienne.

Cinquième partie :
1579-1713.

Claude LAMORILLE



EHA 005

HISTOIRE D'ARTOIS

Par Dom DEVIENNE

Membre du Collège des Philalèthes de Lille.



CINQUIÈME PARTIE.

M. DCC. LXXXVII.



AVANT-PROPOS.

LE Mémoire que j'ai été obligé de publier depuis la dernière Assemblée générale, relativement aux secours dont j'avois besoin pour continuer mon entreprise, a produit l'effet que j'avois lieu d'en espérer. J'avois annoncé, & c'étoit mon intention, que je ferois connoître les Personnes respectables à qui le Public doit la continuation de mon entreprise; mais leur délicatesse m'en empêche. Elles ont voulu faire le bien & être ignorées. Je suis forcé de me rendre à un sentiment qui les honore, & de concentrer à moi-même le témoignage public que je me proposois de leur donner de ma vivacité & de l'étendue de ma reconnaissance. En joignant aux secours qu'elles m'ont procurés le léger bénéfice que doit produire la vente de mon Ouvrage dont il ne me reste plus que peu d'exemplaires complets, je verrai rentrer les avances qui ont été nécessitées par les recherches, les déplacements & les frais d'impression que j'ai été obligé de faire.

On s'appercevra en lisant cette cinquième Partie, que j'ai fait des découvertes pré-

4 AVANT-PROPOS.
 cieufes. Je les ai trouvées spécialement dans les archives des Etats, dans les manuscrits de l'Académie d'Arras, dans ceux qu'a laissés feu M. *Harduin*, son digne Secrétaire & dans des notes intéressantes qui m'ont été communiquées par M. *Buiffart* l'aîné, Avocat d'Arras, à qui je dois ce témoignage, qu'il est difficile de montrer plus de zèle pour l'Histoire de sa Patrie.

On ne verra guères dans ce dernier volume que des faits Militaires. Quand ils sont aussi multipliés, ils ont une certaine sécheresse, une certaine monotonie qui, pour l'ordinaire, affoiblit l'intérêt. On a cherché à éviter cet inconvénient, en variant les récits. On ne s'est point astreint à donner à chaque siège dont on fait la description, la forme de *Journal*, parcequ'elle n'intéresse guères que ceux qui occupent le terrain même sur lequel les opérations se sont passées. On a omis plusieurs marches & contre marches, en se contentant de donner les plus essentielles. Quand on écrit pour le public, ce n'est pas le goût du particulier qu'il faut consulter ; c'est celui qui est le plus répandu. Alors il est à la vérité difficile de ne pas éprouver la critique d'un Censeur minutieux, incapable de sortir du cercle étroit dans lequel il s'est circonscrit & qui trouve de l'importance dans les plus petits détails ;

AVANT-PROPOS. 5

mais on en est dédommagé par le public accoutumé à voir les objets en grand & qui ne souffre pas volontiers qu'on les lui présente d'une manière différente.

Il ne me reste plus maintenant qu'une Chronique à faire paroître. J'ai consigné dans l'Histoire générale les événemens qui étoient de nature à produire un intérêt universel. La Chronique renfermera les faits que l'Artois seul doit désirer de connoître. J'en ai déjà rassemblé la plus grande partie ; mais il est évident que je ne pourrai les compléter & donner à cette Chronique la perfection dont elle est susceptible , qu'autant qu'on m'en facilitera les moyens.

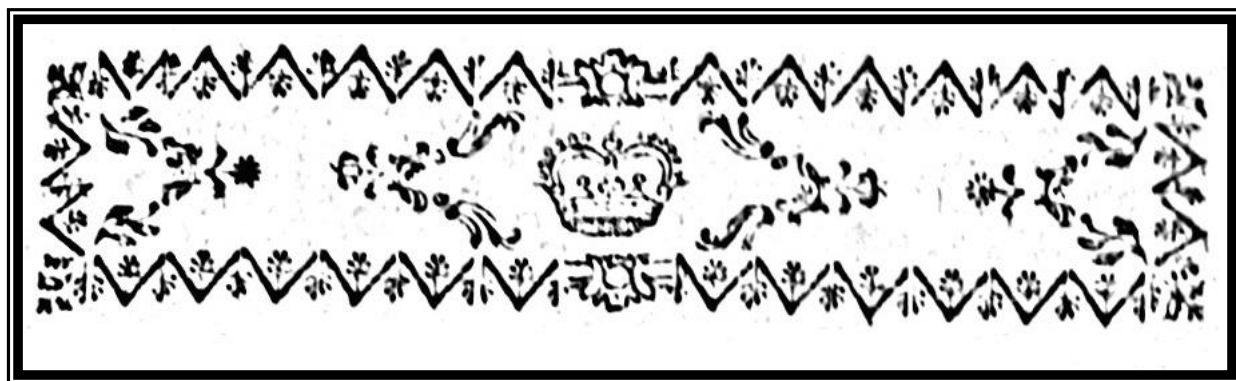


SOMMAIRE.

L'Artois se reconcilie avec Philippe II. Réception du Concile de Trente en Artois. Institution du Centième. Baudouin Jurisconsulte. Les deux Richardot. L'Artois est ravagé par les François. Les Espagnols saccagent Saint-Pol. Tentatives des François sur Saint-Omer. Concordat entre les différentes Juridictions d'Arras. Mort d'Alexandre Farnèse. Les Magistrats de Saint-Omer fournissent des secours à l'Archiduc Albert. Les Allemands mettent Saint-Omer à contribution. Henri IV. veut surprendre Arras. Mariage d'Isabelle-Claire-Eugénie avec l'Archiduc Albert. Leur entrée à Arras, & leur Gouvernement dans les Pays-Bas. Mort de Jean IV de Saint-Omer. Traits concernant la Maison de Beaulaincour. Mort de l'Archiduc Albert. Nouveau serment des Etats d'Artois à Isabelle-Claire-Eugénie. Révolte de plusieurs Seigneurs. Mort d'Isabelle-Claire-Eugénie. Commencement d'une nouvelle guerre. Prise de Saint-Omer. Siège d'Hesdin. Autres expéditions militaires. Siège d'Arras. Siège & reprise d'Aire. Siège de Bapaume. Histoire de van Lauretan. Procès de SaintPreuil. Prise de Béthune & de Lens. Les François veulent surprendre Saint-Omer. Bataille de Lens. Levée du siège d'Arras. Histoire du Comte de Grand-Pré. Mondejeu Gouverneur d'Arras. Prise de Saint-Venant. Révolte de la Fargue. Paix des Pyrenées. Etats d'Artois divisés. Représentations des Etats de 1611. Louis XIV à Arras. Construction de la Citadelle. Siège d'Aire. Siège de Saint-Omer. Bataille de Cassel. Paix de Nimègue. Le Comte de

8
Vermandois est enterré à Arras. Commerce d'Arras. Guerre des Alliés. Partis qui se répandent dans l'Artois. Histoire du Curé de Vermeille & des Religieuses de Vimi. Action remarquable de Jeanne Robin. Evasion du Cardinal de Bouillon, Sièges de Bethune & d'Aire. Prise de Saint-Venant. Bombardement d'Arras. Paix d'Utrecht. Histoire du Baron d'Hinges.





HISTOIRE

D'ARTOIS

CINQUIÈME PARTIE.

An 1579.

Nous avons raconté dans le volume précédent, les troubles qui agitèrent la Province & qui furent occasionnés par les vexations des Espagnols & l'ambition du Prince d'Orange. Nous allons reprendre en peu de mots ce qui se passa de plus remarquable dans ces tems qui furent si funestes à l'Artois, avant d'exposer la manière dont se fit la réconciliation de ses habitans avec leur Prince légitime, à l'obéissance de qui ils avoient été forcés de se soustraire.

Guillaume de Nassau, Prince d'Orange, qui avoit formé le projet de se rendre Souverain des Pays-Bas, n'avoit encore pu réussir qu'à séduire un petit nombre de ses Provinces, lorsque *Louis de Requesens*, qui en étoit Gouverneur général, mourut au mois de Mars 1576. *Philippe II* confia alors l'administration des Pays-Bas au Conseil qu'il y avoit établi & aux Etats-généraux qui avoient coutume de s'assembler, lorsqu'il s'agissoit de régler des objets qui intéressoient toutes les Provinces. Le Prince d'Orange trouva bientôt le moyen de subjuguier le Conseil, qui suivit aveuglément ses impressions. Le Roi d'Espagne craignant qu'il ne prit la même autorité sur les Etats-généraux, se hâta de nommer Dom *Juan d'Autriche*, Gouverneur des Pays-Bas, qui arriva à Luxembourg le 4 Novembre ; les Etats étoient alors assemblés à Gand. Ils signèrent le 8 de ce mois vingt-cinq articles qui avoient spécialement pour objet la conservation de la Religion

Catholique & l'expulsion des troupes étrangères. Le *Prince d'Orange* les adopta par politique, & lorsque Don Juan fit part de sa nomination, on lui dit qu'il ne seroit reconnu qu'à condition qu'il ratifieroit la pacification de Gand. Il en écrivit au Roi d'Espagne, & après avoir reçu sa réponse, il fit publier lui-même le 17 Fevrier 1577, cette pacification avec un Edit du Roi, qu'on appella l'*Edit perpétuel*, & par lequel il promettoit d'éloigner les troupes étrangères. Alors il fut reconnu Gouverneur général. Mais on s'aperçut bientôt qu'il n'avoit d'autre intention que celle de suivre les traces du Duc d'Albe : il fut déclaré perturbateur du repos public. D'un autre côté le *Prince d'Orange* donnoit de fréquentes atteintes aux articles du Traité, qui concernoient le maintien de l'ancienne Religion. La plus grande partie des Seigneurs qui y étoient entierement attachés & qui ne vouloient plus être en bute aux vexations des Espagnols, se déterminèrent à appeller l'Archiduc *Mathias*, frere de l'Empereur. Le Duc d'*Arschot* lui en écrivit, & ce Prince arriva le 2 Octobre 1577 dans les Pays-Bas ; les Etats le nommerent aussi-tôt Gouverneur général, le *Prince d'Orange* qui espéroit de se rendre facilement le maître de son esprit, consentit à n'être que son Lieutenant.

Le 31 Janvier 1578, Don Juan d'*Autriche*, gagna la bataille de Gemblours, sur les partisans du *Prince d'Orange*. Le Duc d'*Alençon*, qui avoit les mêmes vues que lui sur les Pays-Bas, sachant que *Mathias* n'avoit point de troupes, écrivit aux Seigneurs Catholiques pour leur offrir ses services. On entama une négociation, & les articles ayant été convenus, il se rendit avec six mille hommes dans les Pays-Bas, signa le 13 Août un Traité avec les Etats & s'empara de quelques places.

La pacification de Gand avoit été spécialement agréée par le Brabant, le Haynaut, la Flandre & l'Artois. Elle fit surtout la base de toutes les opérations de cette dernière Province, & dans tous les troubles qui l'agiterent depuis le mois d'Octobre 1577, jusqu'au mois de Septembre 1578, ceux qui y tenoient les rangs les plus distingués, ne se donnerent des mouvemens que pour en procurer l'exécution. Au mois de Juillet 1578, une partie des troupes levées par ordre des Etats-généraux, n'étant point payées ; de *Heze*, *Capres* & *Montigni* qui les commandoient, formerent une ligue & se mirent à la tête du parti des *Mal-contens*. Ce fut à eux que la Province, dont ils avoient embrassé les sentimens, dut sa conservation.

Don Juan ayant fait un Traité avec le Duc de *Guise*, qui lui garantissoit la souveraineté des Pays-Bas, à condition qu'il le soutiendrait contre le Roi de France, *Philippe II*, qui en fut averti, commença par faire assassiner *Escovedo*, envoyé de Don Juan. On trouva le traité dans ses papiers & ce Prince mourut peu après de poison.

Alexandre Farnèse, Prince de Parme, fut nommé le 13 Octobre 1578, pour lui succéder ; il s'occupa d'abord des moyens de reconcilier les Provinces Wallonnes avec le Roi d'Espagne. Il avoit auprès de lui *Mathieu Moulart*, Evêque d'Arras, & *Le Vasseur*, Sr. De Valhoun, Receveur des Etats d'Artois, que les séditieux avoient forcés de quitter la Province. Il les chargea de porter des lettres que le Roi écrivoit aux Etats d'Artois & aux Magistrats d'Arras. Le Roi marquoit aux Etats qu'ils pouvoient envoyer leurs Députés au camp de Bouges près Maastricht, que *Farnese* assiégeoit, qu'il leur donneroit un sauf-conduit & qu'il recevroit leurs propositions. Le Roi leur promettoit d'avance, moyennant l'exercice de la Religion & le retour à son obéissance, d'oublier tout ce qui s'étoit passé durant les troubles, de défendre qu'on leur fit aucun reproche à l'avenir, de ne point charger les Villes ou plat-Pays de gens de guerre, naturels ou étrangers, à moins qu'ils ne le demandassent, d'abolir tout impôt ou charges faites durant les tems de troubles, de n'être plus *gabellés* à l'avenir, du moins qu'on n'excéderoit pas ce qui s'étoit fait du tems de *Charles-Quint*, de conserver tous les privilèges, tant généraux que particuliers, & de remettre toutes choses au même état où elles étoient avant les troubles.

Toutes les Villes de la Province avoient chacune un Député à Arras, qui formoient une chambre qu'on appelloit de l'*Union étroite*. Cette chambre avoit fait une députation à *Mathias*, pour le reconnoître : elle avoit ordonné qu'on mettroit sur pied quatre Cornettes de Cavalerie &

trois Régimens d'Infanterie, pour les intérêts de cette Confédération. Elle avoit aussi érigé une Chambre du Conseil pour aviser aux moyens de payer les gens de guerre.

Les Wallons instruits des dispositions du Roi d'Espagne & des démarches de *Farnese*, s'empresserent d'en profiter. Ceux du Haynaut, de Lille, Douay, Orchies & Valenciennes, envoyèrent des Députés à Arras pour se joindre à ceux de l'Artois ; on résolut de tenir les assemblées au Mont-Saint-Eloi : avant qu'elles fussent commencées, on reçut une lettre des Gantois, qui demandoient qu'on ne passât point outre jusqu'à l'arrivée de leurs Députés. Après plusieurs conférences, les Députés de la chambre de l'*Union* retournerent chez eux pour faire leur rapport à leurs Corps & prendre leurs avis. Sur ces entrefaites, les Députés de Gand arriverent : on n'apperçut qu'artifice & que fourberie dans leurs discours & dans leur conduite. Pour avancer la négociation, *Farnese* assura que toutes les places obtenues par le canal de *Don Juan* & de *Mathias*, seroient conservées. Les Etats ayant insisté sur les ratifications du traité de Gand, le Prince de Parme, après plusieurs instances, y consentit. Les Wallons lui écrivirent pour le remercier & lui marquerent qu'ils travailloient à engager les Etats d'Anvers à une réconciliation générale. Le 3 Janvier, le Roi écrivit aux Etats d'Artois pour les confirmer dans leurs bonnes intentions, les assurer qu'il approuveroit tout ce qui seroit arrêté par le Prince de Parme & leur apprendre qu'il joignoit aux Commissaires nommés par *Farnese*, pour traiter de la réconciliation des Wallons, *Noircarmes*, Baron de *Selle*.

Les Conférences du Mont-Saint-Eloi furent fixées au mois d'Avril 1579. Le premier de ce mois, *Montigni*, de *Hese* & d'autres Officiers généraux, convinrent avec les Commissaires, qu'avant de commencer les conférences, sa Majesté donneroit assurance de faire retirer les étrangers au jour convenu ; ensuite de quoi on mettroit entre les mains du Roi, Menin, Cassel & toutes les autres Places que tenoient les mécontents, avec toute l'Artillerie & les munitions, pour en user selon qu'il conviendrait à son service, & de donner deux cens mille florins pour payer ce qui étoit dû aux troupes. Après ces préliminaires, les conférences du Mont-Saint-Eloi commencerent.

Les Etats d'Anvers excités par le Prince d'Orange, voulant empêcher la réconciliation des Wallons, leur envoyèrent l'arrêté suivant : « *L'Archiduc Mathias, Gouverneur général des Pays-Bas, les Prélats, Nobles & Députés des Villes représentant les Etats-généraux, considérant que les Provinces d'Artois, Haynaut, Lille, Douay, Valenciennes, Tournay, Tournesis & autres, avoient déclaré & protesté vouloir maintenir & régler, ensuite des termes de la pacification de Gand, union, Edit perpétuel & serment sur ce fait, sans admettre en leur Province autre exercice que celui de la Religion Catholique ; à cette cause n'ayant jamais été l'intention d'introduire la Religion prétendue réformée ès Provinces que dessus ; comme aussi elle n'auroit été permise qu'aux lieux où elle auroit été requise par grande importunité, afin d'éviter plus grand trouble ; ils déclarent, promettent & assurent qu'ils tiendront la main sérieuse à ce que contre leur gré & volonté l'exercice de cette prétendue Religion ne soit admise ni introduite esdites Provinces par quelque voie que ce pût être, contre la pacification, union & serment qu'ils ont prêtés, ce qu'ils promettent faire, maintenir en tous leurs points, & spécialement en ce qui touche la Catholique, pourvu que les Wallons ne se disjoignent de la généralité à cause de la Religion permise ès autres Villes par provision* ».

Les Etats-généraux ayant envoyé cet acte à l'assemblée de Saint-Eloi, elle répondit : « *que les Wallons étoient inviolablement attachés ès termes de l'union jurée & de la pacification de Gand sans aucune contravention, qu'ils avoient requis que les affaires fussent régies conformément à cette pacification ; que néanmoins par plusieurs confédérations nouvelles, & notamment à l'assemblée d'Utrecht, on avoit fait tout le contraire en faveur d'une Religion nouvelle, partant qu'il n'y avoit plus de fond à faire sur ceux qui réclamoient la généralité, vu qu'en communiquant avec personnes qui se permettoient de tels excès, ils alloient contre leurs sermens, ils ne pouvoient éviter l'ire de Dieu, l'indignation du Roi, le blâme de leur honneur, & qu'ils aimoient mieux mourir que d'admettre lesdites choses en leur préjudice ; que quoiqu'ils eussent reçu lettres du Roi, portant qu'il agréoit ce que l'Evêque d'Arras, le Receveur particulier d'Artois & consorts accorderoient avec eux, cependant ils avoient supplié le Prince de Parme d'admettre la réconciliation générale, sans s'en remettre à la négociation entâmée par l'Empereur, comme étant trop*

longue & pleine de cérémonie, qu'ils requéroient l'Archiduc & les Etats d'Anvers, de ne pas refuser l'occasion, autrement que la nécessité les obligeroit de passer plus avant, demandant bonne & brève réponse ». Dans ces circonstances, Noircarme arriva & délivra aux Etats d'Artois & à plusieurs particuliers des Lettres du Roi, dans lesquelles il louoit leurs bonnes dispositions & les engageoit à finir ce qu'ils avoient si heureusement commencé.

Les Etats d'Anvers répondirent à ces lettres. Après avoir loué le zèle des Provinces Wallonnes, ils disoient qu'ils ne voyoient pas où étoit leur prudence, de se fier aux promesses du Baron de Selle, & après n'avoir rien oublié pour leur en donner de la défiance, ils finissoient en disant qu'ils étoient résolus d'envoyer leurs Députés à Cologne, & qu'ils les prioient de faire de même. Ils joignirent à cet avis une Médaille représentant les Comtes d'Egmont & de Horne, & au revers un combat de deux Cavaliers & de deux Fantassins, avec un exergue qui signifioit qu'il falloit mieux combattre pour la Patrie, que de se laisser tromper par une fausse paix.

Cependant le peuple ne cessoit de faire connoître le désir qu'il avoit de se réconcilier avec le Roi & de conserver la foi Catholique. Il prétendoit avoir été trompé par le *Prince d'Orange*, qu'il appelloit le *Prince des ténébres* ; le Conseil & les Magistrats faisoient journellement justice des séditeux & des hérétiques. Les Ecclésiastiques & les Nobles arrêtoient la conclusion de cette affaire : ils haïssoient tellement le nom Espagnol, qu'il n'étoit pas possible de les engager à retenir aucune troupe ; de plus ils demandoient la confirmation de l'union & de l'Edit perpétuel sans nulle modification, & un Gouverneur général du Sang Royal : mais les instructions données par le Prince de Parme aux Commissaires, portoient que lorsqu'il seroit question de la pacification de Gand & de l'Edit perpétuel, ils ne déterminassent rien & se contentassent de donner des paroles vagues.

Pendant la tenue des conférences, on vit arriver le Marquis d'Havrey & l'Abbé de St. Bernard, de la part de l'Archiduc Mathias. Ils remirent à l'assemblée des lettres pleines de menaces, mais dans lesquelles on ne faisoit que répéter ce qui avoit déjà été écrit ; loin d'y faire attention, comme on voyoit que l'affaire étoit à un point où elle ne pouvoit plus manquer, on s'empressoit à l'envi de témoigner de la bonne volonté. La Ville de Saint-Omer surtout montrait la plus grande ardeur pour se réconcilier avec le Roi d'Espagne. Elle avoit écrit à ce sujet plusieurs lettres au Monarque qui lui avoit fait les réponses les plus satisfaisantes. Elle pressoit extrêmement l'assemblée de Saint-Eloi de conclure, & à la fin elle lui déclara que pour peu qu'elle différât, elle étoit résolue de faire sa paix particulière avec le Prince. Cependant comme les Membres qui composoient cette assemblée, ne vouloient pas manquer à des formalités essentielles, ni s'exposer à des reproches, avant de rien terminer, ils prièrent le Prince de Parme d'écrire aux Etats assemblés à Anvers, pour les inviter à la paix, en offrant de leur accorder les conditions qui seroient acceptées par les Wallons. Farnese ayant communiqué cette lettre à son Conseil, la proposition qu'on y faisoit souffrit quelques difficultés ; on crut néanmoins devoir l'accepter, & en conséquence le Prince de Parme écrivit aux Etats assemblés à Anvers, la lettre suivante. « *On a parlé naguere à quelques Provinces de rentrer dans l'obéissance du Roi, & après avoir trouvé qu'elles y inclinoient, encore qu'elles souhaitassent que l'accommodement se fît avec toutes les Provinces ensemble & non pas séparément avec quelques-unes & que ce soit aussi l'intention du Roi ; nous avons jugé à propos de vous apprendre par ces présentes ce qu'on a fait, afin que vous puissiez nous faire connoître vos sentimens à ce sujet dans l'assemblée même que vous tenez. Mais comme nous voulons que vous n'ayez rien à souhaiter de nous & que vous soyez assuré de notre foi & sincérité, nous vous promettons, au nom du Roi, de ratifier le traité de Gand & l'Edit perpétuel, sans en exempter aucun article, pourvu que le seul exercice de la Religion Catholique soit inviolablement gardé avec l'obéissance due au Prince, comme vous savez qu'on a fait du tems de l'Empereur Charles-Quint, que vous y êtes obligés par un serment solennel, & que les loix divines vous y engagent. Nous attendons cela de vous, comme l'unique remède de votre Patrie affligée. C'est pourquoi nous désirons que vous nous mandiez aussi-tôt la résolution que vous avez prise, & quelles Provinces auront embrassé l'accommodement que nous proposons* ». Cette lettre fut envoyée par un Trompette aux Etats d'Anvers : on la reçut avec

des paroles pleines de fierté & de menaces. Cependant comme le Prince de Parme venoit de remporter plusieurs avantages sur les Confédérés, on comprit bien-tôt que ce ton étoit déplacé, & après avoir retenu le Trompette pendant quelques jours, on lui donna une réponse ; elle ne contenoit que des choses vagues, des déclamations & des plaintes, & l'on évitoit avec soin de traiter les articles qui en étoient l'objet. Le Prince de Parme l'ayant reçue en envoya une copie à l'assemblée du Mont-Saint-Eloi ; il lui apprit en même tems que les Etats d'Anvers avoient fait si peu de cas de leur façon de penser, qu'ils s'étoient réunis depuis avec quelques Provinces, & que dans le Traité qui avoit été conclu, il étoit dit que sans égard aux demandes des Wallons, on permettroit non-seulement la profession de foi du sentiment de Luther & de Calvin, mais encore de toutes les opinions nouvelles, qu'elles qu'elles fussent, malgré l'article onzième de l'Edit perpétuel, qui avec la pacification de Gand avoit été juré par les Etats-généraux, qui avoient promis de ne jamais permettre qu'on fit rien qui put y déroger. *Farnese* finissoit par dire aux Wallons que les objets mis en discussion avoient été suffisamment agités, & qu'il étoit tems qu'ils prissent une dernière résolution. Les Wallons qui ne désiroient rien tant que de conclure, ayant reçu ces dépêches, ne firent plus aucune difficulté : des avantages que les gens de *la Motte* & ceux de *Mauni* venoient de remporter sur *la Noue*, que le Prince d'Orange avoit envoyé dans la Flandre Gallicane, acheverent de les déterminer. *Montigni* jura au nom des **Mal-contens**, que les Wallons maintiendroient le culte de la Religion Catholique & Romaine & l'obéissance au Roi ; qu'ils observeroient le Traité de Gand, l'accord & l'Edit perpétuel ; que quand ils auroient été reçus dans l'armée du Roi, ils maintiendroient toutes ces choses contre ceux qui voudroient s'y opposer ; qu'ils donneroient au Roi Menin avec les autres Places qu'ils avoient à leur disposition & toutes les Munitions de guerre, pourvu qu'il voulut bien exempter la Province de toute Milice étrangère. La Motte promit de son côté au nom du Roi de payer deux mille cinq cents florins pour être distribués aux Soldats. *Philippe*, Comte d'Egmont, fils de *Lamoral*, *Charles de Gaure*, *Willerval* & le Comte de *Lallin*, Gouverneur du Haynaut & de Valenciennes, adhérèrent au Traité ; on fit une députation à *Farnese*, on mit à la tête Dom *Jean Sarrazin*, Abbé de Saint Vaast, & *Capres*, Gouverneur d'Arras. Le Prince de Parme assiégeoit alors Maastricht. Comme il y avoit dans le Traité qui venoit d'être conclu, quelques propositions qu'il n'approuvoit pas, il ne se pressa pas de prendre sa dernière résolution, & il garda quelque tems les Députés des Wallons pour les mettre dans ses intérêts. Sachant que les trois Commissaires étoient sur le point d'arriver avec plusieurs Seigneurs, il envoya au devant d'eux *Jean de Noyelle*, Seigneur de *Rossignol*, grand Maître de sa Maison, qui les conduisit à Veset à une lieue du Camp où on avoit formé leur logement. Le lendemain tous les voyageurs s'étant mis en marche, le Comte de *Fauquembergue*, Capitaine des Gardes du Prince, accompagné de quantité de Gentilshommes avec huit Cornettes de Cavalerie, quatre de Réîtres & quatre de Lanciers, vint au devant d'eux ; ils trouverent ensuite à deux mille pas du Camp, *Pierre Ernest*, Comte de *Mansfeld*, avec les chefs du Conseil, que *Farnese* avoit envoyés pour les lui présenter. Ce Général avoit fait dresser au haut du camp une tente superbe où il attendoit les Députés ; lorsqu'ils arrivèrent à l'entrée où les Gendarmes de la Compagnie du Prince & les Soldats de sa garde étoient en faction, les Gentilshommes de sa chambre vinrent les prendre & les introduisirent dans l'appartement du Prince. L'Abbé de Saint Vaast l'ayant salué au nom des Provinces Wallonnes & de celles qui s'y étoient jointes, prononça une harangue Française. Il lui exposa en général la cause de leur arrivée ; le désir qu'avoient leurs Provinces de retourner à leur Seigneur & Roi, & qu'après avoir reconnu les mauvaises intentions de ceux qui les avoient retirées de son service, elles venoient aujourd'hui promettre une obéissance & une soumission sincère à Sa Majesté & à son Lieutenant dans les Pays-Bas. *Farnese* leur répondit en Espagnol, qu'il se réjouissoit de leur arrivée & de ce qui en étoit l'objet, loua le parti qu'ils avoient pris & que le Roi voyoit avec la plus grande satisfaction ; qu'en son particulier il l'avoit extrêmement désiré, & qu'il étoit flatté d'avoir été choisi pour remplir des fonctions qui ne lui étoient pas moins agréables qu'honorables : il leur demanda ensuite s'ils n'avoient pas quelque chose de particulier à lui dire ;

sur ce qu'ils lui répondirent qu'ils désiroient de l'entretenir en secret, il les fit entrer dans son cabinet & étant resté avec eux, il les embrassa tous & spécialement *Capres*, & fit ensuite assembler le Conseil d'Etat. L'Abbé de St. Vaast y prononça un second discours. Il dit que la guerre étoit un fléau & un effet de la colere de Dieu, que la nécessité faisoit souvent commettre des fautes, que si les Wallons avoient abandonné le parti du Roi, ils y avoient été forcé par les outrages qu'ils avoient reçus de ses troupes, que la résolution prise par toutes les Provinces des Pays-Bas avoit déterminé la leur, qu'ils avoient été séduits par les termes spécieux de liberté de la patrie ; prétexte dont s'étoient servi ceux qui avoient voulu faire prévaloir les opinions nouvelles ; que les traitres n'avoient pu accomplir leur projet, qu'en se retirant de la soumission au Prince, que la même raison qui avoit engagé les Wallons à conserver & à défendre leur Religion par les armes, les obligeoit maintenant de rentrer sous l'obéissance qu'ils devoient au Roi, qu'ils avoient donné des preuves bien convaincantes de leurs sentiments, lorsqu'ils avoient refusé constamment d'unir leurs armes à celles des Provinces qui avoient abandonné leur Religion ; qu'à la vérité ils avoient différé de se rendre au Roi, mais que quoiqu'ils eussent gardé pendant quelque tems un certain milieu, comme s'ils eussent été ennuyés de l'un & de l'autre parti, leur inclination néanmoins avoit toujours été pour le Roi, qu'ils avoient été unis pour la défense de la Religion, qu'ils avouoient leurs torts, que la clémence du Roi & l'humanité de Son Altesse les rendoient encore plus coupables ; qu'ils venoient pour le reconnoître ; qu'ils étoient envoyés par les peuples de l'Artois, du Haynaut, de Douay, de Lille, d'Orchies & des autres peuples voisins, pour s'attacher à leur Prince par un nouveau serment & lui rendre ses Provinces, aux conditions qu'ils avoient déjà offertes aux Commissaires Députés par le Roi ; qu'ils supplioient Son Altesse de les avoir pour agréables & de les ratifier. *Alexandre Farnese* qui vouloit exécuter le projet qu'il avoit conçu, répondit à ce discours plus froidement que les Députés ne s'y attendoient. Il leur dit qu'il voyoit avec plaisir qu'il ne s'étoit pas trompé dans l'opinion qu'il avoit toujours eu qu'ils rentreroient dans leur devoir & qu'ils ne seroient pas trompés eux-mêmes dans la confiance qu'ils avoient eu dans la clémence & dans la bonté du Roi ; que Sa Majesté avoit plus d'égard à l'ancienne fidélité des Wallons qu'à leur nouvelle révolte, qu'il leur pardonnoit toutes leurs fautes, qu'il leur présentait sa main comme un gage des promesses du Roi, & qui l'emploieroit volontiers à écrire & à confirmer une réconciliation qui étoit l'objet des vœux de tout le monde. Le Conseil s'étant séparé, *Noyelle* accompagné des Gentilshommes du Prince, conduisit les Députés dans une tente voisine ; ils y trouverent une collation superbe, dont les Comtes de *Mansfeld*, de *Barlemont* & de *Fauquembergue*, firent les honneurs. Les Députés s'en retournerent ensuite à Veset & ne songerent plus qu'à donner à la réconciliation toute la solidité possible.

Farnese prétendoit qu'il y avoit dans le traité des articles ambigus ; il se plaignoit de ce que ceux que le Roi avoit chargés de sa confiance en avoient laissé passer quelques-uns, surtout celui par lequel on exigeoit que les gens de guerre étrangers sortissent de toutes les Provinces. Les Comtes de *Mansfeld* & de *Barlemont* furent adjoints aux trois Commissaires du Roi, pour expliquer & modifier cet article. Tantôt on alloit à Veset trouver les Wallons, tantôt les Wallons venoient au camp. Une partie du mois de Mai & celui de Juin se passerent en pour parlers ; c'étoit au milieu des repas qu'on traitoit les affaires, à l'exemple des anciens Belges qui regardoient ces moments comme ceux où les esprits ont plus de franchise & où les cœurs livrés à la gaieté s'ouvrent davantage, ou, pour ne pas troubler une fête agréable, on est disposé à relâcher de ses prétentions. Par ce procédé, *Farnese* gagnoit insensiblement du terrain. En effet, il arriva peu après au but qu'il se proposoit. *Robles*, Seigneur de Billi, donna dans sa tente un festin beaucoup plus somptueux que tous ceux qui avoient précédé. La plupart des Chefs du Conseil d'Etat & de celui de la guerre s'y trouverent ; les Dames y furent admises. Peu avant la fin du repas, le Duc de Parme arriva sans être attendu ; il se plaignit en riant de ce que les siens en venoient aux mains sans lui parler, & dit qu'il alloit se mettre à leur tête : aussitôt il prit place & l'on recommença le festin, sans qu'il fut question d'affaires ; cette franchise & cette honnêteté

du Prince de Parme produisirent le meilleur effet. Les Wallons furent sensiblement touchés de ce que ce Prince qu'ils savoiient être tout occupé du siège de Mastricht, abandonnoit un objet si important pour avoir le plaisir d'être avec eux ; après le festin on dansa. *Farnèse* le fit avec tant de grace & de légèreté, que les Députés des Wallons, dans leur enthousiasme, dirent qu'il y auroit de l'humeur à continuer de vouloir contredire un Prince dont les manieres étoient si affables & si engageantes. Deux jours après il se tint une conférence où ceux qui agissoient pour le Roi, trouverent infiniment moins de résistance. Les Wallons céderent plusieurs points qu'ils avoient refusé d'accepter ; mais ils ne pouvoient se résoudre à se relâcher sur le congé des Espagnols. Ils disoient que c'étoit une chose qui leur avoit déjà été accordée par le Roi & par *Farnèse* lui-même, & ils le prouvoient par leurs lettres. *Alexandre* n'en disconvenoit pas ; mais il représentoit qu'il n'y avoit aucune apparence qu'on obligeât le Roi de désarmer & qu'on lui ôtât ses forces en renvoyant les Espagnols, tandis que les Provinces rebelles étoient armées & se fortifioient par de nouvelles levées ; qu'il ne pouvoit pas être avantageux aux Wallons de se voir abandonnés par de vieilles troupes qui défendroient la cause commune. Les Wallons répondirent qu'on avoit pourvu à tout, qu'on avoit levé dans leurs Provinces une armée qui, non-seulement étoit en état de repousser l'ennemi, mais même de l'attaquer, & ils rappelloient sans cesse le traité de Gand, que les deux parties avoient également regardé comme la base de celui qu'il s'agissoit de conclure ; mais le véritable motif qui faisoit agir les Wallons, surtout les Nobles & les Gouverneurs de l'Artois & du Haynaut, tels que *Montigni*, de *Hese* & d'*Egmont*, c'est que se rappelant ce qu'ils avoient fait contre le Roi, ils ne pouvoient se fier à un Prince qu'ils avoient si cruellement offensé & regardoient moins les Soldats qu'on vouloit laisser dans les Provinces comme leurs compagnons d'armes que comme les vengeurs de la Majesté Royale. Après de grands débats, le Roi ne voulut pas que cet article fit manquer le traité. Il consentit qu'il fut réglé comme les Wallons le désiroient & remit les autres points à la prudence de *Farnèse*. Alors ce Prince manda les Députés des Wallons, & en présence des Conseils d'Etat & de guerre, il leur accorda, au nom du Roi, les mêmes conditions dont on étoit déjà convenu ; & les Députés promirent de les faire ratifier dans la premiere assemblée de leurs Provinces, conformément aux modifications qu'on y avoit apportées. Ensuite *Alexandre* fit tirer le canon en signe de réjouissance, & pour faire connoître à ceux à qui le Prince d'Orange avoit écrit que la négociation étoit manquée, les points essentiels ayant été fixés, *Farnese* déclara que les articles moins importants seroient décidés à Mons. Cet objet ayant été rempli, le Roi d'Espagne ratifia le traité par des lettres conçues en ces termes.

« Philippe, par la grace de Dieu, Roi de Castille, d'Arragon, &c. Comme après la retraite au Château de Namur, de notre très cher & très amé Frère Don Jean d'Autriche, lors Gouverneur & Capitaine général de nos Pays-Bas, seroient survenus plusieurs mal-ententes & discors entre lui & les Etats généraux de nosdits pays, lesquels ne s'étant pu appaiser par les communications pour ce tenues, auroient engendré, à notre grand regret, une grande & cruelle guerre à la désolation de bonne partie de nosdits pays, voulant faire office de père & bon Prince, ayant dès les derniers troubles toujours cherché moyens & voies de réconciliation, finalement par notre cher & très-amé bon Neveu le Prince de Parme & Plaisance, Lieutenant, Gouverneur & Capitaine général de nosdits Pays-Bas, avec nos Provinces d'Artois, Haynaut, Lille, Douay & Orchies, y ayant envoyé à ces fins, Révérend Père en Dieu Mathieu Moulart, Evêque d'Arras, Jean de Noircarmes, Chevalier, Baron de Selle, Gentilhomme de notre Bouche & Lieutenant de notre Garde, & Guillaume le Vasseur, Sr. De Valhuon, pour leur offrir de notre part l'entretienement de la pacification de Gand, l'Union ensuivie, l'Edit perpétuel, comme aux Députés des autres Provinces en notre Ville d'Anvers, par Lettre du douze Mars dernier, lesquelles offres par les Députés d'aucunes Provinces rejetées & autrement interprétées que n'étoit notre intention, auroient par les susdites trois Provinces d'Artois, Haynaut, Lille, Douay & Orchies, mieux entendant la sincérité de notre volonté été embrassées, ayant icelles trois Provinces conçu et avisé quelques points & articles pour sur le pié d'iceux venir à une bonne réconciliation ; lesquels points après plusieurs communications tenues

en notre Ville d'Arras entre les susdits Députés & notredit Neveu en notre camp devant notredite Ville de Mastricht pour en avoir l'agrément, furent trouvés en iceux aucunes difficultés & obscurités, & que selon lesdits éclaircissemens & résolution, seroient entendus l'agrément & serment que lors en fit notredit Neveu le Prince de Parme, le 29 de Juin dernier, suivant quoi aurions envoyé notre cher & féal Cousin le Comte de Mansfeld, de notre part en notre Ville de Mons, noble Baron d'Heldinge, Chevalier de notre Ordre de la Toison, de notre Conseil d'Etat, Gouverneur & Capitaine général de notre Duché de Luxembourg & Comté de Chini, & Maréchal de notre Ost, & nos amés & féaux Chevaliers Jean de Noyelle, Seigneur de Rossignol, de notre Conseil de guerre, & Adrien de Gomicourt, Sr. dudit lieu. Gentilhomme de notre Maison, ensemble Jean de Vendeville, Antoine Hoult, Docteur ès Droits & Conseillers & Maîtres ordinaires de notre Conseil privé, & Georges de Westendorp, aussi Docteur ès Droits & Conseiller de notre Conseil en Frise, lesquels ayant communiqué sur ce que dessus avec notre très-cher & féal Cousin Robert de Melun, Marquis de Richebourg, Sénéchal de Haynaut, Vicomte de Gand, Gouverneur & Capitaine général de notre Pays & Comté d'Artois, & de notre Ville & Bailliage d'Hesdin ; avec nos chers & bien amés les Députés de notredit Pays du Comté d'Artois, R. P. en Dieu Jean Sarrazin, Prélat de l'Eglise & Abbaye de Saint Vaast d'Arras, Maître Jean de Goulatte, Licencié ès Droits, Chanoine de l'Eglise de Notre-Dame d'Arras, François d'Oignies, Chevalier Seigneur de Beaurepaire, de Beaumont & Louis de la Planque, Ecuyer Sr. de la Comté, Jacques de Pippre, Licencié ès Droits, Echevin de notre dite Ville d'Arras, & Antoine Aubron, aussi Licencié ès Loix, Conseiller Provincial de notre Ville de Saint-Omer, notre très-cher Cousin Philippe, Comte de Lallain, Gouverneur & Capitaine général, & grand-Bailli du Comté de Haynaut, & nos chers & bien amés les Députés de notredit Pays, R. P. en Dieu Jacques Fioy, Abbé de l'Eglise & Abbaye de St. Pierre de Hasnon, Antoine Verman, Abbé de l'Eglise & Abbaye de N. D. de Vicogne, Lancelot de Peysant, Ecuyer Sr. de la Haye, Nicolas de Landas, Chevalier, notre Panetier héréditaire du Haynaut, Philippe Francon, Seigneur de Bion-Chef, & Laurent Moussart, second Echevin de notre Ville de Mons, Louis Corbans & Jacques de la Croix, Seigneur de Caumont, du Conseil de ladite Ville, & Messire François Gautier, Licencié ès Droits, premier Conseiller & Pensionnaire de cette Ville, notre très-cher & féal Maximilien Villain, Baron de Rassenghiem, Gouverneur & Capitaine général de nos Villes & Châtellenies de Lille, Douay & Orchies, Adrien d'Oignies, Chevalier Seigneur de Willerval, & nos chers & amés les Députés de nosdites Villes & Châtellenies Floris Vanderhaer, Chanoine de Saint Pierre audit Lille, Roland de Visque, Ecuyer, Maître Claude Miroul, Licencié ès Loix, Eustache, Ecuyer, Sr. de Jumelle, Franchier & chef de l'Echevinage de notredite Ville de Douay, & Philippe Broide, aussi Licencié ès Loix, Conseiller de ladite Ville & autres ses associés assemblés en notredite Ville de Mons, seroient enfin tombés d'accord sur icelles obscurités & difficultés, savoir faisons, que Nous ce que dessus considérée par la délibération & l'avis de notre-dit bon Neveu le Prince de Parme & de ceux de nos Consaux d'Etat & privé, avons en conformité desdits articles ainsi éclaircis, pour Nous, nos hoirs & nos successeurs, statué & ordonné, statuons & ordonnons par maniere d'Edit perpétuel, irrévocable & à toujours, les points & articles qui s'ensuivent :

1°. Que le traité de Pacification fait à Gand, Union, Edit perpétuel & ratification de notre part ensuivie, demeureront en leur pleine force & vigueur, & seront réellement effectués en tous les points & articles.

2°. Et afin de tant mieux redresser la confiance entre nosdits Sujets en bonne union & accord pour le service de Dieu, maintiennement de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, obéissance à Nous due, ensemble pour le repos, bien & tranquillité de nosdits pays, avons accordé & accordons oubliance perpétuelle des deux côtés de tout ce qu'il peut avoir été dit ou fait en quelque sorte, manière ou cas que ce soit, depuis les premieres altercations, & à cause d'icelles, sans en pouvoir faire aucun reproche ou recherches par nos Juges Fiscaux ou autres comme choses non advenues. Ordonnons qu'à cet effet toutes Sentences, Décrets & Arrêts donnés, tant en ce pays qu'en d'autres, ou qu'ils soient situés sous notre Jurisdiction & à cause desdits troubles passés, seront rayés & effacés ès registres, à la charge absolue de tous ceux ayant suivi l'un ou l'autre parti contractant, auquel effet avons défendu & inhibé, défendons & inhibons à tous indifféremment de quelque état, qualité ou condition qu'ils soient, de rien reprocher l'un à l'autre à l'occasion des choses passées ; n'étant toutefois en cette oubliance compris les ennemis communs de

nosdites Provinces reconciliées, bannis, congédiés & appelés aux droits, pour avoir conspiré contre quelques Villes.

3°. Si avons ratifié, ratifions & tenons pour agréable ce que par lesdits hommes reconciliés, a été pourvu, confirmé & octroyé par Notre Frere & Neveu l'Archiduc Mathias & les Etats & Conseils si avant quelque pouvoir ordinaire de nos Gouverneurs & Lieutenans-généraux en nos Pays-Bas s'est jusqu'à présent entendu, & au regard des provisions à nous spécialement réservées à l'instance, requêtes & prières desdits Etats, les avons pareillement confirmés & confirmons pour cette fois, ne fut qu'il nous apparût que les personnes ne soient Catholiques & qualifiées, selon qu'il convient, pour exercer lesdites provisions & états, le tout si avant qu'il ne soit répugnant auxdites Pacifications de Gand, Union, & Edit perpétuel, droits, privileges & franchises du Pays, tant en général qu'en particulier, réservant néanmoins toutes provisions qui pourroient avoir été faites depuis le 17 Mai dernier, qui seront tenues pour nulles, ne comprenant aussi en ce que dessus les provisions des Consaux d'Etat privé & Finances.

4°. Si ne recherchons ne faisons recherches de personnes pour les démolitions des châteaux & forteresses, lesquels ne pourront ès Provinces reconciliées, être réédifiés, ne autres de nouveaux édifiés, sans l'exprès consentement des Etats d'une Province en particulier.

5°. Item, accordons, statuons & ordonnons que tous & chacun nos gens de guerre, Espagnols, Italiens, Albanois, Bourguignons & tous autres Etrangers non agréables aux Etats, acceptant ce présent traité, sortiront hors de nosdits Pays Bas, même hors du Duché de Luxembourg, six semaines en suivantes la publication de ces Lettres, ou plutôt, le Corps d'armes ci-après touché, étant formé & mis sus, si tant est que ce qui convient pour leur département fut plutôt prêt, & en tous cas sortiront dedans les six semaines, considéré que lesdits Etats nous ont promis de s'employer en toute diligence avec nos commis sans fraude, pour avoir ledit corps prêt en dedans le jour de la sortie desdits étrangers & en dedans autres six semaines ensuivantes hors de notredite Comté de Bourgogne, sans qu'ils puissent retourner en nos Pays-Bas ou y être renvoyés des autres, n'ayant nous guerre étrangere & généralement n'y ayant besoin ni nécessité par lesdits Etats bien connu & approuvé, comme aussi lesdits Etats feront sortir tous François, Ecossois & autres étrangers sur lesquels ils ont commandement & autorité.

6°. Et laisseront lesdits gens de guerre, Espagnols, Allemands, Italiens, Bourguignons & autres quelconques, à la sortie des Châteaux & Villes, tous les vivres, artilleries & munitions y étant, & quant aux artilleries tirées hors des forteresses, icelles seront rendues & remises ès lieux dont elles ont été tirées à la première commodité, sans les pouvoir tirer hors du pays, lesquels Châteaux & Villes des Provinces reconciliées avec lesdits vivres, munitions & artilleries y étant, nous mettrons à savoir, celles qui sont sous le Gouvernement du Haynaut, en dedans vingt jours de la publication de ces Lettres, & le surplus, ou qu'elles soient assises, en dedans autres vingt jours en suivans, ès mains de gens naturels de ces Pays-Bas qualifiés selon les privilèges d'iceux, agréables aux Etats des Provinces reconciliées réciproquement.

7°. Durant lequel tems de la retraite & issue desdits étrangers, avec lesdites Provinces reconciliées, dresseront à nos frais & dépens un corps de gens de guerre naturels du pays & autres, à Nous & à nosdites Provinces agréables, bien entendu que lesdites Provinces nous assisteront par contribution en conformité du vingtieme article suivant, à l'effet de maintenir la Religion Catholique Romaine & l'obéissance à nous due sur le pié de la Pacification de Gand, Union, Edit perpétuel & présent traité en tous leurs points & articles.

8°. Si commandons aux Etats & Gouverneurs tant généraux que particuliers, Consaux & Magistrats de Luxembourg & de Bourgogne, de maintenir & ne souffrir, diminuer ou préjudicier en chose que ce soit, l'Edit perpétuel & présent Traité, en tous leurs points & articles, aussi de ne souffrir, passer ni entrer aucuns gens de guerre au préjudice de ces pays, & de ce que dessus, faire serment & donner acte pertinent & suffisant ; comme aussi les Etats feront réciproquement de leur part, les devoirs requis au même effet, afin que trafic & communication soit libre & franche entre lesdits pays, comme il a été du passé & en toute assurance.

9°. Item, que tous prisonniers seront relaxés de part & d'autre, incontinent après la publication de ces présentes, si avant qu'ils seront en leur puissance, sans payer aucune rançon.

10°. A l'égard des biens saisis, arrêtés & menés de part & d'autre depuis la Pacification de Gand, tant en cesdits pays que ailleurs, chacun rentrera présentement en tous ces biens immeubles ; & quant aux meubles, chacun y rentrera aussi, si avant qu'ils ne soient aliénés par autorité & ordre de Justice ou par les Magistrats à ce contraints par tumulte populaire, en quoi seront compris les biens des prisonniers détenus par ceux de Gand & leurs adhérens ; & quant aux charges & rentes sur lesdits biens, on se réglera sur les 14, 15 & 16me. articles de la Pacification de Gand, prenant pié au jour de saint Jean-Baptiste.

11°. Si nous avons maintenu & maintenons tous Gouverneurs modernes des Pays, Villes, Places & Frontieres des Provinces réconciliées comme auparavant la retraire de feu le Seigneur Don Juan à Namur, comme aussi seront maintenus ceux qui auront été pourvus aux Gouvernemens vacans par mort, & quant aux Gouverneurs qui ont été commis par provision pour l'emprisonnement & détention d'aucuns Sieurs, iceux commis auxdits Gouvernemens, y seront continués jusqu'au rétablissement & retour desdits sieurs prisonniers, bien entendu que si iceux prisonniers venoient à mourir, y sera pourvu en conformité de l'article XVIII, promettant par Nous de n'en destituer aucun, pourvu qu'ils n'ayent tenu le parti des Etats pendant ces altercations & maintenu la Religion Catholique-Romaine sur le pié de la Pacification de Gand, Union depuis ensuivie & l' Edit perpétuel, & ne fassent ci-après chose préjudiciable à ce présent Traité de réconciliation.

12°. Et pour plus grande assurance, avons ordonné & ordonnons en conformité du 11°. article de l'Edit perpétuel, que lesdits Etats des Provinces réconciliées, toutes personnes constituées en dignités, Gouverneurs, Magistrats, Bourgeois & Habitans des Villes & Bourgades où y aura garnison & les gens de guerre, jointement aussi ceux des Villes & Bourgades où n'y a garnison, même tous autres ayant états, charges ou offices de guerre ou autrement, prêteront serment de conserver la Religion Catholique-Romaine & la due obéissance à Nous suivant ladite Pacification &c. & de ne recevoir, changer ou admettre réciproquement garnison sans le sçu du Gouverneur général & provincial & l'avis des Etats de chacune Province ou leurs Députés, bien entendu qu'au cas de nécessité soudaine & urgente, ledit Gouverneur Provincial pourvoira aux Forteresses où est accoutumé avoir garnison de gens de guerre, néanmoins étant à notre serment & service en chacune Province.

13°. Si promettons ne charger ne faire charger les Villes ne Places, Pays desdites Provinces reconciliées d'aucuns gens de guerre étrangers ne de ceux du pays, ne fut qu'ils le demandassent pour quelque guerre ou péril, ou qu'il soit accoutumé y en être de tous tems, auquel cas la garnison sera de gens de guerre naturels du pays agréables auxdits Etats respectivement.

14°. Voulons & ordonnons qu'en toutes Villes & Bourgades où les Magistrats ont été renouvelés depuis le commencement des troubles extraordinaires, seront redressés & établis selon les usances & privilèges de chacun lieu, observés du tems de feu très-haute & très glorieuse mémoire de l'Empereur Charles, notre Seigneur & père, aussi que ordre soit donné que lesdits Magistrats soient respectés & obéis comme il convient pour ne tomber en nouveaux inconvéniens.

15°. Si promettons de nous toujours servir au Gouvernement de nos Pays-Bas des Princes & Princesses de notre sang ayant les parties & qualités requises à charge si principale, & dont en toute raison nos sujets se devront contenter, lesquels gouverneront en toute justice & équité selon les droits & coutumes du pays, faisant serment de maintenir la pacification &c. en tous points & articles, notamment la Religion Catholique-Romaine & notre due obéissance, préavertissant lesdits Etats, comme avons accoutumé quelque tems auparavant du choix que en auroit été fait, entendant que notredit Neveu, pour le souverain désir que avons de, avant toutes choses, procurer le repos assurance de nos bons sujets se mette en tous devoirs d'avancer & exécuter la retraire desdits étrangers & remises des Places pour aussi-tôt être reconnu & reçu audit Gouvernement général de nosdits Pays-Bas dans le terme de six mois, observant les solemnités accoutumées, & que pour le meilleur consentement & confiance de nosdits Etats & sujets, ils se servent des Domestiques naturels du pays & le moins qu'il se pourra d'étrangers & afin de les plus gratifier, désirons que le nombre d'iceux serviteurs étrangers n'excède le nombre de vingt à vingt-cinq, sans à aucun iceux étrangers, donner aucune entremise ou maniance des affaires dudit pays, ayant néanmoins gardé tel que ont accoutumé les Gouverneurs précédens Princes ou Princesses de notre sang d'Archiers naturels dudit pays & Hallebardiers aussi naturels ou Allemands sous Chiefs pareillement naturels ayant les

qualités requises avec lesquelles notredit Neveu & lesdits Etats tiendront dès maintenant bonne correspondance & s'avertiront de tout ce qui se passera touchant l'exécution d'iceux traité & de ce qui en dépend ; se faisant tous Placards, Mandemens & Provisions, par & sous notre nom seulement, au bout desquels six mois, si n'avions pourvu audit Gouvernement de lui ou d'autres ayant les susdites qualités d'icelui, afin que désordre ou confusion n'advienne, soit administré par le Conseil d'Etat attendant lesdites nouvelles provisions.

16°. Lequel Conseil d'Etat sera par Nous formé de douze Pensionnaires à notre choix, tant des Seigneurs & Gentilshommes que longues-Robes, comme a été accoutumé, naturels du pays, dont les deux tiers seront agréables à nosdits Etats, & auront suivi leur parti depuis le commencement jusqu'à la fin ; lesquels deux tiers auront de Nous commission accoutumée, & les autres simples Provinces pour le terme de trois mois, au bout desquels ils pourront, si tel est notre plaisir, continuer ou en choisir & commettre d'autres qualifiés comme dessus, pour laisser ouverture aux Provinces à réconcilier.

17°. Et avec l'avis & résolution de la plus saine partie d'iceux qui seront tenus prêter le même serment que devant est dit, se feront toutes dépêches comme du tems de feu très-honoré Seigneur & père l'Empereur Charles, qui seront paraphées au long de l'un d'iceux Conseillers pour obvier aux inconvénients apperçus.

18°. Que à tous Gouverneurs que dorénavant jusques à six ans prochain pourront tomber vacans auxdites Provinces réconciliées, même pour les Chiefs des gens de guerre, nous y pourvoirons les naturels du Pays ou étrangers l'un & l'autre agréables aux Etats desdites Provinces respectivement capables, idoines & qualifiés selon les privilèges d'icelles, & quant à nos Consaux Privés, des Finances & autres Offices d'importance, nous y pourvoirons pareillement de naturels du Pays ou bien d'autres non naturels agréables auxdits Etats, lesquels avant leur réception seront tenus jurer solennellement ce présent appointment & promettre par serment, au cas qu'ils apperçussent se traiter quelque chose au préjudice d'icelui, d'en faire advertance aux Etats des Provinces, à peine d'être tenus pour parjures & infâmes.

19°. Avons pareillement ratifié & ratifions toutes constitutions de rentes, pensions & autres obligations, assurances & impositions que lesdits Etats, par l'accord de chacune Province ont fait & passé, feront & passeront envers tous ceux qui les ont assistés & fournis, assisteront & fourniront de deniers pour subvenir à leurs nécessités & paiement des dettes contractées à cause de la guerre & troubles passés, en conformité du dix-septième article de notre Edit perpétuel.

20°. Et pour l'avenir ne seront aucunement gabellés, taillés ni imposés autrement ne par aucune autre forme ne manière qu'ils ont été du tems & regne de notre dit feu Seigneur & père Charles V. & par consentement des Etats de chacune Province respectivement.

21°. Que tous & quelconques privilèges & coutumes tant en général qu'en particulier, seront maintenus & si aucuns ont été violés, seront réparés & restitués.

22°. Seront lesdites Provinces reconciliées tenues de renoncer à toutes ligues & confédérations qu'elles pourroient avoir faites depuis le commencement des changemens & altérations survenues.

23°. Et pour autant que lesdits Etats se trouvent obligés à notre très-chère Sœur la Sérénissime Reine d'Angleterre, & à Mr. le Duc d'Anjou, Frère du Roi très-Chrétien, pour la bonne assistance reçue de leur part, nous enverrons deux mois après que notre dit neveu le Prince de Parme & Plaisance sera entré audit Gouvernement général, personnes de qualités vers iceux pour faire tous bons offices, & sera la confédération & ancienne amitié avec notre dite Sœur conservée respectivement.

24°. Et pour accroître l'affection & bénévolence que les Princes doivent porter à leurs sujets & réciproquement afin que iceux sujets soient mieux inclinés au respect & obéissance qu'ils doivent à leur Prince naturel, lesdits Etats Nous ont très-humblement requis & suppliés de vouloir à la première & au plutôt, envoyer par-deça un de nos enfans, apparant de nous succéder en nosdits pays, pour y être nourri & instruit selon la façon d'iceux en toute piété & vertu convenables, à quoi prendrons regard tel que verrons convenir.

25°. Accordons aussi que toute Province, Châtellenie, Ville ou Personne particuliere de nosdits Pays-Bas, qui voudront entrer en réconciliation avec nous seulement, par la condition de ce dit Traité,

seront par nous à ce reçues, & jouiront des mêmes bénéfices que lesdites Provinces réconciliées, pourvu qu'elles viennent volontairement trois mois après la réelle sortie des Espagnols hors de nosdits Pays.

26°. Avons consenti & accordé, consentons & accordons auxdits Etats de pouvoir supplier sa Sainteté, sa Majesté, les Archevêques de Cologne & de Trèves & le Duc de Cleves, comme zélateurs du bien & repos de la République Chrétienne, qu'il leur plaise tenir la main à ce que ce Traité & appointment soit en tous les points effectué, accompli & inviolablement observé.

27°. Et si en l'exécution & accomplissement de cette Pacification & de ce qui en dépend, soudroit aucune difficulté & différend à vider après la publication d'icelle, Nous & lesdits Etats des Provinces réconciliées, députeront respectivement Commissaires, pour le tout entendre, appointer & exécuter, bien entendu que par ces mots : agréables aux Etats, mis en plusieurs endroits de ce Traité, ne seront exclus les naturels du Pays qui ont suivi l'une & l'autre parties contractantes.

28°. Et afin que tous & chacun les points & articles ci-dessus écrits, faits, conclus & arrêtés en notre dite Ville d'Arras le 17^e Mai dernier, éclaircis, purgés & résolus en notredite Ville de Mons, le 12 Septembre, soient bien & légalement observés, accomplis & exécutés, & que tout le contenu esdits articles soit chose ferme, stable & à jamais permanent & inviolable, avons accepté ce présent Traité signé de notre très-cher & féal Cousin le Comte de Mansfeld & autres, des Députés ci-dessus nommés d'une part, & des Gouverneurs & Députés desdites Provinces & autres Associés d'autre part ; promettant de ratifier le tout par nos Lettres-Patentes en forme due & accoutumée, en dedans trois mois. Donné en notre dite Ville de Mons, le 12^e. jour du mois de Septembre 1579. »

Ainsi se termina l'affaire la plus importante qui ait jamais occupé la Province. Il s'agissoit de maintenir la Religion que les Novateurs cherchoient à détruire, de conserver la fidélité que l'on devoit à son Souverain & de mettre des bornes aux vexations de ses Agens. A chaque instant on se trouvoit dans des positions délicates, où il étoit peu facile de concilier tous les devoirs ; ceux qui étoient alors à la tête de l'administration de la Province, montrèrent beaucoup de lumières, de prudence & de zèle ; après avoir marché quelque tems dans des routes difficiles, ils parvinrent à la fin à dissiper les nuages épais dont ils étoient environnés & à remplir tous les objets qu'ils s'étoient proposés. Parmi ceux qui se distinguèrent dans ces tems orageux, on remarqua spécialement les Magistrats d'Arras, Mathieu Moulart, Evêque de cette Ville, Jean Sarrazin, Abbé de St. Vaast, Odart de Bournonville, Baron de Capre, la Motte, Gouverneur de Gravelines, & Lalain, Baron de Montigni, appelé depuis le Marquis de Renti, à qui la Province eut des obligations infinies, pour avoir empêché avec un Corps peu nombreux, les Troupes du Prince d'Orange de pénétrer dans ses Contrées.

Pendant la durée des troubles, il s'étoit passé dans la Province plusieurs événemens intéressans que nous allons raconter.

Le Concile de Trente avoit donné les décisions les plus lumineuses sur les dogmes attaqués par les Novateurs. Tous les Catholiques les avoient reçus sans contradiction. Il n'en avoit pas été ainsi des Réglemens qu'il avoit faits sur la discipline ; les prétentions excessives des Papes qui dominoient dans cette assemblée, ne se montrèrent que trop souvent dans ses délibérations ; aussi furent-elles pour la plûpart rejetées par ceux qui étoient attachés aux sentimens de l'Eglise primitive. Le 17 Juin 1564, Marguerite, Gouvernante des Pays-Bas, adressa des Lettres-Patentes au Comte d'Egmont, Gouverneur de l'Artois & au Conseil d'Arras, afin d'examiner la manière dont il étoit à propos de recevoir le Concile de Trente ; le Conseil envoya ses observations le 18 Juillet & le 24 du même mois de l'année suivante ; elle donna de nouvelles Lettres par lesquelles elle enjoignoit de recevoir les décisions du Concile *sans préjudice des hauteurs, droits, prééminences & juridictions d'icelle, & celles de ses Vassaux & Sujets, lesquels elle entend devoir demeurer en tel état qu'ils ont été jusques ores sans y rien changer ou innover sur tous les articles qui lui ont été représentés par les Magistrats & les Gens de Loi.* Marguerite adressa des Lettres semblables aux Mayeur & Echevins d'Arras.

L'Artois a toujours regardé comme un de ses privilèges, de n'être assujetti qu'à des contributions volontaires, & quand elles ont été agréées par ses représentans, de se réserver la manière de les imposer & de les percevoir. Il a eu dans le seizième siècle l'occasion de faire valoir cette prérogative. Nous allons raconter cet événement intéressant pour la Province d'après un Mémoire qui nous a été communiqué par quelqu'un qui s'occupe avec fruit depuis long tems de plusieurs objets relatifs à l'Histoire d'Artois & qui a fait des découvertes précieuses.

En 1551, *Charles-Quint* ayant demandé des contributions aux Etats d'Artois, ils accorderent une partie de la somme que désiroit ce Prince : les Lettres-Patentes données à cette occasion, énoncent l'acceptation de cent mille livres votées par la Province, quoique la somme demandée fut plus forte ; l'approbation des moyens indiqués par elle pour parvenir au recouvrement qui consistoient en certaines impositions sur la bière & sur le vin, l'assujettissement général de tous les Habitans à ces impositions, le Droit des Députés des Etats d'ajouter aux Adjudications toutes les conditions qu'il leur plairoit pour le bien du Pays, & celui d'établir des Receveurs qui ne devoient compter que pardevant les Commis des Etats.

Marie d'Autriche, Gouvernante des Pays-Bas, écrivit en 1554 aux trois Ordres de la Province, que pour leur faire savoir l'emploi des deux Aides de l'année précédente, Sa Majesté leur feroit montrer à part les états sur ce dressés, par où ils connoïtroient d'ailleurs que sans quelque notable aide, on ne pouvoit fournir à la défense du pays : elle leur demanda vers la fin de l'année suivante, le centième denier de la valeur de tous les biens immeubles, & le cinquantième des frais, Finances, Charges & Marchandises. Les Etats de 1555 déclarèrent *« n'avoir trouvé leur être possible pour fournir à ladite demande, qui leur a semblé tant dure & onéreuse, que ni a eu un seul qui a trouvé apparence d'y entrer & condescendre ; que cependant pour continuer leurs loyautés, offres & bon devoir, ils payeroient deux mille livres en trois termes, en stipulant que cette somme seroit prise & recouvrée en partie sur chaque mesure de terre de quelque nature qu'elle fut, bois, labours, prés, jardins, pâturages, viviers, étangs & autres fonds, à l'advenant de deux sols à la mesure, excepté les fonds incultes, les pastures communes, & les terres appartenantes aux Hôpitaux, dont le revenu étoit appliqué aux pauvres ; mais que comme les deniers qui se leveroient par cette voie seroient insuffisans pour remplir l'accord, le surplus se compteroit par la continuation des impôts, lors ayant cours »*.

En 1558, les mêmes demandes concernant le centième & le cinquantième denier furent réitérées & ne furent pas mieux accueillies par les Etats, qui déclarèrent *« n'avoir comme autrefois trouvé pouvoir entrer au fait de l'accord dudit centième & du cinquantième denier »*.

Le Duc d'Albe, reçu Gouverneur général des Pays-Bas le 28 Août 1567, forma le dessein d'établir une imposition perpétuelle & territoriale ; dans cette vue ils convoqua les Etats généraux à Bruxelles, & leur demanda, au nom du Roi & sans fixation de tems, outre le centième denier de tous les biens, meubles & immeubles, le dixième denier de toutes les ventes & reventes des meubles, & le vingtième denier des immeubles en vente.

Les Etats généraux répondirent à la proposition de Duc d'Albe, par une réquisition de se retirer envers leurs commettans pour délibérer avec eux. Le 13 Mars 1569, les Etats d'Artois s'assemblerent, & soit par crainte, soit dans la vue d'empêcher que la Province fut inquiétée désormais relativement aux impositions générales, les Corps du Clergé & de la Noblesse consentirent l'imposition & la levée du centième pendant six années, sous condition toutefois que durant ce tems, toutes les demandes & accords antérieurs seroient éteints & anéantis.

Non seulement le Duc d'Albe ne voulut point recevoir cette condition ; mais il prétendit forcer les Villes qui avoient rejeté sans distinction le centième, le dixième & le vingtième denier, d'y souscrire purement & simplement, & après avoir fait porter par *Philippe* second le Placard du 9 Septembre 1569, qui ordonnoit la levée du centième dans les Pays-Bas, comme consenti par tous les Etats, après en avoir établi autant qu'il pût la perception, quand les Commissaires qu'il avoit fait nommer dans toutes les Paroisses de l'Artois eurent achever les différentes opérations relatives à l'estimation de tous les biens quelconques, meubles &

immeubles, il fit convoquer une assemblée des Etats de la Province au 20 Avril 1570, pour obliger les Députés des Villes de signer leurs réponses, du moins en ce qui concernoit le centieme, prétendant qu'on devoit le regarder comme consenti au moyen des signatures des Prélats & des Nobles.

Le caractère violent du Duc d'Albe étoit trop connu pour que les Villes s'exposassent aux suites d'un refus formel ; l'Artois offrit de payer sa quote part à l'avenant du sixieme de Flandre, sans faire mention du centieme, & ses Députés étant revenus à Bruxelles sans autre pouvoir que celui de réitérer cette offre, il leur fut ordonné de retourner vers leurs Maîtres, pour savoir s'ils ne voudroient pas condescendre d'offrir au Roi la quote à eux autrefois demandée de trente-six mille livres par an pendant six années, au lieu du dixieme & du vingtieme denier.

Le projet du Duc en temporisant étoit de parvenir à la perception de fait de ces impôts. Les Etats d'Artois s'étant assemblés de nouveau le 13 Octobre 1570, quoiqu'ils n'eussent consenti que leur quote part de Flandre, dans la proportion de 108333 livres 6 sols 3 deniers & quelques autres impositions sur le vin, leur accord fut cependant accepté dans la forme ordinaire par les Lettres-Patentes du 31 du même mois, qui les autorisa à lever cette somme de la manière qu'ils jugeroient à propos, de commettre tels Receveurs qu'ils voudroient, de porter en conséquence telles Ordonnances qu'il leur plairoit & de faire rendre le compte de ces Receveurs pardevant les seuls Commissaires des Etats.

La levée du centieme fut encore poursuivie & toujours sans succès, les années suivantes, jusqu'à ce qu'en 1575, *Philippe II* mit enfin le sceau à la révocation des impôts sur les terres par ses Lettres-Patentes du 28 Octobre de la même année, où il déclara abolir le consentement du dixieme & du vingtieme denier, avec celui du second centieme, c'est-à-dire du centieme de 1569, ne voulant aucunement se servir & profiter de ces consentemens dont la nullité avoit été prouvée spécialement à l'égard du centieme dans les deux séances de l'assemblée générale des 16 & 17 Mars 1573. Ce fut en effet dans ces séances que les trois Ordres réunis déclarerent « *avoir trouvé que l'acte du 13 Mai 1569, avoit été fait & dépêché seulement par les Prélats, gens d'Eglise & Nobles, sans qu'aucune des Villes ayent apposé leur signature, que faute de ce consentement & aveu & des signatures desdites Villes... ledit accord du second centieme étoit demeuré imparfait & défectif, conséquemment à tenir nul, ensemble toute la confirmation qu'on maintenoit avoit été faite* ».

Les troubles & les besoins de l'Etat obligerent dans la suite la Province à faire du centieme une imposition ordinaire, qu'on augmentoit ou diminuoit selon les circonstances, mais sans toucher à ses privilèges qui furent confirmés par le Traité de réconciliation de 1579 & qui fit la loi de la Province, spécialement sous les Archiducs *Albert & Isabelle*, qui, dans une assemblée des Etats généraux convoquée à Bruxelles au commencement de leur administration, convinrent « *que par tous les Pays cesseroient universellement toutes sortes de contributions & décharges, que les deniers qui se leveroient en chaque Province à cause de l'aide consenti, seroient reçus & maniés par les Receveurs & Commis de la part des Provinces, pour être employés de préférence au payement des garnisons & autres charges, & le surplus rapporté à la bourse ou caisse commune de chaque Etat ; que pour fournir la somme que chaque Pays devoit payer, on ne pourroit mettre aucune taille, gabelle ou imposition quelconque, sans l'aveu & consentement de chaque Etat, ou qui pût d'ailleurs préjudicier au commerce, renchérir les vivres ou denrées, qu'en ce qui concernoit les moyens de recouvrement des sommes & deniers promis, n'en seroient exempts Ecclésiastiques ou Séculiers, Privilégiés & non Privilégiés, Hommes de guerre ou de Cour, Archevêques, Evêques, Prélats, Chapitres, Universités, Chevaliers de l'Ordre ou autres Nobles, Consaux d'Etat privé & Finances, grand Conseil, celui de Brabant & tous autres, nul excepté pour Grand ou Privilégié qu'il fût, sauf les personnes de leurs Altesses & ceux de leurs maisons, Bureaux & mangeant en cour, au regard des consommations* ». Telle a été la manière dont s'est établie une imposition qui fait aujourd'hui la base de toutes celles qu'on prélève dans la Province.

Parmi les grands Hommes qui illustrèrent l'Artois dans le seizième siècle, on compte spécialement le Jurisconsulte *Baudouin* & les deux *Richardot*. Le premier nâquit à Arras le premier Janvier 1520, d'une famille distinguée. Il fit ses études & un cours de jurisprudence à

Louvain. Il passa ensuite quelque tems avec le Marquis de Bergues à la Cour de *Charles-Quint* : de-là il vint en France où il professa la Jurisprudence à Bourges pendant sept ans, & fut reçu Docteur en 1549. Il s'y maria à *Catherine Biton*, veuve de *Philippe Labbe*, ayeul du fameux Jésuite de ce nom. En 1556, il quitta Bourges & alla dans plusieurs Villes d'Allemagne où sa profession étoit estimée. Il accompagna ensuite *Casimir*, Comte Palatin, que son père envoya en Lorraine. *Antoine de Bourbon*, Roi de Navarre, le rappella en France & lui confia l'éducation de son fils *Charles*. Il fut alors employé aux affaires de politique & de controverse & il eut des disputes avec *Calvin*. Après la mort du Roi de Navarre, *Baudouin* perdit toute sa fortune & jusqu'à sa bibliothèque. Il résolut enfin de quitter une vie agitée & se rendit aux invitations de *Philippe II*, qui l'appelloit à Douay. Il paroît que *Baudouin* prit quelque part aux troubles, puisqu'on lui attribue la fameuse remontrance qui fut présentée en 1566 à *Marguerite de Parme* ; ces discussions l'ayant encore forcé de quitter la Flandre, il vint à Paris, de-là à Angers où il resta trois ans & retourna à Paris où il mourut le 11 Novembre 1573, entre les bras de *Maldonat*, fameux Théologien de la Société. *Papire Masson* lui fit une Epitaphe dans laquelle il dit que la Jurisprudence a perdu dans *Baudouin* son guide & son flambeau. On reproche avec raison à ce Savant son inconstance. Les études profondes qu'il avoit faites n'avoient point eu de principes assez solides & causèrent ses variations. *Baudouin* a laissé beaucoup d'ouvrages estimés sur la Jurisprudence & sur l'Histoire.

François Richardot nâquit à Morey, Bailliage du Vésoul, en 1507, d'une famille Noble ; étant jeune il se fit Hermite de saint Augustin : après avoir été reçu Docteur à Paris, il enseigna la Théologie avec succès ; quelques tracasseries qu'on lui suscita, l'obligerent d'aller en Italie : ayant prouvé qu'il avoit été forcé d'entrer en Religion, il se fit relever de ses vœux ; on le fit ensuite Prévôt d'un Chapitre.

Granvelle, Evêque d'Arras, ayant connu *Richardot* en Italie, engagea l'Archevêque de Besançon son neveu, de l'appeler auprès de lui pour prendre ses conseils dans les troubles dont son Diocèse étoit agité ; s'étant acquis une estime générale, le Chapitre lui conféra une Prébende ; quelque tems après il fut fait Evêque *in partibus*.

Le Cardinal de *Granvelle* ayant été nommé Archevêque de Malines, *Richardot* fut choisi pour le remplacer à Arras. Il concourut à l'établissement de l'Université de Douay. *Philippe* second l'envoya à Trente avec quelques Théologiens. Dans la séance du 11 Novembre 1563, *Richardot* prononça un discours sur la manière d'étudier les Sciences Ecclésiastiques la réputation qu'il acquit lui fit des jaloux ; on répandit contre lui des bruits calomnieux qu'il fit tomber en gardant le silence. Revenu dans son Diocèse, il ne laissoit passer ni Fêtes ni Dimanches sans instruire son peuple ; il employoit l'Avent & le Carême à visiter son Diocèse : il se distingua surtout dans la controverse. Prêchant un jour à Armentières contre les opinions nouvelles, il fit des argumens si forts, qu'un partisan fanatique de la réforme, qui l'entendoit, ne pouvant plus se contenir, sortit de l'Eglise, alla chercher un fusil, le tira sur lui & le manqua. Le Prélat loin de paroître ému de cet attentat, ne songea qu'à calmer l'émotion qu'il avoit produite dans son auditoire & continua son discours. *Richardot* acquit insensiblement la réputation du Prélat le plus éloquent de son siècle. Lorsqu'on vouloit faire l'éloge de quelque Orateur, on avoit coutume de dire : « *il parle comme l'Evêque d'Arras* ». Les hérétiques accouroient en foule à ses instructions, fondoient en larmes & se convertissoient. Il fut membre d'une députation que le Clergé fit au Duc d'Albe, pour le prier d'adoucir ses rigueurs. Le Duc fut touché de ses représentations & donna des paroles qu'il ne tint pas. La guerre ayant commencé, *Richardot* tomba entre les mains des séditeux, qui lui demanderent une somme exorbitante pour sa rançon. Le Prélat aima mieux rester en leur pouvoir que de la leur donner ; quelque tems après il recouvra sa liberté sans rançon. Il mourut en 1574, extrêmement regretté de tous ceux qui le connoissoient. Il avoit pratiqué constamment toutes les vertus de son état ; sa maison n'offroit que des exemples édifiants : pour éloigner de sa table les parasites, il vouloit qu'on y fit une lecture édifiante. *François Richardot* eut un neveu qui ne fut guere moins distingué que lui : après

avoir été premier Président du Conseil d'Artois, il fut nommé à la présidence du Conseil privé des Pays Bas, où il fit le personnage le plus honorable dans les affaires d'éclat où il eut occasion de paroître. Le Prince de Parme & les Archiducs *Albert & Isabelle* lui remettoient le soin des affaires les plus délicates & lui accorderent une confiance sans réserve.

An 1580.

On voit par plusieurs concordats qui se passèrent à Arras vers la fin du seizième siècle, quelles étoient les différentes Justices qui y exercoient leurs juridictions. En 1580, la Gouvernance, l'Evêque, les Chanoines, Saint Vaast, la Ville & la Cité firent une transaction qui portoit, que tous ceux qui seroient bannis par l'une de ces justices pour quelque cause que ce fût, ne pourroit être reçu à aucun titre à trois lieues à la ronde. Un autre acte passé deux ans après entre les mêmes Corps & homologué par le Roi d'Espagne, porte que tous les hérétiques seront bannis à trois lieues à la ronde de la Ville & de la Cité.

An 1581.

Après la fin des troubles, *Marguerite*, Duchesse de Parme, fille de *Charles-Quint*, & mère d'*Alexandre Farnèse*, fut faite Gouvernante des Pays-Bas, & on laissa à son fils le commandement des Troupes. Le Prince d'Orange étonné des pertes que faisoient les Pays-Bas depuis que *Farnèse* y étoit, & surtout depuis la réunion qui avoit été faite de l'Artois, du Haynaut & de la Flandre Gallicane avec les Espagnols, résolut d'exécuter le dessein qu'il méditoit depuis longtems de soustraire ouvertement les Etats à l'obéissance de leur Prince. Il leur en avoit fait la proposition dès l'année précédente ; il leur avoit représenté que les Espagnols prévalant de plus en plus dans le Pays, & un grand nombre de Villes qui avoient contribué jusqu'alors à la dépense de la guerre se détachant tous les jours du parti des Etats, il falloit choisir ou de rentrer sous la domination de l'Espagne aux conditions qui avoient été proposées dans les conférences de Cologne & qu'on avoit rejetées, ou de rompre sans délai les liens qui les attachoient à un Prince de qui ils ne pouvoient attendre que le sort le plus dur, dès qu'il les auroit asservis par la force des armes, comme il arriveroit infailliblement, si on continuoit de balancer entre la soumission & une révolte consommée : que cette dernière voie toute violente qu'elle étoit, lui paroïssoit indispensable pour sauver la vie & les biens à une infinité de noblesse & de peuple à qui on feroit tôt ou tard un crime d'avoir défendu leur liberté & leurs privilèges ; qu'il n'y avoit pas surtout de quartier à espérer pour ceux qui suivoient la nouvelle Religion ; que son avis étoit qu'on fit au plutôt cette démarche, & qu'après l'avoir faite, on choisit un Prince qui animât le peuple & vint en personne à leur tête, & fut en état de les défendre ; qu'il n'étoit plus question de délibérer sur le choix, puisque par le traité fait avec le Duc d'Alençon, frère du Roi de France, on s'étoit engagé, supposé qu'on choisit un nouveau Maître, à n'en pas prendre d'autre que lui ; qu'il portoit déjà le titre de Protecteur des Etats ; que quand même on n'auroit contracté aucun engagement à cet égard, on ne pouvoit pas prudemment jeter les yeux ailleurs ; que les forces de la France étoient à portée d'entrer dans les Pays-Bas ; que *Henri III* ne pourroit pas se dispenser d'épouser la querelle, soit pour les intérêts de son frère, soit pour celui de ses Etats, soit par la haine des François contre les Espagnols, soit enfin pour tenir hors de son Royaume un jeune Prince dont la présence y seroit toujours dangereuse à cause des factions ; que la Reine d'Angleterre qui étoit sur le point de se marier avec lui, regarderoit son établissement dans les Pays-Bas comme son affaire propre & seroit ravie de se venger des troubles excités dans ses Etats & en Ecosse par le Roi d'Espagne ; que les Wallons qui s'étoient laissé séduire par le Roi d'Espagne, se réuniroient aux Etats quand ils verroient leur pays exposé au pillage des troupes françoises, d'autant que c'étoit eux qui avoient invité les premiers le Duc d'Alençon à venir au secours du pays ; qu'au reste ce Prince avoit toutes les qualités qu'on pouvoit désirer pour les défendre, qu'il étoit brave, qu'il avoit de l'expérience, qu'il n'étoit point trop attaché à

ses idées, qu'il étoit capable d'écouter un bon conseil & de le suivre. Cette affaire, vu son importance, traîna quelque tems. Le devoir combattu par la haine de la domination Espagnole tenoit les esprits en suspens. Le Roi d'Espagne averti de cet attentat du Prince d'Orange, mit sa tête à prix, & promit vingt cinq mille écus à celui qui la lui apporteroit ou à ses héritiers. Le Prince répondit à cette proscription par un écrit, mais qui ne parut que dix mois après que les Etats eurent pris le parti qu'il leur avoit proposé. Ils déclarèrent au mois de Février 1581, que *Philippe second* étoit déchu de la Principauté des Pays-Bas, pour n'avoir pas conservé les privilèges des Flamands, ainsi qu'il l'avoit promis par serment ; qu'en conséquence les peuples de Flandre se trouvant libres & dégagés de l'obéissance qu'ils devoient à *Philippe*, choisissent pour leur Souverain de leur bon gré & propre mouvement *François de Valois*, Duc d'Alençon, frère du Roi de France. Aussi-tôt on ôta toutes les images & les statues de *Philippe II* dans tous les lieux de la Flandre où il y en avoit. On déchira ses armoiries ; on effaça son nom ; on rompit son sceau, & l'on défendit de ne plus rien faire & de ne plus rien sceller en son nom. On manda aux Officiers de la monnoie de ne plus marquer l'or & l'argent au nom du Roi ; on obligea les Gouverneurs, les Magistrats les Chefs des troupes de renoncer au service du Roi d'Espagne ; & il leur fut commandé de faire un nouveau serment dont on leur envoya le modèle. Le Duc d'Alençon ayant pris possession de sa nouvelle dignité, se mit à la tête de douze mille hommes pour la soutenir, & l'effort de la guerre tomba principalement sur l'Artois. Cette Province fut saccagée plusieurs fois. En 1581, les Abbayes de Dommartin & de Ruisseauville, plusieurs Bourgs & Villages furent ruinés.

An 1582.

L'année suivante le Duc d'Alençon, qui commandoit lui-même ses troupes, brûla les Villes de Lens & de Saint-Pol.

An 1584.

En 1584, les ravages recommencèrent. Les François n'épargnoient pas les choses les plus sacrées : ce fléau ne cessa que par la mort du Duc d'Alençon, qui fut enlevé par une dissenterie. Le Prince d'Orange ayant été assassiné un mois après, la Province commença à respirer. *Alexandre Farnèse* continua de remettre plusieurs Villes sous la domination Espagnole.

Les Wallons après avoir renvoyé les Troupes étrangères avoient été obligés de les redemander, parce qu'ils s'étoient bientôt trouvés dans l'impuissance de se défendre par leurs propres forces contre les François. Dom *Sarrasin* avoit été envoyé à cet effet, avec plusieurs autres, au Roi d'Espagne, pour solliciter du secours. On trouve dans la Bibliothèque de St. Vaast un manuscrit dans lequel il a fait lui-même la relation de ce voyage.

Comme les Espagnols qui composoient l'armée n'étoient pas exactement payés, ils se révoltèrent. Douze cens Soldats de cette Nation s'étant séparés de l'armée, s'emparèrent de la Ville de Saint-Pol, s'y maintinrent pendant treize mois, & ne cessèrent pendant ce tems de la mettre à contribution & de la forcer de fournir à leur entretien & à leur subsistance. On auroit de la peine à raconter toutes les horreurs qui se commirent dans cette Ville & dans les campagnes voisines de la part de gens qui joignoient à la férocité de leur état la haine de la nation Française : ce ne fut qu'en leur payant ce qu'ils prétendoient leur être dû, qu'on parvint à les obliger d'abandonner Saint-Pol & de cesser leur brigandage.

An 1589.

Quelque-tems après le Duc de *Longueville*, Gouverneur de Picardie, forma le dessein de surprendre Saint-Omer. Il envoya d'abord un Ingénieur déguisé pour prendre connoissance des endroits les plus foibles de la Ville & trouva que c'étoit du côté de la Porte de Sainte Croix. Alors le Duc assembla cinq à six mille hommes qu'il fit marcher vers Saint-Omer. *Gomicourt*,

Gouverneur d'Hédin, ayant été averti de cette entreprise, en prévint *Ruminghem*, Gouverneur de Saint-Omer. Le Courrier qu'il envoya avoit devancé les François, & arriva avant minuit. La négligence du Sentinelle fit que le Gouverneur tarda à recevoir la lettre de *Gomicourt*, qui ne croyant pas lui-même le danger si pressant différa de la communiquer au Magistrat. Un Bourgeois instruit par le Courrier, voyant qu'on ne se donnoit aucun mouvement alla sans ordre au clocher de Sainte Aldegonde pour sonner l'alarme. Alors les Bourgeois se levèrent, la Garnison prit les armes & chacun se rendit à son poste. Les François arrivèrent à une heure & demie devant Saint-Omer : mais ayant entendu sonner l'alarme, ils songèrent à se retirer. Cependant les Bourgeois qui étoient sur les remparts n'apercevant rien qui annonçât une attaque, crurent qu'on leur avoit donné une fausse alarme & se tranquilliserent. Les François voyant qu'on cessoit de sonner reprirent courage. Ils étoient entre les Chartreux & Tatinghem, & commencèrent à faire sauter la première porte. Le Comte de *Roeux*, qui étoit dans ce quartier, fut si frappé du bruit & de l'effet que produisit ce pétard, qu'il tomba sans connoissance. Les Bourgeois qui étoient sur les remparts voyant les François sur le pont de pierre, les crurent déjà maîtres de la Ville & perdirent la tête. Ceux-ci parvinrent jusqu'à la seconde porte & réussirent également à la faire sauter. Il ne restoit plus que la troisième dont ils seroient venus à bout aussi facilement, parce que les Bourgeois & la Garnison intimidés restoient dans l'inaction ; mais les artifices leur manquèrent, & ils ne s'étoient point aperçu que le principal pétard étoit tombé dans la route. Cependant le son des cloches & le bruit des tambours avoient achevé de répandre l'alarme dans toute la Ville. Comme on ne s'attendoit à aucune attaque, tout y étoit dans la plus grande confiance. *Lambert Croisil*, depuis Lieutenant d'Artillerie au service du Roi d'Espagne, fut alors d'un grand secours. Il rassura les esprits, arrêta ceux qui fuyoient, encouragea tout le monde à se défendre. Bientôt on commença à tirer sur le pont & les ouvrages dont les François s'étoient emparé ; ceux qui n'avoient point d'armes à feu jetoient des pierres que les femmes leurs apportoitent ; d'autres s'attachoient à fortifier la porte qui étoit la dernière barrière que les ennemis avoient à forcer : on avançoit des chariots & tout ce qui pouvoit servir à en boucher l'entrée. *Lambert* crioit que les François n'étoient point encore victorieux, qu'il suffiroit pour les repousser de se rallier & de s'entendre. Cependant ceux-ci faisoient sonner leurs trompettes comme si leur entreprise eut été consommée ; mais comme il leur restoit encore une grille & une porte à forcer, ils ne purent jamais suppléer aux artifices qui leur manquoient. Quand ils entendirent le bruit des chariots qu'on avançoit vers la porte, qu'ils virent tous les Bourgeois & la Garnison sous les armes & qu'ils s'aperçurent qu'on commençoit à pointer sur eux l'artillerie, ils abandonnerent la partie & se retirèrent. Le Comte de *Roeux* qui avoit repris ses sens & qui étoit sur le rempart, continua de faire tirer pendant quelque tems, quoique les ennemis eussent disparu. Ils avoient été faire leur rapport au Duc de *Longueville*, qui étoit resté du côté des Chartreux & qui gagna Ardres. Lorsque les François furent partis, les paysans de Longuenesse amenèrent un Officier de distinction qu'ils avoient pris, l'ayant trouvé à l'écart qui satisfaisoit à quelque besoin ; celui qui l'avoit arrêté lui voyant un habit très-propre, l'obligea de l'échanger contre le sien ; mais il ne fut pas long-tems à se repentir de son imprudence. Comme il faisoit entrer son prisonnier dans la Ville, les habitans crurent que le François étoit celui qui en portoit l'habit : dans leur fureur, ils tombèrent sur lui & le chargerent de coups ; le malheureux paysan avoit beau assurer qu'on se trompoit ; plusieurs même des spectateurs avoient beau dire qu'ils le reconnoissoient, on continua de le maltraiter : on ne le quitta que lorsqu'on l'eut rendu méconnoissable & laissé presque sans vie, tout ce qu'il put faire fut de se traîner devant le Magistrat & de lui porter ses plaintes. On commença par le blâmer de son indiscrette avidité, & on lui accorda quelque dédommagement ; on apporta peu de tems après le pétard que les François avoient laissé dans le chemin : c'étoit une pièce énorme, & l'on fut persuadé que sans cet incident, ils se seroient emparés de la Ville, d'autant qu'on avoit pris peu de précautions pour sa défense. On porta le pétard dans l'Arsenal de la Ville où il fut long-tems conservé. *Jean du Vernois*, alors Evêque de Saint-Omer, attribuant la conservation de cette Ville

à une protection particulière de la Providence, ordonna qu'en mémoire de cette faveur, on feroit tous les ans le 25 Novembre une procession générale.

Philippe II avoit une politique sombre & méfiante. Les hommes d'Etat qui lui rendoient les services les plus importants, n'en étoient que plus exposés à des intrigues dont ils étoient souvent les victimes. *Alexandre Farnèse* en fit plus d'une fois l'épreuve. Le Roi d'Espagne avoit mis auprès de lui un espion. *Champigni*, c'étoit son nom, jaloux de la confiance que *Farnèse* accordoit à *Richardot*, le noircit à la Cour & prétendit qu'il n'avoit pas fait ce qui dépendoit de lui pour joindre la flotte que le Roi avoit envoyée contre les Anglois. *Farnèse* en ayant été instruit fut outré, envoya *Richardot* pour justifier sa conduite & demander que *Champigni* sortit des Pays-Bas. *Richardot* eut d'abord beaucoup à souffrir des courtisans jaloux de la réputation de *Farnèse* ; mais ce Président plaida si bien la cause dont il étoit chargé, & remontra si fortement que *Farnèse* étoit résolu de repasser en Italie, si on ne rappelloit quelqu'un qui lui étoit devenu odieux, que *Philippe* qui avoit encore besoin des services de ce Général dans les Pays-Bas, se vit obligé de lui accorder la satisfaction qu'il demandoit, & envoya *Champigni* dans la Bourgogne.

An 1592.

Quelque tems après *Philippe* écrivit à *Farnèse* d'entrer en France pour donner du secours aux Ligueurs. Ce Prince leva à cet effet des troupes & se rendit à Arras. Depuis plusieurs mois il étoit attaqué d'une maladie qui le ruinoit insensiblement : sa santé diminuoit à vue d'œil ; il affectoit de cacher la violence de son mal, & pour mieux tromper, il étoit continuellement en action. On le voyoit souvent se transporter à pied dans les endroits où sa présence étoit nécessaire. Il fut enfin forcé de se tenir dans l'appartement qu'il occupoit à St. Vaast, où un redoublement qui trompa les Médecins l'emporta. Il n'étoit âgé que de quarante-sept ans : on le regardoit comme l'*Alexandre* de son siècle, heureux dans ses entreprises, intrépide dans les combats, honnête, prévenant, généreux, sachant discerner le mérite, ayant un coup-d'œil pénétrant & juste, réunissant la prudence au courage, il venoit à bout des affaires les plus épineuses. Après sa pompe funèbre qui se fit à St. Vaast, son corps fut embaumé & envoyé en Italie. *Pierre-Ernest de Mansfeld* fut nommé pour succéder à *Farnèse* dans la place de Gouverneur des Pays-Bas. Il la posséda jusqu'à sa mort qui arriva en 1596, & fut remplacé par le Cardinal *Albert*.

An 1596.

La guerre s'étant allumée entre la France & l'Espagne, après la prise de la Fere, le Maréchal de *Biron* qui entra dans l'Artois, fit prisonnier le Marquis de *Varembon*, Gouverneur de cette Province, & désola horriblement le pays par le fer & par le feu, en représailles des ravages que l'Archiduc avoit faits dans le Boulonnois ; les François brûlèrent spécialement le Moulin de Basinghem, firent sauter avec le pétard la porte de l'Eglise de Tatinghem, pillèrent celle de Longuenesse, entrèrent dans la Chartreuse & saccagèrent Blandecques, où il y avoit des moulins à fouler les étoffes.

Après la mort de l'Archiduc *Ernest*, le Cardinal *Albert*, Gouverneur des Pays-Bas, fit son entrée à Saint-Omer le 8 Avril 1596. Comme il se proposoit d'assiéger Ardres, les Magistrats s'engagèrent de lui fournir douze mille livres de pain par jour, & de payer pour plusieurs jours quatre cens pionniers. Ils lui donnèrent aussi cinq milliers de poudre, plusieurs pièces de canon & quantité d'ustensiles nécessaires pour un siège. Avec ce secours il alla assiéger Ardres qu'il prit. Il revint ensuite à Saint-Omer avec son armée. Une partie y logea & l'autre les environs. Tout cela ne put se faire sans que bien des particuliers en souffrissent. Après le départ de l'Archiduc, les François revinrent & achevèrent de ravager cette malheureuse Province.

L'Archiduc en quittant Saint-Omer y avoit laissé des troupes. Elles n'étoient point disciplinées & les habitans en souffroient. Si on les logeoient dans la Ville, elles la pilloient ; si

on refusoit de les y loger, elles se répandoient dans les Villages voisins & les mettoient à contribution. Aucun voyageur n'étoit en sûreté ; ils détrousoient les marchands qui venoient pour la foire, sous prétexte qu'on ne payoit pas leur solde.

Les troupes du Comte de *Buquoi* causoient les plus grands désordres. Elles portèrent les choses au point que les Bourgeois furent enfin obligés de se réunir contre ces brigands. Le 15 Mai, ceux-ci avoient arrêté le Conseiller *Doresmieux*, qui alloit à Bruxelles & l'avoient extrêmement maltraité. Le 28, les Magistrats ayant fait ouvrir la porte de Brûle qui étoit toujours fermée, pour faire passer des charriots avec une escorte de quarante hommes qui alloient chercher de quoi travailler aux Fortifications, des Soldats de *Buquoi* qui étoient cantonnés dans l'Eglise de la Magdeleine, en sortirent pour s'emparer des chevaux. Il y eut quelques coups de mousquets tirés de part & d'autre. Aussi-tôt on sonna l'alarme dans tous les clochers où il y avoit des guetteurs. Les Bourgeois prirent les armes, sortirent par la porte de Brûle & allèrent à Blandecques où ils comptoient trouver les Soldats : mais ils étoient rentrés dans la Magdeleine. Le Mayeur étant arrivé pour apaiser les Bourgeois ne put y réussir. Le Vicomte de Fruges se présenta ensuite, promit de faire partir la troupe & alla lui parler. Le Capitaine répondit qu'on n'avoit pas eu intention de faire quelque tort, mais de se payer par ses propres mains de quelque contribution qui étoit due & pria le Vicomte d'obtenir à sa troupe un délai jusqu'au lendemain. Les Bourgeois ne voulurent pas même accorder deux heures & refusèrent de lire une lettre que le Capitaine leur avoit adressée. Ils pointèrent le canon sur la Magdeleine ; déjà ils avoient abattu la couverture & ils se disposoient à massacrer la troupe entière, quand le Vicomte promit de la faire sortir à l'heure même. En effet elle partit à l'instant & se retira au-delà d'Arques.

An 1597.

L'année suivante les Espagnols formèrent le projet de surprendre la Ville d'Amiens. Le 19 Mars, comme tout le peuple étoit au sermon, seize Soldats déguisés en Paysans, ayant à leur tête le Capitaine *Onano*, entrèrent dans cette Ville, les uns portant des sacs de noix, les autres des pommes, les autres conduisant un charriot chargé de paille qu'ils laissèrent entre les ponts pour empêcher la herse de tomber. L'un d'eux ayant laissé tombé un sac de noix qui étoit délié, les Bourgeois qui montoient la garde s'amuserent à les ramasser. Alors un gros de deux cens hommes qui étoient dans une Chapelle voisine survint & s'empara de la porte. Un autre corps de troupes qui n'étoit qu'à un quart de lieue de la Ville, ne tarda point à paroître. L'épouvante fut bien-tôt dans Amiens. On avoit beau sonner l'alarme, peu de gens se mirent en défense. Les Espagnols s'emparèrent sans peine des portes des Eglises, des Places & du Rempart. Le Comte de Saint Pol qui commandoit dans Amiens, aussi effrayé que le peuple, monta au plus vite à cheval & se sauva à Corbie. *Teilio* qui étoit à la tête des Espagnols se voyant Maître de la Ville, l'abandonna au pillage. Tous les habitans furent dépouillés & obligés de se racheter, excepté ceux avec qui les Espagnols étoient d'intelligence ou qui étoient dans le parti de la ligue.

L'Archiduc *Albert* informé de la prise d'Amiens, afin d'empêcher un plus grand désordre, fit partir *Jean Duplouich*, natif d'Aire, Archidiacre & Vicaire général de Saint-Omer. Sa commission portoit un ordre de se rendre aussi-tôt à Amiens, pour contenir les troupes & empêcher qu'elles ne traitassent les Ecclésiastiques comme les Sécuiers. « *C'est à quoi*, dit le Cardinal, *nous obligent notre naissance & l'habit que nous portons, & comme la charge que nous occupons ne nous permet pas de nous rendre dans Amiens & qu'il est besoin d'y envoyer homme de qualité, de savoir & d'expérience, nous avons fait choix de votre personne &c* ». *Jean Duplouich* à son retour d'Amiens, fut élu Doyen du Chapitre & ensuite Evêque d'Arras.

Henri IV ayant repris Amiens après un siège meurtrier, voulut avoir sa revanche sur Arras. Le 27 Mars il vint avec dix mille hommes, & attacha le pétard à la porte de Miolens pour entrer dans la Ville, & à la porte d'Amiens pour entrer dans la Cité. Déjà le pont levis avoit été

emporté, lorsque *Charles de Longueval*, Comte de Buquoi, qui étoit alors à Arras, se trouvant ce jour là à la tête des Bourgeois, animés par la présence de l'Evêque *Moulart*, qui malgré son grand âge s'étoit fait transporter sur le rempart pour les encourager, fit manquer cette entreprise. *Henri IV* qui étoit en personne à cette attaque, malgré sa bravoure & celle de ses troupes, fut obligé de céder à la résistance opiniâtre des habitants, & comme il n'étoit question que d'un coup de main & qu'il n'avoit fait aucune disposition pour assiéger la Ville, il fut obligé de s'en retourner.

An 1598.

L'année suivante mourut *Jean Sarrasin*, Abbé de Saint Vaast, qui fut extrêmement considéré & qui avoit rendu les plus grands services à sa Patrie. On l'en avoit re compensé en le nommant d'abord Conseiller-Clerc au Conseil d'Artois, & ensuite à l'Archevêché de Cambrai. Il fut enterré dans l'Eglise de son Abbaye, auprès de *Thierri*, Fondateur de ce Monastère.

En 1598, la paix fut conclue à Vervins entre la France & l'Espagne, & publiée à Arras le 7 Juin.

Philippe II aimoit tendrement *Isabelle-Claire Eugenie* sa fille : il avoit voulu la faire Reine de France. Ce projet ayant échoué, il lui donna la Souveraineté des **Pays Bas** en lui faisant épouser le Cardinal *Albert d'Autriche*, frere de l'Empereur, qui en étoit Gouverneur. L'Acte de donation est du 6 Mai 1598. Il y étoit stipulé, qu'au cas qu'elle n'eut point d'enfant, les Pays-Bas reviendroient à l'Espagne, & au cas qu'elle en eut, qu'ils ne pourroient épouser que des Princes ou Princesses d'Espagne, ou quelque autre du consentement du Roi. En conséquence l'Archiduc se rendit à Notre Dame de Halle près Bruxelles, y quitta son habit de Cardinal, & renonça à tous ses Bénéfices, se réservant une pension de cinquante mille livres sur l'Archevêché de Tolède.

La concession de *Philippe II* ayant été notifiée aux Etats, ils chargerent par une procuration *Mathieu Moulart*, Evêque d'Arras, l'Abbé de Dommartin, *Duplouich*, Doyen de Saint-Omer, Nobles, de *Bonniere*, de *Souastre* & de *Bonniere*, Baron d'Auchi, Députés ordinaires des Etats, *Brias*, Gouverneur de Mariembourg, *Duval*, Député ordinaire, *Vignacour*, Ecuyer, Conseiller d'Arras, *Richebé*, Conseiller de Saint-Omer, de faire le serment réciproque, lorsque l'Archiduc auroit promis d'entretenir tout ce que Sa Majesté elle-même avoit promis & juré à sa réception en général & en particulier, tant dans la Ville d'Arras que dans les autres Villes de la Province, notamment l'Edit perpétuel de 1577, & le Traité de réconciliation. La cérémonie se fit à Bruxelles le 25 Août 1598. Les Députés discuterent certains points concernant la Cession, & demanderent des éclaircissements que *Richardot*, Président du Conseil-privé leur donna. Ils furent ensuite appelés par le Héraut d'armes devant son Altesse & toute la Cour ; chacun dans leur ordre ou celui de leur Province. L'Archiduc prêta serment entre leurs mains : réciproquement son Altesse entre les mains des Députés, & promit de faire ratifier le serment par *Isabelle*. Il jura de maintenir & faire entretenir tout ce que Sa Majesté avoit promis & juré à sa réception envers les Etats d'Artois, ensemble l'Edit perpétuel & le Traité de réconciliation. Le lendemain l'Archiduc donna un grand repas aux Députés de toutes les Provinces. *Richardot* harangua les Etats généraux. Au retour des Députés, les Etats se rassemblèrent pour lire les lettres, procurations, procès-verbaux, lettres de serment & autres actes relatifs à la donation & cession de la Souveraineté. Après l'examen de toutes ces pièces, les Etats ordonnerent qu'elles seroient soigneusement gardées dans leurs Archives. L'Archiduc étant parti pour aller épouser *Isabelle*, laissa au Cardinal *André*, Archiduc d'Autriche, l'administration des Pays-Bas. Son absence ne fut pas longue. Le Conseil d'Etat ayant donné avis de son retour & de l'arrivée de la Princesse, les Etats d'Artois nommerent pour aller complimenter ses nouveaux Souverains, l'Evêque d'Arras, l'Abbé de St. Vaast, *Cambier*, Chanoine d'Arras, Députés ordinaire, de *Noyelle*, Sr. de Marcé, Baron de Rossignol, Gouverneur d'Arras, de *Bonniere de Souastre*, de *Bonniere*,

Baron d'Auchi, Gouverneur de Lens, & l'Abbé d'Hénin Liétard, Député ordinaire, *Duval*, aussi Député, *Cornaille Dopi*, Echevin d'Arras, & *Doresmieux*, Conseiller de Saint-Omer ; ils se rendirent à Bruxelles & offrirent aux Archiducs un présent de quarante mille florins.

An 1600.

L'année suivante les Archiducs parcoururent différentes Provinces des Pays-Bas. Le 13 Février, les Etats sachant qu'ils étoient près d'Arras, députèrent six Membres de chaque Corps. Ces Députés assistés du Comte de Berlaymont, Gouverneur général de l'Artois, & des Magistrats, allèrent à leur rencontre ; ils les joignirent à une lieue de la Ville. Lorsqu'ils furent arrivés à la Prévôté de St. Michel, ils firent leur serment sur un théâtre qu'on y avoit dressé, & le Magistrat fit le sien au nom de la Bourgeoisie. Ils entrèrent à cheval par la Porte de Saint Nicolas, sous un Dais de Damas bleu à franges d'argent, porté par six Echevins *issans*, ayant des robes de Damas noir sur des habits de velours, avec des bottines de maroquin. On avoit décoré les rues par lesquelles ils passèrent. Ils allèrent oger à St. Vaast : la Ville leur fit présent d'une coupe & d'une tasse d'or du poids de trois mille florins & de douze pièces de vin. Le lendemain les Archiducs se rendirent sur la grande place, monterent sur un théâtre construit par ordre des Etats, & les sermens y furent renouvelés.

Ce nouveau Gouvernement fut fort agréable à la Province : pendant près de quarante ans qu'il dura, elle goûta les douceurs de la paix. Les Archiducs étoient affables & justes : ils s'occupèrent spécialement à faire des fondations utiles ou pieuses. Leur maison étoit comme une Communauté : ils employoient tous les jours une heure ou deux à l'oraison, & ne manquoient jamais de réciter les sept Pseaumes. Ils firent rebâtir plus de trois cens Eglises ruinées par les guerres. *Albert* aimoit l'étude & les Belles Lettres ; il savoit les mathématiques ; il favorisoit les beaux arts & protégea *Rubens*, qui enrichit les Pays-Bas des chefs-d'œuvres de son art. Jamais peut-être Souverains ne furent plus occupés du bonheur de leurs Sujets qu'*Albert* & *Isabelle*, & n'en furent plus tendrement aimés. Il est si rare de voir des Princes être plutôt les peres de leurs sujets que leurs maîtres, que l'histoire ne peut trop faire remarquer ceux qui ont mérité cet éloge.

Il se passa dans la Province peu d'événemens remarquables sous l'administration d'*Albert* & d'*Isabelle*. En 1603, *Henri IV* ayant établi dans ses Etats des manufactures de haute-lice, tira une partie des ouvriers de Flandre & d'Artois ; ce qui acheva de faire tomber celles qui subsistoient encore dans la Province. En 1608, les Cordeliers furent renvoyés des Pays-Bas pour n'avoir pas voulu embrasser la réforme des Récollets. En 1611, les Archiducs donnerent un Edit perpétuel en 47 articles pour la justice & la police de leurs Etats. Les Jésuites qui peu après le Concile de Trente, avoient eu un établissement considérable à Saint-Omer, furent appelés en 1613 à Arras, à Béthune, à Aire, à Hesdin & à Bapaume.

An 1614.

Jean IV de Saint-Omer, dont l'unique héritière avoit épousé un Montmorenci, mourut en 1614, & fut enterré dans l'Eglise de Morbecque. Lorsqu'on eut fait ses funérailles, le Héraut d'armes environné des parens qui avoient été convoqués & qui assistoient à la cérémonie, proféra devant la cave où on avoit mis le corps ces mots : « *Je déclare qu'étant venu à décéder de ce monde, feu Messire Jean de St. Omer, premier hoir & chef de nom & d'armes de la très noble Maison de St. Omer, il est de coutume de toute ancienneté d'enterrer les armes de la Maison éteinte ; ce que je viens exécuter. Je déclare donc en présence de cette noble assemblée, que si quelqu'un prétend y avoir intérêt, auras à parler* ». Il dit ensuite trois fois : « *Or oyez, or oyez, or oyez ; n'y a-t-il personne qui réclame ? Messieurs, vous serez donc témoins que je vais faire mon office* ». Alors il prit les Armoiries de la Maison de Saint-Omer qui avoient été gravées sur du cuivre, émaillées de leurs métaux & couleurs & dit ces mots : « *Cejourd'hui furent enterrées les armes de la très-noble Maison de Saint-Omer, éteinte par la mort de Jean IV dudit nom, de Saint-Omer, priez Dieu pour son ame* ». Il les jetta

dans la cave auprès du défunt, & prit une pelle pour jeter trois fois de la terre dessus, en disant : « *Au nom du père, du fils & du saint Esprit, Dieu veuille faire miséricorde aux âmes du défunt Seigneur & de ses nobles prédécesseurs* ». Telles étoient les cérémonies qui se pratiquoient alors aux obsèques des derniers mâles des Maisons illustres.

Nous avons eu occasion de faire connoître combien la Maison de Saint-Omer étoit ancienne & illustre. On trouve dans ses alliances les noms de *Thienne, Crequi, Massiet, Guine, Gaure, Bailleul, d'Heseque, Croy, de Flooz, d'Aire, Lannoi, Hallewin, Fienne, Wallon, Capelle, d'Oignies, Ives, d'Halenne, Menin, Flandre & Beaulincourt*. Je vais placer ici au sujet de cette dernière Maison, quelques faits qui ne sont venus à ma connoissance que depuis l'impression de mon dernier volume : ils appartiennent à l'Histoire d'Artois, puisqu'ils regardent une Maison ancienne de cette Province, qui a toujours joui de la considération la plus méritée.

En 1152, *Jean*, sire de Beaulincourt, Chevalier, étoit Capitaine général & Gouverneur de Cambrai, Ville libre & Impériale. *Ducange* remarque que les Capitaines des grandes Villes, jouissoient alors des plus beaux droits : il les assimile à celui des Ducs & des Comtes.

Voici ce qu'on trouve dans *Joinville* : « Saint Louis étoit vivement sollicité par la Reine mere, Régente du Royaume, de repasser en France. Il fit assembler tous les grands du Royaume qui l'avoient accompagné outre-mer pour lui dire librement leurs avis. Tous lui conseillèrent de déférer à l'avis de la Reine. Il n'y eut que le sire de *Joinville*, qui par le conseil de Monseigneur de *Beaulincourt* son cousin germain, l'un des Chevaliers les plus distingués de son tems par ses hauts faits d'armes, eut le courage de soutenir que l'honneur du Prince & le bien de la Chrétienté exigeoient sa présence ; à quoi le Roi déféra par la confiance qu'il avoit dans ces deux illustres Chevaliers ».

On voit dans la Généalogie de la Maison de Saint-Omer, que *Jean de Morbecque* eut une fille nommée *Marie*, qui épousa le sire de *Beaulincourt*. Son fils appelé *Enguerrand de Beaulincourt*, accompagnoit *Denis de Morbecque*, lorsqu'il prit le Roi *Jean* à la bataille de Poitiers. L'honneur de cette prise lui ayant été contesté par un autre Chevalier, l'affaire fut d'abord portée devant le Prince de Galles, & ensuite devant le Roi d'Angleterre. *Denis de Morbecque* n'ayant pu être transporté à cause des blessures qu'il avoit reçues, chargea *Enguerrand de Beaulincourt* de le remplacer. Ce Chevalier alla en Angleterre, plaida la cause de son cousin, montra le gant que le Roi *Jean* avoit donné à *Denis de Morbecque*, en se rendant à lui & que ce Prince reconnut. Le Roi d'Angleterre décida que le Roi de France avoit été fait prisonnier par *Denis de Morbecque*, qui reçut une récompense proportionnée à l'éclat de son action. *Edouard* ayant ensuite demandé audit sire *Enguerrand* quelles armes il portoit, il lui répondit : « *Tres-cher sire, mes armes sont d'azur à deux Lions-Léopards, assis dos à dos* ». *Edouard* ajouta sur le champ que par la bravoure dudit sire *Enguerrand de Beaulincourt* & l'honneur des Léopards qui sont es nouvelles armes d'Angleterre, il enrichissoit cesdites armes d'une couronne d'or, prise des armes d'Angleterre, & ajouta audit Chevalier *Enguerrand*, que c'étoit chose honorable pour lui de préférer cette marque de distinction à toute autre récompense.

An 1621.

L'Archiduc *Albert* mourut à Bruxelles le 13 Juillet 1621. Il fut revêtu après sa mort, conformément à ses intentions, d'un habit de Cordelier. Cette pratique de dévotion étoit alors tellement en usage qu'on trouve une lettre du Général des Cordeliers adressée au Parlement de Paris, par laquelle il permet à tous les Membres de cette Compagnie de se faire enterrer avec l'habit de son ordre. *Albert* après avoir été exposé pendant quatre jours sous un baldaquin de drap d'or, fut mis dans un cercueil de plomb & transporté dans la petite Chapelle de Ste. Gudule, qui étoit sous la sacristie. Il y resta jusqu'au 11 Mars de l'année suivante, que sa pompe funèbre se fit avec la plus grande magnificence. Tout ce qu'il y avoit de distingué dans ses Etats

y assista. La cérémonie dura depuis huit heures du matin jusqu'à sept heures du soir. Le Corps fut mis dans une cave devant le maître Autel de Ste. Gudule.

An 1623.

Isabelle ayant donné avis aux Etats d'Artois de la mort de l'Archiduc, trois Députés de chaque Corps partirent pour aller lui témoigner les regrets de la Province. Quelque-tems après les Etats envoyèrent d'autres Députés à Bruxelles pour prêter un nouveau serment à Isabelle-Claire-Eugenie qui continua d'être Souveraine des Pays-Bas, & recevoir le sien. Les Députés firent le leur en ces termes : « *Nous Herman d'Otemberg, Evêque d'Arras, Philippe de Caverel, Abbé de l'Eglise & Abbaye de St. Vaast, Députés ordinaires des Ecclesiastiques, Antoine Moulart, Protonotaire Apostolique, Doyen & Chanoine de l'Eglise de Notre Dame d'Arras, Charles de Bonniere, Chevalier Sieur de Souastre, Bailli & Capitaine de Saint-Omer, Guillaume de Montmorency, Chevalier Seigneur de Neuville, Charles de Bernemicourt, Vicomte de la Thieuloye, Chevalier du Conseil d'Artois, Sieur de Fréven pour les Nobles, Nicolas Duval, Sieur du Natoi, Mayor d'Arras, Député ordinaire des Etats, Jean du Mont Saint Eloi, Seigneur de Merin, Echevin d'Arras, & François de Monceaux, Sieur de Fouquevillers, Conseiller d'icelle Ville, pour les Villes du pays & Comté d'Artois, représentant les trois Etats de ladite Province, & étant bien & duement autorisés à faire ce que s'ensuit. Après avoir reçu le serment que au nom de très-haut, très-puissant & très-excellent Prince le Roi d'Espagne, Philippe IV de ce nom, nous a présentement fait la Sérénissime Princesse, Madame Isabelle-Claire-Eugenie, par la grace de Dieu, Infante d'Espagne & tel que les Comtes d'Artois ont accoutumé de nous prêter en vertu de la procure spéciale & irrévocable de Sa Majesté, promettons & jurons que nous serons à Sa Majesté bons & loyaux sujets, & tiendrons & ferons tenir inviolablement tout ce que de la part desdits Etats du pays & Comté d'Artois a été premier juré à feu de très-haute mémoire le Roi Philippe III de ce nom, frère de sadite Majesté que Dieu absolve : ainsi nous aide Dieu & tous ses Saints* ». Dans le serment fait par Isabelle-Claire-Eugenie, cette Princesse avoit promis de tenir & observer ce que Philippe III son frère avoit promis & juré tant en général qu'en particulier aux Eglises, Prélats, Nobles, Villes du pays & Comté d'Artois, ensemble tout ce qu'un bon Seigneur & Souverain est tenu & obligé de faire envers ses fidèles Sujets.

An 1632.

Isabelle survécut douze ans à l'Archiduc. Sur la fin de ses jours, ses Etats qui avoient toujours été tranquilles, furent agités par quelques troubles. Carondelet, Doyen de Cambrai, ayant fait un voyage à Paris, le Cardinal de Richelieu le corrompit, & se servit ensuite de lui pour engager plusieurs Seigneurs qui paroisoient mécontents de la domination Espagnole à se révolter & à former une république comme celle de Hollande. Henri Comte de Berghes, entra dans la conspiration. Le Cardinal lui fit remettre une somme pour exciter un soulèvement. Carondelet à son retour parla aux Princes d'Epinoi, de Barbançon & au Duc de Bournonville, & les fit entrer dans ses vues. Le Comte de Berghes négocia ensuite à la Haye. Il gagna le Prince d'Orange & lui livra plusieurs places Espagnoles qui étoient sous son commandement. Comme il n'avoit point encore levé le masque, il prétendit qu'il ne lui avoit pas été possible de sauver ces places, parce que les Espagnols avoient laissé son Gouvernement sans défense : il se rendit ensuite à Liège & s'y fit recevoir Bourgeois. L'Infante le croyant de bonne foi n'oublia rien pour le faire revenir & l'appaiser. Loin de se rendre à ses instances, il publia un manifeste qu'il adressa aux Prélats, aux Nobles & aux Habitans. Après y avoir exposé les sujets de mécontentement qu'il prétendoit avoir reçus, il les exhortoit de se joindre à lui pour remédier au mal que les Ministres Espagnols causoient aux Provinces, & il annonçoit que des Rois & des Princes lui avoient promis de le seconder dans son entreprise. Dans un autre manifeste, il exhortoit les Officiers & les Soldats de toutes les Nations, excepté les Espagnols, de venir le trouver à Cologne ou à Liège pour servir sous ses ordres.

Isabelle s'étant plaint à l'Evêque de Liège de ce qu'il protégeoit *Berghes* contre son Souverain, ce Prélat l'obligea de se retirer avec un petit nombre de gens qui s'étoient attachés à lui. Il se réfugia à Aix la Chapelle où le Procureur général commença à le poursuivre comme criminel de lèse-Majesté. *Isabelle* de son côté fit ce qu'elle put pour calmer les esprits. Mais les avis qu'on lui donna de la correspondance du Comte de *Noyelle* avec les Gouverneurs des places les plus voisines de Bouchain où il commandoit, l'obligèrent de faire investir cette Ville. Bientôt *Noyelle* se vit si vivement pressé, qu'il fut obligé d'écrire au Marquis d'*Ayetonne*, Commandant des troupes Espagnoles, qu'il étoit prêt d'obéir aux ordres du Roi & d'*Isabelle*, & de recevoir la garnison qu'il voudroit lui envoyer. *Ayetonne* se rendit à Bouchain, changea la garnison &, sous quelque prétexte, emmena avec lui *Maulde* qui tenoit un des premiers rangs dans la Ville. Peu après un Officier demanda les Clefs au Gouverneur & se disposa à le déposséder. *Noyelle* ayant lâché quelques paroles indiscrettes, on affecta de les prendre pour une désobéissance formelle ; on l'attaqua, il se défendit ; tua quelques Soldats, mais il fut bientôt accablé par le nombre. Le Marquis d'*Ayetonne* fit ensuite arrêter *Maulde* & le Doyen de Cambrai, qui fut enfermé d'abord dans un Couvent à Bruxelles & ensuite conduit à la Citadelle d'Anvers.

An 1633.

Peu après cet événement, *Isabelle* termina sa carrière. Cette Princesse ayant suivi à pied une procession qui dura un tems considérable, s'échauffa, fut attaquée d'une fièvre continue & d'une inflammation qui en peu de jours la conduisit au tombeau. Elle gouverna les Pays-Bas Catholiques avec beaucoup de prudence, de sagesse & de modération. Malgré la violence de sa maladie, elle donna les ordres nécessaires pour maintenir la tranquillité des peuples jusqu'à l'arrivée du Cardinal Infant d'Autriche, Archevêque de Tolède, destiné à lui succéder. Lorsqu'elle eut reçu l'extrême-Onction, elle se rappella qu'il y avoit dans sa cassette plusieurs placets qu'elle n'avoit point répondus ; elle se les fit lire jusqu'à ce que la foiblesse de sa tête l'empêcha de s'en occuper d'avantage. On a dit de cette Princesse qu'elle parloit peu & bien. Elle ne sortoit guère de son Palais que pour aller dans les Eglises & dans les Hôpitaux & pour visiter les pauvres. Elle s'étoit livrée pendant sa jeunesse à des exercices que son sexe est peu dans l'usage d'apprendre. Elle savoit très bien tirer l'oiseau avec l'arquebuse ou l'arbalète : elle aimoit ces sortes de fêtes. Elle assistoit quelquefois aux repas qui s'y donnoient & se mettoit au nombre des convives ; & il est aisé de concevoir combien des manières si populaires & si simples lui attachoient les cœurs.

An 1635.

Par la mort d'*Isabelle*, les Pays-Bas devoient être réunis à l'Espagne : le Cardinal de *Richelieu* trouva cette réunion contraire au projet qu'il avoit formé d'abaisser la Maison d'Autriche ; & sans suivre d'autres loix que celles de la politiques, il détermina *Louis XIII* à déclarer la guerre à l'Espagne. Elle fut publiée dans la Province le 19 Mars 1635, & la même année il y eut à Saint-Omer une maladie pestilentielle, qui enleva tant dans cette Ville que dans les environs, quinze mille personnes. Elle fut comme l'annonce des malheurs dans lesquels un fléau non moins terrible devoit plonger l'Artois pendant plus de quarante ans. C'est ce que nous allons maintenant raconter, en donnant à des événemens qui deviennent plus intéressans à mesure qu'ils se rapprochent de nos jours, autant d'étendue que les mémoires qui en furent alors conservés pourront nous le permettre.

La guerre commença en 1635 : les Espagnols ayant désolé la Picardie, *Louis XIII* ordonna aux Maréchaux de *Chaulne* & de *Chatillon* de brûler une fois autant de Villages dans l'Artois que les Espagnols en avoient brûlés dans toute la Picardie, afin que ces représailles les obligassent de faire la guerre plus humainement. Les Maréchaux refusèrent d'être des incendiaires ;

cependant afin de calmer l'esprit vindicatif du Cardinal de *Richelieu*, ils ne purent se dispenser de réduire plusieurs villages en cendre.

* Depuis 1635 jusqu'en 1640, le pays qui est entre Arras & Dourlens, fut entièrement dévasté. Les habitans de ces cantons se sauverent dans les bois ou dans les carrières qui avoient leurs entrées autour des Eglises. Les cimetières furent environnés de murailles qui avoient une certaine hauteur & qui étoient défendus par des palissades. On trouvoit dans les carrières, des rues percées en lignes droites où chaque famille se pratiquoit une enceinte. C'est ce dont on voit encore des traces dans les Villages de Mouchi-aux-Bois, Berles, Bienvillers, Pomiers, Souastre, Saint-Amand, Humbercamp, Saultri, Sombrin, Varluzel, grand Rullecour, Flavincourt, Beaufort, Barli, Fosseux, Goui, Beaumets, Bailleulmont. Il y a dans ces cantons deux positions avantageuses pour un camp, dont on fit alors beaucoup d'usage, qui sont Bailleulmont & Miraumont près Bapaume.

An 1636.

Pendant les deux premières années de la guerre, il se passa peu d'événemens remarquables dans la Province. Le 24 Janvier 1636, la garnison Espagnole de Bapaume brûla le Village de Frégicourt près Sailli, & la nuit suivante, elle mit le feu à celui de Susanne. Le 28, les Villages de Traunois & de Roquigni furent incendiés par la garnison de Péronne. Le 10 Mars, *Bétrancourt*, Maréchal-de-Logis des Chevaux légers de Rambures, partit de Dourlens & se rendit avec soixante hommes à deux lieues de Béthune. Les paysans des Villages voisins de la Scarpe en étant informés, l'attendirent à son retour & s'assemblerent avec quelques soldats Espagnols pour s'emparer du butin que les François avoient fait. Ceux-ci les attendirent en plaine, en tuèrent quatre ou cinq cens, firent des prisonniers & dissipèrent le reste. Sur la fin de Mars, les Espagnols assemblèrent un corps de Troupes au Mont-Saint-Eloi, pour arrêter les incendies & les désastres que le Duc de *Chaulne* commettoit du côté de Bapaume. *Villequier*, Gouverneur du Boulonnois, vint les reconnoître ; mais il s'en retourna sans oser les attaquer. *Rambures*, Gouverneur de Dourlens, prit au commencement d'Avril un Fort près d'Arras, mit plusieurs Villages à feu & à sang : ayant rencontré huit cens chevaux, il les tailla en pièces. Les François prirent alors Avesne-le-Comte & le brûlèrent. *Desprets* commandoit à Bapaume une compagnie de cent hommes. Il avoit désolé la frontière pendant l'hiver, & il n'avoit pas été possible de le surprendre. Enfin le Duc de *Chaulne*, Gouverneur de Picardie, lui tendit un piège dans lequel il donna. Il fit partir *Puget* qui commandoit à Ancre, avec cent Carabins, quarante Mousquetaires & quelques Chevaux légers. Il le joignit ensuite deux heures avant le jour dans le bois du Parc près de Bapaume, & détacha trente ou quarante Carabins vers cette Ville, conduisant quelques chevaux à la queue les uns des autres. La garnison de Bapaume ne manqua pas de tomber sur eux. Les François feignirent de s'enfuir au petit trot lâchant quelques chevaux. Dès qu'elle eut atteint le bois, le corps de Troupes qui l'attendoit en bon ordre, l'attaqua, en tua plusieurs & fit trente prisonniers. Le succès de cette tentative déterminà à en faire une autre, à peu-près de la même espèce & qui ne fut pas moins heureuse. La nuit du 15 au 16 Mai, *Bois Renaud* partit d'Ancre avec trois cens hommes, parut devant Bapaume une heure avant le jour, fit repaître les chevaux & ôta la selle à dix qu'il ordonna d'attacher à la queue de deux autres. Il fit habiller deux de ses gens en Croates & les lia sur ces chevaux. Il disposa ensuite soixante Mousquetaires en trois Escadrons & fit un peu éloigner les autres. Le jour étant venu, deux cavaliers parurent, faisant mine de fuir vers la Ville avec les deux Croates qu'ils amenoient prisonniers. La garnison sortit aussi tôt dans l'espérance du butin ; elle se trouva bien-tôt environnée. Trente-cinq hommes furent tués dans l'action & quarante-neuf autres furent faits prisonniers. Depuis le mois de mai jusqu'au mois de Septembre, les François sachant que les forces des Espagnols étoient du côté du Catelet & de Corbie, ne cessèrent de faire des courses dans la Province.

Les Croates que les Espagnols tenoient à leur solde, ni pilloient pas moins les Artésiens que les François. Sur la fin de l'année 1636, les Etats deputerent *Philippe de Caverel*, Abbé de St. Vaast, qui avec le Duc d'Arschot, allèrent porter ses plaintes au Cardinal Infant sur les excès que les Croates commettoient. Ce Prince pour toute réponse se contenta de leur dire : « **Vos ames sont à Dieu, vos vies & vos biens sont au Roi** ». L'Abbé de Saint Vaast fut si mortifié de cette réponse, qu'à son retour à Arras il tomba malade & mourut. Alors le Cardinal Infant s'empara des biens de l'Abbaye.

An 1637.

L'année suivante les Espagnols prirent les Forts de Hebuterne & de Fontquevillers. Au mois d'Août le Comte de *Nanteuil*, Gouverneur de Corbie, sachant que les Espagnols faisoient mal la garde dans les faubourgs d'Arras, envoya d'Oignies à la tête de cent Maîtres. Il arriva la nuit du 26 au 27 dans le Faubourg de Miolens, avança jusqu'au bord du fossé & fit mettre pied à terre à cinquante Cavaliers, qui avec des pétards & des grenades, forcerent quatre des meilleures maisons. Malgré le feu de l'ennemi, ils enleverent plus de quatre mille aunes de toile & beaucoup de fraises à l'Espagnole, dont ils se paroièrent, en se moquant de l'ennemi ; au mois de Novembre, quinze cens hommes de la garnison d'Arras vinrent se loger dans un Fort qu'on avoit construit à Bienvillers. *Nanteuil* en ayant eu avis, forma le dessein de venir l'attaquer ; il donna au Vicomte d'Oignies une compagnie de cavalerie, chaque homme portoit un cavalier en croupe. Le Vicomte arriva le 22 Novembre à onze heures du soir devant ce Fort. Il fit appliquer aussi tôt une bombe au de la forteresse : la brèche qu'elle fit fut assez grande pour laisser passer deux hommes de front. Les Espagnols accoururent au bruit pour empêcher les François d'entrer ; ceux-ci après une action assez vive, se rendirent maîtres du Fort, tuerent cinquante hommes & emmenerent les autres prisonniers à Corbie, après avoir fait beaucoup de butin, quoique les garnisons d'Arras & de Bapaume se fussent réunies pour les poursuivre, elles ne purent jamais les entâmer. On s'empara aussi cette année de Saint Pol.

An 1638.

Dans le mois de Février 1638, *Mondejeu* alla prendre & brûler le viel Hesdin.

Toutes ces actions n'étant point décisives, on résolut de faire quelque entreprise plus importante. On voulut accrediter celle que l'on projetta, en la couvrant du voile de la Religion. Le père *Joseph*, confident du Cardinal de *Richelieu*, prétendit qu'une Religieuse du Calvaire de Paris avoit eu révélation qu'on feroit le siège de Saint-Omer & qu'il réussiroit infailliblement. En conséquence on donna des ordres au Maréchal de *Chatillon*. Le 25 Mai 1638, il parut à la tête de vingt-cinq mille hommes, à la hauteur de Blandecque où il campa. Aussi tôt le Gouverneur de Saint-Omer fit rompre la digue de l'Aa, qui est au-dessus de la Ville. Il n'y avoit pas plus de mille hommes de troupes réglées dans Saint-Omer & trois cens hommes de Cavalerie. Le jour précédent, le Baron de *Wisemal* étoit sorti avec son Régiment de la Ville, par ordre du Comte *Fontaine*, pour occuper le poste du Bac & Saint-Mommolin. Ce Comte se tenoit à Furnes, & le Comte d'Isembourg étoit à Arleux. Comme Saint-Omer étoit hors d'état de soutenir un siège, les Magistrats écrivirent à ces Officiers généraux pour leur demander du secours & ne purent en obtenir. Si le Maréchal de *Chatillon* eut fait sur le champ le siège de la Ville, il s'en fut emparé infailliblement. Il est à croire qu'il ignoroit sa situation. Le 26, les François attaquèrent le Château d'Arques & le prirent, & le Maréchal y établit son quartier. Les Capitaines *Tilli* & *de Lannoi* furent envoyés par les Espagnols pour occuper Clairmarais. Le 27, *Chatillon* fit battre le fort de Sorcam qui séparoit la Flandre de l'Artois, & s'en empara. Pendant ce tems-là, le Comte *Fontaine* fit entrer du secours dans la Ville. Le 28, Clairmarais fut attaqué par trois mille hommes de pied. Les deux Capitaines qui s'y étoient renfermés firent une vigoureuse défense. Voyant qu'on alloit prendre les Fortifications, ils gagnèrent l'Eglise où ils se maintinrent

pendant quelque tems. Ils se retirèrent ensuite sous les voutes où les poudres leur manquèrent. Alors ils sortirent à condition qu'on leur laisseroit leurs armes & qu'ils auroient leurs mèches allumées. On le leur avoit promis ; on leur manqua de paroles ; on les désarma & on leur fit prendre le chemin d'Aire ; mais ils s'échappèrent sur la route. Les François après s'être rendus maîtres de Clairmarais, prirent Longuenesse, les Chartreux, Tatinghem, Salperwich, Tilques & les autres postes qui environnoient Saint-Omer & qui étoient peu fortifiés. Il ne restoit plus que le Bac : comme le poste étoit important, on se donna bien des mouvemens pour le conserver. Le Baron de *Wisemal* s'y étoit fortifié. Cependant comme il n'étoit pas possible qu'il tint long-tems, le Comte de *Fontaine* avoit envoyé ordre à cet Officier de se retirer dans la Ville, dès qu'il seroit attaqué. Ceux qui avoient pris Clairmarais vinrent à Nieurlet & y mirent le feu. Le Maréchal de *Chatillon*, détacha un gros de Cavalerie & d'Infanterie, qui marchant entre les deux Rivières, avoient dessein de se placer au pied du rempart ; mais ils furent repoussés par les Espagnols qui s'emparèrent du poste de la Meldique & s'y fortifièrent. Le 30, les François attaquèrent le Bac, & quelque envie que le Baron de *Wisemal* eut de se défendre, il avoit reçu des ordres si précis qu'il fut obligé de se retirer dans la Ville. Le 31, on reçut une lettre du Comte d'*Isembourg*, qui donnoit avis qu'il alloit se mettre en marche pour secourir Saint-Omer. Comme le blocus de la Ville étoit formé, les habitans virent qu'il étoit tems de songer à se défendre ; ils formèrent un Conseil de guerre, composé du Gouverneur, chez qui se tenoit l'assemblée, du Mayeur & des Jurés au Conseil : le Père Ange de Jesus Carme dechaussé, qui avoit de grandes connoissances dans la partie du Génie, en fut aussi membre. *Christophe de France*, qui étoit alors Evêque de Saint-Omer, pour attirer la bénédiction du Ciel sur les armes de la Ville, vint en procession avec sa Cathédrale à St. Bertin, y chanta la grand'Messe, y offrit deux cierges ; & le lendemain les Religieux de cette Abbaye firent la même cérémonie à la Cathédrale.

Dès que les François se furent emparés du Bac, ils commencèrent leurs travaux & firent cinq redoutes pour se couvrir. Mais ne s'étant point assurés du poste de Nieurlet, cette faute fut cause que les Espagnols purent entrer dans la Ville & y jeter du secours. Le Prince *Thomas* Généralissime des Troupes Espagnoles, avoit joint le premier Juin, le Comte d'*Isembourg* à Bourbourg : il s'empara de Cassel, que les François avoient abandonné & vint à Watten qu'il prit également. On lui donna avis qu'on appercevoit des François vers Clairmarais. Il y envoya dix Compagnies de Cavalerie & trois cens Fantassins qui les battirent. Cet avantage déconcerta les François & augmenta le courage des Espagnols. Alors le Comte d'*Isembourg* alla visiter le poste de Nieurlet avec *Philippe de Flandre*, Religieux de Saint Bertin, Prévôt du Ham, qui ayant desservi long-tems la Cure de Saint Momelin, connoissoit le terrain. Le Comte vouloit forcer le Bac ; *Philippe* l'en empêcha & le détermina à attaquer Nieurlet lui promettant de conduire lui-même ses troupes dans des barques & de dérober leur marche à l'ennemi ; il tint parole & Nieurlet ayant été pris, on manda à la Ville d'envoyer des barques dans lesquelles on lui feroit passer du secours. Lorsqu'elles furent arrivées, on y mit quinze cens hommes qui entrèrent dans la Ville le 7 Juin. Après quoi, le Prince *Thomas* retourna à Bourbourg. L'entrée des quinze cens Espagnols dans Saint-Omer n'empêcha pas le Maréchal de *Chatillon* d'en continuer le siège, d'autant qu'il croyoit le Prince *Thomas* trop foible pour lui livrer bataille. Mais comme les assiégés pouvoient continuer d'entretenir une correspondance avec ce Prince par Nieurlet, ils restèrent dans une profonde sécurité sur l'événement du siège.

Au commencement de Juillet, *Picolomini* se joignit au Prince *Thomas*, qui se crut alors assez fort pour chercher les François & leur livrer bataille. Il en donna avis aux assiégés, afin de se concerter avec eux. Le Conseil s'étant assemblé, on délibéra d'envoyer au Prince le Père Ange de Jesus, pour lui rendre compte de l'état de la place. Ce Religieux s'expliqua si bien & parla avec tant d'intelligence que le Prince prit en lui la plus grande confiance & résolut de le charger d'une attaque secrète. Il écrivit en conséquence à la Ville de donner au Père Ange tout ce qu'il demanderoit. Il prit cent cinquante hommes, vingt-cinq barques, trois grosses bélandres, deux demi bélandres & trois petites chaloupes. Cette Armée navale sortit du Haut-Pont la nuit du six

Juillet. Elle attaqua une digue qui étoit du côté du Bac & de Saint Momelin, & s'en rendit maître, ainsi que du Fort qui la commandoit, malgré tout ce que les François purent faire pour l'en empêcher. Cet avantage qui rendoit libre la communication des deux postes les plus importants, ôta aux François toute espérance de prendre la Ville. Peu à peu on les chassa de Clairmarais & des Postes qu'ils occupoient ; on prit toutes leurs Redoutes, & loin de songer à s'emparer de la Ville, ils furent réduits à se tenir sur la défensive.

Le huit Juillet, il y eut une action entre les troupes du Maréchal de la Force & la cavalerie du Comte de Nassau. On perdit beaucoup de monde de part & d'autre, sans qu'aucun des deux partis remportât l'avantage. Pendant ce tems, *Picolomini* assiégeoit le Bac & Saint Momelin avec dix-huit pièces de canon. Les François faute de munitions & de secours, furent bientôt obligés de se rendre. Ils étoient au nombre de deux mille six cents. On ne leur accorda que la permission de sortir avec leurs armes. Alors le Maréchal de *Chatillon* qui vit clairement qu'il ne lui seroit pas possible de prendre Saint-Omer, en donna avis à la Cour & demanda la permission de se retirer. L'ayant reçue, il leva le siège le seize Juillet à deux du matin. Aussitôt le Prince *Thomas* & *Picolomini* entrèrent dans la Ville, & *Christophe de France* ordonna une Procession générale pour remercier Dieu de la grace qu'il venoit de lui faire.

An 1639.

Les François avoient résolu d'ouvrir la campagne de 1639, par le siège d'Aire. Les Troupes destinées pour la Flandre s'étant rendues à Dourlens le 11 Mai, la *Meilleraye*, grand maître de l'Artillerie, en prit le commandement & fit partir la *Frizelliere* & *Gassion*, Maréchaux de Camp, avec quatre mille chevaux pour prendre la route de Saint-Pol. Il les suivit le lendemain avec toute son armée ; il détacha ensuite *Gassion* seul avec douze cents chevaux pour aller reconnoître le passage de la Lys & les avenues d'Aire, avec ordre de s'en emparer pour empêcher qu'on ne fit entrer du secours dans cette Ville. La *Frizelliere* fut aussi chargé d'aller prendre Lillers où il y avoit cent vingt Soldats. *Gassion* ayant trouvé tous les chemins rompus depuis Saint Venant jusqu'à Aire, ne put exécuter les ordres qu'il avoit reçus ; mais la *Frizelliere* s'empara de Lillers. A peine l'*Alfier*, (c'étoit ainsi qu'on appelloit alors les porte-Enseignes) qui y commandoit eut vu paroître l'ennemi, qu'il envoya un Recollet pour traiter. Les Officiers eurent la permission de sortir l'épée au côté, les soldats le bâton blanc à la main ; & l'on promit de garantir les femmes de toute insulte. Le Capitaine des Mousquetaires de *Gassion* resta pour commander à Lillers. *Gassion* qui s'acheminoit vers Aire, fut averti qu'il pouvoit surprendre Saint Aubin, où les paysans s'étoient retirés avec leurs bestiaux & leurs effets. La facilité de l'exécution & l'espérance du butin le déterminèrent à y aller ; mais il trouva que les ennemis faisoient bonne garde. A la vue des Troupes de *Gassion*, ils fermerent leurs portes & leurs barrières. Quelques Gardes du grand Maître & plusieurs Cavaliers s'étant avancés sur un pont de pierre, sous la conduite de *Gadancourt*, ils furent salués d'une grêle de mousquetades dont une tua cet Officier. *Gassion* voyant qu'il falloit du canon pour forcer ce poste, passa outre & arriva le 17 Mai, à la vue d'Aire. Il joignit la *Meilleraye* qui étoit campé à une lieue de cette Ville. Ce Général en ayant fait le tour avec mille chevaux & grand nombre de Mousquetaires, la trouva si bien fortifiée qu'il envoya un courier au Roi avec une lettre, par laquelle il lui marquoit que le succès du siège d'Aire lui paroissoit si douteux, qu'il pensoit qu'il étoit à propos de le différer. Pour ne pas rallentir l'ardeur des Troupes, *Chatillon* leur fit côtoyer la rivière du Ternois ; ils allerent d'abord à Blangi, & le 20 Mai, ils parurent à la vue d'Hesdin. A peine ceux de la Ville les eurent-ils aperçus, qu'ils brûlerent les deux Faubourgs avec une si grande précipitation qu'ils n'emportèrent rien de ce qui se trouva dans les maisons. L'armée Française employa deux jours à se camper & à se hutter ; on travailla ensuite à la circonvallation.

Voici de quelle manière *Louis XIII* parle d'Hesdin dans une lettre qu'il écrivit au Marechal de *Chatillon*. « *Hesdin est la meilleure place & la plus régulièrement fortifiée que je connoisse ;*

elle a six bastions, chacun de cinquante toises de face & de vingt-trois de flanc : le fossé a trente pieds de largeur & plus de vingt-deux pieds d'eau vive : les contrescarpes sont doubles, fossoyées & palissadées partout ; la courtine de chaque bastion est couverte d'une demi-lune parfaite ; la situation de la place est si avantageuse, qu'encore qu'elle soit dans un fond, rien ne la commande : elle ne se peut attaquer que par un endroit : le reste est dans un marais inaccessible en tous tems ». Le Comte de Hanapes, que Puiséguir appelle dans ses Mémoires le *Comte de Liques*, commandoit dans Hesdin : il fut fort surpris de se voir investi dans un tems où s'imaginant qu'on alloit faire le siège d'Aire, il y avoit envoyé la plus grande partie de sa garnison : cependant il résolut de faire bonne contenance. Dès qu'il aperçut l'ennemi, il envoya deux Compagnies de cavalerie pour le reconnoître. Sur leur rapport, il ne lui fut plus possible de douter que les François ne fussent déterminés à faire le siège d'Hesdin. La *Meilleraye* ayant voulu faire le tour de la place, cette visite pensa lui être funeste ; il reçut un coup de mousquet à l'épaule droite ; mais comme il avoit été tiré de loin, la blessure ne fut point dangereuse. Les travaux nécessaires pour les lignes de circonvallation qu'on forma depuis la rivière du Ternois jusqu'à celle de la Canche, étant finis, on ouvrit le 22 Mai la tranchée en deux endroits ; le premier du côté du vieil Hesdin, où commandoit le Général *Lambert* ; l'autre qui étoit du côté de Montreuil, fut confiée à *Gassion*. On brûla tous les Moulins qui étoient autour de la Ville : on fit ensuite deux attaques, l'une qu'on appella de Piémont & l'autre de Champagne. Le 23, le Régiment du Marquis de Lévis forma une redoute & gagnant la barrière de de là l'eau, brûla un pont par lequel on pouvoit jeter du secours dans la Ville. Le 25, on travailla aux batteries : le canon commença à jouer le 27 ; il y avoit deux batteries de neuf canons chacune, qui tiroient dans les défenses & pour favoriser les travaux ; bientôt on commença à jeter des bombes : elles avoient quinze pouces de diamètre & un pied & demi de haut. On mit dans la Ville une sentinelle qui toutes les fois qu'elle appercevoit une bombe se lever, crioit : **gare la bête** ; chacun prenoit garde à l'endroit où il prévoyoit qu'elle tomberoit & avoit le tems de se mettre à l'écart. Les Espagnols ayant voulu faire entrer trois cens hommes dans la Ville pendant la nuit, ils furent découverts ; on en prit douze ou quinze & le reste se sauva.

Quoique la garde qu'on faisoit autour de la Ville fut suffisante pour empêcher le passage, *La Meilleraye* fit abattre le long du bois quantité de grands arbres dans une largeur de plus de quarante toises, qui s'entrelassoient de manière qu'il n'étoit pas possible de passer au travers. Le 29, la tranchée fut poussée jusqu'à la contrescarpe du fossé ; les soldats y firent leurs logemens & & percerent la contrescarpe, sans que les assiégés songeassent à les en empêcher.

Louis XIII qui étoit à Abbeville, ayant appris l'état du siège d'Hesdin, partit pour se rendre au camp ; il visita les quartiers & la circonvallation, & voulut savoir l'état des attaques. Sa présence redoubla l'ardeur des Troupes, qui forcerent en sa présence une demi-lune, qui incommodoit beaucoup les travailleurs. Bien-tôt on dressa des batteries sur la contrescarpe du fossé, & l'on se disposoit à battre en brèche, lorsque les sentinelles de l'armée laisserent passer un soldat portant une lettre du Général *Picolomini*, par laquelle il promettoit du secours aux assiégés : cette nouvelle releva leur courage. *La Meilleraye* en étant informé, envoya *Gassion* jusqu'à Humiere, pour savoir si l'ennemi paroissoit : il lui rapporta qu'il n'avoit rien découvert ; mais un Suisse qui avoit quitté ce jour-là même le camp des Espagnols, assura le Général François, que deux Régimens soutenus de quatre cens cuirassiers, n'étoient pas éloignés ; & son rapport se confirma bien-tôt après. Alors le Général ayant pris la plus grande partie de sa cavalerie, marcha vers le vieil Hesdin, & envoya *Gassion* en avant pour reconnoître l'ennemi. La vedette Espagnole l'ayant aperçu, prit la fuite & donna une telle épouvante à la troupe, qu'ayant repassé la Canche avec précipitation, plusieurs furent noyés dans cette rivière.

Le 8 juin, le Régiment de la Marine qui étoit de garde, eut ordre de se loger dans le fossé pour pouvoir faire un fourneau & couvrir la face d'une demi-lune qu'on vouloit attaquer. Trois sergens furent commandés avec soixante soldats pour combler le fossé ; cent cinquante autres les devoient soutenir, conduits par un Capitaine, deux Lieutenans & six sergens, pour faire feu

dans la tranchée, afin d'empêcher l'ennemi de tirer & de favoriser le travail des François. Le fossé fut promptement comblé malgré les grénades, les feux d'artifices & les pots à feu que jettoient les assiégés. Il falloit arracher les pieux pour faire les logemens : ce qui étoit très-périlleux devant l'ennemi. On s'avisa d'envoyer un Sergent avec une corde qu'il attachoit aux pieux. *Montecler*, Lieutenant-Colonnel du Régiment de la Marine, & *la Bartete* avec quelques soldats en arrachèrent plus de quatre-vingt. On trouva ainsi le moyen d'approcher de la demi-lune ; mais comme on n'avoit ni ouverture ni montée, il auroit fallu s'arrêter au pied. Cependant les Capitaines & les soldats qui s'étoient avancés jusque-là, vouloient avoir la gloire d'emporter cet ouvrage ; on tint conseil : pendant ce tems les ennemis mirent le feu aux fascines. *La Meilleraye* qui voyoit la grandeur du péril, ne voulut point ordonner l'attaque : il se contenta de la permettre après minuit. *Gassion* qui étoit de garde, poussé par *la Bartete* & d'autres Capitaines qui demandoient la permission d'aller éveiller l'ennemi, fit marcher deux sergens & cinq soldats pour le reconnoître. Un d'eux aidé des autres, étant monté sur les parapets, voit l'ennemi en désordre, appelle ses camarades, qui grimpent aussi-tôt en criant : « à moi, *la Marine* ». *Montecler* qui étoit prêt avec soixante hommes accourt ; *Gassion* & *la Bartete*, suivent & tous montent en confusion. Les ennemis surpris qu'on entrât ainsi dans un lieu entier & très-bien flanqué, prennent l'épouvante, & ceux qui étoient à gauche de la demi-lune plient : on vient pour les secourir. *La Bartete* avec soixante hommes marchent le long de la demi-lune, & en s'approchant de la contrescarpe par où ils venoient, les arrêtent. Il se passa alors une action vive. *La Bartete* en voulant se jeter dans la contrescarpe fut blessé à l'épaule. Les Espagnols furent obligés de fuir ; les uns se retirèrent dans la demi-lune, les autres se jetterent dans le fossé : les uns étoient blessés, les autres se noyèrent. Cependant la courtine étoit en feu ; le canon tiroit sans relâche ; les grénades voloient ; les cercles brûloient ; les feux d'artifices éclairoient la campagne ; les assiégeans s'opiniâtèrent à faire un logement, couperent la demi-lune au corps de garde, se couvrirent & s'en rendirent maîtres ; on y mit soixante hommes. Cependant on travailloit à s'épauler dans le fossé & à se couvrir de l'enfilement du bastion : les fascines avec lesquelles on avoit comblé le fossé, servirent à cet ouvrage. On fit aussi-tôt une descente à la contrescarpe & une ouverture à la demi-lune ; de façon qu'on alloit à couvert de la tranchée au logement. On trouva dans cette demi-lune cent mousquets, trois caques de poudre, quantité de grénades & de feux d'artifices.

La maison de Ville étoit proche le rempart : du Béfroi, on découvroit dans les tranchées. Les assiégés y logeoient des Mousquetaires qui tiroient sur les travailleurs. *La Meilleraye* fit tirer quelques volées de canon pour abattre cette tour. Les assiégés envoyèrent aussi-tôt un tambour pour demander qu'on épargnât un si bel ouvrage ; le Général François y consentit, à condition qu'on ne tireroit plus de là. Le jour d'après, un Officier & quelques soldats qui étoient dans la tranchée, ayant été tiés par des coups qui ne pouvoient avoir été tirés que du Béfroi, on le battit de rechef & on le mit à bas. A sa chute, les assiégés poussèrent un grand cri, qui témoignoit le regret qu'ils avoient de cette perte. Cette tour étoit fort haute, couverte de plomb : on y voyoit plusieurs arcs-boutans enrichis d'ouvrages percés à jour : deux grosses boules la terminoient & étoient surmontées d'une pomme ornée de fleurs & de feuillages.

Le 9, on fit un passage sur la contrescarpe en forme de galerie : la terre étoit soutenue avec des planches, portées sur des solives & les solives sur des pieds droits. Les deux attaques les firent en même-tems & les conduisirent sur le bord de l'eau ; le fossé étoit large de cent trente-cinq pieds vis-à-vis les faces des bastions, profonds au milieu de quinze pieds & au bord de six : pour approcher les bastions, il falloit les combler. On commença à y travailler en jettant de la terre & des fascines : les ennemis pour empêcher les travaux, arrêterent l'eau dans les écluses & la firent élever, de sorte que le travail sembloit diminuer à mesure qu'il avançoit : pour gagner du tems & faire ouverture à la muraille, on fit passer les Mineurs du côté de Champagne avant que le fossé fut comblé : ils passèrent à la nage, s'attachèrent au pied du bastion au milieu de la face, se couvrant des ruines que le canon avoit fait tomber : elles étoient élevées de six pieds au-

dessus de l'eau. Avant qu'il fut jour, ils avoient fait un trou où ils étoient à couvert. Deux Mineurs qui voulurent passer du côté de Piémont, furent tués. Le troisieme qui craignoit le même sort, avoit différé de passer jusqu'au point du jour ; quoique *la Meilleraye* l'exhortât & le menaçât, il ne put le déterminer à passer plutôt : il prévoyoit le sort qui l'attendoit. Enfin ayant dit adieu à ses camarades, il se jeta à la nage ; mais étant arrivé au bastion, un coup de canon lui emporta les reins, & plusieurs autres mirent son corps en pièces ; alors on se servit d'un pont de joncs pour faire passer les Mineurs. Ces ponts étoient faits de fagots de gros joncs de marais d'un pied de diamètre & de huit pieds de long. On lioit ces fagots, & après les avoir revêtus de toile, on en attachoit sept à huit les uns contre les autres à trois gros bâtons qui les tenoient en état, le dessus étoit couvert de clayes ; ces ponts flottoient & pouvoient porter trois ou quatre hommes. On en fit passer ainsi un qui attacha au bastion une boule par où passoit une corde liée à un bout du pont, qui servoit à le faire passer au-delà en la tirant ; une autre corde étoit liée à l'entour pour la retirer. On fit ainsi au bastion un trou haut de cinq pieds, large de quatre & profond de trois ; ce qui permit d'y faire un logement.

Le 15 Juin, on fit jouer une mine ; elle abatit un pan de la muraille & une partie du bastion ; mais l'ouverture ne se trouva pas assez large pour permettre de donner l'assaut. La nuit du lendemain, le Comte de *Hanapes* fit une sortie avec cent Mousquetaires, par la demi-lune du marais. Ils s'avancerent vers le quartier de Castelnau, surprirent deux sentinelles, tuèrent quelques soldats, & voulant passer outre pour enclouer le canon des assiégés, ils furent repoussés avec perte & obligés de se sauver en désordre. Le 18, on fit une nouvelle sortie & il y eut une action très-vive. Le 20, il y eut encore une sortie où l'on se proposoit d'enclouer le canon ; mais comme les Officiers d'Artillerie étoient sur leurs gardes, ils tuèrent une partie de ceux qui se présentèrent & mirent l'autre en fuite.

Deux mines dans lesquelles les assiégés avoient beaucoup de confiance, étant prêtes le 27, le grand Maître résolut de ne les faire jouer qu'à six heures du soir. Il savoit que les ennemis se préparoient à soutenir l'assaut, que leurs artifices étoient prêts & les retranchemens achevés. Il jugea qu'une attaque ne se pouvoit faire qu'avec beaucoup de perte. Il ordonna qu'on ne feroit d'abord que des logemens pour faire sauter peu à peu & sans perdre des hommes, les retranchemens que les assiégés avoient préparés ; les Suisses étoient en garde du côté de Piémont, & *la Meilleraye* du côté de Champagne. Cent hommes étoient commandés de chaque Régiment pour garder les tranchées. L'ordre étoit donné qu'aussi-tôt que la mine auroit joué, trente hommes conduits par deux sergens & suivis de vingt travailleurs, passeroient le fossé, & qu'il y en auroit autant dans la tranchée pour les raffraichir. Cent hommes de *la Meilleraye* se tenoient tout prêts dans la tranchée pour recevoir ceux qui feroient une sortie. Ils étoient soutenus de cent vingt hommes du Régiment de Champagne. Le reste de l'armée étoit dans les tranchées pour servir, suivant l'événement. Toute la cavalerie monta à cheval, & se mit en bataille derrière les lignes ; l'infanterie qui n'étoit point de garde, se mit aussi en ordre : deux Maréchaux de camp restèrent dans les quartiers & les deux autres aux attaques. *La Meilleraye* resta dans les tranchées pour donner des ordres suivant les circonstances. Les montagnes voisines étoient couvertes de spectateurs. Le canon des assiégés tira tout le jour ainsi que la mousqueterie : les fanfares donnoient : tout étoit en mouvement ; sur les six heures du soir, on mit le feu aux mines : elles firent de grandes brèches ; mais la difficulté des passages & les ponts qui se rompirent, empêchèrent d'aller plus avant ; l'attaque fut remise au lendemain. Ce jour-là le Lieutenant des Gardes du Cardinal de *Richelieu*, étant venu pour voir le siège, trouva *la Meilleraye*, qui s'en alloit aux tranchées ; il le suivit. S'étant arrêté aux plus avancées, *la Meilleraye* lui tenoit la main sur le col, lorsque un coup de mousquet lui fracassa l'épaule & le tua. Peu d'heures après, on donna un assaut, ayant fait jeter deux ponts pour traverser le fossé ; mais les assiégés se défendirent si bien, qu'ils culbutèrent l'ennemi que commandoit *La Frizelière*. On remit au lendemain à faire une nouvelle attaque. *La Frizelière* passa la nuit dans les tranchées ; au point du jour, il alla voir les ouvrages que les soldats avoient faits au bord du

fossé ; ne les trouvant pas assez avancés, il donnoit des ordres pour les accélérer, lorsqu'une balle de mousquet qui avoit déjà traversé les fascines, lui donna dans la tête ; il ne survécut que peu de momens à ce coup ; cet Officier fut généralement regretté. Les Gentilshommes qui étoient en grand nombre dans le camp, outrés de sa mort, ne voulurent pas différer de le venger ; ils voyoient les soldats prêts à se rebuter par la quantité d'échecs qu'ils avoient reçus, & ils savoient que les assiégés étoient réduits à la dernière extrémité & qu'ils faisoient meilleure contenance que leurs forces ne le permettoient : ils vinrent trouver *la Meilleraye*, & demandèrent la permission de monter seuls à l'assaut, n'ayant en main que leurs hallebardes ; ils l'obtinrent. Au moment où ils se dispoient à l'attaque, les assiégés qui étoient absolument hors d'état de résister, battirent la chamade. On en donna promptement avis au Roi qui étoit retourné à Abbeville : ce Prince se mit aussi-tôt en marche ; il trouva en route un Capitaine du Régiment de Visme, que le Gouverneur d'Hesdin lui députoit pour demander une capitulation honorable ; mais comme on observa au Roi que cet Officier n'étoit à Hesdin que depuis peu de jours, il ne voulut point écouter ses propositions & le renvoya. Alors le Comte d'*Hanapes* dépêcha un Lieutenant Italien fort estimé du Roi d'Espagne, & l'on convint avec lui que la place se rendroit aux conditions suivantes.

1°. *Tous les gens de guerre sortiront demain matin 30 Juin, à dix heures précises, avec leurs chevaux, armes & bagages, tant cavalerie qu'infanterie, la mèche allumée par les deux bouts, balle en bouche, enseignes déployées, tambour battant, deux pièces de canon de service de vingt-quatre livres de balle, un mortier, quatre tonnes de poudre, vingt balles, un paquet de mèches, les chevaux & attirails pour lesdits canons.*

2°. *Lesdits gens de guerre seront conduits en sûreté par des Compagnies Françaises jusqu'à Béthune.*

3°. *Il sera donné cent cinquante charrettes pour le transport de leurs meubles, pour ceux des Bourgeois de la Ville qui voudront faire sortir des bagages, pour transporter les blessés & les malades.*

4°. *Les malades hors d'état de ne pouvoir être transportés, demeureront en toute sûreté dans la Ville & seront traités & médicamentés aux dépens de Sa Majesté, jusqu'à leur parfaite guérison ; après quoi il leur sera donné passeport & sauf-conduit pour être transportés à la Ville la plus prochaine.*

5°. *Tous les Prélats réfugiés dans cette Ville, comme les Abbés d'Auchi, les Moines de Dommartin, de Saint André aux Bois, de Blangy & de Ruisseauville, les Prieur & Prévôt de St. Georges, seront maintenus en la jouissance de leurs biens, de leurs Abbayes & Prieurés, avec tous les privilèges, franchises & exemptions dont ils ont toujours joui, comme aussi les RR. PP. Jésuites, en prêtant le serment de fidélité à Sa Majesté très-Chrétienne, lequel n'étant observé par eux, seront ainsi déchus de la grace.*

6°. *Lorsque les susdits Bénéfices vaqueront, Sa M. T. C. en pourvoira d'autres Prélats du même ordre, en la même manière qu'il y a été ci-devant pourvu, afin que les Monastères & Prieurés soient bien entretenus & le service Divin accompli.*

7°. *Le Couvent des RR. PP. Récollets de ladite Ville, le Valentin, le Biez, pauvres Clarisses & Sœurs noires du vieil Hesdin, seront pareillement maintenus dans leurs privilèges, franchises, exemptions, meubles & immeubles sous les mêmes Supérieurs que ci devant, en prêtant le serment de fidélité comme ci-dessus.*

8°. *Les Chantres, Chanoines de St. Martin & Chapelains de St. Louis, le Curé de la Paroisse, le Chapelain & tous autres Bénéficiaires & Ecclésiastiques, seront aussi maintenus & conservés dans la jouissance de leurs biens, meubles & immeubles, & de leurs bénéfices avec leurs privilèges, franchises & exemptions, dont semblables chapitres & personnes Ecclésiastiques, ont accoutumé de jouir, le tout en prêtant le même serment de fidélité.*

9°. *Tous les Pasteurs des Villages voisins & leurs Paroissiens, tant de ladite Ville d'Hesdin, que du Comté de St. Pol, pourront rentrer librement dans leurs maisons pour y faire les fonctions Pastorales, labeurs & trafics, à l'effet de n'être molestés ni pillés, ni autrement inquiétés en leurs biens & meubles, bestiaux, grains & dépouilles ; le tout en prêtant serment de fidélité comme dessus.*

10°. Tous les Officiers civils & criminels, comme Lieutenant, Avocat fiscal, Procureur fiscal, Receveur du Domaine, Greffier du Bailliage, seront aussi maintenus & conservés dans leurs états, avec les gages, profits, privilèges & exemptions dont ils ont toujours joui par le passé, comme aussi dans leurs biens, meubles & immeubles, prêtant serment de fidélité.

11°. Les Mayeur, Echevins, Procureur, Greffier & Argentier de la Ville, seront maintenus en leurs Offices & états, sauf que ledit Mayeur, Echevins & Argentier, seront renouvelés en la forme accoutumée, en prêtant le serment que dessus.

12°. Ceux du Magistrat & du Bailliage, exerceront toute Justice civile & criminelle, comme ils ont fait du passé sur les limites & étendue de leurs juridictions, en prêtant le même serment de fidélité.

13°. Lesdits Officiers du Bailliage d'Hesdin pourront administrer la justice sur les Villages & Comtés de St. Pol, jusqu'à ce qu'il soit pourvu par le Roi Très Chrétien d'Officiers audit Comté de Saint Pol, pour y administrer ladite justice.

14°. Tous les Bourgeois, Manans & Habitans pourront aussi demeurer librement en leurs maisons & y jouir paisiblement de leurs biens meubles & immeubles, en prêtant serment de fidélité comme dessus.

15°. Ceux qui voudront se retirer de ladite Ville, tant Ecclésiastiques, Officiers, Magistrats qu'autres, le pourront faire ; auquel effet leur seront accordés deux mois entiers, afin de pouvoir, pendant ce tems-là, librement vendre, emporter, transporter ou autrement aliéner tous & chacun leurs meubles & immeubles, en quoi qu'ils puissent s'étendre & consister, & autrement en faire & user tout ainsi qu'ils trouveront à propos.

16°. Les états de Notaires & Sergens qui ont été inféodés par Sa Majesté Catholique, demeureront aux propriétaires en payant le relief en cas de mort & les droits Seigneuriaux en cas de vente, ainsi qu'il est contenu dans les Lettres d'inféodation, en prêtant serment comme dessus.

17°. Tous les habitans de ladite Ville & lieux champêtres jouiront des mêmes franchises, privilèges & exemptions dont ils jouissoient ci-devant, en prêtant serment de fidélité.

18°. Ladite Ville d'Hesdin sera tenue de décharger les dettes qui ont été contractées, tant pendant la guerre qu'auparavant.

19°. En cas que quelque mine ait été faite en ladite Ville & fortification d'icelle, en dessein de la faire jouer au préjudice de la sûreté de ceux qui entreront dans ladite place, ledit Gouverneur & Habitans d'Hesdin seront tenus de la découvrir, à peine d'être traités comme criminels de trahison.

20°. Tous les canons, armes & munitions, tant de bouche que de guerre, seront remis de bonne foi entre les mains de ceux qu'il plaira à Sa Majesté ordonner, ainsi que tous les papiers, titres & renseignemens concernant le Bailliage d'Hesdin.

21°. Et pour l'exécution de ces articles qui ont été présentement faits & signés doubles, Sa Majesté fera cesser tous les travaux, & lui seront délivrés deux Capitaines, un Alfier & trois des principaux Habitans de ladite Ville d'Hesdin, lesquels demeureront es mains de Sa Majesté, pour la sûreté des gens de guerre & charriots, auxquels ledit Gouverneur promet de faire fournir vivres & fourages nécessaires pour le tems qu'ils seront hors du camp, où il promet de les faire reconduire en toute sûreté ; après quoi seront renvoyés de bonne foi lesdits ôtages & les Bourgeois remis en sûreté dans la Ville.

Après la signature de ces articles, la Meilleraye envoya le lendemain de grand matin, beaucoup de charriots dans la Ville : pour qu'on y mit le bagage & les malades ; après quoi l'on vit sortir de la place dix-huit cens hommes sous les armes. Le Comte d'Hanapes, âgé de plus de quatre-vingt ans, se faisoit porter dans une chaise, parce qu'il avoit été blessé d'un éclat de bombe. Deux Officiers étoient à la tête de l'infanterie & marchaient devant lui : après qu'ils eurent salué le Roi, les troupes firent alte ; la chaise du Gouverneur tourna alors vers l'endroit où étoit le Roi qu'i vouloit saluer. Ce Prince descendit aussi-tôt de cheval, & reçut le vieux Gentilhomme avec toute l'honnêteté possible. « Sire, lui dit le Comte, un grand Roi m'avoit honoré du Gouvernement d'Hesdin, & un grand Roi m'en fait sortir. Puisque Dieu a permis que le Roi mon maître perdit la place qu'il m'avoit confiée ; l'honneur de la remettre entre vos mains me console dans ma disgrâce ». « Monsieur, lui répondit Louis, vous avez si bien défendu Hesdin, que le Roi votre Maître doit être content de vous ». Quand toutes les troupes eurent défilé, le Roi se rendit à la Ville ; y étant

arrivé, il descendit de cheval, s'appuya de la gauche sur *Puiségur*, & de l'autre sur *Lambert*, & passa sur le pont pour monter sur la brèche. Le grand Maître l'y attendoit : il prit le Roi sous les aisselles & l'aida à monter. Dès qu'on fut sur le haut de la brèche, le Roi se tourna vers *Puiségur*, prit sa canne, la donna au grand Maître, & lui dit : « *La Meilleraye, je vous fais Maréchal de France : les services que vous m'avez rendus exigent cela de moi ; continuez à me bien servir* ». Le nouveau Maréchal se jeta aux pieds du Roi, les baisa & lui dit qu'il ne méritoit pas la dignité qu'il lui accordoit. « *Trêve de compliment, lui répondit Louis, je n'ai jamais fait plus volontiers un Maréchal de France* ». Le Roi alla ensuite à l'Eglise principale où le *Te Deum* fut chanté en action de grâces, & ayant donné le Gouvernement d'Hesdin à *Bellebrune*, repartit pour aller coucher à Abbeville.

Le Maréchal de *La Meilleraye* ayant réparé les brèches d'Hesdin & mis dans cette Ville des provisions de bouche & de guerre, fit partir son armée qu'il conduisit au-delà de Saint-Omer. Il assiégea ensuite le château d'Eperlecques auprès de Watten. L'Alfier qui y commandoit ayant refusé de se rendre, fut pendu au haut du donjon : lorsqu'on eut pris le fort, le château de Ruminghem fut ensuite assiégé. Le Commandant ne voulut se rendre qu'après avoir essuyé quelques volées de canon ; le Maréchal avoit décidé qu'on lui feroit le même traitement ; mais les principaux Officiers ayant demandé sa grace, on ne le retint que prisonnier. On alla ensuite au château de Mariekerke, au pays de Langle, & on le prit. Le Marquis de *la Ferté Senneterre*, Maréchal de camp, y logea avec deux mille hommes d'infanterie & deux Régimens de cavalerie ; le Marquis de *Fuentes*, Général Espagnol, s'avança aussi-tôt avec un corps de troupes, pour attaquer les François ; *la Meilleraye* envoya d'abord *Gassion* pour soutenir *Senneterre* : il arriva lui-même le lendemain avec le reste de son armée. *Fuentes* s'étoit retranché dans le Village de Saint Nicolas, à une demi-lieue de Mariekerke. Le Maréchal étant arrivé à la vue de ce Village, mit son armée en bataille ; la droite étoit défendue par le Régiment de Champagne & les Gardes Suisses, & la gauche par les Régimens de Piémont, la Marine & plusieurs autres. Les François ayant franchi quelques fossés qui servoient de retranchement, tombèrent sur les Espagnols avec tant de furie, qu'ils les firent plier. On enleva le canon, & *Gassion* ayant chargé en flanc le Marquis de *Fuentes*, l'obligea de s'enfermer avec une partie de ses troupes dans l'Eglise de Saint Nicolas. Les François vouloient la forcer & détruire l'armée Espagnole ; mais cette expédition contre des gens désespérés, auroit coûté beaucoup de sang ; *la Meilleraye* modéra l'ardeur de ses troupes. L'action dura trois heures ; les François y perdirent deux cens hommes, parmi lesquels se trouvèrent trente Officiers ; les Espagnols laissèrent plus de deux mille hommes sur le champ de bataille ; on leur fit trois cens prisonniers. Bientôt après, on apprit que le Marquis de *Fuentes* ne s'étoit pas éloigné, qu'il s'étoit de nouveau retranché dans un marais, & qu'à une lieue de son armée il y avoit douze cens Croates logés dans le Village d'Isbergue, près d'Aire. *La Meilleraye* ordonna aussi-tôt au Marquis de *la Ferté Senneterre* de tenir prêts deux mille quatre cens cavaliers, l'élite de l'armée : il se mit lui-même à leur tête, accompagné du Marquis de *la Ferté*, de *Castelnau* & de plusieurs autres Officiers généraux, & marcha pendant la nuit au quartier des Croates ; les ayant découverts au point du jour, il commanda au Marquis de *Senneterre*, de commencer l'attaque, tandis qu'il feroit alte pour attendre le reste de ses troupes. Cette attaque n'étoit pas facile : il falloit d'abord traverser une rivière qu'on ne pouvoit passer que deux à deux ; on trouva ensuite une digue où étoient trois barricades, derrière lesquelles on voyoit les Croates qui paroisoient déterminés à faire une vigoureuse défense. Cependant les barricades furent forcées, & on donna avec tant de chaleur sur les Croates, qu'ils plièrent. On les poursuivit jusqu'à St. Venant. Le Marquis de *Fuentes* qui ne s'attendoit pas à cette attaque, en ayant été averti, détacha promptement deux Bataillons d'infanterie de St. Venant, les fit couler le long du marais pour gagner la tête de la digue & enfermer les François. Le Maréchal de *la Meilleraye* qui s'aperçut de cette manœuvre, fit mettre pied à terre à ses Arquebusiers qui n'avoient point encore donné, marcha vers la digue, la passa, attaqua les deux Bataillons & les défit. Le Marquis de *Fuentes* perdit dans cette action plus de six

cens hommes & de huit cens chevaux ; ce qui le força de rester sur la défensive. Alors le Maréchal ayant pris douze cens chevaux, alla reconnoître Béthune & ses environs ; mais comme la saison étoit avancée, il n'osa rien entreprendre & fit entrer son armée dans la Picardie pour y prendre ses quartiers d'hiver.

An 1640.

Au commencement de la campagne suivante, les Espagnols attaquèrent le château d'Anvin sur le chemin d'Hesdin à Lillers. Le Maréchal de *la Meilleraye* l'avoit fortifié & y avoit mis une garnison assez considérable. Les Espagnols après avoir appliqué le pétard aux portes, plantèrent des échelles & pointèrent du canon, qui fit peu d'effet. La garnison se défendit avec courage, dans l'espérance d'être secourue. Les Espagnols qui avoient compté d'emporter ce Fort dans vingt-quatre heures, étonnés de la vigoureuse résistance des assiégés, & apprenant que les François approchoient, se retirèrent avec tant de précipitation, qu'ils abandonnèrent leurs charriots & leurs échelles.

Louis XIII ayant résolu de faire la conquête de l'Artois, ordonna que les deux armées qui avoient été commandées par les Maréchaux de *Chatillon* & de *la Meilleraye*, seroient réunies pour faire le siège de quelque place importante.

Le Comte d'*Isembourg*, Gouverneur d'Arras, s'étoit persuadé que cette Ville n'avoit rien à craindre, & que les François attaqueroient de préférence Aire, Béthune ou Bapaume ; en conséquence il avoit augmenté la garnison de ces places, & il avoit lui-même conduit à Béthune la meilleure partie de ses troupes. Les deux Maréchaux sachant qu'il n'y avoit plus que quinze cens hommes dans Arras, résolurent d'attaquer cette Ville. Ils l'investirent le 13 Juin, avec vingt-cinq mille hommes de pied & neuf mille chevaux. Les lignes de circonvallation ayant été commencées dès le jour même, il ne fut plus possible au Comte d'*Isembourg* de rentrer dans Arras. Ce fut *O-Néal*, Irlandois, qui fut chargé de le défendre. Il fit d'abord sortir trois cens chevaux qui composoient toute sa cavalerie, pour attaquer deux compagnies qui étoient de garde ; après avoir soutenu trois fois le feu de l'ennemi, elles furent obligées de faire retraite.

Il manquoit alors beaucoup de choses à la défense d'Arras ; les contrescarpes de ses fortifications du dehors n'étoient que marquées ; plusieurs demi-lunes n'étoient point achevées : celles qui étoient absolument nécessaires pour la conservation de la place, ne furent ordonnées que pendant le siège. Dès qu'elle eut été investie, le Conseil d'Artois & les Officiers Municipaux s'assemblèrent ; on commença par faire un conseil de guerre : il fut composé de *Jean le Bailli*, Président, *Souastre*, Chevalier, *Jacques Chivot*, premier Conseiller, plusieurs Echevins & le Procureur-Syndic, *Don Eugenio O-Neal*, le Baron de *Wesemal*, le Comte de *Mechem*, le Comte de *Fauquemberghe*, *Beaumont*, Gouverneur de la Ville, & plusieurs autres Officiers. Ils s'assemblèrent chez *Bernoult*, Sergent-Major de la Ville. Le Conseil d'Artois proposa d'abord de faire sortir toutes les bouches inutiles ; mais malgré ses instances, il ne put l'obtenir. On reçut peu après un paquet de *Philippe de Silva*, qui commandoit dans la Province. On y trouva une lettre de change de cinquante mille livres, une commission à *Don Eugenio O-Neal*, pour commander dans la Ville, une liste de ceux qui devoient former le conseil de guerre, une instruction à *Don Eugenio*, sur la manière dont il devoit se conduire pendant le siège, & un chiffre de correspondance.

Afin de retarder les approches de l'ennemi, on résolut de détruire les faubourgs. Les Trinitaires, la Thieuloye, les Augustines & les Dominicains qui s'y trouvoient, furent obligés de chercher des retraites dans la Ville. La destruction des faubourgs se fit lentement ; les gens de guerre qui ne cherchoient qu'à s'enrichir, eurent égard aux recommandations & laissèrent subsister plusieurs maisons ; ils accorderoient même aux propriétaires des sauvegardes ; un jour que les Magistrats avoient envoyé des Bourgeois pour abattre des maisons que les gens de guerre avoient promis de conserver, ceux-ci prirent querelle avec eux & en tuèrent cinq. En général la

garnison qui étoit dans Arras, témoigna peu de zèle pour le défendre, & cette Ville auroit été obligée de se rendre beaucoup plutôt sans les mouvemens que les Habitans se donnèrent. Les Magistrats étoient pour l'ordinaire dans la chambre du Conseil, depuis sept heures du matin jusqu'à dix heures du soir : des Echevins alloient visiter les fortifications & encourageoient les Bourgeois qui s'occupoient de la défense de la place : ils en faisoient travailler une partie aux remparts, & veilloient à ce qu'on fit exactement la garde ; ils faisoient observer les Ordonnances de la police & du conseil de guerre. Deux faisoient alternativement la garde pendant la nuit, & assembloient leurs confrères suivant les circonstances. Le corps de la Bourgeoisie fut divisé d'abord en trois, & ensuite en deux bandes qui se relevoient pour faire le service. Quoique la plupart fussent des artisans qui avoient besoin de travailler pour vivre, jamais on ne les entendoit se plaindre. Les soldats au contraire ne vouloient point travailler en dehors qu'on ne les payât. Tous les Corps, sans en excepter les Ecclésiastiques, fournirent de l'argent : mais les sommes qui furent données, ayant été trouvées insuffisantes, on proposa de fondre toute l'argenterie des Eglises, à l'exception des vases sacrés ; le Conseil d'Artois refusa d'y consentir, & le manque de fonds ne fut pas une des moindre causes de la prise de la Ville.

Les François passèrent vingt-trois jours à former les lignes de circonvallation ; elles embrassoient un espace de cinq lieues. Leurs fossés avoient douze pieds de largeur & dix de profondeur. Ceux des Forts qui défendoient les lignes, avoient dix-huit pieds de largeur & douze de profondeur. Les Espagnols qui voyoient de quelle conséquence il étoit pour eux de sauver Arras, n'oublièrent rien pour le secourir.

Ludovic, Général des Croates, s'avança dans les bois du mont Saint Eloi, tomba sur des Allemands qui étoient au service de France, sortis pour aller au fourage ; ils les auroient fort maltraités si le Colonel *Bouillon*, qui n'étoit pas éloigné, n'eut amené des cavaliers qui chargèrent les Croates, & après en avoir tué une quarantaine, dissipèrent les autres.

Lamboi, Général de l'armée Espagnole, s'étoit retranché à deux lieues & demie d'Arras, pour chercher l'occasion d'y faire entrer du secours & intercepter les convois qui arrivoient aux assiégeans. Le 24 Juin, il détacha deux mille hommes de pied & seize Cornettes de cavalerie, à dessein de les faire entrer dans la Ville. A cet effet, il attaqua les gardes avancées qui se défendirent avec vigueur. Le Maréchal de *la Meilleraye* vint à leur secours avec plusieurs Régimens d'infanterie, chargea les Espagnols qui commençoient à plier : lorsqu'ils virent la cavalerie qui s'avançoit à leur secours, ils revinrent à la charge. L'action fut vive ; les Espagnols furent obligés à la fin de céder ; ils perdirent cinq cens hommes & les François cent cinquante. Cet échec ne rebuta point *Lamboi* : il étoit résolu de jeter, à quelque prix que ce fut, du secours dans Arras. Deux cens Officiers réformés s'étoient flattés de passer pendant la nuit, parce que les lignes n'étoient point achevées. Ils furent découverts, & *Rantzau* les fit prisonniers. Le Commandant de la place qui commençoit à désespérer de recevoir du secours, ne perdoit pas pour cela le courage. Il fit une sortie assez heureuse, & il tua plusieurs assiégeans sans perdre aucun de ses gens.

Le Général Infant, instruit que toutes les tentatives de *Lamboi* pour faire entrer du secours dans Arras, avoient été inutiles, assembla une armée de trente mille hommes. Il ne se proposoit rien moins que de forcer les retranchemens des François. Cependant s'étant aperçu qu'il y auroit trop de risque à tenter cette entreprise, il se borna à intercepter les convois & à attaquer les fourageurs. Le Maréchal de *la Meilleraye* se proposoit de faire un grand fourage, & mit des troupes en embuscade sur le chemin par lequel les ennemis devoient passer. Il ordonna ensuite à ses cavaliers d'aller jusqu'à Douai ; ils commençoient à charger leurs chevaux, lorsque douze cens Espagnols parurent pour les attaquer. Alors ceux qui étoient en embuscade, enfoncèrent la cavalerie Espagnole & lui firent prendre la fuite ; *la Meilleraye* la poursuivit pendant une demi-heure & fit quelques prisonniers.

Les lignes de circonvallation ayant été perfectionnées, le 5 Juillet, on commença d'ouvrir la tranchée devant Arras. Dès le lendemain, les assiégés firent une sortie de huit à neuf cens

hommes ; ils allèrent droit au quartier de *la Meilleraye* : le Baron de *Vigean*, Colonel du Régiment de Navarre, vint au-devant d'eux & les chargea si vivement, qu'il les força de rebrousser chemin, après avoir laissé cinquante hommes sur la place.

Le 6, *Lamboi* fit encore une tentative pour jeter du secours dans Arras ; il se présenta devant les lignes avec deux mille fantassins & huit cents chevaux ; mais *la Motte*, Capitaine du Régiment Dandelot, qui étoit de garde, fit si bonne contenance que les Espagnols se retirèrent. Le même jour, les François attaquèrent l'Eglise Saint Sauveur dans le faubourg. On y avoit fait de bons retranchemens : ils furent emportés d'emblée, & ceux qui les défendoient, furent passés au fil de l'épée. La prise de cette Eglise facilita aux François les approches de la place.

Cependant le Cardinal Infant qui voyoit que la prise d'Arras décideroit du sort de la campagne, voulut faire les derniers efforts pour l'empêcher. Il ordonna au Duc *Charles de Lorraine* & au Général *Beek* de venir le joindre & rappella les Comtes de *Fuensaldagne* & de *Buquoi*, des postes qu'il leur avoit confiés. Toutes ces troupes s'étant réunies du côté de Bapaume, il s'approcha encore des retranchemens des assiégeans ; mais il n'osa jamais les attaquer, craignant de trop exposer une armée qui étoit sa dernière ressource : il aima mieux reprendre le dessein qu'il avoit déjà formé de couper les vivres aux assiégeans, & il se retira du côté d'Avesne.

Quand les Généraux François surent que le Cardinal Infant étoit au mont Saint Eloi, ils assemblèrent le conseil de guerre. Le Maréchal de *la Meilleraye* proposa de sortir des lignes pour combattre l'ennemi. Le Maréchal de *Chatillon* fut d'un avis contraire : on dépêcha *Faber* à Dourlens où étoit le Cardinal, pour avoir son avis ; il le renvoya avec ce billet : « *Je ne suis pas homme de guerre, ni capable de donner mon avis sur un tel sujet ; je n'ai jamais trouvé qu'on soit sorti de ses lignes pour combattre les ennemis, après avoir été si long-temps à les faire ; le Roi vous a donné à tous trois le commandement de son armée, il vous en croit capables. Peu lui importe que vous sortiez des lignes ou que vous n'en sortiez pas ; mais si vous ne prenez point Arras, vous en répondrez sur vos têtes* ». D'après cette lettre, on se détermina à ne point attaquer l'armée du Cardinal.

Ce Prince ayant su qu'on attendoit un convoi de deux mille charrettes, ordonna au Comte de *Buquoi* de s'avancer avec deux mille chevaux pour l'enlever. Le Maréchal de *la Meilleraye* partit à la tête de deux mille cinq cents chevaux, pour aller au-devant du convoi ; il le trouva à Fremieu & l'escorta toute la nuit. Au point du jour, il découvrit la cavalerie Espagnole qui formoit cinq escadrons, & disposa aussitôt tout pour l'attaquer. Le Comte de *Guiche* chargea, avec le Régiment de Richelieu, les plus gros escadrons : *Binaut* fit face au premier. Le reste de la cavalerie qui devoit les soutenir ayant été enveloppé par la cavalerie Espagnole, se trouvoit dans le plus grand danger, lorsque le Maréchal qui s'étoit tenu à l'écart accourut, prit en flanc les Espagnols ; il en tua une partie & mit l'autre en fuite ; ce qui dégagea les François, mais les Espagnols s'étant ralliés, recommencèrent le combat. Le Maréchal qui avoit ménagé ses troupes, se mit à la tête de celles qui n'avoient pas encore donné & attaqua l'ennemi qui fut forcé de prendre la fuite. Sept cents hommes restèrent sur la place & quatre cents furent faits prisonniers. Pendant l'action, *l'Echasse* à qui l'on avoit confié la conduite du convoi, le fit marcher sous l'escorte de cinquante chevaux & de cent Mousquetaires ; mais ayant rencontré un autre parti d'ennemis, il fut contraint de faire dételer les chevaux des charrettes pour sauver les Mousquetaires & d'abandonner le convoi aux ennemis. Cette perte embarrassa beaucoup les François, qui commençoient à manquer de vivres, d'autant plus que les Espagnols étant les maîtres de la campagne, ils ne pouvoient guère espérer d'en recevoir. On alloit donc être forcé de lever le siège, lorsque *la Meilleraye* s'avisa d'un stratagème : il commanda trois cents charrettes sur lesquelles on ne mit que des coffres vides, & on les fit escorter par douze mille hommes qui campèrent aux environs de Corbie. Les Espagnols avertis par leurs espions, donnèrent toute leur attention pour empêcher le convoi de passer : ils quittèrent leur camp qui étoit entre Dourlens & Arras, & atteignirent ce prétendu convoi à douze lieues de Corbie. Alors les charretiers se mirent à fuir, avec d'autant plus de vitesse qu'ils étoient à vuide & les Espagnols ne purent les

joindre. Pendant ce temps-là, le véritable convoi qui étoit de six cens charrettes, escorté de *Saint Preuil*, passa d'un autre côté. Quand il fut à trois lieues d'Arras, le Maréchal de *la Meilleraye* le joignit & l'escorta jusqu'au camp où il mit l'abondance.

Les assiégeans s'étant rendus maîtres d'une demi-lune qui couvroit la porte de St. Nicolas, & ayant déjà fait quelques ouvrages au fossé de cette demi-lune, plus bas que la contrescarpe, cinq Bourgeois curieux de savoir si ces travaux étoient bien gardés, y allèrent & chassèrent à coup de pierre & de fusil ceux qui s'y trouvèrent. D'autres Bourgeois qui étoient sur le rempart, ayant vu la demi-lune abandonnée par les assiégeans & la valeur avec laquelle on les poursuivoit, descendirent & se joignirent aux autres Bourgeois, & malgré une grêle de mousquetades qui voloient de toutes parts, montèrent sur la demi-lune & s'en emparèrent, faisant un carnage affreux de tout ce qui se présentait. Ils rompirent ensuite & comblèrent les travaux avancés. Quelques-uns n'ayant plus de poudre, jettèrent leurs fusils & entrèrent dans les retranchemens, l'épée à la main : on vit dans cette occasion jusqu'à des enfans de douze à treize ans se battre avec fureur. D'autres Bourgeois sous la conduite du Comte de *Mechem*, allèrent braver les assiégeans dans leurs travaux, aux environs de la porte St. Michel & en tuèrent quantité, de sorte que les ennemis même ne pouvoient s'empêcher d'admirer leur courage.

Le 17 Juillet, on fit jouer une mine qui emporta la pointe de la demi-lune de St. Michel, en sorte que les assiégeans s'y logèrent & poussèrent leurs travaux jusqu'aux moulins du rivage. Le 30, cinquante Mousquetaires étant sortis pour tomber sur l'ennemi, quantité de Bourgeois les suivirent, se jettèrent sur les assiégeans qui dressèrent une batterie sur la demi-lune de St. Nicolas, les chassèrent, emportèrent cette demi-lune ; & quoique ceux qui gardoient les tranchées voisines accourussent, ils furent repoussés & contraints de plier, jusqu'à ce que le Régiment de Champagne étant arrivé, les Bourgeois firent une retraite honorable, après avoir tué plus de deux cens hommes & n'avoir perdu que peu de monde. On prétend que si la Bourgeoisie eut eu à sa tête quelque chef expérimenté, qu'elle eut été munie de grénades & autres choses nécessaires, & que les Irlandois qu'on avoit mis à la garde de la contrescarpe du fossé les eussent joints, le canon ennemi eut pû être enlevé ou du moins encloué. Plus le siège duroit, & plus les Habitans d'Arras paroissoient animés à la défense de la place. Ils mirent sur leurs remparts des Rats de carton qu'ils faisoient battre contre des Chats de même espèce. Le Maréchal de *Chatillon* ayant fait des prisonniers, demanda ce que cela signifioit ; on lui dit que les assiégés vouloient faire entendre par là que quand les Rats prendroient les Chats, les François prendroient Arras.

Le 2 Août, comme les assiégeans travailloient à une mine du côté de St. Michel, deux Bourgeois & un Irlandois descendirent dans le fossé à la faveur de la nuit, se saisirent des deux mineurs, les firent prisonniers & les présentèrent à Don *Eugenio*. On prétend qu'il auroit dû les obliger de se joindre aux mineurs de la Ville pour éventer les travaux des assiégeans ; on lui reprocha aussi de n'avoir fait creuser aucun puits, ni ordonner aucun retranchement, en un mot, de n'avoir rien employé de ce qui pouvoit prévenir l'effet des mines.

Du côté de l'attaque de *Chatillon*, à la porte de St. Nicolas, on fit jouer le 6 Août une mine qui fit une brèche capable de laisser passer quarante hommes de front. Les assiégeans dressèrent aussitôt deux ponts de corde à travers le fossé pour passer du retranchement à la brèche, sous laquelle faisant couler quantité d'ouvriers, ils creusèrent un nouveau fourneau de soixante-quatre pieds de profondeur ; bien-tôt après on vit quatre charrettes chargées de quatorze tonneaux de poudre venant lentement des environs de St. Michel jusques sur le bord du fossé, sans que les soldats qui étoient dans le *pas du cheval* & sur les remparts tirassent dessus. *Berte*, Lieutenant de la Ville qui se signala beaucoup dans ce siège, en fit des plaintes à Don *Eugenio* qui lui répondit que les soldats étoient harassés & qu'on ne devoit pas être surpris si, après avoir travaillé toute la nuit, ils prenoient du repos pendant le jour. Cette foiblesse de défense ne pouvoit qu'accélérer la reddition de la Ville.

Cependant le Cardinal Infant, continuoit de veiller à ce qu'il n'entrât pas de vivres dans le camp ; ce qu'on y avoit apportés se consumoient & il étoit évident que pour peu qu'on différât d'amener un nouveau convoi, il seroit nécessaire de lever le siège. Le Cardinal de *Richelieu* qui avoit extrêmement à cœur la prise d'Arras, ordonna à *du Hallier* de se mettre à la tête d'un corps de vingt-cinq mille hommes, pour escorter un convoi de six mille charrettes. Ce convoi partit en effet sous la conduite de ce Général qui prit le chemin de Dourlens. Sur le soir, *du Hallier* se remit en marche pour arriver au point du jour. Le Maréchal de *la Meilleraye* vint au-devant avec un Corps nombreux de cavalerie & quatre mille fantassins, & le joignit à Beaufort. Les Espagnols informés du départ du Maréchal, résolurent de mettre à profit son absence. Le Cardinal Infant cherchoit depuis long-tems à surprendre *Rantzau* ; cet Officier étoit excellent homme de guerre ; mais il étoit sujet à se laisser prendre de vin. Le Cardinal épia le moment de le trouver ivre. *Rantzau* instruit de son dessein, passa deux mois sans se livrer à aucune débauche. Enfin, las de se contraindre & croyant que le Cardinal ne songeoit qu'à attaquer le convoi, il commanda un grand souper où la plûpart des Officiers généraux se trouvèrent. L'Infant en fut bien-tôt averti : lorsqu'il sut que *Rantzau* étoit à table depuis deux heures, il attaqua un Fort dont la garde lui étoit confiée & l'emporta. *Rantzau* qui n'avoit jamais plus de courage que quand il avoit bu, accourut pour le reprendre. *Chatillon*, instruit de l'état des choses, commença par dépêcher un courrier à *la Meilleraye* pour l'en informer, & vint ensuite au secours de *Rantzau* : il le trouva à cheval avec les autres Officiers, pendant que les soldats étoient à pied ; ce qui exposoit infiniment les premiers. *Chatillon* voyant *Rantzau* pris de vin, ne lui dit rien, lui conseilla seulement de mettre pied à terre & de se retirer un peu derrière les autres. Six mille Espagnols étoient entrés dans le Fort de *Rantzau* avec six pièces de canons : le Fort fut repris & pris une seconde fois ; on continua long-tems de se battre à outrance.

Cependant les principaux Officiers voyant que la Ville couroit risque d'être prise d'assaut, l'exposèrent au Conseil, & dirent qu'ils ne garantissoient pas que la Place pût tenir encore quatre heures, encore moins que les soldats voulussent promettre de défendre la brèche, en cas d'assaut. Alors le Conseil députa aux Magistrats, & comme celui qu'on leur avoit envoyé finissoit son rapport, *Van-Lauretan*, Prévôt de la Cathédrale arriva, interrompit le Président qui parloit, & dit avec chaleur que le danger étoit si éminent qu'on étoit venu l'assurer ainsi que l'Abbé de Mareuil, que, si les assiégeans donnoient l'assaut, ils emporteroient infailliblement la Ville, quand il y auroit quatre mille soldats de plus, & qu'il s'agissoit de la garantir du pillage & du massacre. Alors on députa à Don *Eugenio*, qui s'étant fait rendre compte de l'état de la place, & ayant su que quarante hommes pouvoient monter par la brèche, & qu'il y avoit encore d'autres mines prêtes à jouer, envoya un tambour le 8 Juillet à *la Meilleraye*, pour lui demander de la part des Magistrats une cessation d'armes jusqu'au lendemain à huit heures du matin. Sur ces entrefaites, il arriva une lettre du Prince Cardinal, qui marquoit que, comme les effets de la mine que l'ennemi se dispoit à faire jouer, pouvoient lui être funestes autant qu'aux assiégés, il falloit les attendre avant d'entrer en composition. Cette lettre tint pendant quelques momens les assiégés en suspens : mais le Maréchal de *la Meilleraye* ayant répondu qu'il ne pouvoit accorder la demande qu'on lui faisoit, qu'autant qu'il auroit dans une heure douze ôtages dans son camp, on les lui envoya. Le lendemain, *la Meilleraye* fit dire aux assiégés qu'il n'avoit accordé une suspension d'armes que jusqu'à huit heures & qu'il en étoit près de dix, qu'il alloit faire jouer les autres mines & donner l'assaut, si on ne finissoit, & qu'il déchargeoit sa conscience de l'effusion du sang innocent qui alloit se répandre & des massacres qui alloient se commettre au sac de la Ville. On le fit prier de différer jusqu'à trois heures, ce tems étant nécessaire pour assembler les Communautés : il répondit que si à midi les Députés n'étoient pas chez lui, il feroit jouer la mine : on fut obligé de condescendre à ses volontés. Le Cardinal Infant outré de voir Arras se rendre à la vue d'une armée plus forte que celle des assiégeans, se présenta en bataille à la vue des assiégés pour rompre la capitulation. Mais *du Hallier* parut en même tems à la tête de quinze

mille hommes, disposé à le combattre ; & le Cardinal n'osa jamais accepter la bataille : alors la capitulation fut conclue en ces termes.

1°. Tous les actes d'hostilités commis avant & pendant le siège, seront entièrement oubliés & pardonnés.

2°. La liberté de conscience ne sera permise en ladite Ville, Cité & Faubourgs d'icelle, ains la seule foi Catholique, Apostolique & Romaine seule maintenue & conservée ; & le Roi sera supplié de n'y établir aucun Gouverneur, Officier, ni soldat qui soit d'une autre Religion.

3°. Le saint Cierge & toutes les autres Reliques ne seront transportés hors la Ville & Cité.

4°. Tous les Bourgeois & Habitans desdites Villes & Cité, présens & absens & autres réfugiés & enfermés, de quelque qualité & condition qu'ils soient, Ecclésiastiques ou autres, Officiers de Sa Majesté Catholique ou non, pourront continuer leur demeure dans ladite Ville & Cité l'espace de deux ans prochainement venant sans y être recherchés ni inquiétés pour choses que ce soit, pourvu qu'ils vivent en toute modestie & fidélité, pour se résoudre pendant lesdits deux ans, s'ils veulent continuer leur demeure ou sortir, & en cas de départ, le pourront librement faire quand bon leur semblera, comme aussi demeurer en prêtant serment de fidélité.

5°. Audit cas leur sera promis la propriété & la jouissance de tous leurs biens pour en disposer, les transporter, vendre ou aliéner, changer ou engager comme ils le trouveront à propos, ou bien les faire recevoir & administrer par tels qui voudront ordonner, ou bien venant à mourir hors de ladite Ville & Cité ou dedans, sans avoir fait testament ou autre disposition telle qu'elle fût, en ce cas leurs biens suivront leurs plus proches parens respectivement.

6°. Aux Ecclésiastiques, Bourgeois & Habitans qui sont absens ou résidens ailleurs, sera concédé la liberté en ladite Ville avec leurs femmes & enfans, dans trois mois à compter de ce jour, pour après délibérer de leur demeure, dispositions de bien ; ou sortir dedans deux ans.

7°. Lesdits Bourgeois & Habitans de ladite Ville, Cité, Gouvernance & ressort seront exempts de la Gabelle, du sel, & pour les autres impositions seront traités comme les autres sujets du Roi, & ne sera mis aucune imposition que par convocation, consentement & assemblée des Etats, conformément à leurs privilèges.

8°. Tous les Nobles & autres possédant fief esdites Villes, Cité, Gouvernance, seront déchargés du ban & arrière ban, suivant leurs anciens privilèges.

9°. Lesdits Bourgeois & Habitans ayant prêté serment de fidélité, ne pourront être envoyés hors de la Ville pour faire colonie.

10°. L'Evêque, le Chapitre, comme toute autre personne indifféremment, tant Ecclésiastique que Religieux, avec leurs Suppôts, Bénéficiers réguliers & séculiers, Pasteurs, Collèges des Pères de la Société, les Cloîtres, Hôpitaux, Pauvreté, comme aussi toutes autres personnes de quelque état & condition, qualité, dignité, ordre ou fonction que ce soit, sans en excepter aucun, même ceux du patronage de France, pourvus tant devant que depuis cette présente guerre par sadite Majesté Catholique ou ses prédécesseurs ; par droit de guerre ou autrement, demeureront & seront maintenus en possession paisible de tous leurs états, droits, rentes, revenus, dignités, privilèges, franchises, libertés exemptions, seigneuries, juridictions, collations de prébende, bénéfices, offices, fonctions, administrations, usages quelconques, sans exception & comme tous & chacun les ont ci-devant & jusqu'à maintenant tenus, sans qu'à personne soient en iceux faits aucuns obstacles, dommages, empêchement ; le tout en prêtant serment de fidélité.

11°. Il sera pourvu à la Prélature des Abbayes en la manière accoutumée.

12°. La nomination faite à l'evêché d'Arras aura lieu, pourvu que dans un an celui qui a été nommé vienne.

13°. Les nominations des gens & Présidens du Conseil d'Artois, Officiers & Fiscaux, seront maintenues en ladite Ville avec immunités, autorités, juridictions, prérogatives & privilèges à eux attribués par l'érection du Conseil.

14°. Tous les privilèges tant généraux que particuliers, dont jouissent lesdits Bourgeois, leur seront de point en point maintenus & gardés & en jouiront à l'avenir comme devant, & les Députés ordinaires des Etats maintenus en leurs charges, honneurs, émolumens & gages en la manière accoutumée.

15°. Toutes les personnes indifféremment de quelque qualité & condition qu'elles soient, Officiers du Roi, ou Seigneur particuliers ou autres, seront conservés en tous leurs états & offices, avec les mêmes droits, privilèges & émolumens dont ils ont toujours joui & jouissent à présent.

16°. Les Corps & Communautés des Corps & Métiers de ladite Ville, seront maintenus & conservés en leurs anciens privilèges.

17°. Les rentes dues par les Etats au quartier d'Arras, seront conservées aux propriétaires, & pour le paiement d'icelles & autres créées pendant la présente guerre, les impôts & autres moyens continués pour subvenir aux propriétaires desdites rentes.

18°. Toutes les dettes & autres contractées par ladite Ville, pour les fortifications d'icelle, demeureront & seront payées des deniers du Domaine.

19°. Toutes les dettes contractées tant durant ce siècle qu'auparavant icelui, sous le nom de sa Majesté Catholique, seront payées & acquittées de ses domaines au quartier d'Arras.

20°. Les Receveur des Etats & Argentier de ladite Ville, ne pourront être cités ni recherchés pour les deniers de leur entremise & administration, pour quelque cause que ce soit, ni leurs comptes sujets à aucune revue par aucun des Officiers de S. M. & par les Députés ordinaires & Magistrats des Villes, & les Receveurs des Etats demeureront indemnisés des obligations qu'ils ont contractées en leurs noms privés par le passé, de quoi les Etats ont profité.

21°. Lesdits Habitans seront remis en leurs biens, au cas qu'ils ayent été confisqués durant la guerre, comme aussi les Paysans avec leurs familles, bestiaux & ustenciles de labeur, pourront retourner chez eux.

22°. Toutes les rentes dues par les Seigneurs, hypothéquées ou non, sur tel bien que ce soit, seront conservées en leur force & vertu, comme aussi toutes les autres dettes de Bourgeois ou Marchands.

23°. Tous les Ecclésiastiques, Gentilhommes, Nobles, Officiers Royaux, Magistrats regnans & issans & Commis aux Chartes, seront exempts de logement de gens de guerre.

24°. Les soldats logés dans les maisons bourgeoises se contenteront du logement & des ustensiles, comme il se pratique en France.

25°. Toutes les personnes indifféremment étrangères ou autres, ayant biens ressortissant médiatement ou immédiatement au Conseil d'Arras, les pourront vendre, donner, céder, engager ou transporter, en tout ou en partie, regir & administrer par d'autres & en telle forme & manière que bon leur semblera, & ce dedans deux ans, sans que lesdites ventes, donations, engagements, cessions, transports & administrations puissent ci après être débattues de nullité ou collusions, ni sujets à confiscation ou annotation pour quelque pretexte que ce soit, sans qu'il soit besoin d'obtenir aucune permission ou octroi.

26°. Tous les Etats qui ont été inféodés par sadite M. C. & autres Princes, demeureront aux propriétaires en payant le relief en cas de mort & les droits Seigneuriaux en cas de vente, selon qu'il est contenu ès lettres d'inféodation.

27°. Le Mont de Piété, Bagues, Joyaux, Pierreries y engagés, & ceux appartenans au sur-Intendant & Officiers, seront pris en la protection du Roi & y maintenus avec les prérogatives & les privilèges à eux accordés par leur institution & depuis, sans aucune innovation, tant au regard de leurs personnes, rentes, ou autrement, signament en l'exemption des gens de Cour & de guerre.

28°. Les chartes, titres, comptes, papiers & renseignemens concernant la Ville, Domaine, Conseils, Etats & Pays d'Artois, demeureront en leurs archives.

29°. Les biens des Bourgeois qui sortiront de ladite Ville, ne pourront être cités en aucune façon.

30°. Tous les canons, munitions de guerre & de bouche qui sont dans les magasins & sur les remparts y demeureront.

Avant ces articles, on en avoit accordé d'autres que voici :

1°. Le Mestre de camp Don Eugenio O-Néal & autres Mestres de camp, Gouverneurs, Capitaines, tant de cavalerie que d'infanterie, Officiers, soldats & tous gens de guerre & tous ceux qui sont à la solde de Sa Majesté Catholique, tant Ecclésiastiques que séculiers, sortiront ce soir dans les dehors de la Ville, & pourront les Officiers demeurer dans les maisons, & seront tous demain conduits à Douay par le plus

court chemin, avec quatre mortiers, balle en bouche, tambours battant, mèche allumée & enseignes déployées, comme ils ont accoutumé de marcher à la guerre.

2°. Lesdits gens de guerre seront conduits en toute sûreté par deux cens chevaux François naturels, jusqu'à ladite Ville de Douay en deux jours ou en un s'il se peut, & l'on commettra quelque Officier à la garde dudit Mestre de camp, en donnant ôtage pour la sûreté du convoi.

3°. Il sera permis à tous ceux qui voudront, de laisser leurs meubles en telle maison qu'ils verront bon être avec toute sorte de sûreté, & leur sera donné passeport pour les faire conduire où bon leur semblera, ensemble pour les blessés & autres qui voudront y séjourner, même un Officier qu'on y laissera à cette fin.

4°. Les prisonniers pris durant le siège de part & d'autre, seront relâchés, même M. le Duc de Wirtemberg.

5°. Tous ceux qui sont au service de Sa Majesté Catholique & qui sont présentement dans la Ville, ayant leurs biens & meubles ou immeubles, auront un jour pour vendre ou faire vendre par Procureurs leurs susdits biens, & s'ils veulent retourner, le pourront dans six mois & auront les mêmes privilèges que les Habitans de ladite Ville, en prêtant serment de fidélité.

6°. Si quelques uns des gens de guerre tombent malade, ils pourront laisser leurs femmes dans la Ville pour vaquer à leurs affaires.

7°. On ne visitera aucun bagage, ni on n'ouvrira aucun coffre pour cause que ce soit ; notamment celui de M. le Comte de & sera ledit bagage & celui de ses domestiques transportés en sûreté jusqu'à ladite Ville de Douay, & ledit sieur Colonel assurant qu'il n'y a aucun François caché, ni aucune arme ni munitions.

8°. L'on ne pourra redemander ni répéter aucuns chevaux, habits ou autres butins, pris devant ou durant le siège ; mais le tout demeurera en la possession de ceux qui les auront pris ou achetés selon les droits ordinaires de la guerre.

9°. Aucun soldat ne pourra être arrêté pour dette particulière.

Ces articles furent signés le 9 Août, les gens de guerre au nombre de quinze cens fantassins & de cinq cens chevaux, étoient sortis le même jour au soir ; le Duc de Chaulnes nommé Gouverneur de la Province, entra dans la Ville à la tête de six Régimens, pour empêcher le désordre qui suit ordinairement la prise d'une Ville. Les autres Généraux y entrèrent avec la cavalerie ; l'Evêque d'Auxerre qui avoit fait pendant tout le siège les fonctions d'intendant de l'armée, & qui étoit un des confidens du Cardinal de Richelieu, chanta le Te Deum dans la Cathédrale, & Saint Preuil fut nommé Gouverneur de la Ville.

Il périt au siège d'Arras pendant les cinq semaines qu'il dura, deux mille cinq cens chevaux & mille hommes de pied. Si du Hallier eut différé encore quatre jours à amener le convoi qu'il étoit chargé d'escorter, on eut été forcé de lever le siège.

La prise d'Arras par les François occasionna plusieurs changemens dans cette Ville. Il est parlé dans une Charte de Jean d'Oisi de 1200, qui est dans un cartulaire du Mont St. Martin de l'ancienne & de la nouvelle Monnoie d'Artois. Elle étoit sans doute d'Arras ; on ne peut douter du moins qu'on n'y frappât de la monnoie dans le quatorzième siècle, puisqu'on trouve dans le Recueil des Ordonnances un édit de 1420, donné par Philippe le Long, dans lequel Arras est nommé comme une des Villes de France où l'on devoit fabriquer la Monnoie. Lors de la prise d'Arras, l'Hôtel où on faisoit cette opération, étoit alors dans la grande place près des petits Carmes. On y mit le poids de la Ville.

Après la prise d'Arras, les Espagnols restèrent quelques tems aux environs : l'armée François ne s'éloigna pas non plus ; & il y avoit souvent des escarmouches entre les deux partis. La plus considérable fut celle du 12 Septembre. Le Colonel Gassion ayant été commandé avec six cens chevaux pour escorter des fourageurs, les Espagnols qui en furent avertis, firent sortir presque toute la garnison de Béthune. Elle se partagea en deux corps, dont l'un fut composé de trois mille fantassins & l'autre de mille chevaux. Le Général Lamboi qui étoit toujours dans le pays, mit au coin d'un bois deux mille chevaux & deux mille fantassins pour soutenir ces

troupes ; on laissa les fourageurs charger leurs chevaux, & comme ils retournoient au camp, on les attaqua. *Gassion* ayant rappelé toutes ses troupes en fit deux colonnes, & mit deux petits Bataillons dans les intervalles de deux Escadrons de cavalerie, afin qu'ils fussent en état de se soutenir. Il commença alors à attaquer les quatre Escadrons des Espagnols & les fit plier ; mais quatre nouveaux Escadrons étant venus au secours des premiers, l'inégalité des forces alloit obliger *Gassion* de songer à la retraite, lorsque le Marquis de Coaslin le pria de différer un moment. Il se mit à la tête de cent trente chevaux, & les disposa de manière que les ennemis les ayant pris pour un corps considérable qui alloit tomber sur eux, abandonnèrent eux-mêmes la partie. Alors *Gassion* revint avec peu de perte & beaucoup d'honneur. Ainsi se termina cette campagne qui réunit à la France une partie de l'Artois, & spécialement la capitale de cette Province, qui depuis n'en a point été séparée ; alors les Etats se divisèrent : la partie qui appartenait à l'Espagne, s'assembla à Saint Omer & tint ses séances au Séminaire : une partie du Conseil d'Artois se transporta aussi dans cette Ville & choisit le couvent des Dominicains pour y exercer ses fonctions.

Nous allons placer ici quelques remarques que nous avons trouvées dans les archives des Etats, & qui concernent plusieurs usages ou privilèges de la Province. Les Etats se tenoient ordinairement dans l'Abbaye de St. Vaast ; quand il y avoit quelque embarras dans cette Abbaye, ils s'assembloient à l'Hôtel de Ville. Lors de l'exécution des principaux séditieux en 1578, l'Archiduc *Mathias* convoqua les Etats à Béthune, ils revinrent à Arras, lorsque les troubles furent terminés ; il n'y avoit ordinairement que deux Commissaires, le Gouverneur de la Province & le Président du Conseil d'Artois. Quelquefois ce Président étoit seul Commissaire & faisoit l'ouverture de l'assemblée. Quand il avoit fait l'acte de demande, on délibéroit ; on examinait ensuite qu'elles étoient les affaires qui intéressoient la Province ; après quoi on se séparait. Les Députés retournoient rendre compte à leurs Corps, & se rejoignoient quand on leur apprenait que ceux qui avoit été envoyés en Cour pour faire l'acte d'offre étoit de retour. Les Députés ordinaires étoient toujours chargés de cette commission : ils furent perpétuels jusqu'en 1740. Quand il y avoit des députations en Cour, elles n'étoient que momentanées. On recommandait à ceux qui formoient les Etats d'être exacts à s'y rendre : il y avoit une amende de soixante livres contre les absents.

Il y avoit aux Etats un Procureur fiscal en titre d'office, qui donnoit des conclusions : on plaidoit devant les Députés, par Avocat & par Procureur, sur les objets concernant leur administration ; & cette Jurisdiction contentieuse eut lieu jusqu'en 1570, que les Etats y renoncèrent. C'étoit un des privilèges de la Province, de voir les places qui y donnoient de la considération ou de l'autorité, remplies par des naturels du Pays. quand il en vaquoit quelqu'une, le Gouverneur de la Province nommoit trois personnes parmi lesquelles la Cour en choisissoit une. En 1594, *Gaston Spinola*, Espagnol, ayant été nommé Gouverneur de Béthune, les Etats en portèrent leur plainte ; *Philippe Second* y eut égard, & pour les faire cesser, envoya au nouveau Gouverneur des lettres de naturalisation.

Le succès du siège d'Arras déterminait le Cardinal de *Richelieu* à continuer la guerre dans l'Artois, les années suivantes. Le siège d'Aire fut résolu ; mais avant de le commencer, il se fit quelques expéditions de moindre importance. Le 28 Mars 1641, *Saint Preuil* ayant eu avis que les Espagnols étoient en assez grand nombre autour d'Arras, sortit avec toute sa cavalerie. Il avoit envoyé auparavant *la Gagne*, Cornette de son Régiment avec trente cavaliers pour battre l'Estrade : celui-ci donna la chasse à plusieurs Volontaires, qu'il obligea de se retirer dans le château d'Ollehain, à deux lieues & demie de Béthune. Cet Officier en informa *Saint Preuil* qui se rendit sur les lieux. Il somma celui qui commandait dans ce château de lui ouvrir les portes ; ce qu'il refusa. Alors il envoya un Officier de Champagne avec soixante fusiliers, qui s'emparèrent du château dans le moment qu'on en faisoit sortir des bestiaux ; ils passèrent au fil de l'épée tout ce qui s'y trouva sous les armes. *Saint Preuil* y mit ensuite une nombreuse garnison qui incommodait beaucoup celle de Béthune & tous les lieux voisins, d'autant que cette espèce

de forteresse ne pouvoit être prise qu'avec du canon. Le lendemain, le Gouverneur d'Arras sachant que la garnison de Lens étoit sorti, la joignit & l'attaqua ; elle étoit composée de cent cinquante cavaliers & de cent vingt fantassins ; il en tua la plus grande partie & prit le reste.

Le château de l'Ecluse étoit un des postes des plus importants de l'Artois : *Saint Preuil* l'alla reconnoître. Etant ensuite sorti d'Arras le 18 Juin avec son Régiment de cavalerie, celui du Colonel *Silhers*, six cens fantassins & deux canons, il se rendit devant ce château situé dans un marais, d'où on ne pouvoit approcher que par une digue. Les assiégés répondirent à ses attaques par plusieurs décharges de mousqueterie, qui n'empêchèrent pas les Volontaires d'avancer & de s'emparer de plusieurs postes avantageux que le Gouverneur abandonna les uns après les autres ; bientôt après il fut obligé de capituler : on lui permit de sortir avec armes & bagages. On trouva dans le château une compagnie de fantassins & quantité de bestiaux. Le lendemain de la prise de cette forteresse, on y envoya d'Arras quantité de charpentiers & d'ouvriers qui la mirent en état de ne pas craindre une nouvelle attaque.

Saint Preuil ayant eu avis qu'il n'étoit resté que cinq à six hommes dans une redoute que les Espagnols avoient construite au Pont-à-Vendin, pour défendre l'entrée de la Flandre, partit d'Arras avec un Corps considérable de cavalerie & d'infanterie. Il prit le devant avec cinq cens chevaux & autant de fantassins, & arriva à une barrière qui étoit entre un Fort qui défendoit un pont sur la Deûle & un moulin. Ayant vu sortir de ce moulin jusqu'à quarante hommes, il conclut que l'avis qu'on lui avoit donné étoit faux. Ces hommes allumèrent leurs mèches & se mirent en état de défense. *Saint Preuil* avança pour mieux les reconnoître ; voyant qu'ils avoient quitté la barrière du moulin qui pouvoit lui servir de défense, & jugeant par là de leur peu d'expérience, il marcha l'épée à la main & fondit si brusquement sur eux qu'il les tailla en pièces. Ceux qui étoient restés dans le moulin, sachant que les François ne pouvoient arriver à eux que par une planche, se mirent en devoir de les rompre ; ils étoient soutenus de deux compagnies de la garnison de Querceville, qui étoient accourus à leur secours. Malgré ce renfort, *Saint Preuil* & la troupe passèrent la planche ; ce qui épouvanta tellement les ennemis, qu'ils se retirèrent dans la redoute, après avoir fait quelques décharges. *Saint Preuil* ayant environné le Fort, le serra tellement, qu'il fut obligé de se rendre ainsi que celui de Querceville. On y fit prisonniers cent cinquante soldats & deux Capitaines ; il s'y trouva aussi deux Drapeaux. *Saint Preuil* ayant laissé reposer ses gens pendant quelques jours, fit une course jusqu'à Lille & ramena quatre cens chevaux & huit cens vaches : peu après il s'empara du Pont-à-Vendin & de Lens, où il y avoit six ou sept cens hommes, ensuite il se rendit au Pont-à-Vendin.

An 1641.

Pendant que ces événemens se passèrent, le Maréchal de *La Meilleraye* qui commandoit l'armée Française, après avoir pris Raquinghem, Fort qui est entre Aire & Saint-Omer, laissa douter pendant quelque tems de laquelle de ces deux Villes il formeroit le siège. Tout à coup il se rabattit vers Aire, parut le 19 Mai avec vingt-cinq mille hommes du côté de la Maladrerie, & après avoir resté deux heures en bataille, tourna vers la tête de Flandre. Cinquante ou soixante Mousquetaires Italiens du Régiment *Delliponti*, étoient dans ce fort ; après avoir fait plusieurs décharges, ils l'abandonnerent & se retirèrent à Aire. Cette Ville étoit défendue par deux mille hommes commandés par *Bervoult* : le Maréchal ayant tout disposé pour l'attaque, le Colonel *Gassion* fit avancer le Corps qui étoit sous ses ordres vers le faubourg qui étoit au delà de la porte de Saint Omer, afin de seigner les eaux qui inondoient cette partie ; mais le feu qu'on fit de plusieurs ouvrages, empêcha qu'on ne pût exécuter ce dessein. Alors *Bervoult* fit brûler toutes les maisons qui étoient proches de la Ville, afin d'empêcher l'ennemi de s'y loger ; & on fit jouer en même-tems toute l'artillerie ; ce qui causa une perte considérable aux François. Avant que les lignes fussent perfectionnées, une grande partie des garnisons de Béthune & de Saint-Omer entrèrent dans Aire. Le Maréchal établit son quartier à Treffe, *Gassion* à Lambre ; le Prieuré de

St. André fut destiné pour les malades & les blessés : la cavalerie occupa le terrain qui s'étend au-delà de l'Eglise de Saint Martin jusqu'à la tête de Flandre. *Bervoult* agissant de concert avec *Delliponti*, Officier Général, qui avoit le principal commandement des troupes, les distribua dans différens postes qu'il falloit défendre. Le premier se chargea de la porte de Saint-Omer ; le second de celle de Notre-Dame, & *Catrice*, natif d'Aire, qui par sa bravoure s'étoit élevé au poste d'Officier général, eut le soin de la porte d'Arras ; les assiégés firent d'abord beaucoup de sorties pour arrêter les travaux des assiégeans. *Adrien Brunel* s'y distingua. Comme on avoit peu d'argent, on fit une assemblée à l'Hôtel de Ville, dans laquelle on invita les bons citoyens d'y suppléer. *Rhodes*, Argentier de la Ville, ayant engagé ceux qui prêtoient à intérêt de lui envoyer leur vaisselle d'argent, fit frapper de la monnoie à laquelle on donna cours ; elle étoit quarrée & de différentes valeurs ; on voyoit d'un côté *Phil. IIII. Rex ; pater Patriae*, & de l'autre *Aria obsessa* 1641 XIII. On fit particulièrement des pièces d'or de quatre florins, qui portoient d'un côté un aigle & de l'autre l'inscription que l'on vient de lire. On fixa le prix des denrées ; les Echevins pour encourager les Bourgeois prirent l'habit militaire, les Officiers furent logés chez les derniers ; on s'occupa aussi beaucoup des devoirs de Religion. Il se consuma pendant la durée du siège dans une des Paroisses de cette Ville, trente-six mille Hosties ; il y avoit trois Notre-Dame qui furent spécialement les objets du culte des Habitans ; savoir, celle qui étoit dans l'Eglise de ce nom, & qu'on appelloit Notre-Dame d'Aire, Notre-Dame Pannetiere & Notre-Dame de Ruisseauville, qui avoit été transportée de cette Abbaye dans l'Eglise de Saint Pierre. Le 26 Mai, il y eut une Procession générale avec le Saint Sacrement : au retour on mit les clefs de la Ville aux pieds du Saint Sacrement. Un Jésuite nommé *Courouble* prêcha sur la confiance en Dieu & en la Vierge, & il fit verser des larmes à tous les Auditeurs. On fit un vœu, si la Ville échappoit à l'ennemi ; mais on a omis de nous dire en quoi il consistoit les Chanoines de St. Pierre ordonnèrent des prières publiques, & on ne manqua pas pendant la durée du siège, de faire chaque jour à Notre-Dame une Procession particulière pour la conservation de la Ville. La protection de la Sainte Vierge, dit le crédule Historien des deux sièges d'Aire, fut si sensible, qu'on vit partir des traits contre l'ennemi, de la tour de St. Pierre, quoiqu'il n'y eut dedans ni Bourgeois, ni Militaire ; les Jésuites qui figurèrent beaucoup dans ce siège, inspiroient aux soldats des pratiques de dévotion, la plupart minutieuses ; ils leur faisoient attacher des images à leurs postes, en leur persuadant que le canon des ennemis les respecteroit, & en leur promettant de la part de Dieu que la Ville ne seroit jamais prise. Ces Peres souffloient le fanatisme, en peignant les François comme des gens sans Religion, qui ne songeoient qu'à prendre le bien des Habitans, & à ravir l'honneur de leurs filles & de leurs femmes. Le petit peuple surtout en avoit une si grande frayeur, qu'il les prenoit pour des hommes d'une espèce différente des autres, & qu'il frémissait lorsqu'il entendoit prononcer leurs noms.

Les lignes de circonvallation & les ouvrages nécessaires pour commencer le siège, ne furent achevés que le 7 Juin. Cinq jours après il arriva aux assiégeans cinq mille charettes chargées de munitions de bouche & de guerre, avec trois mille autres charettes chargées de vivandiers, de canons & de tout ce qui étoit nécessaire pour le siège qu'on croyoit devoir être long & meurtrier. Car Aire passoit pour une des plus fortes places de la Province, & ceux qui étoient renfermés se dispoient à faire la défense la plus vigoureuse. Les Espagnols avoient projeté d'attaquer ce convoi ; mais comme il étoit escorté de deux mille chevaux, & qu'en approchant du camp il fut joint par des Corps que commandoient *Gassion* & *Rantzau*, ils n'osèrent avancer.

Cependant l'inondation empêchoit les approches, & l'armée Espagnole ne cessoit d'inquiéter les François. Ceux-ci avoient dans leur camp un certain pere *Cirille*, Récollet, qui leur parut propre à nouer une intrigue. Le Maréchal de *La Meilleraye* le fit venir, lui dit de se rendre dans la Ville sous quelque prétexte de Religion, & d'examiner pendant ce tems-là l'état de ses forces pour lui en rendre compte. Le Récollet accepta la commission, se présenta dans la Ville avec un tambour & fit un signal qui donnoit à entendre qu'il vouloit parler au Gouverneur.

On l'introduisit aussi-tôt, il dit à *Bervoult* qu'il avoit appris que le corps de St. Venant avoit été trouvé dans l'Eglise d'Isbergue, & que si on vouloit envoyer quelque Ecclésiastique le chercher, il resteroit pendant ce tems-là en ôtage. Le Gouverneur qui pénétra son dessein, lui parla rudement & le congédia : le Moine voulut s'insinuer auprès de *Delliponti* & de *Catrice*. On le menaça d'un châtiment exemplaire, s'il continuoit d'oublier son état pour jouer le rôle d'espion. Enfin le 9 Juin, les ennemis commencèrent à faire leurs approches du côté de la porte de Notre-Dame : on fit plusieurs sorties pour repousser les François. Les Jésuites *Courouble* & *Baude* étoient continuellement avec les soldats & leur distribuoient des *Agnus* & autres choses bénites pour les encourager. Le 13, les François qui avoient fait une circonvallation de plus de cinq lieues garnies de redoutes, commencèrent à battre la Ville avec dix-huit canons & endommagèrent considérablement l'Eglise de Saint Pierre. Le même jour les Espagnols parurent à la tête de Flandre & sondèrent les marais avec des perches ; mais comme les François avoient fait couler beaucoup d'eau en seignant la Lys, ils ne surent point trouvés praticables. Deux jours après, ils marchèrent vers le Fort rouge, qui étoit sur le neuf fossé, à une lieue du camp. N'ayant pas trouvé cet endroit plus favorable, ils allèrent camper entre Blendecques & Arques, & envoyèrent leur cavalerie pour escarmoucher, afin de reconnoître pendant ce tems là les lignes que l'ennemi, avoit faites entre Rocloy & le Neuf fossé. Mais comme tous ces endroits étoient d'un abord aussi difficile que les autres, les Espagnols se déterminèrent enfin à établir leur camp sur une éminence du côté de Térouanne, d'où ils étoient vus également des assiégeans & des assiégés. Le lendemain cette armée où se trouvoit le Cardinal Infant, marcha vers les lignes, & s'étant avancé jusqu'à un vallon qui n'étoit plus éloigné que d'une portée de mousquet, elle se mit en bataille : les cavaliers furent à cheval tour le jour ; les fantassins s'occupèrent à faire des fascines. Le Maréchal de *la Meilleraye* attendit les ennemis de pied ferme ; la bonne contenance des François intimida les Espagnols ; ils abandonnèrent leurs fascines & se retirèrent à la faveur de la nuit sur l'éminence qu'ils avoient occupé la veille.

Le Cardinal Infant, voyant qu'il n'étoit pas possible de faire entrer du secours dans Aire à force ouverte, voulut employer la ruse. Il laissa trois cens soldats d'élite dans un château éloigné du camp d'une demie lieue, avec ordre de se jeter dans la Ville au premier mauvais tems, où quand ils s'apercevraient que les lignes étoient mal gardées. Les François furent bientôt informés de ce projet ; un Officier Général alla attaquer le château, prit les trois cens soldats & les fit conduire à St. Venant.

Cependant les assiégés se défendoient avec tant de vigueur, que le Cardinal de *Richelieu* craignant que le Maréchal de *La Meilleraye* n'échouât dans son entreprise, envoya un renfort sous les ordres du Marquis de *Gesvres* : le Maréchal l'ayant reçu fit une nouvelle attaque le 21 Juin, & s'empara de plusieurs ouvrages ; mais les assiégés firent une sortie si vigoureuse, qu'ils délogèrent les François, après leur tué deux cens hommes : on sut bientôt après que le Prince *Ferdinand* s'avançoit pour secourir la place ; ce qui releva le courage des assiégés. Les ennemis ayant attaqué le bastion Bontems, furent obligés de se retirer avec perte. Le Maréchal voyant que les attaques produisoient peu d'effet, mit les travailleurs à la sappe. Les assiégés ne cessoient de faire des sorties, dans lesquelles ils tuoient tant de monde, que les François disoient qu'on les avoit menés à une bataille plutôt qu'à un siège. Il ne se passa rien de remarquable jusqu'au 7 & 8 Juillet, que les François attaquèrent trois fois le poste de Monthulin, près la Chapelle Sainte Isbergue, & furent repoussés autant de fois. Le 10, ils vinrent encore à la charge, & firent une brèche à l'ouvrage, mais sans pouvoir s'y loger. Le 11 on eut avis que le Maréchal de *Chatillon* avoit été battu près de Sedan, par le Général *Lamboi*, & que le Général *Beek* s'avançoit pour secourir la Ville ; pour célébrer cette nouvelle, les assiégés firent une décharge générale, qui tua beaucoup de monde aux François ; ils n'en furent que plus animés à se rendre maîtres de la Ville. Le même jour, le Marquis de *Coaslin* fut tué : on l'enterra à Saint Pierre : les travaux furent poussés avec la dernière activité. Le 30, on attaqua encore le poste de Monthulin & on s'en rendit maître, ce qui décida la prise de la Ville. Le Maréchal fit partir aussi-tôt le Marquis

de *Gesvres* pour en informer le Roi : cependant les assiégés se retranchoient derrière leurs remparts, le long du cordon de la place : on employoit les fascines & les troncs d'arbres pour boucher les ouvertures que le canon des François avoit faites. L'ennemi se rendoit néanmoins peu à peu maître des ouvrages : étant arrivé au fossé, il fit jeter des ponts volans, les couvrit de joncs & de roseaux ; ce qui facilita les approches du corps de la place.

Les Bourgeois n'étoient pas moins animés que les soldats à la défense de la Ville : ils accouroient sur les remparts pour repousser l'ennemi, au cas qu'il se disposât à monter à l'assaut ; celui-ci ayant pratiqué une mine ; y mit le feu, elle fit sauter les ouvrages du cordon de la place, dont une partie s'écroula dans les fossés de la Ville avec un fracas horrible, & fit une brèche considérable. Les assiégés, loin d'être découragés accoururent, sur la brèche, pour la défendre, chacun dans le poste qui lui fut assigné : ils paroisoient déterminés à périr plutôt que de laisser passer l'ennemi ; les femmes se signalèrent pour la défense commune ; elles portoient des armes à leurs maris, les exhortoient à combattre & à mourir pour sauver leur patrie : elles avoient soin des blessés. L'animosité conçue contre les François étoit si générale, qu'on voyoit jusqu'à des enfans jeter des pierres avec leurs escarpolettes ; l'ardeur que montrait tout ce qui étoit dans la Ville pour la défendre, causoit de l'admiration à l'ennemi même.

Le 21 Juillet, les François s'étant présentés pour monter à l'assaut, furent repoussés ; cependant l'artillerie continuoit de faire des brèches au corps de la Place. Les Habitans en prirent occasion de se signaler davantage ; la résistance qu'ils opposoient à l'ennemi étoit inconcevable. *Jean Hannette, Jacques & Laurent Dumon, freres, Jean Duriez, François Cardon, Alexandre Pecqueur* furent ceux qui se distinguèrent davantage & dont les noms méritent de passer à la postérité ; on les éleva au rang de Capitaines. Le 22 Juillet, comme l'ennemi se disposoit à donner un nouvel assaut, *Bervoult* rassembla le reste de ses troupes, & leur dit : « ***Camarades, vous savez depuis longtemps que c'est la valeur plutôt que le nombre des soldats qui décide de la victoire : que votre courage redouble ; l'ennemi va vous présenter encore une occasion de se signaler.*** » Ce peu de mots rendirent les assiégeans intrépides ; ils soutinrent l'assaut avec tant de vigueur, qu'ils mirent en fuite ou hors de combat les François : mais ces prodiges de valeur n'aboutissoient qu'à retarder la prise de la Ville. L'ennemi avoit fait trop de progrès pour renoncer à son entreprise ; cependant le desir de conserver la place étoit si vif, qu'au défaut des moyens humains qui échappoient aux assiégés, ils eurent recours aux surnaturels ; les plus fanatiques firent entendre que le Ciel même s'intéressoit à la conservation de la Place ; on publia qu'on avoit trouvé dans les ouvrages que l'ennemi avoit fait sauter, une figure de St. Jacques, de pierre blanche, taillée avec goût. A l'instant le Jésuite *Courouble* rappelle aux Espagnols les Batailles que le Roi *Ramire* avoit remportées par l'intercession de ce Saint ; comment les Chrétiens d'alors avoient vu Saint Jacques à la tête de leurs armées, monté sur un cheval blanc, portant un étendard de même couleur ; en sorte qu'animés par une si merveilleuse vision, ils avoient vaincu les Maures, & en avoient laissé soixante & dix mille sur la place. Dans le même tems, dit l'Historien du siège qui a jugé le prodige d'être cité dans sa relation ; on vit paroître au Ciel une Croix de Saint André très-éclatante. La Lune étoit dans son plein ; les étoiles brilloient au firmament ; il sembloit que les astres n'étoient si resplendissans que pour relever l'éclat de la Croix de Bourgogne : un signe parut d'abord en forme de Croix ordinaire, & s'étoit changé peu à peu en la Croix qui figuroit les Armes des anciens Souverains du Pays. Plusieurs personnes soutinrent avoir été témoins du prodige ; il avoit duré pendant une heure ; la Croix avoit cent pieds, tant en longueur qu'en largeur, & elle jettoit une lumière si douce qu'ile en étoient ravis. Il n'étoit pas possible de révoquer en doute un fait si bien circonstancié.

*Il faut cependant dire à la louange du bon Prêtre *Humets*, que, quoi qu'il eut crû d'après les bruits publics, pouvoir écrire que cette Croix avoit paru pendant une heure, & qu'elle étoit assez exaucée pour frapper les yeux de tous ceux qui étoient depuis Aire jusqu'à Lille ; cependant il ne s'est pas permis de dire qu'il l'avoit vue lui-même.

Ce fut une nouvelle matière pour le Jésuite *Courouble*, de donner l'essor à son zèle fanatique ; il prononça un discours fort éloquent, dans lequel après avoir fait une description pompeuse de la victoire que *Constantin le Grand* avoit remportée par l'apparition de la Croix, il ne manqua pas d'assurer ses Auditeurs que, comme lui, ils vaincroient par ce signe. On peut juger de l'effet que ces inventions produisoient sur des esprits déjà si disposés à leur donner croyance. Les François ne pouvoient concevoir qu'une Ville ouverte de toutes parts, songeât à résister encore ; ils se préparèrent à donner un assaut général, & firent jeter quatre ponts du côté où la brèche étoit plus praticable. L'appareil le plus formidable & les suites affreuses qui devoient résulter pour la Ville, si elle venoit à être prise d'assaut, ne purent déterminer les assiégés à parler de capitulation ; les Bourgeois au contraire se mêlèrent avec les troupes réglées pour soutenir l'assaut. Le Maréchal de *La Meilleraye* commanda à l'infanterie qui étoit cuirassée, de s'avancer & la fit suivre de tous les autres Corps de l'armée : lorsqu'on fut au moment de commencer l'attaque, il fit faire alte aux troupes, afin de donner aux assiégés le tems de faire leurs dernières réflexions. Dans ce moment terrible & décisif, ceux-ci loin de témoigner de la frayeur, voyant qu'on suspendoit l'attaque, firent pleuvoir une grêle de traits & mirent le feu aux ponts qu'on avoit pratiqués pour se frayer un passage à travers les fossés de la Ville : les flammes gagnèrent bientôt les redoutes que les François avoient construites & les consumèrent : plusieurs assiégeans périrent par le feu ; ceux qui s'étoient hasardés de descendre dans les fossés & qui s'approchèrent le plus des ouvrages, ne purent soutenir la décharge des pierriers qui foudroyoient tout ce qui se présentait, qui emportoit des rangs tout entiers, & qui les ensévelissoient sous des quartiers de pierre d'une grosseur énorme : une résistance aussi opiniâtre irrita d'autant plus les François, qu'elle devenoit entièrement inutile. *Gassion* dans un mouvement de vivacité, proposa au Maréchal de mettre la Ville à feu & à sang. *La Meilleraye* qui avoit plus de sens froid, répondit qu'avant tout il falloit savoir les dispositions du Gouverneur. On lui envoya un Trompette & un Religieux pour lui proposer une entrevue. *Bervoult* la refusa, ordonna aux deux envoyés de s'en retourner promptement, & fit une sémonce au Religieux, en lui disant qu'il feroit mieux de dire son Bréviaire que de se mêler d'affaires qui n'étoient point de son état.

Cependant la Ville étoit aux abois : ses Habitans étoient exposés à se voir ensévelis sous ses ruines : rien ne pouvoit plus les soustraire au danger qu'ils couroient de voir tout passer au fil de l'épée, s'ils osoient soutenir un nouvel assaut. Ils voyoient que l'ennemi travailloit à une mine plus considérable que les précédentes ; à la vérité l'armée Espagnole étoit à Bosinghem ; mais elle se contentoit d'être spectatrice du siège sans oser attaquer les François qui étoient en beaucoup plus grand nombre ; ce qui causoit encore leur inaction, c'est qu'ils se flattoient, si Aire étoit pris, de ne pas tarder à le reprendre.

Le 26 Juillet, le Gouverneur après avoir fait de nouvelles réflexions, se détermina, peu après avoir renvoyé le Trompette & le Religieux, de faire partir quelqu'un qui demanda de sa part à capituler. Il fut arrêté que les Officiers sortiroient de la Ville à la tête des troupes avec leurs armes & deux canons ; qu'une partie de la garnison seroit conduite au camp des Espagnols à Bosinghem, & l'autre à Saint-Omer ; qu'il seroit permis aux Habitans de rester dans la Ville, & d'y jouir de leurs droits avec pleine liberté d'en sortir dans trois mois, & que chacun seroit maintenu dans ses emplois & offices. Quant au reste, on suivit les mêmes dispositions que dans les capitulations d'Hesdin & d'Arras. La garnison étant sortie, les François entrèrent dans la Ville. Le Maréchal de *La Meilleraye*, à la tête de la Noblesse, se rendit à Saint Pierre pour remercier Dieu de la prise de la Ville. Voyant une troupe de Bourgeois qui s'étoient mis sur son passage, il les complimenta sur leur belle défense, il leur dit qu'elle avoit duré un peu plus qu'il ne s'y étoit attendu, & s'adressant au Recteur des Jésuites, il lui demanda ce qui avoit pu déterminer les assiégés à se laisser réduire à une telle extrémité ; le Jésuite lui fit une réponse assez équivoque, mais dans laquelle on entrevoyoit que l'attachement qu'on avoit pour les Espagnols avoit spécialement occasionné cette résistance. Le Maréchal de son côté donna à

connoître la raison pour laquelle on n'avoit pas voulu en venir à la dernière extrémité & causer la ruine entière de la Ville. « *J'estime, dit ce Général, l'attachement des Habitans à la Religion Catholique & je connois leur piété ; l'idée de ce qui leur seroit arrivé, si la Ville eut été prise d'assaut, me fait frémir ; l'intention du Roi n'est pas que les Villes soumises par les armes victorieuses soient détruites.* » Aiguebierre, Lieutenant Colonel du Régiment de Brézé, fut fait Gouverneur d'Aire. Il commença à réparer les brèches & à abattre les retranchemens, pour empêcher que les Espagnols ne s'en emparassent ; en effet le Cardinal Infant avoit déjà fait proposer par son Conseil de reprendre Aire. La proximité de l'armée François empêcha qu'on ne prît ce parti dans le moment : on se borna à attaquer Lillers. Quatre mille hommes furent envoyés pour s'emparer de cette Place, que les François avoient fortifiée & dans laquelle ils avoient mis trois cens hommes ; on ne jugea cependant pas à propos d'y conduire du canon, on fit seulement porter des échelles que l'on plaça en plein jour, & l'on prit les demi-lunes par escalade. La garnison épouvantée d'une attaque si brusque, paroissoit disposée à mettre bas les armes : le Gouverneur au contraire voulut sortir de la Place avec les Habitans les plus déterminés & reprit deux demi-lunes : les Espagnols y perdirent trois cens hommes. Cet Officier satisfait d'avoir montré sa bravoure & celle de sa garnison, comprit qu'une plus longue résistance l'exposeroit & demanda à capituler. On lui permit de sortir avec tous les honneurs de la guerre & d'aller rejoindre le gros de l'armée. Le Cardinal Infant, après la prise de Lillers, revint sur ses pas, & ne voulant plus différer le siège d'Aire, conduisit son armée jusqu'aux retranchemens que les François avoient faits pour empêcher qu'ils ne les comblassent & afin de pouvoir s'y établir. Le Maréchal de *La Meilleraye* en ayant eu avis, partit pour observer les Espagnols ; il plaça ses troupes sur l'éminence de Lambre ; ayant aperçu l'armée Espagnole qui marchoit en bon ordre vers les retranchemens, il commanda à *Gassion* d'escarmoucher sur la droite, & envoya *Saint Luc*, Capitaine de ses Gardes, derrière un taillis qui étoit au bout du chemin. *Gassion* s'étant approché de l'ennemi à la portée du pistolet, fit feu ; mais les Espagnols détachèrent trois Régimens de cavalerie pour tomber sur lui ; il plia & reprit le chemin des retranchemens. Les ennemis le poursuivirent, & il alloit être défait, lorsque *St. Luc* parut, chargea les Espagnols & donna le tems à *Gassion* de rallier ses troupes. Alors ces deux Officiers ayant enveloppé l'ennemi, le défirent. Le Colonel qui les commandoit fut fait prisonnier, & environ deux cens hommes restèrent sur la place.

Le Maréchal ayant donné ordre à toutes ses troupes de se rendre dans les retranchemens d'Aire, le Cardinal Infant s'empara de l'éminence de Lambre, que les François avoient abandonnée ; il passa ensuite la Laquette qui couloit entre les deux contrescarpes. Les François étoient rangés en bataille pendant que l'on combloit les lignes de circonvallation : ayant aperçu l'ennemi sur les hauteurs de Guinegate, il fit marcher ses troupes avec vingt pièces de canon, & s'avança sur la hauteur qui est entre le moulin de Lambre & le Village de Liestre. Les Espagnols voyant les mouvemens des François & n'ayant nulle envie d'en venir aux mains, se hâtèrent de passer la rivière ; mais le Régiment de *Gassion* étant arrivé, comme il y avoit encore deux Escadrons à passer, il les chargea & les mena battant sur le bord de la rivière, où l'infanterie Espagnole qui étoit campée arrêta les François ; ceux-ci néanmoins s'emparèrent de quatre cens chariots de bagages ; ils remportèrent encore quelques autres avantages : ces échecs n'empêchèrent pas le Cardinal Infant d'exécuter le dessein qu'il avoit sur Aire, d'autant qu'il savoit que les Habitans étoient disposés à le favoriser dans son entreprise. Il alla donc camper entre Térouanne & Coyecques, le long de la Lys. Le Maréchal ayant pénétré le dessein du Cardinal, prit toutes les mesures possibles pour le faire échouer. Il commença par faire raser toutes les lignes de son quartier, depuis le marais aux Oisons jusqu'à la redoute de Lambre, & quatre cens toises qui prenoient depuis cette redoute jusqu'au Prieuré de Saint André. Cette opération pensa lui être funeste par la trahison d'un Capitaine François, nommé le Baron de *Rouvron*, qui alla trouver le Cardinal Infant durant la nuit, & l'ayant instruit de l'état des choses, lui fit connoître qu'il pouvoit en retirer de grands avantages. En effet, ce Général fit marcher à l'instant les troupes par le même chemin qu'il avoit pris le soir précédent, & lui fit repasser la

Laquette. Il envoya ensuite ses Croates soutenus de deux mille Cuirassiers, pour occuper l'éminence de Lambre, près le moulin. Le Maréchal averti de la marche du Cardinal Infant, jugeant que le poste dont il vouloit s'emparer étoit d'une très grande conséquence, y marcha avec son Régiment de cavalerie, celui de Richelieu, les Gardes Françoises, les Suisses, Champagne & la Marine, & ordonna au reste de l'armée de le suivre ; il trouvoit les Espagnols qui faisoient déjà des logemens sur l'éminence : il les attaqua, les chassa & y fit placer douze pièces de canon. Le Cardinal fut étonné de la promptitude avec laquelle cette opération s'étoit faite. Il prit néanmoins son parti, rangea son armée en bataille, mit l'infanterie dans le milieu, deux bataillons avancés à sa droite, & à sa gauche la cavalerie Espagnole avec les Croates à la droite, soutenus de beaucoup de Mousquetaires ; il y en avoit autant du côté du Général Lamboi, qui occupoit la gauche. Les Mousquetaires s'étendoient jusqu'à la Laquette qui borde le château de Liestre. Il avoit trente-deux pièces de canon qu'il plaça sur une éminence entre Herbi & Etrée-Blanche. Pendant ce tems-là, le Maréchal de *La Meilleraye* mettoit aussi son armée en bataille ; ensuite il tint Conseil de guerre : on jugea qu'un plus long séjour auprès d'Aire ne serviroit qu'à consommer les vivres qu'il y avoit dans la Place ; on savoit que le Duc *Charles* s'approchoit de Béthune pour joindre ses troupes à celles du Cardinal Infant ; après un mûr examen, le Maréchal se détermina à envoyer *Goblin* son Intendant à Aigueberre, & à pourvoir avec lui aux besoins de la Ville, pour la mettre en état de soutenir le siège. Il fit ensuite passer la Lys à son armée : elle commença à défiler avant la nuit ; mais ce fut avec tant de confusion, que le bagage n'étoit point encore passé quand le jour parut. Les Espagnols auroient pu profiter de ce désordre, & ils ne le firent pas. *La Meilleraye* entra dans Aire, examina les provisions de bouche & de guerre ; & ayant donné ordre de réparer les brèches & de mettre les fortifications en bon état, il alla rejoindre son armée & la conduisit à Lens qui fut pris en peu de jours, ainsi que la Bassée. Ayant eu avis qu'on conduisoit au camp du Cardinal Infant un grand convoi, il voulut s'en emparer ; mais le convoi & son escorte se mirent à couvert à Armentières. Alors *La Meilleraye* se rejetta sur Lille, fit un dégât affreux dans la plat-Pays, & tenta par deux fois de s'emparer de cette Place.

Quantité de Bourgeois d'Aire attachés au Roi d'Espagne, avoient profité de la permission qu'on avoit accordée de sortir de la Ville ; d'autres qui voyoient qu'ils ne seroient pas long-tems sous la domination Française y étoient restés ; mais ils manifestaient leurs dispositions, toutes les fois que l'occasion s'en présentait. La plus grande partie refusa de prêter serment de fidélité au Roi de France, & l'on délibéra si on ne les feroit point sortir de la Ville ; mais comme elle n'auroit plus été qu'un désert, on ne voulut point les traiter avec tant de rigueur.

Cependant les Espagnols ne perdoient pas de vue le projet de reprendre Aire. Pendant qu'ils faisoient leurs préparatifs, quoiqu'un grand convoi sorti de Béthune fut entré dans cette Ville, sans qu'ils pussent l'en empêcher, le Prince Ferdinand qui les commandoit, commença le siège le 10 Août ; le corps qui étoit aux ordres du Général Lamboi, se posta aux environs de Lambre & éleva des ouvrages de terre pour se garantir du canon de la Place. Le Prince après avoir présidé à ces travaux, alla reconnoître les lieux voisins, visita les postes qu'avoient occupés les ennemis, lors du siège, & la tête de Flandre ; ensuite il serra de plus près la Ville. La plupart des lignes qu'avoient faites les François subsistoient encore ; elles facilitèrent le nouveau siège. Comme les Habitans qui étoient restés dans Aire continuoient de donner des marques d'attachement pour leurs anciens maîtres, que le Gouverneur ne pouvoit plus dissimuler, il feignit d'avoir reçu des ordres du Cardinal de Richelieu, en conséquence desquels ils furent obligés de sortir le 26 Août : à cet effet la garnison se rangea en bataille sur la place & dans les principales rues & trois mille Habitans furent congédiés. Il n'en resta que trois cens en qui l'on reconnut quelque bonne volonté, & qui consentirent de prendre part aux travaux. Presque tous les Prêtres, à l'exception des Chanoines, évacuèrent la Ville, ainsi que les Capucins & les Jésuites ; une partie se retira à Saint-Omer ; l'autre entra dans le camp des Espagnols & y fit le service dans la tranchée comme les troupes réglées.

Le 31 Août, les assiégés firent une sortie qui ne leur réussit pas. Aigueberre à qui on avoit promis de venir à son secours, voyant qu'on lui manquoit de paroles, commença à se défendre plus foiblement : comme il manquoit de vivres, il fit tuer plus de quatre cens chevaux ou bêtes de charge. Cette ressource étant épuisée, la famine se mit dans la Ville : bientôt elle se trouva dans le plus extrême besoin ; on mangeoit les plus vils animaux : un chien se vendoit un ducat, un rat six patards, un œuf vingt-quatre sols : on se nourrisoit d'herbes & de limaçons ; la mauvaise nourriture occasionna des maladies : les hôpitaux étoient remplis. Quoiqu'on fut réduit à la dernière extrémité, néanmoins le Gouverneur ne parloit pas de se rendre : il disoit qu'il prétendoit auparavant qu'on le forçât de manger de la chair humaine ; il publioit qu'on lui avoit annoncé du secours. Il employoit toutes sortes de subterfuges pour prolonger le siège. A la fin la peste se mit dans la Ville ; elle enlevait jusqu'à quarante soldats par jour.

Le 28 Novembre, après plus de trois mois de siège, on vit paroître trois mille hommes de cavalerie à quelque distance des retranchemens ; les assiégés chantèrent aussi-tôt victoire & firent une vigoureuse sortie ; mais ils trouvèrent Beek qui les repoussa. Alors Aigueberre demanda à capituler : il voulut sortir avec son artillerie ; on ne lui accorda que deux pièces de canon : on convint que la garnison seroit conduite à Hesdin, & que les Habitans jouiroient de leurs privilèges & de leurs biens. Aire fut évacué le 7 Décembre, & son Gouvernement fut donné à *Jean Drosco*, Lieutenant Général. Le grand froid qu'il fit alors, fit périr un grand nombre de soldats sur la route : on dit que les Espagnols perdirent dix mille hommes à ce siège.

Lorsque les François eurent pris la Ville d'Aire, ils formèrent le dessein de s'emparer de Bapaume. Le Commandant de la Place étoit un Major Espagnol, nommé *Van-Lauretan*, d'une famille ancienne, originaire de Venise, qui étoit passée en Flandre en 1408, avec *Frédéric III*, à son retour d'Allemagne en Italie. On sollicita d'abord vivement *François Van-Lauretan*, Prévôt d'Arras, qui, pendant la vacance du siège, étoit à la tête du Clergé de cette Ville, afin qu'il engageât son frère de remettre Bapaume aux François ; on lui offrit pour cela le premier Evêché vacant, & de donner au Commandant de Bapaume une place distinguée dans le Militaire. Le Prévôt refusa de se rendre coupable d'une lâcheté. Sa fidélité lui occasionna de mauvais traitemens, sa maison fut mise au pillage ; on l'obligea de quitter Arras avec son frère *Gaspard*, Chanoine de la Cathédrale. Le Roi d'Espagne les dédommagea en donnant au premier un Canoniat de Saint-Amé à Douay, & à *Gaspard* un Canoniat à Tournai.

Au commencement de Septembre 1641, le Marquis de *Lenoncour* parut à la vue de Bapaume, à la tête de deux mille hommes, & bientôt cette Place fut assiégée par toute l'armée Française. Comme les Espagnols ne s'attendoient point au siège de Bapaume, ils en avoient tiré cinq compagnies de cavalerie & douze d'infanterie ; il ne restoit plus dans la Place qu'environ cinq cens hommes, auxquels cent cinquante trouvèrent moyen de se joindre. Le Commandant se défendit néanmoins pendant neuf jours. Le 17 Septembre, deux mines qu'on avoit faites sous le bastion étant prêtes, *Van-Lauretan* fut sommé de se rendre ; il répondit qu'il vouloit auparavant voir les murailles de la Ville renversées ; on offrit de lui faire voir l'état où étoient les mines, & on lui déclara que, si après qu'il les auroit visitées, il attendoit la dernière extrémité pour se rendre, il n'avoit plus de quartier à espérer pour sa garnison & pour lui. Ayant pris connoissance de l'état où étoient les mines, & les ayant vu prêtes à jouer, une autre mine ayant déjà fait sauter cinquante pieds des fortifications, il demanda à capituler. Quoique *Van-Lauretan* se fut comporté dans la défense de Bapaume comme son devoir l'exigeoit, cependant il fut accusé devant un Conseil de guerre qui s'assembla à Bruxelles, d'avoir rendu trop précipitamment la Place. La procédure dura long-tems. Il fit déposer vingt Militaires, tant sur l'état de la Place que sur sa défense. L'instruction étant finie ; il y eut un jugement du 27 Novembre 1642 qui le déclara absous de l'accusation intentée contre lui. On le fit Maréchal des Logis des Camps & Armées du Marquis de *Fuentes*, qui commandoit l'Armée Espagnole. Il fut tué à la Journée de Rocroi : il avoit épousé *Marianne de Hasnon*, fille de *François de Hasnon*, Mayor de Saint-Omer, & sa famille subsiste encore honorablement dans cette Ville.

Il avoit été arrêté dans la Capitulation de Bapaume, que le Commandant & la Garnison sortiroient le 19 Septembre à huit heures du matin pour aller à Douay ; on en informa les Gouverneurs des Villes voisines. Quelques retardemens étant survenus, la Garnison ne put partir qu'à quatre ou cinq heures après midi. Elle passa la nuit dans la campagne à une lieue de Douay, où l'escorte la quitta suivant les conventions. Le même jour, un espion étoit venu dire à *S. Preuil* que quatre cens hommes de la Garnison de Béthune étoient sortis & qu'ils avoient quelque dessein, *S. Preuil* partit aussi-tôt d'Arras avec six cens hommes de pied & trois cens chevaux. S'étant avancé avec un Officier nommé *Pontis*, il aperçut les feux du Camp. Il ne douta pas que ce ne fussent les ennemis & se disposa à les attaquer. « *Prenez garde, lui-dit Pontis, c'est ici le chemin de Bapaume à Douay ; ce pourroit bien être la Garnison de cette Ville* ». « *Il n'y a nulle apparence, dit S. Preuil, la Garnison doit être partie hier à huit heures du matin de Bapaume pour être à Douay à trois heures après midi* », & ils retournèrent à leur Troupe pour la mettre en bataille. *Van-Lauretan* qui se vit prêt à être attaqué, envoya un Trompette que *La Meilleraye* lui avoit laissé. Cet homme craignant de se présenter devant des gens qu'il voyoit très-animés, gagna le derrière de la Troupe. Alors on chargea la Garnison qui se défendit ; mais la partie n'étant point égale, les Espagnols crièrent : « *Bapaume, Bapaume* ». *Saint Preuil* s'aperçut alors de la méprise & voulut retenir ses gens ; mais il ne lui fut pas possible de les empêcher de piller le bagage des Espagnols. Cependant il se hâta d'aller trouver le Commandant & s'expliqua avec lui, en l'assurant que ses soldats ni lui ne perdroyent rien. En effet il leur fit rendre tout ce qu'on leur avoit enlevé & paya de ses propres deniers ce qui ne se retrouva pas. *Van-Lauretan* convint que ce malheur étoit arrivé par la faute du Trompette. Il signa un écrit à la décharge de *Saint Preuil* & le fit signer par tous les Officiers qui l'accompagnoient.

Cet événement si simple en lui-même & qui paroissoit n'être susceptible d'aucune suite fâcheuse, fut cependant ce qui détermina la perte de *Saint Preuil*. Il y avoit déjà quelque tems qu'elle se tramait. Aussi-tôt que cet Officier avoit été nommé Gouverneur d'Arras, on l'avoit accusé de vexer beaucoup les habitans & de chercher à s'enrichir de toutes les manières. Ceux-ci paroissent toujours attachés aux Espagnols & surtout les Communautés. *St. Preuil* entretenoit des espions qui lui rendoient compte de ce qui se tramait contre le service de la France. Il y avoit dans le Monastere de la Thieuiloye une Religieuse avec qui il étoit extrêmement lié. Comme elle étoit jeune & jolie, & que *Saint Preuil* passoit pour aimer beaucoup le sexe, on l'accusa d'entretenir avec elle un commerce scandaleux ; ce qui occasionna des scènes vives entre la Prieure & ce Commandant. La Religieuse l'avertit un jour qu'on faisoit un grand amas d'armes dans l'Abbaye de S. Vaast. *Saint Preuil* s'y transporta & interrogea le Prieur qui nia le fait. On fit aussi-tôt des perquisitions exactes dans cette maison & l'on découvrit le magasin. *Saint Preuil* en écrivit en Cour & fit exiler le Prieur. On parla beaucoup d'une Meunière qu'il enleva à son mari, & l'on prétendit que pour avoir plus de facilité d'en jouir, il accusa le Meunier d'être d'intelligence avec les François & le fit mourir. Le Ministre *Desnoyers* ayant envoyé un de ses proches à Arras pour être Commissaire des vivres, celui-ci remarqua que le pain que *Saint Preuil* faisoit faire n'avoit ni le poids ni la qualité requise ; il en écrivit en Cour. Le Commandant au lieu de réformer l'abus, intercepta les Lettres du Commissaire. Les ayant lues, il alla sur la petite Place où il se promenoit avec quelques Officiers, lui donna plusieurs coups de canne & le fit conduire en prison. *Desnoyers* en ayant été informé, alla trouver le Cardinal de Richelieu & lui dit qu'il souffroit que *Saint Preuil* fit ainsi le petit tyran, il ne voudroit plus recevoir des ordres de personne. Alors le Cardinal écrivit à *Saint Preuil* de mettre le Commissaire en liberté & de se laver de l'accusation qu'on avoit intentée contre lui. Sur ces entrefaites arriva l'affaire de la Garnison de Bapaume. Le Cardinal Infant envoya aussi-tôt un Courier pour en porter des plaintes. Par malheur pour *Saint Preuil*, il s'étoit brouillé avec le Maréchal de *La Meilleraye* qui, au lieu de le justifier, chercha à aggraver ses torts. Alors on se détermina à faire arrêter *Saint Preuil* & à le traiter avec la dernière rigueur ; des ordres furent adressés en conséquence au Maréchal. Le 24 Septembre 1641, *Saint Preuil* ayant reçu avis que l'Armée commandée par le

Maréchal de *La Meilleraye* s'approchoit d'Arras, monta à cheval pour aller au-devant, & n'ignorant pas le sujet pour lequel elle venoit, il dit à plusieurs Officiers qui vouloient l'accompagner de se retirer. En sortant d'Arras, l'Officier qui étoit de garde, lui demanda qui il lui plaisoit qu'il laissât entrer de l'Armée du Maréchal. « *Laissez entrer*, lui répondit *Saint Preuil*, *tous les honnêtes gens : je ne suis plus Gouverneur d'Arras* », & continuant sa route, suivi de son seul Laquais, il alla trouver *La Meilleraye* à Avesnes. Lorsqu'il entra, le Maréchal lui dit : « *Monsieur de Saint Preuil, j'ai ordre du Roi de vous arrêter* ». *Saint Preuil* lui répondit : « *Monsieur, je le sais bien ; je viens ici pour me conformer à ses volontés. Je ne demande qu'une heure pour me justifier envers lui & envers vous* ». « *Donnez-moi votre épée* » lui dit le Maréchal. *Saint Preuil* la lui remit en disant : « *Je ne l'ai jamais tirée que pour le service du Roi* ». Pendant cette scène, *Gobelin*, Intendant de l'Armée, alla au logis de *Saint Preuil*, se saisit de tous ses papiers & effets, en fit l'inventaire & arrêta de *Franc*, son Secrétaire & plusieurs de ses Domestiques. En même tems on fit battre au champ pour son Régiment d'Infanterie qui étoit composé de trente-cinq Compagnies ; & son Régiment de Cavalerie eut ordre de monter à cheval. On les fit tous deux sortir de la Ville, & pendant qu'ils défilioient, le Régiment des Gardes & celui de Piémont restèrent en bataille sur la grande & la petite Place.

Le Gouverneur d'Arras après avoir été arrêté fut remis à *Manca*, Capitaine des Gardes du Cardinal de *Richelieu*. A une heure après-midi, on l'emmena dans un carrosse chez *Duplessis*, Lieutenant du Roi de la Ville où il fut mis dans une chambre jusqu'à six heures du soir qu'on le conduisit à S. Vaast : il y fut gardé pendant trois jours, en attendant les ordres du Roi.

Le jour que *Saint Preuil* fut arrêté, *La Meilleraye* vint à Arras, convoqua les Officiers du Conseil, de l'Echevinage, de la Gouvernance & les principaux Bourgeois dans l'Hôtel-de-Ville. Après leur avoir appris qu'il venoit d'arrêter *Saint Preuil* leur Gouverneur par ordre du Roi, il leur fit un discours où il dit qu'il leur ôtoit un lion pour leur donner un agneau dans la personne du Sieur de la Tour que Sa Majesté avoit nommé pour le remplacer ; & il leur fit prêter serment de fidélité.

La Meilleraye avoit dépêché de *Choupes*, son Ecuyer, pour donner avis au Roi de ce qui venoit de se passer ; mais les Croates de *Ludovic* le prirent en route, en sorte qu'on fut obligé de dépêcher un autre Courier. Pendant les trois jours que *Saint Preuil* passa à S. Vaast, on lui permit de parler à quelques uns de ses gens ; mais tout haut en présence de ses gardes & surtout de *Manca*, qui ne le perdit point un moment de vue. *La Meilleraye* le visita tous les jours & quoiqu'il fut un de ses ennemis les plus décidés, il ne fit point difficulté de lui promettre son assistance. Les ordres du Roi étant arrivés, on fit partir *Saint Preuil* à six heures du matin dans un carrosse avec *Manca* & quatre Officiers. Son Secrétaïres & ses Domestiques furent aussi menés liés dans une charrette, excepté le premier qu'on mit avec lui dans le carrosse, parce qu'il étoit malade, mais en lui défendant d'ouvrir la bouche. *Saint Preuil* sachant que ses gens étoient garottés, demanda à parler au Marquis de *Gesvres* & lui dit : « *Monsieur, mes gens ne sont point coupables ; ils n'ont agi que par mon commandement. Je m'étonne qu'on les traite comme s'ils étoient des scélérats. Ce procédé est indigne vis-à-vis de gens qui se sont faits estropier au service du Roi. Je vous prie de voir Mr. le Grand Maître, afin qu'on leur ôte les liens dont ils sont garottés* » ; ce qui fut fait.

Le carrosse étoit escorté de soixante gardes du Cardinal & d'un pareil nombre de ceux du Grand Maître ; & celui-ci venoit après, accompagné de grand nombre d'Officiers & de Gentilshommes. On prit le chemin de Corbie où on arriva à trois heures. Lorsque le prisonnier descendit du carrosse, il apperçut le Maréchal qui s'approcha pour lui faire ses adieux, & qui lui dit : « *Mr. de Saint Preuil, vous croyez que je ne suis pas de vos amis ; je veux vous montrer le contraire dans une occasion où, foi d'homme d'honneur, je vous promets de vous servir* ». C'étoit le propos d'un Courtisan qui ne paroît jamais plus favorablement disposé que lorsqu'il est décidé à enfoncer le poignard dans le cœur. « *Je vous serai obligé, Monsieur* », répondit *Saint Preuil* à *La Meilleraye*, dont il ne soupçonnoit pas la trahison. Ayant demandé à parler en particulier à son Secrétaire, on le lui permit. « *Hé bien de Franc*, lui dit-il, lorsqu'il le vit, *qu'est-ceci ?* ». « *Monsieur*, lui répondit le

Secrétaire, *vous êtes perdu... »*. « *Et qu'est-ce qu'on me reproche ? Je n'ai fait de tort à personne. Quant à l'affaire de Bapaume, tous ceux qui connaissent le métier de la guerre, savent que c'est la faute du Gouverneur & non la mienne, puisque le Trompette qu'il m'avoit envoyé n'a paru qu'après le combat »*. « *Tenez pour certain, lui dit le Secrétaire, que Mr. le Cardinal vous abandonne, puisque ses propres gardes vous conduisent en prison »*. « *Je ne le crois pas »*, répartit Saint Preuil. « *Cela n'est que trop certain & par la conduite que l'on tient à votre égard, je vois que c'est fait de vous sans ressource. Car quand vous auriez attenté sur la personne même du Roi, on ne vous traiteroit pas avec plus de rigueur ni nous non plus... »* ».

Après avoir été une heure ensemble, on dit à de Franc de se retirer. De Corbie on conduisit Saint Preuil à Amiens avec la même escorte, & il fut mené à la Citadelle, les trompettes sonnantes dans les carrefours & dans les principales rues. Le carrosse étant arrivé sur l'Esplanade, le Lieutenant de la Citadelle se présenta & fit lecture des ordres du Roi qui lui avoient été adressés. Saint Preuil entrant dans la Citadelle, jeta dans le fossé une canne qu'il tenoit à la main, comme pour faire connoître qu'il ne comptoit plus commander jamais ; puis il demanda sa cassette qu'il avoit envoyée chez le Médecin Dumolin son ami, dans laquelle il y avoit vingt-deux mille livres ; mais on s'en étoit emparé.

On mit Saint Preuil dans le logis du Roi, autour duquel on éleva une palissade de dix-huit pieds de hauteur qui étoit éloignée de huit pieds de la muraille. Vingt Suisses étoient tous les jours en garde dans cette palissade. Une Escouade commandée par un Enseigne des Gardes du Corps du Roi, restoit dans la chambre du prisonnier. Une compagnie de soldats de la Citadelle montoit chaque jour la garde aux environs de la palissade. Deux jours après Saint Preuil demanda à voir le Médecin Dumolin sous prétexte de quelque indisposition. On le lui refusa en lui disant qu'il y avoit un Médecin pour la Citadelle.

Belle-Jame, Intendant de Picardie, reçut alors la commission de faire faire le procès de Saint Preuil & de se faire assister d'un certain nombre de Membres du Présidial d'Amiens & d'Abbeville, & du Lieutenant général du Roi de Montreuil qui devoit faire les fonctions de Procureur du Roi. En conséquence, cet Intendant & le Procureur du Roi se transportèrent à Arras pour informer. Après avoir fait assembler le Conseil d'Artois, l'Echevinage, la Gouvernance & les plus notables Bourgeois, Belle-Jame exposa sa commission, assura que le tyran ne retourneroit plus à Arras, qu'ainsi on ne devoit point appréhender de porter des plaintes. On assigna tous ceux qui vouloient être entendus à Arras & à Doullens, où l'on fit aussi-tôt des informations, parce que Saint Preuil avoit été Gouverneur de cette Ville, afin de les recoler & de les confronter avec le prisonnier. En effet il vint à Amiens grand nombre de témoins qui furent nourris & logés aux dépens du Roi. L'Intendant se transporta plusieurs fois à la Citadelle pour faire cette confrontation. Saint Preuil voyant que dans une après-dînée on lui avoit confronté vingt-sept témoins, dit à l'Intendant qu'il voyoit bien qu'on vouloit le perdre, en lui faisant paroître tant de visages qu'il n'avoit jamais vus. Il lui reprocha aussi qu'il ne faisoit écrire que ce qui étoit contre lui, sans vouloir qu'on fit mention de ce qui tendoit à le justifier ; mais comme c'étoit la passion qui présidoit à ce mystère d'iniquité, & que Belle-Jame avoit reçu sa leçon toute faite, il n'eut aucun égard aux représentations les plus justes.

Le 3 de Novembre, Saint Preuil fut mandé à la Chambre criminelle du Bailliage, pour être entendu sur les cas qu'on lui imposoit : il y trouva les douze plus anciens Conseillers des Bailliages d'Amiens & d'Abbeville, présidés par l'Intendant. On le fit asseoir sur la sellette : il dit qu'il n'avoit jamais manqué au service du Roi, qu'il n'y avoit point de Gentilhomme en France qui eut plus à cœur ce service que lui : il se leva ensuite & pria qu'on le laissât continuer de parler debout ; ce qu'il fit pendant quatre heures, ayant son chapeau à la main. Lorsqu'on le somma de dire la vérité, il répondit : « *Oui, Messieurs, je la dirai, puisque j'ai eu aujourd'hui le bonheur de recevoir mon Créateur »*. Il exposa ensuite comment il avoit commencé de servir le Roi dès l'âge de quatorze ans, & qu'il n'avoit pas discontinué depuis ; il raconta avec tant de clarté & d'agrément tout ce qu'il avoit éprouvé dans sa bonne & sa mauvaise fortune, qu'il enchantait tous

ses Juges. On l'interrogea ensuite sur les deniers qu'on l'accusoit d'avoir levés contre les Ordonnances : il répondit qu'il auroit pû & dû le faire d'après plusieurs lettres que le Roi lui avoit écrites : il les montra ; elles étoient conçues en ces termes : « *Grand & généreux Saint Preuil, vivez d'industrie, plumez la poule sans la faire crier, comme font tels & tels, faites comme beaucoup d'autres dans leurs Gouvernemens : tout est bien fait pour vous ; vous avez tout pouvoir dans notre empire : tranchez, coupez : tout vous est permis* ». Ces lettres lui avoient été écrites sur ce qu'il avoit mandé en Cour, que succédant dans Dourlens à *Rambure* qui avoit soixante mille livres de rente, & dans Arras au Comte d'*Isembourg* dont la table étoit splendide ; il auroit été honteux pour lui & contraire même aux intérêts du Roi, de ne pouvoir pas faire ce à quoi il étoit obligé journellement, pour vivre selon sa qualité & pour faire honneur aux visites fréquentes des gens de condition & aux passages des gens de guerre. Telle étoit alors la foiblesse du Gouvernement François ; il falloit pour que les Gouverneurs fissent honneur à leurs places, permettre qu'ils commissent des injustices & qu'ils vexassent les peuples. Les lettres produites par *Saint Preuil* suffisoient pour le justifier contre le seul crime qu'on put lui reprocher avec quelque fondement. D'ailleurs, on vit par le peu d'argent qui lui restoit & qui ne formoit pas le quart de la somme qui auroit été nécessaire pour payer ses dettes, qu'il n'avoit pas cherché à s'enrichir dans son état.

Cependant les Juges voyant à *Saint Preuil* un pouvoir si précis & si étendu, se trouvèrent fort embarrassés, d'autant qu'il y avoit plus de trente lettres du Roi, du Cardinal de *Richelieu* & du Ministre *Desnoyers*, qui s'expliquoient de la même manière. *Saint Preuil* se défendit aussi si bien sur l'affaire de Bapaume, qu'il n'en fut pas seulement fait mention dans sa sentence. Enfin, il satisfut tellement ses Juges sur les autres faits qui lui étoient imputés, que si l'on fut venu alors aux voix, il est à croire qu'il n'eut pas été condamné à mort. L'Intendant voyant que l'affaire ne prenoit pas la tournure qu'il désiroit, & que la disposition des esprits étoit favorable au prisonnier, remit le jugement au lendemain. Alors les amis de *Saint Preuil* commencèrent à désespérer de le sauver ; il fut reconduit dans la Citadelle, & les Juges sortirent les larmes aux yeux de la chambre.

Saint Preuil ne pouvant plus douter que sa perte ne fut décidée, songea à mettre ordre à ses affaires ; il fit son testament & le donna à un Feuillant à qui il avoit fait une Confession générale. Après n'avoir reconnu jusqu'alors d'autre Dieu que son épée, & avoir fait paroître une égale licence dans ses sentimens & dans sa conduite, il témoigna dans ses derniers moments les dispositions les plus Chrétiennes. Il passa la nuit avec son Confesseur qu'il pria de ne lui parler que de l'Eternité : ses ennemis portèrent la fureur jusqu'aux derniers excès. Il ne fut permis à aucun de ses parents ni de ses amis de parler pour lui. Le Comte d'*Ambleville*, son frère, étant venu à Amiens dans ce dessein, reçut ordre d'en sortir promptement. *Saint Preuil* écrivit plusieurs lettres au Roi, au Cardinal & au Ministre *Desnoyers* ; on n'en fit partir aucune.

Le Lundi 9 Novembre, les Commissaires s'étant assemblés à sept heures du matin, le Procureur du Roi fit un long discours pour affoiblir & réfuter tout ce que *Saint Preuil* avoit dit pour sa justification, & s'attacha à prouver que malgré toutes les lettres qu'il avoit reçues, il méritoit la mort, conformément aux Ordonnances. L'Intendant adopta cet avis, & enchérit encore sur ce qu'avoit dit le Procureur du Roi. Le Lieutenant général d'Amiens, Rapporteur du Procès, se contenta d'opiner à la prison que *Saint Preuil* tiendrait tant qu'il plairoit à Sa Majesté ; ajoutant qu'un seul des services que cet Officier avoit rendus à la France, suffisoit pour effacer tous les crimes qu'on lui imputoit. A peine eut-il prononcé son avis, que l'Intendant le releva avec dérision. Alors le Rapporteur lui dit avec fermeté que sa vie, ses biens & ses enfans étoient au pouvoir du Roi, mais que son ame & sa conscience étoient à Dieu ; qu'il avoit parlé suivant ses lumières & que rien n'étoit capable de lui faire changer d'avis. L'Intendant un peu étonné, se retournant vers *Paschal*, Président d'Abbeville, lui demanda son avis ; il opina pour la mort ainsi que la plus grande partie des Juges. La Sentence ayant été dressée & signée vers l'heure de midi, l'Intendant demanda où étoit le Bourreau. Sur ce que quelqu'un dit qu'il n'étoit point en Ville,

Belle-Jame envoya chercher le Procureur du Roi d'Amiens, & lui demanda pourquoi il n'avoit pas donné ordre que le Bourreau se trouvât ; celui-ci répondit que cela ne le regardoit pas, & que le Procureur de la Commission auroit dû y pourvoir ; l'Intendant lui dit avec émotion qu'il en répondroit au Roi. Comme la contestation continuoît, on apprit que le Bourreau n'étoit pas éloigné.

La passion qui avoit présidé au jugement de *Saint Preuil* étoit si sensible que tous les esprits en furent révoltés ; on craignit une émeute ; pour la prévenir, on fit fermer les portes de la Ville, & les quatre Compagnies privilégiées furent commandées pour garder les avenues de la grand' Place, vis-à-vis l'Hôtel de Ville, où l'exécution devoit se faire. Huit jours auparavant, on avoit envoyé le Régiment de Champagne en garnison dans les faubourgs. Cependant *Saint Preuil* qui ne doutoit pas que ce jour ne fut le dernier de sa vie, continuoît de s'entretenir dans des sentimens de dévotion. « *Mon Père*, disoit-il à son Confesseur, *je vais à la mort* ». « *Allez, allez, Monsieur*, lui répondit ce Religieux, *suivez Jesus Christ au Calvaire* ». « *Hé mon Père !* lui dit *Saint Preuil*, *la différence est bien grande, Jesus Christ étoit innocent, & moi j'ai bien mérité la mort, au moins selon Dieu, quoique non selon les hommes, & pour les fautes dont ils m'accusent : que la volonté de Dieu soit faite ; il me fait plus de grace que je ne mérite : il veut changer aujourd'hui les biens passagers que j'ai reçus en des récompenses éternelles qui ne finiront jamais* ». Il fut conduit de sa prison dans la chambre du Conseil de l'Hôtel de Ville ; en descendant de carrosse, il dit à l'Exempt qui l'avoit accompagné, « *je vous prie de dire au Roi mon Maître & à Mr. le Cardinal, que je meurs leur très humble serviteur, & à Mr. le Comte de Nogent, qu'il se souvienne de prier Dieu pour moi : je le lui rendrai en Paradis, si Dieu me fait la grace d'y aller, comme je l'espère* ». L'Exempt l'ayant entendu se retira en pleurant, & ne voulut jamais assister à l'exécution, quelque ordre qu'il eut reçu de l'Intendant. Lorsque *Saint Preuil* eut passé quelque tems avec son Confesseur, l'Intendant entra avec le Rapporteur, huit ou dix Juges & le Greffier criminel. Ce dernier par l'ordre de l'Intendant fit la lecture de la Sentence, par laquelle, pour les cas mentionnés au Procès & sans en spécifier aucun, *Saint Preuil* étoit condamné à avoir la tête tranchée, ses biens acquis & confisqués au Roi, sur iceux préalablement levée la somme de vingt mille livres applicables la moitié aux réparations des sièges royaux d'Amiens & d'Abbeville, & autre somme de trente mille livres pour être employée à la restitution des deniers pris & levés & autres pertes souffertes par les Communautés & Particuliers pillés & ruinés par les ordres & commandement du Sr. de *Saint Preuil*. La lecture étant achevée, *Saint Preuil* salua les Juges avec un visage serein, sans donner aucune marque d'émotion & leur dit : « *Messieurs, j'ai bien plus offensé Dieu que les hommes. Je vous remercie donc d'avoir donné une si douce sentence : je prierai Dieu pour vous* ». Le Confesseur s'étant approché, *Saint Preuil* lui dit : « *Allons mon Père, prions Dieu* ». Ils se mirent à genoux devant un Crucifix & récitèrent les Litanies de la Vierge. *Saint Preuil* ayant reçu la dernière absolution, se leva & se promenant avec le Feuillant, il lui dit : « *Mon Père, il est bien étonnant que je n'aie point été ému de ce qu'on vient de lire & que je n'aie aucune appréhension de la mort. Tâtez-moi le pouls* ». En effet le Confesseur n'y trouva aucune émotion. *Saint Preuil* ayant regardé par la fenêtre, vit qu'on élevoit son échaffaud. « *Voici, dit-il, le reste de ma fortune qu'on achève de bâtir* » ; & comme il se retournoit, il vit un jeune homme & lui demanda qui il étoit. Celui-ci répondit qu'il étoit le bourreau. « *Hé bien mon ami*, dit le prisonnier, *est-il tems ?* ». « *Pas encore*, lui dit l'exécuteur, *mais l'usage est de lier les mains aux condamnés après qu'on leur a lu leur sentence* ». « *Mon ami*, lui dit *Saint Preuil*, *il n'est pas besoin de me lier ; n'ayez pas peur. Je ne te ferai pas de peine ; je ne suis plus Saint Preuil, mais un agneau. Toute fois, reprit-il, après y avoir un peu réfléchi : J. C. a bien été lié, pourquoi ne le serois-je pas ?* ». Alors il tendit les mains au bourreau. Celui-ci dit qu'il falloit commencer par ôter son habit. *Saint Preuil* l'ayant fait, l'exécuteur lui lia doucement les mains, lui mis dessus un mouchoir & ensuite un Crucifix. « *Mets-toi à genoux, mon ami*, lui dit alors *Saint Preuil*, *& montre moi la posture dans laquelle il faudra que je me mette* ». Le bourreau se mit à genoux, *Saint Preuil* après l'avoir examiné prit la même posture & lui dit : « *Mon ami, serai je bien comme cela ?* ». « *Oui* » lui répondit l'exécuteur. « *Hé bien*, reprit *Saint Preuil*, *je ne manquerai*

pas de me mettre ainsi ; je te prie de ne pas non plus me manquer ». Le bourreau lui dit ensuite qu'il étoit nécessaire de lui couper les cheveux. *Saint Preuil* demanda son valet de chambre ; mais on ne voulut pas le laisser venir : on lui envoya le garçon d'un Chirurgien, & comme il s'acquittoit lentement de cette fonction, *Saint Preuil* dit au bourreau qui le regardoit : « *Mon ami, travaille afin que ce soit plutôt fait ; depuis que mon Sauveur a été abandonné entre les mains des bourreaux, il n'y a plus de déshonneur d'en être touché* ». L'exécuteur ayant abaissé le collet de la chemise du prisonnier, chercha son manteau pour le lui mettre sur les épaules. On ne le trouva pas, parce qu'on l'avoit volé. Alors il lui mit son habit à la place, son chapeau sur la tête & sortit. Peu après, il revint & dit à *Saint Preuil* qu'il étoit tems. Le prisonnier marcha aussi-tôt vers le lieu de l'exécution, accompagné du Prévôt & des Archers. Lorsqu'il fut près de l'échaffaud, un fou l'arrêta en lui disant qu'il avoit eu tort de ne pas s'adresser à lui, & qu'il lui auroit accordé sa grace, parce qu'il étoit l'Empereur de tout le monde. *Saint Preuil* ne fit aucune attention à l'extravagance de cet homme & passa outre. Arrivé au pied de l'échaffaud & comme il alloit monter le premier échellon, il dit à son Confesseur : « *Ah ! Mon Père, si je n'avois pas plus offensé Dieu que les hommes, je n'aurois pas tant sujet d'appréhender de lui rendre mon compte* ». Si-tôt qu'il fut sur l'échaffaud, il inclina la tête pour faire tomber son chapeau & s'étant mis à genoux, il secoua doucement sa casaque de dessus ses épaules. Le bourreau observa qu'il étoit trop près du bord ; il se leva & lui dit qu'il se mettroit où il voudroit. Il alla ensuite parler à l'oreille de son confesseur & lui dit : « *Mon Père, je crois que l'orgueil veut m'accompagner jusqu'à la mort ; il me semble que je fais gloire d'aller au supplice, & que je n'en ai ni crainte ni honte. Priez Dieu qu'il me le pardonne* ». Pendant ce tems là, on lisoit la sentence à laquelle *Saint Preuil* ne faisoit aucune attention. S'étant mis à genoux, il fit sa prière. On lui banda les yeux, & comme il prononçoit : **Jesus, Marie**, on lui trancha la tête. Elle tomba sur un petit échaffaut qu'on avoit dressé près du grand. Le bourreau ayant dépouillé le corps se retira avec précipitation, dans la crainte de la populace. Une femme monta sur l'échaffaut avec un drap mortuaire dans lequel elle enveloppa le corps & la tête & les déposa chez *Dumolin*. Ce Médecin ayant fait recoudre la tête au tronc le mit dans un cercueil de plomb qui fut porté le soir dans l'Eglise des Feuillans où il fut enterré. Nous avons raconté cet événement dans un certain détail, parce qu'il a des traits remarquables & qu'il nous a paru intéressant de faire connoître comment quelqu'un qui avoit passé sa vie dans la fougue des passions, a cru qu'il falloit la terminer dans ces momens où les objets paroissent sous leurs vrais points de vue.

An 1642.

Depuis six ans la guerre désoloit l'Artois & ses ravages n'étoient pas prêts de cesser. Le 6 Mars 1642, la Cavalerie Espagnole qui étoit en garnison à Béthune fit une course sur le territoire d'Hesdin. *Bellecour* qui commandoit dans cette Ville, ordonna à *Fricourt*, cornette d'une compagnie de Chevaux Legers, de prendre vingt cinq maîtres & de poursuivre l'ennemi qui voit déjà pillé le Village de Brimeu sur la Canche. Il fit cinq lieues sans pouvoir joindre les Espagnols ; il rencontra seulement la compagnie des volontaires de Béthune qu'on appelloit de la Beuvriere, parce qu'elle se retiroit dans le Village de ce nom. *Ralé* qui la commandoit marcha aux François. *Fricourt* lui épargna la moitié du chemin, & joignant sa troupe avec quinze maîtres, lui tua neuf hommes & mit les autres en fuite. Le Capitaine des volontaires essaya de se rendre, lui onzième, à Saint Pol dont il n'étoit éloigné que d'une lieue ; mais *Fricourt* lui coupa le chemin & le fit prisonnier avec sa troupe.

Don *Francisco de Mello*, Général des Troupes Espagnoles qui étoient dans la Province, avoit des correspondances dans Saint Omer. Sur la promesse qu'on lui fit de lui livrer cette Ville, il fit avancer ses meilleures troupes ; mais le Gouverneur découvrit la trahison, fit arrêter les auteurs du complot & attendit de pied ferme les Espagnols. Don *Mello* ayant manqué son coup tourna vers Lens, & ayant passé le fossé, fit sommer *Danisi*, qui commandoit dans cette

place, de se rendre, en le menaçant, s'il le refusoit, de ne pas lui accorder une capitulation honorable. Ce Commandant fut assez lâche pour livrer sa Ville sans avoir essuyé un coup de canon. La garnison sortit avec les honneurs de la guerre & se retira à Arras. *Danisi* n'osa la suivre & gagna les terres de l'Empire. Le Comte d'Harcourt ayant instruit son procès, le condamna à avoir la tête tranchée ; ce qui fut exécuté en effigie. Ses biens furent confisqués & sa postérité notée d'infamie. A la mi-Décembre, deux cens cavaliers d'Arras firent une course jusqu'aux environs de Douay, & enlevèrent soixante travailleurs qui étoient occupés aux fortifications de cette Ville.

Pendant les deux années suivantes, on se contenta de part & d'autre de faire la petite guerre. On voit dans les mémoires du tems une infinité de courses que faisoient les différentes garnisons qui avoient pour objet d'enlever des bestiaux, de piller le plat pays, de brûler des Villages, & de commettre tous les brigandages qui font les suites ordinaires de la guerre.

An 1645.

Le 23 Août 1645, l'Armée de France qui étoit sous les ordres du Duc d'Orléans, ayant passé la Lys à Etaire & à Merville, on détacha des troupes qui allèrent investir Béthune. Le 26, le reste de l'armée y arriva par St. Venant. Le même jour on commença à faire des logemens. On en avoit marqué un pour *Gaston* qui n'étoit qu'à une portée de mousquet des murailles de la place. Dès qu'on en eut reconnu le danger, on en marqua un autre. *Gassion* voulut prendre le premier, par bravoure ou par politique ; mais ses Domestiques n'y eurent pas plutôt dressé son lit qu'un coup de canon l'emporta. Le 28, on résolut de faire l'ouverture dans deux endroits. Les Gardes Françaises & les Suisses furent destinés à faire l'une des attaques. Le Régiment de Picardie fut commandé pour l'autre sous les ordres du Maréchal de *Rantzau*. Le premier travail de la tranchée fut fait avec tant de vigueur, qu'avant de commencer les lignes on se saisit d'une traverse & d'un long retranchement que les assiégés avoient placés devant la contrescarpe ; ce qui couvroit le faubourg de la droite. Après avoir logé derriere cette traverse les premiers hommes qu'on avoit détachés du Régiment de Picardie, on envoya cent hommes du même Régiment pour prendre & garder le faubourg. Pendant ce tems-là, *Rantzau* fit attaquer la contrescarpe : les assiégés firent alors leur première décharge & se retirèrent dans un ouvrage à corne & dans une demi lune qui étoit dans le fossé, à la gauche du logement des François. Ceux-ci s'étant rendus maîtres de la contrescarpe, élevèrent leur logement jusqu'à l'extrémité de cet ouvrage, & travaillèrent à un épaulement pour se couvrir de la demi lune qui joignoit la contrescarpe & la commandoit. Pendant que les assiégeans étoient occupés à se couvrir, le Marquis de la *Vieuville*, Mestre-de-Camp du Régiment de Picardie, envoya couper avec des haches la palissade qui étoit au fond du fossé & qui empêchoit d'attaquer la demi lune & le grand ouvrage à corne. Dès que la palissade fut rompue, deux Sergens à la tête de vingt soldats, & d'un pareil nombre de travailleurs, attaquèrent les deux ouvrages & s'en rendirent maîtres ; ils y firent un logement en moins d'une heure, & se mirent à couvert par ce moyen de la mousqueterie des remparts de la Ville. Les assiégés firent deux sorties ; mais ils ne purent chasser les François de leur nouveau logement à la seconde attaque. Ces derniers ne pouvoient avancer leurs travaux sans se rendre maîtres de la demi lune qui étoit à leur gauche & qui les incommodoit beaucoup dans le logement qu'ils avoient faits devant la contrescarpe, à cause de son glacis qui alloit si fort en penchant, qu'il étoit difficile d'y pouvoir achever leur épaulement. Cette considération déterminâ les assiégeans à une nouvelle attaque, d'autant plus incommode qu'elle étoit à cent pas de leur logement, depuis lequel il falloit qu'ils allâssent à découvert jusqu'à la demi-lune ; ce qui les obligeoit d'essayer pour y arriver le feu de toute la courtine. La palissade fut rompue par quatre soldats armés de haches ; ensuite deux Sergens à la tête de vingt-quatre soldats & d'autant de travailleurs, s'avancèrent pour s'y loger ; les assiégés firent

plus de résistance à cette attaque qu'aux précédentes ; ils se défendirent même avec la pique ; mais les assiégeans poussèrent si vivement les travaux, qu'ils les forcèrent de rentrer dans la Ville. Le mauvais effet de cette sortie causa une telle épouvante aux Habitans, qu'on sonna le tocsin pour les avertir de se tenir sur leurs gardes. Les assiégeans voulant tirer parti de cette disposition, le lendemain 29, dès la pointe du jour, ils envoyèrent un tambour sommer les Habitans & la Garnison de se rendre. Le tambour déclara au Gouverneur & aux principaux Bourgeois que s'ils attendoient qu'on attachât le mineur à leurs murailles, on ne leur feroit aucune composition. Cette menace les effraya. Ils retinrent le tambour une heure, pendant laquelle ils demandèrent aux assiégeans de faire cesser leur feu. On leur accorda une suspension d'armes. Les ôtages ayant été donnés le même jour, on arrêta la capitulation. Elle fut signée le 30 par *Gaston & Fromont*, Commandant de Béthune. Les habitans parurent fort satisfaits d'appartenir à la France. Dès que les assiégeans furent entrés dans la Ville, on ouvrit les boutiques, & le Comte de *Guisne* qui y entra, fut chargé d'empêcher les soldats de faire aucun désordre. Les Ingénieurs François ayant été reconnoître la place, rapportèrent que les fortifications auroient pu arrêter encore pendant un mois une puissante Armée. Cependant les assiégeans avoient eu à peine le tems de placer une batterie de six pièces de canon. Il est vrai qu'on ne trouva dans la place que trois cens hommes de troupes réglées, deux mille miliciens du pays & trois cens habitans en état de se défendre. Le lendemain le Duc de *Guise* alla investir Lillers avec quatre cens chevaux, & *Gassion* fit la même chose à l'égard de St. Venant. Ces deux places se rendirent après une foible résistance. *Rantzau* ayant paru devant Lens, cette Ville se rendit aussi le 12 Octobre, le jour même de l'ouverture de la tranchée. La garnison fut faite prisonnière de guerre. Douze cens soldats qui la composaient furent conduits avec le Gouverneur à Amiens. *Rantzau* campa ensuite dans la plaine de Lens, vers le Pont-à-Vendin. Il y demeura trois jours pendant lesquels il fit fortifier ce poste. Il prit ensuite Arleux & Sailli ; mais le premier fort fut repris par les Espagnols qui en firent raser les fortifications.

An 1646.

A la fin de 1646, les Espagnols ayant des intelligences dans Béthune, y firent entrer cent hommes déguisés en femmes. Ils y restèrent quelque tems cachés ; mais ne voyant paroître aucune troupe pour les seconder, & se défiant d'ailleurs de la facilité avec laquelle on leur avoit accordé l'entrée de la Ville, ils se retirèrent d'eux-mêmes ; lorsqu'ils furent à quelque distance de la Ville, ils apperçurent quelques troupes qui se disposoient à y entrer, aussi-tôt après le signal dont ils étoient convenus ; ils reconnurent alors qu'ils s'étoient trop pressés de quitter la place, mais comme il y auroit eu des inconvéniens à retourner sur leurs pas, ils aimèrent mieux se retirer avec le détachement.

An 1647.

En 1647, le Maréchal de *Gassion* voulut surprendre Saint Omer par le moyen d'une intelligence qu'il avoit dans la Ville avec un nommé *Calmont*. L'attaque devoit se faire le 22 Juin, & une partie de l'armée Française étoit déjà arrivée à Clairmarais : on devoit faire une fausse attaque par le Haut Pont, pendant qu'une partie de l'armée en feroit une véritable du côté de la porte de Sainte Croix qui étoit la plus foible. La pluie ayant empêché les François de passer à Blandecques, l'attaque n'eut pas lieu : la trahison fut découverte. *Calmont* fut arrêté à Cassel & pendu : on mit sa tête au-dessus de la porte du Haut-Pont.

An 1648.

Lens étoit toujours aux Espagnols ; *Gassion* qui avoit été fait Maréchal de France en forma le siège. Les Espagnols marchèrent vers les lignes des François pour les attaquer. Comme ils surent que les troupes qu'on avoit mises au Pont-à-Vendin, n'étoient pas suffisantes pour

garder le passage, ils accoururent & s'en saisirent ; *Villequier* qui commandoit les François, battit une partie des troupes destinées à entrer dans Lens ; le reste y pénétra, ce qui n'empêcha pas que la Ville ne fut prise ; mais *Gassion* estimé un des plus grands Capitaines de son siècle, y fut blessé à mort. On dit que le jour que cet accident arriva, ce Général étant allé voir *Chambord*, Lieutenant-Colonel d'un Régiment de cavalerie du Cardinal *Mazarin*, le trouva occupé à lire un Almanach de prédictions. *Chambord* lui fit remarquer qu'il y étoit dit que dans le dernier quartier de la Lune où on étoit alors, il mourroit un grand homme de guerre & le pria de se ménager pendant quelques jours, & que *Gassion* lui répondit : « ***Chambord, nos jours sont comptés ; la volonté de Dieu soit faite*** ».

L'Archiduc reprit Lens le 19 Août 1648, & le Prince de Condé qui avoit tenté inutilement de l'en empêcher, résolut de lui livrer bataille ; l'occasion ne tarda pas à s'en présenter. L'Archiduc ayant rassemblé toutes ses forces & passé la Lys, attaqua *Etaire* qu'il prit après quelque résistance. Il voulut ensuite passer la Lawe qui se jette dans la Lys au-dessous de *Lestrem* près la *Gorgues*. Ce passage qu'il importoit de défendre, obligea le Prince de Condé d'y envoyer *Chatillon* avec quelque troupe & de le suivre avec le gros de son armée. Le Comte de *Buquoi* étoit déjà passé avec une partie de l'armée, quand *Chatillon* tomba dessus, & l'obligea de repasser les ponts avec perte. Condé fut joint à *Souchez* par les troupes de *Vaubecour* & d'*Erlach*. Etant arrivé à *Béthune* le lendemain, le Maréchal de *Gramont* leur apprit que les ennemis étoient délogés. Condé alla à la rencontre de l'Archiduc & le découvrit dans la plaine qui marchoit avec toute son armée le long de la grande chaussée d'*Etaire* à la *Bassée*. Il ne douta point que l'intention de ce Prince ne fut alors de lui livrer bataille. Avant de le joindre, il résolut de reprendre *Etaire* ; ce qu'il fit. Le Gouverneur de la *Bassée* écrivit que les ennemis passoient au Pont-à-Vendin, & que leur armée gagnoit la plaine de *Lens*. Condé s'avança avec quelque cavalerie & découvrit cinquante escadrons sur une des hauteurs de *Lens*. Toute l'armée Française arriva le soir à la *Bassée*, & le Prince fit pendant la nuit son ordre de bataille. Au point du jour, il marcha vers l'ennemi qu'il croyoit toujours trouver sur les mêmes hauteurs ; mais il s'étoit approché de *Lens*. La campagne du côté de la *Bassée* est composée de grandes plaines ondées, dont les côteaues & les vallons se baissent & se haussent imperceptiblement & qui semblent avoir été faites pour donner des batailles. La droite de l'Archiduc étoit depuis *Vermeilles* jusqu'à *Grenet* : elle avoit devant elle des ravins & des chemins creux. Son corps de bataille occupoit de petits bois qui formoient des retranchemens naturels, & l'aile gauche occupoit un lieu élevé entre *Effe*, *Souchez* & *Vincy*, au devant duquel il y avoit quantité de défilés. L'Archiduc avoit trois ou quatre mille hommes plus que Condé ; & il n'y avoit pas d'apparence que celui-ci l'attaquât dans un lieu si avantageux. Le Prince fit pendant le jour tout ce qu'il put pour obliger l'Archiduc à sortir de son poste. Le tems se passa à escarmoucher & à se canonner. Il n'y avoit dans le camp de Condé ni eaux ni fourages, & ses chevaux furent un jour entier sans manger ni boire ; ce qui le détermina à retourner sur ses pas, étendant sa gauche du côté de la *Bassée* & sa droite jusques vers le village de *Noeu*, où il y avoit des eaux en abondance & du fourage, & d'où il pouvoit observer la marche de l'armée ennemie & la joindre de quelque côté qu'elle voulût aller. L'Archiduc voyant partir Condé ne fit d'abord aucun mouvement ; mais lorsqu'il fut à quelque distance, il envoya après lui les Croates & les Lorrains qui attaquèrent la première ligne. Les François se défendirent avec vigueur ; mais les Impériaux les pousoient si vivement, qu'ils alloient être enfoncés & couroient risque d'être défaits, lorsque le Duc de *Chatillon* arriva à la tête de ses Gendarmes & repoussa les ennemis ; ils plioient à leur tour, quand la cavalerie de l'Archiduc parut. Condé s'avança à la tête de son Régiment pour favoriser la retraite de *Chatillon* ; mais la furie avec laquelle les ennemis attaquoient étoit si grande, que le Régiment du Prince prit la fuite & le laissa presque seul : sans la bonté de son cheval, il couroit risque d'être pris lui-même. Le Page qui l'accompagnait fut blessé & pris à ses yeux. La plupart des fuyards s'arrêtèrent sur une éminence, entre *Liévin* & *Lens*, où il avoit rangé son armée en bataille ; comprenant qu'il ne lui étoit plus possible de différer le combat, il s'étoit réservé le

commandement de l'aile droite ; le Marquis de *Villequier* en commandoit la première ligne, *Beaujeu* étoit à la tête de la cavalerie. La seconde ligne de l'aile droite fut donnée au M. de *Noirmoutier*. Le Comte de *Gramont* eut le commandement de l'aile gauche. La première ligne fut aux ordres du Marquis de *Senneterre*, & la seconde à ceux de *Duplessis Bellièvre*. Le corps de bataille fut donné au Duc de *Chatillon*, & le Colonel *Erlach* commandoit le corps de réserve. *Condé* après avoir joint trois ou quatre escadrons qu'il avoit envoyé pour soutenir le Duc de *Chatillon*, & qui ayant pris également la fuite, s'étoient arrêtés au pied de l'éminence, les rallia avec les Gendarmes & leur fit tourner la tête à l'ennemi. *Beek* qui avoit d'abord attaqué les François & dont la troupe étoit en désordre, n'osa pas poursuivre le combat. Il se mit sur une hauteur & fit dire à l'Archiduc que l'armée Française avoit pris l'épouvante & qu'elle ne pouvoit plus échapper. Ce Prince se hâta ; mais il fut bien surpris en arrivant de voir que les François étoient en ordre de bataille & disposés à combattre. Alors il rangea également ses troupes ; le Prince de *Condé* avant de commencer la bataille, parcourut les rangs en rappelant aux soldats les journées de *Rocroi* & de *Nortlingue*. Il étoit huit heures du matin lorsque l'armée Française descendit dans la plaine ; le Prince de *Condé* étoit au milieu de vingt-cinq Gentilshommes qui ne le quittoient jamais. L'artillerie qui précédoit l'armée foudroyoit l'ennemi. Voici l'ordre dans lequel l'Archiduc avoit rangé son armée. Le Prince de *Ligné* avec le Comte de *Buquoi* commandoient la droite ; le Prince de *Saluce* & le Comte de *Ligné*, sa gauche ; *Beek* & le Comte de *Fuelsaldagne*, le corps de bataille ; *Ligneville* avoit le corps de réserve. L'Archiduc se réserva d'aller par-tout où sa présence seroit nécessaire. Lorsqu'il vit que les François n'étoient plus qu'à cinquante pas, il fit tirer trois coups de mousquets, qui étoient le signal du combat. Les François avançaient toujours ; lorsqu'ils ne furent plus qu'à une portée de pistolet, *Condé* avertit ses soldats qu'ils alloient à avoir à soutenir une décharge terrible, mais qu'ensuite la victoire seroit infailliblement à eux. Lorsqu'il eut achevé de parler, les Impériaux firent un feu si vif que presque tous les Officiers qui étoient au premier rang tombèrent. Il marcha ensuite à la tête du Régiment de la *Villette* & tomba l'épée à la main sur l'escadron qui lui étoit opposé & qu'il enfonça ; mais la seconde ligne soutint leur choc. Le Marquis de *Villequier* qui les commandoit fut pris. La victoire fut long tems indécise ; enfin elle se déclara pour les François. Le Prince de *Condé* se montrait partout, presque au même instant. Dans une heure il chargea douze fois l'ennemi. La déroute des Impériaux fut complète. La cavalerie qui avoit combattu la première prit la fuite. Les vieilles bandes Espagnoles voyant que *Beek* leur Général étoit pris, se serrèrent & présentèrent une forêt de mousquets & de piques. Elles étoient environnées de l'Artillerie. *Condé* ordonna à *Desroches*, Lieutenant de ses Gardes, de fondre sur ce corps. Cet Officier marchant tête baissée avec sa troupe, & perçant à travers les piques & les mousquets, l'ouvrit. Alors les soldats se jugeant vaincus, jetèrent leurs armes & demandèrent la vie, les mains jointes. Quatre mille Impériaux restèrent sur la place : six mille furent pris & le reste se dissipa. On prit cent vingt étendards, trente-huit pièces de canon, les bagages & presque tous les officiers Généraux. Les François ne perdirent que six cents hommes : l'intrépidité & l'activité du Prince de *Condé*, qui reçut un coup de feu dans ses armes, furent les principales causes du gain de la bataille.

An 1649.

En 1649, les Espagnols s'emparèrent de Saint-Venant, qui avoit été repris par les François.

An 1650.

Quelque-tems après les François voyant que leurs convois ne pouvoient plus passer d'Arras à la Bassée & à Béthune, à cause de la garnison de Douay, qui battoit continuellement l'estrade, *La Tour*, Gouverneur d'Arras, résolut de fortifier le château de Souchez. Il y envoya

vingt-cinq hommes & un Sergent pour y travailler & le rendre capable de loger soixante hommes. Avant que l'ouvrage fut achevé, le Commandant de Douay fit partir la nuit du 11 au 12 Août 1650, une troupe qui arriva au point du jour à Souchez. Elle attaqua les travailleurs qui se défendirent pendant une heure avec vigueur : ils furent néanmoins forcés & faits prisonniers. Les Espagnols mirent ensuite le feu au château qui fut réduit en cendres.

L'Altier *Baudouin* étoit emparé du château d'Ulluch près de Lens, d'où il faisoit des courses aux environs. *Broglie*, Gouverneur de la Bassée, vint attaquer ce fort. *Baudouin* s'y défendit courageusement & tua plusieurs de ses soldats. *Broglie* fut obligé de faire venir du canon & força le château ; ce qui ne l'empêcha pas de faire à *Baudouin* une composition honorable.

L'année suivante, les François commandés par le Maréchal d'Aumont campèrent quelque tems entre Arleux & Arras.

An 1652.

La Tour, Gouverneur d'Arras, mourut en 1652 ; le Comte de *Mondejeu*, du Comté de Schulemberg, du Pays de la Marck, lui succéda. Il trouva une place sans défense, sans troupes, sans munitions de guerre, les magasins vuides, les dehors sans travaux, les canons sans affuts. Il alla en rendre compte à la Reine, espérant qu'elle lui feroit donner de quoi fournir à ces dépenses ; mais les coffres du Roi étoient vuides. *Mondejeu* demanda qu'on lui abandonnât les contributions qu'il pourroit lever sur les ennemis, moyennant quoi il auroit deux mille cinq cens hommes & les entretiendrait ; il pourvoiroit à la réparation, construction & renouvellement des forts nécessaires ; on y consentit. Les contributions étoient alors fort à la mode. Le Comte de *Broglie*, Gouverneur de la Bassée, les avoit inventées. Un fameux Partisan désoloit l'Artois & venoit jusqu'aux portes d'Arras. *Mondejeu* se mit à la tête de ce qu'il avoit de troupes, le poursuivit & le serra de si près, qu'il se mit avec les hommes qui l'accompagnoient dans un bâtiment de bois abandonné, d'où il faisoit un feu continuel sur les François. *Mondejeu* envoya chercher des haches, & ayant fait couper les chevrons qui soutenoient le bâtiment, il le renversa ; cette action lui fit beaucoup d'honneur. Il avoit pensionné un fameux Ingénieur nommé *Laurent Valle*, qui devoit présider aux constructions nécessaires ; mais cet Ingénieur fut tué peu après, en allant reconnoître Saint-Venant.

An 1654.

Le Prince de *Condé*, qui par des raisons de mécontentement s'étoit réfugié chez les Espagnols, les engagea à former le siège d'Arras. Son projet fut tenu si secret & sa marche fut si prompte, que tous les chemins qui aboutissoient à Arras furent fermés dans le tems où l'on s'y attendoit le moins & où la garnison d'Arras se trouvoit considérablement diminuée par des détachemens qu'il avoit envoyés de différens côtés. Le 3 Juillet, les Lorrains au nombre de quatre mille cavaliers & de deux mille fantassins, commandés par *Ligneville*, parurent sur les huit heures du matin devant cette Ville. Ils prirent leur poste depuis la Scarpe jusqu'à la hauteur d'un fort, vis-à-vis la grande Fontaine du côté de Dourlens. Le Prince de *Condé* arriva le même jour avec dix mille chevaux François & Allemands, & s'arrêta au-dessus de la place jusqu'au grand chemin de Bapaume. Le Duc de *Wirtemberg* se logea dans le même chemin jusqu'à celui de Cambrai, près le Village de Tilloi. Le Prince de *Ligné* campa dans ce même Village, & l'Archiduc dans une ferme de St. Vaast, appelée Court-au-Bois. Les Comtes de *Fuensaldagne* & de *Garcie* occupèrent les bords de la Scarpe, sur lesquels ils établirent plusieurs ponts. Don *Fernando de Solis* rempli l'espace qui est depuis le Village d'Anzain jusqu'à Roclencour, & se plaça sur la hauteur. Le Chevalier de *Villeneuve* se mit dans le vallon. Douze mille fantassins Espagnols arrivèrent le lendemain avec le bagage, l'artillerie, les munitions & huit mille paysans pour travailler à la circonvallation & aux tranchées.

Aussi tôt que le Gouverneur d'Arras avoit vu paroître les ennemis, il étoit sorti pour les reconnoître & les tâter ; mais ceux-ci qui n'avoient ordre que de garder les chemins, s'étant tenus tranquilles, il fut obligé de rentrer dans la Ville. Il fit alors la revue de la garnison qui se trouva composée de son Régiment d'Infanterie Allemande, de trois Compagnies de celui d'Artois, de celui de Rohan, de deux compagnies des Gardes Suisses, & de la compagnie de Gardes Suisses à pied, faisant en tout trois mille deux ou trois cens fantassins & trois cens & quelques chevaux.

La première précaution que prit *Mondejeu*, fut de faire camper son Infanterie au dehors, & de faire occuper par cinquante chevaux des buttes qui étoient entre la Ville & le Prince de *Condé*, à la demie portée de canon. On garda ces postes pendant plus de trois semaines, quoiqu'il y eut tous les jours des escarmouches. Il fit ensuite la revue des munitions de guerre & de bouche, tant dans les magasins que chez les Bourgeois ; & comme il savoit qu'ils étoient extrêmement attachés aux Espagnols, il ordonna d'examiner s'il n'y avoit pas d'armes cachées chez eux. Il fit faire de la poudre avec du salpêtre qu'il avoit ramassé en très-grande quantité, & fit fondre beaucoup de cloches pour en faire des grenades. *Mondejeu* voyant que les ennemis qui avoient quarante-cinq mille hommes, avançoient les travaux avec célérité, s'avisant d'user d'adresse. Il ordonna aux canonniers de la Ville de ne mettre dans les canons qu'une demie charge de poudre, afin qu'en diminuant leur portée l'ennemi les jugeât plus petits. En effet, les assiégeans prirent leurs mesures sur la portée de ces canons, & poussèrent d'abord très-près leurs lignes. Lorsqu'on les vit à la juste portée des canons, on les tira en leur donnant leur charge ordinaire. Les assiégeans furent bien-tôt obligés de reculer ; mais comme leurs lignes & contrelignes étoient faites, ils furent obligés de tirer des traverses & de faire des épaulemens pour se mettre à couvert.

Quoique les quartiers des assiégeans fussent parfaitement bien établis, cela n'empêcha pas *Saint Lieu*, Maréchal de Camp, d'entrer pendant la nuit dans la Ville avec soixante & dix hommes ; le Régiment de cavalerie de *Mondejeu* & deux Régimens de cavalerie commandés par le Marquis de *Créqui*, en firent autant. Mais ce ne fut pas sans être obligés de livrer des combats, & sans perdre plusieurs hommes. Avec ces renforts, *Mondejeu* fit plusieurs sorties ; ce qui n'empêcha pas les Espagnols de continuer leurs travaux. Ils creusèrent la circonvallation qui avoit été faite en 1640. On donna à la ligne deux toises de largeur par le haut & neuf de profondeur. On ouvrit un second fossé pour élargir le parapet : on plaça de l'artillerie dans les embrasures, & on fit au-delà trois rangées de trous disposés en échiquier. On tira une ligne de circonvallation depuis Anzain jusqu'au bord de la rivière, pour se précautionner contre la cavalerie de la place. On fit des équipemens dans le camp pour se couvrir contre le canon de la Ville & de la campagne. Ces travaux furent finis le 15 Juillet.

Mondejeu ayant visité la place pour reconnoître les endroits foibles, son neveu lui fit remarquer que le terrain spacieux d'une contrescarpe fort étendue, entre la petite demi-lune & le fossé de la place devant la porte de Ronville, avoit besoin de quelques travaux ; *Mondejeu* lui répondit qu'il falloit bien se donner de garde de faire des fortifications de ce côté, parce que ce seroit faire appercevoir aux ennemis sa foiblesse, qu'au contraire, il étoit à propos de faire travailler aux endroits les plus forts, afin de déterminer les assiégeans à y former leurs principales attaques ; cette ruse réussit. *Mondejeu* fit faire aussi des rigoles sur la contrescarpe, à la tête de la corne de *Guiche*, qui étoit le meilleur ouvrage de la place. La nuit suivante, il fit garnir de palissades préparées le bord de ses rigoles. Cette précaution acheva de persuader le Prince de *Condé* que le Gouverneur craignoit d'être attaqué de ce côté-là. Aussi-tôt il fit changer le dessein qu'on avoit de pousser la grande attaque du côté de la porte de Ronville, pour la commencer contre l'ouvrage à corne de *Guiche*, c'étoit ce que désiroit *Mondejeu*. Il se fit alors une grande sortie contre les Lorrains qui étoient à la tête de la corne de Baudimont. Toute la cavalerie de la place y fut envoyée ; elle passa au fil de l'épée tout ce qu'elle rencontra hors des tentes & des lignes, où les assiégés furent obligés de se mettre à couvert en désordre, en

attendant du secours. La cavalerie qui étoit au bivouac vint lui en apporter & elle auroit coupé celle de la garnison, si elle n'avoit été soutenue par un corps d'infanterie que le Gouverneur avoit envoyé, avec ordre de se tenir sur le ventre jusqu'à ce qu'il trouvât occasion de faire feu. Il resta plus de deux cens Lorrains sur la place. Du côté de la corne de *Guiche* où le Prince de *Condé* avoit formé son attaque, il y eut un bonnet de prêtre qui l'arrêta pendant dix jours. Il trouva ensuite une redoute de pierres qui ne put être emportée qu'après dix autres jours, & après qu'on eut fait jouer trois batteries de six pièces de canon.

La tranchée avoit été ouverte le 15 Juillet devant Arras. Dès le 18, le Vicomte de *Turenne* avoit reçu ordre de quitter le siège de *Stenai* pour venir secourir cette place. Etant entré dans l'Artois, il vint à *Monchi-le-Preux*, s'arrêta à un ruisseau qui étoit à une demie lieue de la hauteur qu'il vouloit occuper, & ordonna à son armée de se mettre en bataille pour ne le passer que le soir. D'abord les ennemis firent mine de l'attaquer ; mais voyant qu'on jettoit des ponts sur le ruisseau, ils se retirèrent. *Turenne* passa toute la nuit à se retrancher, & le fit si bien qu'il se mit hors d'état d'être attaqué. Un ruisseau couvroit sa gauche & la Scarpe sa droite. Le Maréchal de *La Ferté* qui l'accompagnait, prit son quartier au Village de *Peule*. On faisoit sortir tous les jours des partis pour enlever les convois ; mais comme le pays n'étoit qu'une vaste plaine, dès que l'ennemi paroissoit, on entroit dans un Village : on en enleva cependant plusieurs. Un Régiment de Cavalerie & vingt chevaux de charge, conduits par des paysans, étoient sortis de *Douay* : les Officiers & les soldats portoient chacun un sac de poudre : les autres chevaux portoient des grenades. Un Lieutenant qui étoit à l'arrière garde, aperçut un cavalier qui avoit une pipe allumée ; il courut à lui, la lui ôta & lui donna quelques coups de plat de sabre : le cavalier qui étoit ivre, tira un coup de pistolet ; le feu prit à un sac de poudre qui étoit sur le cheval de l'Officier & se communiqua aux autres ; ce qui fit sauter tout le Régiment.

Les François n'omirent rien de ce qui étoit nécessaire pour affamer les assiégés. Le Gouverneur de la Bassée se porta à *Lens* avec deux mille hommes, & empêcha le transport des vivres du côté de *Lille* & de *Douay* : le côté de *Saint-Pol* demeuroit libre. On avoit écrit au Gouverneur d'*Hesdin* de s'en emparer ; soit foiblesse ou intérêt particulier, il n'en fit rien. Alors *Turenne* y envoya *Beaujeu* avec douze cens chevaux & quelque infanterie. Un parti ennemi qui alloit chercher un convoi à *Aire*, tomba sur cette troupe à l'improviste & tua *Beaujeu*. Ses gens qui avoient mis en désordre s'étant ralliés, battirent l'ennemi & se retirèrent à *Béthune*. On leur envoya l'ordre de se rendre à *Pernes* pour empêcher la communication des ennemis avec *Aire*, & celle qu'ils avoient avec *Saint-Pol* continua d'être libre. *Broglie* essaya de prendre cette Ville & fut repoussé. Le Maréchal d'*Hoquincour* arriva le 15 Août à *Bapaume*. Ayant appris que les assiégés attendoient un grand convoi de *Saint-Pol*, il marcha à leur rencontre & s'empara de cette Ville ; mais le convoi n'y étoit plus : il revint sur ses pas, campa à *Aubigni*, attaqua le lendemain l'Abbaye de *Mont-Saint-Eloi*, où il y avoit cinq cens hommes, la prit & s'établit dans le camp de *César*.

Le Vicomte de *Turenne* sortoit quelquefois de son camp pour aller à la découverte. Comme il y retournoit un jour, il voulut en passant reconnoître les lignes de l'ennemi : il s'en approcha à la demie portée de canon, & les côtoya le long de la Scarpe jusqu'à ce qu'il les eut suffisamment observées. Pendant ce tems-là, les ennemis faisoient un grand feu & lui tuèrent beaucoup de monde. On fit observer à *Turenne* qu'un corps de quinze escadrons & de deux compagnies d'infanterie qu'il avoit en face, pouvoit aisément l'envelopper, s'il sortoit de ses lignes : « *Je n'en ferois pas tant*, répondit-il, *si j'étois du côté de Condé ; mais je connois les Espagnols. Je suis sûr que Fernando de Solis n'oseroit rien entreprendre sans envoyer au Comte de Fuensaldagne, que le Comte ira avertir l'Archiduc qui priera le Prince de Condé de venir délibérer dans un Conseil sur ce qu'il y a à faire dans la circonstance ; & pendant ce tems j'aurai rempli mon projet* ». »

Le convoi sorti de *Saint-Pol* étoit entré à *Aire* ; il avoit pris un grand détour, mais par la faute d'un Officier qu'on avoit posté sur la route avec un petit détachement, le Comte de *Bouteville* qui commandoit le convoi, entra dans le camp.

Cependant le Prince de Condé entretenoit des intelligences avec plusieurs bourgeois d'Arras. Il leur fit savoir que, s'ils se soulevoient à propos, il donneroit un assaut général, & afin qu'ils pussent faire à tems le signal du soulèvement, il mit par écrit la manière dont ils devoient s'y prendre. Un Franc-Comtois se chargea de porter cette instruction ; il feignit d'être envoyé par un espion de Turenne, dont il avoit les mémoires qu'il présenta à Mondejeu. Il fabriqua une histoire sur la frayeur que cet espion avoit eu d'être reconnu, parce qu'il ne savoit pas si bien l'Espagnol dont il portoit l'habit que lui qui s'étoit chargé de ses dépêches. Ces mémoires étoient si artificieusement dressés, que Mondejeu n'en soupçonna pas d'abord la supposition. Déjà le Franc-Comtois chargé d'une réponse, étoit prêt de s'en retourner, afin de porter comme on le croyoit, des nouvelles de l'état de la Place à Turenne, lorsque l'arrivée d'un exprès qui portoit des preuves certaines de sa sincérité, rendit suspecte l'ingénuité apparente du Franc-Comtois. On le retint & on le mit en sûreté jusqu'à ce que les mouvemens des Bourgeois ayant fait éventer la mine, Mondejeu le fit pendre. Convaincu ensuite des menées secrètes que plusieurs Habitans faisoient dans les Eglises & dans les Monastères où ils tenoient leurs assemblées, il envoya dire à tous les Capitaines de la Ville de se rendre sur la grand'Place avec leurs compagnies de Bourgeois. Ils refusèrent d'obéir à cet ordre & se tinrent renfermés chez eux, affectant la plus grande tranquillité. Mondejeu se transporta aussi-tôt au Cimetière de Saint Jean, & ordonna à Voignon un de ses Officiers de confiance, de le suivre avec trois escadrons ; il se mit lui-même à leur tête, & les conduisit sur la grand'Place où étoit logé le premier Capitaine des Bourgeois. Il fit enfoncer la porte de sa maison où il s'étoit barricadé, & l'ayant fait saisir & amener sur la Place, il lui demanda raison de sa désobéissance : & comme ce Capitaine n'avoit que de mauvaises excuses à donner : Mondejeu fit venir un Prêtre & le bourreau. Cette nouvelle s'étant répandue dans la Ville, on vit bien-tôt tous les Bourgeois accourir sur la Place, ayant leurs Capitaines à leur tête pour recevoir les ordres du Gouverneur. Les principaux se mirent à genoux devant lui pour demander la grace du malheureux, pendant qu'on dressoit une potence sur la place pour l'expédier. Mondejeu feignant de ne pas les entendre, commanda à Voignon de faire défiler ces Bourgeois quatre à quatre & de les conduire à l'Abbaye de Saint Vaast, avec ordre de fendre la tête au premier qui feroit mine de s'écarter, & au premier mouvement qu'on appercevrait dans quelque mutin, de faire main basse sur tous. Cet ordre foudroyant qui fut donné à haute voix, fit trembler les plus intrépides. Voignon les mit en marche, & fit défiler la moitié de ses chevaux à leur droite & l'autre moitié à leur gauche ; les cavaliers ayant tous leurs sabres à la main. Les Bourgeois marchèrent dans une posture si humiliée, qu'on eut dit qu'ils alloient au supplice & qu'ils songeoient à mettre ordre à leur conscience. Lorsqu'ils furent entrés dans l'Abbaye, on forma des corps-de-garde de quinze hommes chacun pour garder les portes. On fit ensuite une exacte recherche dans toutes les maisons ; on n'y trouva que des enfans ou des gens incapables de porter des armes. Cependant le Patient étoit resté sur la Place entre le Confesseur & le bourreau. Il ne se pressoit pas de faire sa confession ; ses délais donnèrent le tems aux premiers de la Ville que le Gouverneur retira aussi-tôt de la prison, de demander sa grace. C'étoient les Echevins, les Conseillers & les autres personnes notables qui exigeoient des égards. Mondejeu les renvoya chez eux après avoir reçu un nouveau serment de fidélité, par lequel ils promirent non seulement de ne rien faire contre la France, mais encore d'avertir de tout ce qu'ils sauroient pouvoir lui porter préjudice. Cette distinction leur donna la hardiesse de demander la grace du coupable. Mondejeu l'accorda à condition qu'il tiendrait prison jusqu'à la fin du siège. Avant de lui faire ôter la corde par laquelle le bourreau le tenoit, il dit que, « *puisque'il n'avoit pas la fleur de Lys dans le cœur, il l'auroit sur la joue* » : le Prévôt fit exécuter cet ordre. Cette sévérité exercée à propos produisit le meilleur effet. Mondejeu ne voulut pas que les prisonniers restassent dans l'inaction ; comme la plupart étoient des artisans entendus à remuer la terre, il les employoit à réparer les brèches, à faire des retranchemens & d'autres travaux sous bonne & sûre garde. Il leur demandoit en combien d'heures ils pouvoient faire ce qu'il exigeoit d'eux, & quand on étoit convenu du tems, s'ils pouvoient faire leur tâche en n'en employant que

la moitié, il leur donnoit le double de la somme convenue. Par ce moyen il étoit servi avec la plus grande diligence, & les soldats de la garnison n'avoient plus que le service militaire. Tous les soirs il distribua du pain & de l'eau de vie aux soldats & aux Officiers, pour les soutenir dans leurs travaux & dans leurs veilles. Il donna aussi plus de cent cinquante mille livres à ceux qui se distinguoient par leur valeur ou par leur sagesse : aussi étoit-il servi avec une activité qui sembloit prévenir ses ordres. Tous les jours il faisoit des sorties, & l'ennemi en étoit si rebuté, qu'on ne pouvoit plus lui faire monter la garde qu'à coups de bâton.

Condé qui voyoit que le siège avançoit lentement, détacha trente Officiers réformés qu'il mit à la tête de trois cens grenadiers choisis & d'un nombre considérable de jetteurs de cercles à feu ; & qu'il fit soutenir d'un corps de cavalerie & d'infanterie. Ces gens déterminés entreprirent de forcer la barrière de la porte de Ronville, pour entrer sur la grand'Place d'armes des assiégés. *Voignon* y accourut avec ses trois escadrons, & ayant bordé la palissade, il la défendit à coups de pistolets & de mousquetons ; les assiégeans furent repoussés avec une perte considérable. Le lendemain on attaqua une traverse qui couvroit l'un des cœurs bastions de la grande corne de *Guiche* ; mais ce ne fut que pour attirer les forces des assiégés & surprendre la barrière qui avoit été si rigoureusement disputée la veille. *Descancour* fit ferme à la traverse, & *Bohan*, Colonel de l'infanterie, à la barrière ; la traverse fut emportée ; ils passèrent ensuite par une galerie faite dans le fond du fossé, & où ils s'étoient déjà assuré un logement jusqu'à la pointe du petit bastion du grand ouvrage à corne, vis-à-vis la traverse qu'ils venoient de gagner. Déjà le mineur y étoit attaché. *Voignon* eut ordre de descendre dans le fossé & d'aller droit à la galerie & au nouveau logement des ennemis. Il y alla avec trente-deux hommes, tailla en pièces ceux qui étoient dans ce poste, tua les deux mineurs & rompit la galerie. *Mondejeu* crioit de toutes ses forces qu'on le montrât & qu'on ragagnât la traverse perdue. *Voignon* s'y jeta l'épée à la main avec ses hommes à travers une grêle effroyable de grenades & de cercles à feu. Les assiégeans furent repoussés jusqu'à la redoute de pierre ; *Voignon* rompit en se retirant, tout le logement & fit main basse sur tout ce qui se présentait ; mais il perdit vingt-trois hommes. Le lendemain matin la terre parut couverte de morts à la traverse & à la barrière ; parmi eux se trouva le Chevalier de *Médis* ; dans une autre sortie le Marquis de *Créqui* fut grièvement blessé.

La vigoureuse défense des assiégés fit enfin connoître aux Espagnols que le siège d'Arras avoit été entrepris trop à la légère ; & qu'ils avoient eu trop de déférence pour le Prince de *Condé* : les assiégeans au lieu d'attaquer, étoient obligés de se tenir sur la défensive par la sortie continuelle des assiégés. Cependant *Mondejeu* commençoit à manquer de vivres ; il crut devoir en prévenir le Vicomte de *Turenne* : il lui écrivit un billet qu'il enferma dans une balle préparée ; il la fit avaler à un soldat nommé *la Tour*, qui se chargea de le rendre. Ayant traversé le camp des assiégeans sans avoir été reconnu, il alla trouver le Maréchal *de la Ferté*, & comme il ne put lui expliquer qu'imparfaitement les ordres dont il étoit porteur ; le Maréchal qui imagina qu'il y avoit dans le billet des choses de la plus grande conséquence, dont lui importoit d'être instruit sur le champ, avoit déjà ordonné le soldat, lorsque l'idée d'un supplice affreux fit sur ce malheureux qui étoit prêt de le subir, l'effet le plus prompt : il rendit sur le champ la balle qu'il avoit dans le corps. *Turenne* écrivit à *Mondejeu* qu'il eut à se tranquilliser & que la place seroit bien-tôt délivrée.

Cependant le Prince de *Condé* s'étant trouvé hors des lignes avec un gros corps de cavalerie, rencontra le Comte de *Lillebonne de Lorraine*, qui avec huit escadrons revenoit du fourage. Ils se battirent, & dans l'action le Duc de *Joyeuse* reçut un coup de feu dont il mourut. Les Espagnols voyant que les François se retiroient, ne jugèrent point à propos de les poursuivre. Le Prince de *Condé* avoit formé le projet d'enlever le Maréchal *d'Hoquincour* dans son poste ; & il en seroit venu à bout, si les Espagnols jaloux de la gloire dont ce Général se couvroit, n'eussent refusé de le seconder.

La nuit du vingt-quatre au vingt-cinq Août fut fixée pour forcer les lignes des assiégeans. La veille de l'attaque, le Vicomte de *Turenne* alla reconnoître le quartier du Prince de *Condé*,

comme s'il eut eu dessein de donner de ce côté-là. Les autres Généraux pratiquèrent la même ruse & disposèrent de fausses attaques. *Turenne* commanda au jeune *Traci* de faire la feinte au quartier de *Condé* avec six Régimens de cavalerie, deux d'infanterie & deux pièces de canon. *La Guillotière* eut ordre du Maréchal de la *Ferté* de marcher au quartier de *Fuensaldagne* avec un pareil nombre de troupes. *Hoquincour* ordonna de faire des ponts sur la Scarpe pour le passage de son armée, & voulant tromper l'ennemi, il fit travailler son infanterie à une grande traverse qui faisoit la clôture de son camp : il ordonna en même tems une fausse attaque au quartier des Lorrains, pour faire réussir la véritable qu'il vouloit faire au quartier de *Don Fernando de Solis* : il réduisit son infanterie à huit bataillons qu'il mit sur deux lignes, & posta sa cavalerie dans un ravin pour être à couvert du canon & de la mousqueterie Espagnole. La première des lignes de ce Maréchal à la tête desquels étoient le Duc de *Navaille*, commandant la Maison du Roi avec les grenadiers, les travailleurs & les gens détachés à la tête de chacun des bataillons, disposa son attaque de telle sorte, que le corps qu tenoit la droite, étoit un bataillon des Gardes Françaises commandés par *Vitermont*, soutenu d'un autre sous les ordres de *Lognac*, & derrière lequel étoit un escadron que menoit le Colonel *Lairé*. A la gauche des Gardes Françaises, étoit le premier bataillon des Gardes Suisses, commandé par *Molondin*, & soutenu par l'escadron des Gendarmes & Chevaux Legers d'*Hoquincour* sous *Cavois*, Maréchal de Camp. Ce bataillon avoit à sa gauche un régiment Irlandois ; le régiment de la Marine, de Limousin & d'*Uxelles* étoient à sa gauche, commandés par le jeune d'*Estrées*, soutenus par *Delbeuf* & la compagnie de *Bapaume*. Les bataillons de *La Meilleraye* & de *Bretagne* l'appuyoient encore sous les ordres de *Saint Abre* & de *Gadagne*, aussi Maréchaux de Camp. La cavalerie légère étoit divisée en quatre corps & commandée par *Grand Pré*, Lieutenant Général. *Richelieu* commandoit le premier & *Despense* le second ; le Chevalier de *Joyeuse* & le fils du Maréchal d'*Hoquincour*, les deux autres. Les Chevaux-Legers étoient commandés par *Montagu*. *Besematin* conduisoit les gardes du Cardinal *Mazarin*, & *Rambures* à la tête de cent chevaux, formoit le corps de réserve. Il y avoit dans ce dernier escadron soixante Gentilshommes, amis de *Rambures*.

Turenne mit son infanterie sur une ligne divisée en cinq bataillons. La cavalerie composée de vingt escadrons, étoit commandée à la droite par *De Bar*, au centre par le Duc d'*York*, frère du Roi d'Angleterre, & à la gauche par *Esclainvilliers*. Son corps de réserve étoit de trois bataillons & de huit escadrons.

Le Maréchal de la *Ferté* avoit deux lignes ; *Uxelles* commandoit la première & le Duc de *Chaulnes* la seconde. *Bourdet*, Capitaine aux Gardes Françaises fut détaché avec huit Sergens, suivis chacun de quinze soldats, qui s'avancèrent pour passer le fossé perdu. *Magalotti* & *Gremonville*, avec chacun soixante Mousquetaires, devoient suivre. *Berniere* demeura dans le fossé perdu pour le combler. *Bourdet* & le Chevalier du *Tronc* eurent ordre de s'arrêter avec les hommes détachés à l'entrée des trous, pour les combler aussi & en arracher les piquets. Les Généraux étoient convenus d'attaquer en même-tems. Ainsi les enfans perdus furent détachés à la même heure ; les uns chargés de pelles & de fascines ; les autres de hoyaux ou d'échelles. Les cinq bataillons de la corne, soutenus chacun par quatre escadrons, commencèrent à défiler vers la nuit sur deux ponts, au quartier de la *Ferté*. L'infanterie passa sur l'un & la cavalerie sur l'autre ; ils prirent leur marche du côté de *Saint Eloi* par des chemins couverts ; s'en étant approchés, ils entendirent un coup de canon qui leur fit connoître qu'ils étoient découverts. Pour ne point donner aux ennemis le tems de se reconnoître, ils résolurent d'attaquer de tous côtés avec toute la vigueur possible. On leur laissa franchir les obstacles qui étoient au-delà du fossé perdu ; mais quand ils furent sur le bord de ce fossé, ils essayèrent une furieuse décharge. Les soldats sans s'étonner & suivant leurs capitaines se jetèrent dans le fossé ; on leur donna des échelles & ils montèrent de l'autre côté. *Fisica*, Capitaine d'infanterie du régiment de *Turenne* parut le premier, prit un des drapeaux, & le planta en criant : « **Vive Turenne** ». Ses compagnons arrachèrent à l'nvi les piquets, comblèrent les fossés & détruisirent les parapets de la ligne ; il y avoit défense de passer outre sans un nouvel ordre : mais *Bellefons* qui menoit les

enfants perdus de ce côté-là, voyant que rien ne paroissoit en défense, les fit avancer promptement, ouvrit le passage à la cavalerie, en dégageant une barrière, & alla informer *Turenne* de l'état des choses. Ce Général ayant reconnu les lieux, donna ordre à *Esclainvilliers* de faire entrer deux escadrons de son régiment ; à l'instant plusieurs corps percèrent & défirent ceux des ennemis qui se trouvèrent exposés au feu. Le Duc d'*Yorck* franchit le retranchement à travers les mousquetades : tous les corps firent parfaitement leur devoir. *Villequier d'Aumont*, Capitaine des Gardes du Corps, perça le retranchement dans l'endroit qui lui avoit été marqué, & entra le premier dans la Ville.

Pendant ce tems là, *Hoquincour* marchoit vers un autre endroit du poste de *Don Fernando de Solis* : après s'en être emparé, il se rendit maître des ponts qui gardoient le quartier des Lorrains & l'attaqua. Auss-tôt l'ennemi prenant l'épouvante abandonna son retranchement ; le Maréchal s'en saisit, le garnit ; après quoi le Prince de *Lorraine* se voyant sans ressources, ne songea qu'à se sauver. Quant au Maréchal de la *Ferté*, il n'entra pas dans les lignes, ayant trouvé près d'un ravin qui coupoit la ligne de circonvallation les troupes de l'Archiduc & du Comte de *Fuensaldagne*, qui couroient au secours de l'endroit attaqué par *Turenne*. Il fit alte, croyant qu'il auroit du désavantage en voulant aller en avant ; mais les attaques de *Turenne* & d'*Hoquincour* ayant réussi, la victoire parut si complète, que les soldats ne craignirent pas de se débânder pour courir au pillage.

Le Prince de *Condé* ignorant qu'on eut forcé les postes de *Solis* & des *Lorrains*, ne songeoit qu'à garder le sien. Dès qu'il le sut, il accourut à cheval dans l'endroit où l'ennemi avoit le plus d'avantages. Bien-tôt il fit cesser le carnage, & il alloit repousser les François, lorsque *Turenne* apprenant que le Prince faisoit ses efforts pour gagner une hauteur qui lui auroit été avantageuse, rallia promptement ses troupes & marcha droit à lui. *Condé* le reçut fièrement ; le combat recommença : *Turenne* reçut un coup de feu dans le défaut de sa cuirasse, & on ne sait de quel côté eut penché la victoire, si *Mondejeu* & toute la cavalerie de la place ne fussent tombés sur le Prince. *Condé* voyant que la résistance devenoit inutile, voulut rester le dernier sur le champ de bataille, & prit le chemin de *Cambrai*, emmenant avec lui plusieurs prisonniers de marque. *Turenne* qui le vit tout couvert de poussière l'admira, & convint que s'il eut eu de l'infanterie pour le seconder, il eut pu rétablir les affaires dans le désordre où le pillage avoit mis l'armée Française. L'Archiduc dès le commencement de l'attaque s'étoit sauvé à *Douay*, & *Fuensaldagne* l'avoit suivi de près. Les ennemis laissèrent dans leur camp soixante trois pièces de canon, cinq mille tentes, deux mille charriots, huit mille chevaux, le bagage de tous les Chefs, avec une quantité incroyable de poudre, de mèche & de boulets : ils avoient perdu douze mille hommes à ce siège. On fit trois mille prisonniers, au nombre desquels se trouvèrent trois cens Officiers. Le Roi qui étoit à *Péronne*, instruit de la levée du siège, vint à *Arras*, logea à *St. Vaast*, y resta trois jours, fit combler la circonvallation & les tranchées, & réparer les brèches faites à la place. Il donna les plus grands éloges à *Mondejeu*, lui dit qu'il n'avoit pas été possible de mieux disputer le terrain pendant les cinquante-sept jours qu'avoit duré le siège & lui promit le bâton de Maréchal de France.

Les Habitans d'*Arras* ne pouvoient pardonner à *Mondejeu* le parti violent qu'il avoit pris à leur égard. Le Comte de *Broglie*, jaloux de ce Gouverneur, s'unit à eux, & leur dit la manière dont ils devoient s'y prendre pour l'accuser. Il présenta lui-même au Roi le placet des mécontents, qui demandoient un autre Gouverneur, sous lequel ils pussent goûter les douceurs de la domination Française. Comme le placet étoit signé par les premières personnes de la Ville, le Roi assembla son Conseil pour examiner cette affaire. *Brienne*, Secrétaire d'Etat, fut d'avis qu'on arrêât *Mondejeu*, & que si les faits graves dont il étoit accusé se trouvoient appuyés sur des preuves suffisantes, on lui fit trancher la tête. Mais *Le Tellier* représenta que *Mondejeu* en se défendant de manière à obliger les Espagnols à lever le siège d'*Arras*, avoit rendu le plus grand service à l'Etat ; qu'un trait de sévérité contre ce Gouverneur ne pouvoit produire qu'un mauvais effet ; que s'il s'étoit cru coupable, il n'auroit tenu qu'à lui de prévenir sa punition en rendant sa

place ; que sa défense étoit une preuve d'une bonne conduite, qui ne devoit lui mériter que des récompenses ; personne n'ignoroit que les Bourgeois d'Arras étoient trop Espagnols pour aimer le Gouvernement François ; que leurs plaintes ne faisoient que déposer en faveur de *Mondejeu* & confirmer la sagesse des mesures qu'il avoit prises pour prévenir leur rebellion. Il finit par représenter au Conseil qu'il ne convenoit pas de troubler la joie publique par la mort d'un Gouverneur qui, en faisant triompher le Roi, venoit de porter le dernier coup au parti de la Fronde. *Mondejeu* ignoroit tout ce qui se passoit ; il ne s'occupoit qu'à rétablir la Place, à combler les tranchées, à raser les lignes, à réparer les désordres du siège & à rétablir ses contributions ordinaires au-delà de la Lys : au bout de six mois les fortifications d'Arras se trouvèrent rétablies. *Mondejeu* eut le secret d'entretenir six mille hommes de garnison & de faire la dépense d'un Souverain. Il avoit cent Suisses, tous portant sa livrée, cent chevaux de selle & cinquante chevaux de carrosse, table ouverte & servie à toute heure. Il avoit de plus une compagnie de cent vingt Cadets, tous Gentilshommes, à qui il donnoit des maîtres, cent pensionnaires de différents endroits, la plupart gens de lettres. Il y en avoit à qui il donnoit jusqu'à quatre mille livres de pension ; les moindres étoient de deux cens écus. Cependant le Comte de *Broglie* obtint du Cardinal *Mazarin*, à force d'intrigues, qu'il enverroit le Chevalier de *Créqui* & *Villemontée*, Intendant de Picardie, pour déposséder *Mondejeu*. Celui-ci ayant intercepté leurs ordres, songea à se rendre le plus fort dans la place. Il y fit entrer son Régiment de cavalerie & disposa tellement les esprits, que les deux Commissaires ne jugèrent point à propos de communiquer aux Officiers ni aux troupes le sujet de leur voyage. *Mondejeu* les voyant embarrassés les obligea de quitter la Ville. Il ne fut pas difficile de les déterminer à retourner à Paris, où ils rendirent compte de ce qui s'étoit passé. Le Cardinal qui ne vouloit pas pousser à bout *Mondejeu*, voyant son coup manqué, sut se retourner en habile politique. Il envoya à *Mondejeu* un homme de confiance, qui l'assura au nom du Roi que les deux Commissaires avoient outrepassé leurs ordres. Mais le Gouverneur d'Arras sut apprécier la démarche & le propos. Il se tint plus que jamais sur ses gardes. Pendant quelque tems, il ne laissa qu'une porte de la Ville ouverte & fit tenir le marché en dehors, sans vouloir permettre l'entrée de la Place à ceux qui venoient y vendre leurs denrées.

La Cour ayant donné ordre à *Mondejeu* d'envoyer douze cens hommes de sa garnison à la Bassée, six cens à Béthune & trois cens au Quesnoy ; il le fit & continua de payer ces détachemens comme s'ils eussent été à ses ordres. Le Gouverneur de Lille avoit acheté les prisonniers d'Arras qui étoient dans les Villes voisines appartenant aux Espagnols ; *Mondejeu* les lui fit redemander en lui offrant des échanges ou de l'argent ; & sur le refus de ce Gouverneur, il lui manda que si les prisonniers n'étoient pas délivrés sous huit jours, il feroit brûler les faubourgs & ses moulins ; il ne manqua pas de parole. Le neuvième jour après l'envoi de sa lettre, *Voignon* partit d'Arras, alla brûler deux faubourgs de Lille & cinquante des moulins qui étoient aux environs de cette Ville. Il battit ceux qui avoient été envoyés pour s'y opposer. Un espion que le Gouverneur de Lille avoit mis en jeu, vint trouver le Comte de *Mondejeu* & promit de lui faire prendre cinq cens hommes de la garnison de Lille qui s'étoient mis en route. *Mondejeu* envoya aussitôt *Voignon* se mettre en embuscade à Courrière avec quatre cens chevaux. Ayant vu passer quatre cens cinquante fantassins, il tomba sur eux, en tua une partie & fit l'autre prisonnière. L'espion qui fut bien récompensé, voulut trahir le Gouverneur d'Arras comme il avoit fait celui de Lille. Il se concerta cette seconde fois avec ce dernier, & promit en conséquence à *Mondejeu* de lui livrer autant d'hommes que la première fois. *Voignon* partit de rechef ; mais comme *Mondejeu* ne se fioit que de sorte à l'espion, il fit suivre le corps commandé par *Voignon* de six cens hommes de pied ; & ce fut fort à propos, car le traître avoit vendu le détachement au Gouverneur de Lille qui, croyant qu'on n'auroit affaire qu'à quatre cens chevaux, ne fit sortir que neuf cens hommes ; ceux d'Arras les battirent. L'espion n'osant retourner à Arras, alla à Lille ; mais le Gouverneur indigné de sa double trahison, le fit pendre.

Depuis quatre ans on entretenoit *Mondejeu* de vaines espérances. A la fin de 1657, il envoya *Voignon* son confident à qui il avoit fait épouser sa petite nièce, à Paris. Celui-ci se représenta au Cardinal *Mazarin*, que le Roi avoit promis en termes exprès au Comte de *Mondejeu* le bâton de Maréchal à la fin de l'année, que son Eminence n'ignoroit pas à quel titre il lui étoit dû, & tout ce qu'il avoit fait pour le Roi dans les Pays Bas ; qu'il étoit vieux, usé de fatigues, criblé de coups, que les pressantes sollicitations du Prince de *Condé* & du Maréchal d'*Hoquincour* n'avoient pu ébranler sa fidélité, & que pour récompense il ne demandoit que la satisfaction de pouvoir laisser un titre honorable dans sa famille. Le Cardinal assura que *Mondejeu* seroit fait Maréchal à la fin de l'année : mais il ne tint pas parole. Le Prince de *Condé* ayant envoyé du secours à Hesdin dans le tems que la Cour étoit à Calais, *Mondejeu* se mit à la tête de la garnison en embuscade près de cette Ville, & coupa le secours avec tant de succès, qu'il tailla en pièces tout ce qui se présenta, & s'empara de l'argent & des munitions. *Louis XIV* tomba malade ; on désespéra de sa vie ; *Mondejeu* envoya *du Saussoi*, son Médecin, homme grossier, mais habile. Le Cardinal prit confiance en lui : *du Saussoi* entra dans la chambre du Roi, le chapeau sur la tête ; s'approchant de la Reine mère qui étoit sur un fauteuil à côté du lit, il lui prit la main & la fit lever, en lui disant que c'étoit là la place du Médecin ; dans toute autre circonstance on auroit ri : on admira la bonté de la Reine qui se leva sans rien dire, autant que la simplicité rustique du Médecin. *Du Saussoi* après avoir examiné l'état du Roi, lui fit un compliment qui répara tout. « *Sire*, lui dit-il, *si je n'avois affaire qu'à un simple Gentilhomme de dix ou douze mille livres de rente, je répondrois bien de sa guérison ; mais vous êtes un si grand Toi qu'en vous approchant on tremble* ». L'émétique & le bésouard d'Orient dont *du Saussoi* fit usage, sauvèrent *Louis XIV*.

Voignon étant de retour à Paris, redoubla si fort ses sollicitations auprès du Cardinal *Mazarin*, que celui-ci choqué, lui tourna le dos. Cet Officier voulut retourner à Arras ; mais le Cardinal lui dit que, s'il faisoit le moindre mouvement pour s'éloigner, il se feroit arrêter. *Voignon* resta donc à la Cour, & paroissoit tous les jours à l'audience du Cardinal, dans un état de suppliant. Cependant *Mazarin* fit des réflexions : appercevant un jour, comme il alloit à la Messe, *Voignon*, & lui voyant un air consterné, il lui dit qu'il vouloit faire sa paix avec lui & qu'il l'accompagnât à la Messe. Cet Officier ne lui répondit que par son silence & par ses révérences. Pendant la Messe, *Voignon* qui craignoit l'issue de l'entretien qu'il alloit avoir avec le Cardinal, se tournoit les mains jointes vers cette Eminence. *Mazarin* rit de sa frayeur & de sa posture, & lui fit signe de se tourner vers l'Autel. « *Ah ! Monseigneur*, lui dit aussi-tôt avec vivacité *Voignon*, *permettez que je reste comme je suis : je ne connois plus dans ce moment d'autre Saint que vous* ». Le Cardinal sourit : après la Messe, il dit à *Voignon* de le suivre, & l'ayant fait entrer dans son cabinet, il l'assura qu'il pouvoit écrire au Comte qu'il recevrait le bâton de Maréchal de France aussi-tôt que sa lettre. En effet, il détacha aussi-tôt un Courier pour le porter, mais qui fut pris par la garnison de Sait-Omer & conduit au Gouverneur. Celui-ci instruit du sujet de sa commission, renvoya le Courier à *Mondejeu*, en lui marquant qu'il étoit au désespoir d'avoir retardé un instant sa joie, que si ses gens avoient connu ses intentions, ils n'auroient point arrêté ce Courier, parce qu'il prenoit toute la part possible à la justice que le Roi venoit de lui rendre & qu'il méritoit depuis long tems. Le Comte qui prit le nom de Maréchal de *Schulemberg*, paya la rançon du Courier qui étoit un Gentilhomme du Cardinal, & lui donna mille louis.

Les ennemis de *Mondejeu* ne le perdoient pas de vue ; ils réussirent enfin à exécuter le projet qu'ils avoient formé contre lui. Le Roi, Abbé de Saint Eloi, & qui tenoit la place du Gouverneur d'Arras, se mit à la tête de la cabale. On envoya à Arras l'Intendant *Courtin*, pour faire des informations : elles ne furent pas favorables à l'accusé ; il se trouva contre lui des faits très-graves ; on étoit sur-tout indigné de la manière dont il avoit traité son épouse. Cette femme qui étoit de la maison de *Forceville*, après quinze ans de mariage, s'étoit plainte d'avoir été maltraitée de son mari & s'étoit retirée au couvent du Calvaire à Paris. *Mondejeu* ayant voulu l'enlever, le Duc de *Longueville* la mena à l'Abbaye aux Bois ; pendant ce tems-là, elle poursuivit sa séparation au Châtelet ; après un an de plaidoirie, elle gagna son procès. Huit jours après,

Mondejeu envoya cinq cens chevaux & quelque infanterie investir l'Abbaye aux Bois. Des gens de qualité qui y étoient la sauvèrent, & ne voyant pas de sûreté pour elle à Paris, la menèrent à Liège chez une parente de sa mère. Alors *Mondejeu* appelant au Parlement de la Sentence du Châtelet, elle fut obligée de revenir à Paris, avant le jugement. La Sentence du Châtelet fut confirmée : elle se trouvoit chez *Breteuil*, Conseiller au Parlement, lorsque *Mondejeu* envoya six cens cavaliers pour l'enlever. On la prit au lit sans lui donner le tems de s'habiller : on lui fit passer la cour de la maison, nuds pieds & en chemise, & on la jetta dans un carosse avec tant de violence qu'elle se trouva mal. Elle demanda du vin ou du vinaigre ; on lui refusa l'un & l'autre. On acheta dans la route un méchant habit à une femme & on le lui donna. Lorsqu'elle fut arrivée à Arras, on l'enferma d'abord chez le Prince d'Epinoy. On la mit ensuite dans une tour & dans une petite chambre de huit pieds quarrés. On lui donna pour domestique une fille sourde & méchante qui se plaisoit à la tourmenter, ainsi que le Page qui la servoit ; l'un & l'autre ne cessoient de lui dire des horreurs, ajoutant qu'ils en étoient chargés. Après avoir passé quatre ans dans cette prison, un soldat lui apporta au péril de sa vie, un peu de papier sur lequel cette malheureuse femme écrivit à la Reine mère une lettre dans laquelle elle lui faisoit le récit de ses malheurs. Cette Princesse la reçut ; mais ce fut en vain qu'elle chercha à briser les fers de la prisonnière ; elle ne put y réussir, tant l'autorité Royale étoit encore foible. *Mondejeu* sut retenir sa femme dans son cachot, où elle vécut encore quelque tems & perdit la vie d'une manière misérable.

Cette atrocité fit beaucoup de tort au Maréchal de *Schulemberg* ; quelques autres faits auxquels on la joignit, déterminèrent la Cour à donner une certaine satisfaction à ses ennemis. On l'obligea de changer son Gouvernement contre celui du Berri.

Le Duc d'*Elbeuf* ayant été tenir les Etats d'Artois après la sortie du Maréchal de *Schulemberg* ; comme il en rendoit compte au Roi, ce Monarque lui dit qu'il avoit été content de sa conduite, mais qu'il avoit été surpris de ce qu'il n'avoit pas conféré avec l'Abbé de Saint-Eloi & de ce qu'il ne l'avoit pas même vu, ne pouvant ignorer qu'il étoit dans ses intérêts. Le Duc lui répondit : « *Sire, sans un commandement exprès de Votre Majesté, je ne verrai jamais un homme de ce caractère. Le Maréchal de Schulemberg lui a fait donner une Abbaye de quarante mille livres de rente, & pour reconnoître ce service, il a voulu le faire pendre : à quoi aurois je dû m'attendre, moi qui ne lui ai jamais rien donné, si j'avois eu des relations avec lui ? J'aurois craint qu'il ne lui prît envie de me faire rouer* ».

Pendant le siège d'Arras, le Comte de *Broglie*, Gouverneur de la Bassée, fit une course du côté de Saint-Pol. Il y eut une action entre sa troupe & quelques Espagnols qui étoient chargés de garder ce poste ; elle n'eut rien de décisif. Huit jours après *Broglie* retourna avec quatre cens chevaux & autant de fantassins pour attaquer cette Ville. On avoit envoyé un régiment de Croates pour renforcer la garnison. Dès que les garnisons Espagnoles furent informées de la marche de *Broglie*, elles dressèrent une embuscade dans un bois. Les quatre cens chevaux y donnèrent ; la plupart furent tués, *Broglie* fut blessé & l'infanterie rebroussa chemin.

An 1655.

A la fin de l'année suivante, *Broglie* ayant formé un corps de trois mille fantassins & de quinze cens chevaux & pris quelques canons, alla attaquer la Prévôté de Berclau, où les Espagnols avoient un de leur quartier. Elle n'étoit revêtue que d'une simple muraille, d'un petit fossé & de quelques foibles ouvrages ; néanmoins ceux qui étoient dedans se défendirent avec vigueur ; ils furent enfin forcés, & *Broglie* mit garnison dans la Prévôté après avoir perdu plus de soixante hommes ; la rivière qu'on appelloit la Deûle, & qui forme aujourd'hui le canal, étoit alors garnie depuis Lens jusqu'à Lille de plusieurs forts ou redoutes, qui étoient occupés par les Espagnols, & d'une forte barrière pour empêcher les François de percer dans la châtellenie de Lille. Le Comte étant parti de la Bassée le 31 Décembre, se rendit devant Lens. Il divisa sa

cavalerie en quatre escadrons & s'approcha de la Ville pour la reconnoître. Un Officier Lorrain qui y commandoit, fit une sortie avec quatre régimens qui obligèrent les François de reculer. Le premier de l'an, *Broglio* revint à la charge avec toutes ses troupes qui formoient plus de quatre mille hommes, & deux pièces de canon, attaqua en plein jour les dehors de la Ville & contiaua vivement, quoi qu'avec perte, jusqu'à six heurs du soir, qu'il fit mettre pied à terre à sa cavalerie, qui, se joignant à l'infanterie, donna un assaut général par quatre endroits, principalement aux deux pointes qui étoient devant la porte. Trois fois les François s'en rendirent maîtres, & trois fois ils en furent chassés. A la fin *Broglio* fut forcé d'abandonner la partie & de retourner à la Bassée.

An 1656.

Les campagnes de Flandre continuèrent les années suivantes. Pendant qu'on faisoit le siège de Valenciennes, le Vicomte de *Turenne* campoit dans la plaine de Lens : il y étoit depuis douze jours, lorsqu'il fit une de ces actions qui ne l'ont pas moins immortalisé que ses exploits militaires. Il avoit envoyé le Comte de *Grandpré*, depuis Maréchal de *Joyeuse*, avec quelques escadrons pour escorter un convoi qui venoit d'Arras. Le Comte qui étoit épris d'une femme de cette Ville, laissa partir le convoi sous les ordres du Major de son régiment, comptant le réjoindre avant qu'il fut arrivé au camp ; un parti Espagnol ayant attaqué l'escorte, le Major le repoussa & le conduisit heureusement à Lens. Mais le Comte de *Grandpré* n'en étoit pas moins répréhensible. *Turenne* voyant que cette faute étoit capable de perdre un Officier qui donnoit les plus grandes espérances, dit à ceux qui l'environnoient, « ***Le Comte de Grandpré sera bien fâché contre moi : je lui ai donné une commission secrète qui l'a retenu à Arras dans un tems où il auroit trouvé l'occasion de montrer sa valeur*** ». *Grandpré* arriva au camp avec la plus forte appréhension ; informé du discours qu'avoit tenu son général, il courut à sa tente, se jeta à ses pieds & employa les larmes & les expressions les plus vives pour lui témoigner son repentir & sa reconnoissance. *Turenne* persuadé que ce trait si mortifiant pour lui l'attacheroit inviolablement à son devoir, se contenta de lui faire une remontrance paternelle. En effet, ce jeune Officier ne laissa point passer le reste de la campagne sans se signaler par plusieurs actions de bravoure, & devint dans la suite un des meilleurs Officiers de son tems.

An 1657.

Au mois de Mai 1657, le Marquis de *Créqui*, Gouverneur de Béthune, fit sortir de cette Ville soixante cavaliers & autant de fantassins, pour aller enlever une compagnie de cavalerie qui étoit logée dans le faubourg d'Aire. Ils exécutèrent leur dessein si heureusement, qu'ile en tuèrent une partie, firent l'autre prisonnière de guerre, & que malgré le feu de la place qui ne leur tua que quatre hommes, ils revinrent avec un butin considérable.

Saint-Venant poste important à cause du passage qu'il donne sur la Lys pour pénétrer dans la Flandre, étoit souvent pris & repris. En 1642, les Espagnols à qui il appartenoit, en avoient fait relever les fortifications. Le Duc d'Orléans ayant mis le siège devant cette Ville en 1645, après quelques jours de défense, elle capitula. En 1649, l'Archiduc donna ordre au Marquis *Desfondrat* de faire le siège de Saint-Venant, qui se rendit. Le 25 Avril 1656, *Raille*, qui avoit été Gouverneur de Saint-Venant, voulut le surprendre & fut tué d'un coup de canon. L'année suivante, le Vicomte de *Turenne* vint faire le siège de cette Place ; mais les Espagnols s'en étant approchés, il le leva. En 1657, le même Général après avoir pris Montmidi, fit vingt-cinq lieues en trois jours, & au moment où on s'y attendoit le moins, il fit investir Saint-Venant le 20 Août. Cette opération fut faite avec tant de célérité qu'il assura ses lignes & ses quartiers avant que l'ennemi put l'inquiéter. Don *Juan d'Autriche* & le Prince de *Condé* étoient alors à Calonne sur la Lys ; le Comte de *Bouteville* & le Marquis de *Conflans* à la Motte aux Bois. Comme il n'y avoit que quatre cens hommes dans Saint-Venant, les Espagnols s'apprchèrent pour donner du

secours ; mais n'ayant pu trouver un passage, ils jugèrent qu'il n'y avoit plus d'autre moyen de faire lever le siège, que de surprendre un convoi de quatre à cinq cens charriots qui devoit arriver le lendemain de Béthune à l'armée François. Le Prince de *Condé* qui étoit sur les lieux, pressa les Espagnols de partir de Calonne à la pointe du jour. Malgré ses instances, on ne se mit en marche que vers midi. Pendant que *Don Juan* & le Marquis de *Caracene* qui commandoient les troupes envoyées pour se saisir du convoi, dormoient après le dîner, le Duc d'*Yorck* qui étoit à la tête de l'infanterie, entra dans une plaine où il aperçut le convoi escorté seulement de trois escadrons qui sortoient du Village & qui gagnoient le camp des François. Comme il n'avoit point de cavalerie, il avertit le Prince de *Ligne* qui étoit à la tête de ce corps, & lui observa que, pour peu qu'il fit diligence, il s'empareroit du convoi. Le Prince lui répondit gravement que dans l'armée Espagnole, on ne faisoit aucune démarche sans en prévenir les chefs, sous peine de perdre la tête. Comme ils dormoient, leurs gens n'osèrent prendre sur eux de troubler leur repos. Il fallut attendre pour leur parler, qu'ils fussent éveillés. Pendant ce tems-là les François passèrent & le convoi entra dans le camp. Alors le Vicomte de *Turenne* ouvrit la tranchée & pressa vivement les travaux. Comme le Cardinal *Mazarin* ne lui avoit pas envoyé d'argent, il fit couper sa vaisselle & la distribua aux soldats ; ceux-ci touchés de sa générosité, poussèrent les travaux avec tant de vigueur, qu'après avoir passé un grand fossé rempli d'eau & s'être emparé de plusieurs ouvrages, le Prince de *Robecq*, Gouverneur de la Place, demanda le 28 Mars à capituler : on lui permit de se retirer à Armentières, avec armes & bagages, mais sans canon.

Turenne n'avoit pressé le siège de Saint-Venant avec tant d'ardeur, que pour aller secourir Ardres que les Espagnols assiégeoient. Il envoya aussi-tôt quatre mille chevaux au secours de cette Place & donna ordre à leur chef de passer sous les murs d'Aire, se doutant que le Commandant ne manqueroit pas de faire tirer le canon sur sa troupe ; ce qui avertiroit tous les Habitans d'Ardres qu'on venoit à leur secours ; cette ruse réussit. Les Espagnols ayant entendu le canon d'Aire, crurent qu'ils alloient avoir sur les bras toute l'armée François & levèrent le siège d'Ardres. Le Vicomte qui marchoit vers cette Ville, voyant qu'on avoit levé le siège, quitta le chemin de Saint-Omer, tourna vers la Lys, se saisit de la Motte aux Bois, qui incommodoit beaucoup Saint-Venant & le fit raser. Il marcha ensuite vers la colline & se rendit maître de Watten & de plusieurs autres forts, & contraignit les Espagnols de se retirer du côté de Dunkerque.

An 1658.

Le commencement de la Campagne de 1658 ne fut pas favorable aux François. Le Maréchal d'*Hoquincour*, qui s'étoit joint au Prince de *Condé*, engagea *La Rivière*, Major d'Hesdin, qui commandoit dans la Ville, de recevoir des Espagnols. Voici de quelle manière cet événement se passa. *Bellebrune*, Gouverneur d'Hesdin, étant parti au mois d'Octobre 1658, pour passer l'hiver à Paris, y tomba malade. Il avoit laissé pour Commandant dans sa place, *La Rivière* Lieutenant du Roi, parent de sa femme. Celui-ci ayant appris la maladie du Gouverneur, envoya *La Fargue*, Major d'un régiment d'infanterie qui étoit en garnison à Hesdin, pour le voir.

An 1659.

Bellebrune étant mort, *La Fargue* alla trouver le Cardinal *Mazarin*, & lui demanda le Gouvernement d'Hesdin. Le Cardinal lui dit que le Roi en avoit disposé en faveur du Comte de *Moret*. *La Fargue* qui ne s'attendoit pas à un refus, partit aussi-tôt pour Hesdin & disposa tout à une révolte. Il étoit riche, & il avoit de quoi faire subsister les troupes : à son arrivée, il concerta avec *La Rivière* de quelle manière ils pourroient se rendre maîtres d'Hesdin, en attendant que les Espagnols leur envoyassent du secours. Ils commencèrent par se défaire des principaux Officiers du régiment de *Bellebrune* ; ils les chargèrent de paquets & de lettres pour les Gouverneurs des Villes voisines, sous prétexte du service du Roi. Ils leur substituèrent des

Officiers qui leur étoient dévoués. Ils mirent dans la place de ces derniers, des Sergens qu'ils avoient gagnés, & augmentèrent la paie des soldats. Le régiment de cavalerie de Palaiseau, étoit aussi en garnison à Hesdin. Comme les principaux Officiers étoient absens, on le détermina plus aisément à suivre l'exemple de celui de *Bellebrune*. Cependant *La Fargue* songeoit à faire agréer aux Habitans le parti qu'il avoit pris. *Seguin*, Mayor, qui avoit été Capitaine dans *Bellebrune*, ayant à sa prière assemblé chez lui les Magistrats, *La Fargue* qui s'y trouva, leur fit un discours pathétique pour les engager à reconnoître la domination Espagnole : ils renvoyèrent la proposition à une assemblée de notables. Elle y fut rejetée. Alors *La Fargue* crut devoir prendre les voies de rigueur pour réduire les Bourgeois. Il ordonna que leur retraite seroit à trois heures en hiver & à cinq heures en été ; & que quiconque seroit trouvé dans les rues après la cloche sonnée, perdrait la vie. Il transféra les marchés dans les dehors. Il établit ensuite son logement au Gouvernement où *La Rivière* avoit déjà le sien. Six Gardes l'accompagnoient sans cesse. Le Mayor fut jetté dans un cachot ; on lui mit les fers aux pieds & aux mains : on l'enchaîna par le milieu du corps ; & il y eut défense de le laisser parler à qui que ce fût. Après avoir été dix mois dans cet état, on le transféra dans les prisons de Saint-Omer.

Les Officiers qu'on avoit chargés de paquets en blanc, s'étant présentés à leur retour aux portes de la Ville, on refusa de les leur ouvrir. Alors ils donnèrent avis de la révolte à la Cour. Sur ces entrefaites, *La Fargue* & *La Rivière* écrivirent au Prince de Condé qui étoit à Bruxelles pour se mettre sous sa protection. Il leur envoya aussi-tôt plusieurs régimens sous les ordres du Comte de *Bouteville*, avec des vivres, de l'argent & des ouvriers pour travailler aux fortifications. Ces troupes qui étoient au nombre de sept à huit mille hommes, campèrent dans le village de Saint Leu, près d'Hesdin, entre les deux bras du Ternois. Ils étoient dans les prairies sous des tentes. Comme *La Fargue* & *La Rivière* n'avoient pas précisément envie de trahir leur Prince, ils n'avoient pas compté sur un si grand nombre de troupes & comprirent que, s'ils les laissoient entrer dans la Ville, ils n'en seroient plus les maîtres. Ils ne reçurent donc qu'un petit nombre d'Officiers qui entrèrent par la vieille porte, tandis que la porte neuve restoit toujours fermée. Pendant ce tems-là, ils négocièrent avec les deux parties pour faire la composition la plus avantageuse.

La Cour de France qui savoit de quelle importance il étoit de ne pas abandonner Hesdin, envoya un des Commis de *Le Tellier*, Secrétaire d'Etat, à *La Fargue* & à *La Rivière* pour les engager à rentrer dans leur devoir ; mais cette démarche ne produisit aucun effet. Le Comte de *Moret* envoya aussi un officier à Hesdin pour notifier qu'il vouloit faire son entrée dans la Ville, en qualité de Gouverneur. On chargea l'Officier de répondre au Comte que, s'il se présentait devant la Ville, on le recevroit à coups de canon.

Au mois de Février 1659, le Maréchal d'*Hoquincour* mécontent du Gouvernement, se retira à Hesdin. Il fut reçu ; mais on ne lui donna aucune autorité dans la place, & il y vécut comme un simple particulier ; les choses restèrent en cet état jusqu'au mois de Mai. *La Rivière* & *La Fargue* commandoient dans Hesdin sous la protection des Espagnols. Louis XIV partit le dix-neuf de ce mois de Montreuil & prit la route d'Hesdin, suivi de sa Maison & d'un corps de cavalerie. Lorsqu'il fut devant l'Abbaye de Saint-André, il vit passer beaucoup de paysans avec des bêtes ; il leur fit demander où ils alloient ; ils répondirent qu'ils alloient travailler aux ouvrages du Roi. Les François ayant défilé le long de la côte, quelques escadrons se postèrent à la pointe du bois de St. Georges. Dès qu'on les eut aperçus de la place, on en donna avis aux Espagnols qui étoient toujours à St. Leu. Leur cavalerie & celle de la Ville montèrent à cheval : lorsqu'elles furent à moitié chemin, elles aperçurent la cavalerie du Roi qui défilait. Quelques escadrons ayant chargé la garnison de la Ville, elle feignit de lâcher le pied afin d'attirer les François dans une embuscade. Etant arrivées dans un chemin creux qui n'étoit pas éloigné de la Ville, un corps d'infanterie qui s'y étoit caché, tomba dessus & l'obligea de se retirer avec perte. Un Commissaire d'artillerie des troupes du Prince de Condé, ayant fait tirer le canon sur des soldats vêtus de rouge, qu'il prit pour de la Gendarmerie ; un boulet de canon passa près du

carrosse dans lequel étoit *Louis XIV* ; mais lorsque *La Fargue* & *La Rivière* surent que c'étoient ses gens, ils firent retirer les troupes & cessèrent de tirer. On permit même aux Vivandiers du Roi, de venir acheter des vivres au pont de Sainte Austreberte. Le Roi continua sa route & alla loger au Prieuré de St. Georges. On crut qu'il alloit faire le siège d'Hesdin. Les fortifications étoient en assez mauvais état ; mais on apprit le lendemain qu'il avoit passé la rivière sur le pont de Blangi & qu'il avoit pris le chemin de Saint-Omer. Les troupes qui étoient à St. Leu, eurent ordre d'aller joindre l'armée Espagnole qui étoit à Furnes. Après la bataille que gagna le Maréchal de *Turenne*, les Espagnols revinrent prendre le camp de St. Leu : ils y restèrent jusqu'à la cessation d'armes, qui fut suivie de la paix, dans laquelle le Prince de Condé fit comprendre *La Fargue* & *La Rivière* comme Commandans d'Hesdin.

Le 10 Février 1659, *Le Roi*, Capitaine de la Garnison d'Hesdin, étant sorti de Douay à la tête de soixante & dix hommes pour se rendre à Hesdin, passa par Saint-Pol. Il n'y fut pas plutôt entré qu'il fut attaqué par cinq cens hommes de la garnison d'Arras. Il se refugia dans la Maison de Ville où ses gens se défendirent long-tems. Les Cavaliers pour l'obliger à se rendre, mirent le feu à la Ville & brûlèrent cinquante maisons. Les Allemands furent faits prisonniers & menés à Arras. *La Fargue* & *La Rivière* instruits de cet événement, envoyèrent un parti de cavalerie sous la conduite du Capitaine d'*Assigni*, qui rencontra un convoi qui passoit d'Harponville à Arras. Il l'attaqua si brusquement que l'escorte prit la fuite & le convoi fut conduit à Hesdin, quoiqu'il eut été poursuivi jusqu'à deux lieues de cette Ville, par toute la cavalerie d'Arras, que le Maréchal de *Schulemberg* avoit envoyé au-devant du convoi. Les François n'ayant pu joindre d'*Assigni*, mirent le feu à quatre Villages du Bailliage d'Hesdin.

Par la paix des Pyrenées, *Louis XIV* retint la Ville & Cité d'Arras, Bapaume, Lens & tous les autres Bailliages & châtelainies de la Province, à l'exception de ceux d'Aire & de St. Omer, qui restèrent encore vingt ans à l'Espagne avec leurs dépendances. Les Commissaires nommés pour l'exécution de ce traité, furent *Courtin* & *Salon* pour la France, *Vittens* & *Collins* pour l'Espagne : on nomma pour Procureur des deux Couronnes, *Parmentée* & *Devienne*. Ils s'assemblèrent le 16 Novembre 1661 à Arras, & réglèrent les limites. Il y eut plusieurs débats, spécialement sur ce qui concernoit Téroüanne & le Pays de l'Alleeu. Jusqu'alors les Villages qui composoient la Régale de Téroüanne, avoient été soumis aux Jurisdictions d'Aire & de St. Omer. Mais on trouva qu'ils n'avoient pas été cédés à *Isabelle*, qu'ils avoient été demembrés des domaines des Rois de France, pour former celui de l'Eglise de Téroüanne qui les avoit toujours tenus indépendans des Comtes de Flandre aussi noblement que ces derniers dont ils se disoient Pairs & voisins tenoient leurs possessions, relevant uniquement de la Couronne de France, & portant ses appels à Amiens avant l'érection de la Prévôté de Montreuil.

Quant au pays de Lalleu, on trouve qu'il fut donné originairement aux Papes par les Rois de France, vraisemblablement par Clovis, que *S. Grégoire le Grand* donna une Bulle qui exemptoit les Habitans de ce pays, qu'il appelle le patrimoine de Saint Pierre, de payer des impôts ; qu'un autre Pape nommé *Jean*, établit deux Officiers qu'il qualifie Prévôts, pour rendre la justice dans le pays de Lalleu, de concert avec *la Loi* ou l'Echevinage ; que dans le onzième siècle, le Pape *Urbain* engagea le pays de Lalleu à l'Abbaye de St. Vaast, pour huit cens marcs ; que pendant deux cens ans la direction du pays de Lalleu fut laissée au Seigneur de Béthune, comme avoué de St. Vaast. On voit qu'en 1244, *Robert*, avoué de Béthune, de concert avec *Martin*, Abbé de St. Vaast, donna une Charte sur la manière dont la justice devoit être rendue dans le pays de Lalleu. Quand les Comtes de Flandre eurent fait échange de la Ville de Béthune contre celle de l'Ecluse avec le Comte de *Namur*, ils gardèrent l'avouerie de Béthune & en cette qualité ils faisoient serment de maintenir les franchises & privilèges du pays de Lalleu. Ce serment ne cessa qu'à la cession qui fut faite du pays de Lalleu à *Charles-Quint*. Alors cet Empereur fit exercer la justice sur le pays de Lalleu & en conserva les privilèges. Lors de la formation de l'Artois en 1180, le pays de Lalleu n'en fit point partie & il étoit encore censé appartenir à la Flandre à la paix des Pyrenées. C'est ce qui fit qu'il ne fut point alors adjugé aux

Espagnols, non plus que la régale de Térouanne. Il fut dit spécialement dans un procès verbal qu'on fit alors pour le règlement des limites, que les biens du Chapitre d'Arras, de l'Evêché & de l'Abbaye de St. Vaast, lesquels sont tous de fondation Royale, quoique situés dans différens Bailliages, Sénéchaussées & Jurisdictions, n'y sont pas sujets ; mais qu'ils sont enclavés & ne ressortissent que du Roi.

An 1660.

Après la paix des Pyrénées, l'Intendant *Dormesson* se transporta au mois de Mars 1660 à Hesdin, accompagné du régiment de Picardie ; *La Fargue* & *La Rivière* lui remirent les clefs. Ce dernier mourut peu après. Le premier se retira dans une terre qu'il avoit à huit lieues de Paris ; il y vivoit avec beaucoup de magnificence : le château qu'il habitoit étoit environné de fossés. Il y étoit depuis quelque tems, lorsque le Dauphin passant auprès, demanda à qui il appartenoit : on lui dit que c'étoit à quelqu'un qui avoit tiré le canon sur son père. Ce Prince ne répondit rien dans le moment ; mais il fit épier *La Fargue*, & ayant appris qu'il étoit venu à Paris, il le fit arrêter. On le mit d'abord au fort l'Evêque ; on l'envoya ensuite avec les fers aux pieds & aux mains à Hesdin, pour lui faire son procès sur des concussions qu'on lui imputoit. L'attribution en fut donnée au Présidial d'Abbeville. Il fut atteint & convaincu des crimes dont on le chargeoit, au nombre desquels on ne mit point le plus grave, & celui seul pour lequel on le poursuivit ; il fut condamné à être pendu & exécuté à Abbeville.

Un des premiers avantages que la Province retira de la paix des Pyrenées, fut de pouvoir assembler ses Etats dont la convocation n'avoit pas eu lieu depuis plus de vingt ans. Les premiers se tinrent à Saint-Pol. Chaque corps députa douze de ses membres au Roi, pour le remercier d'avoir bien voulu permettre le renouvellement des Etats. L'année suivante ils s'assemblèrent à Arras & firent plusieurs demandes au Roi ; leur cayer daté du mois de Janvier fut répondu au mois d'Août ; les Etats se rassemblèrent pour en prendre connoissance. On vit que le Roi accordoit à l'Eglise d'Arras le droit de régale ; qu'il maintenoit la Province dans ses privilèges d'exemptions, de traites foraines pour toutes marchandises quelconques qui se transportent de France ou des pays étrangers en Artois, pour y être consommées, & pour toutes celles qui y sont fabriquées & manufacturées, de même que pour tous les grains qui y croissent & se voient en France ; que le Conseil d'Artois sera conservé à l'ordinaire ; que les Ecclésiastiques ne seront point sujets aux décimes ; que les Abbayes, refuges, maisons de Chanoines & de Curés dans les Villes seront exempts de logemens de gens de guerre ; que les Etats pour payer leurs dettes pourront continuer de lever des impôts sur le vin & sur la bière ; que les *Committimus* seront révoqués ; que les impositions faites par le Roi durant la guerre seront ôtées ; que les Bourgeois, Manans & Habitans seront exempts de corvées pour les Fortifications, tant au-dedans qu'au-dehors ; que les Magistrats des Villes, Officiers permanens & Suppôts, Echevins regnans & issans, & les Commis aux Chartes seront exempts de logemens de gens de guerre, qui seront ordonnés par les Magistrats seuls & que dans les magistratures ne sera admis aucun gens de guerre.

An 1667.

La mort de *Philippe IV*, Roi d'Espagne, donna des droits à *Marie Thérèse*, sa fille, Reine de France. *Louis XIV* résolut de les faire valoir. Il leva une puissante Armée & prit la route de Lille. Le 22 Juillet 1667, il arriva à Arras avec la Reine mère. Le Magistrat se trouva à la porte de Ronville pour le recevoir. Le Roi étoit à cheval & la Reine en carrosse. Comme c'étoit sa première entrée dans Arras, il eut ordre de la complimenter seule. Tout ce qui composoit le Corps de Ville s'étant mis à genoux, *Beaurain*, Ecuyer, Conseiller de la Ville, porta la parole & témoigna la joie que le public ressentait de voir une si auguste Princesse ; elle répondit à ce compliment en faisant connoître que les soumissions de la Ville lui étoient agréables. On lui

présenta ensuite un dais de draps de velours bleu, garni d'une grande dentelle d'or, qui étoit porté par quatre Echevins issans, sous lequel leurs Majestés entrèrent dans la Ville au bruit de l'Artillerie. Elles allèrent jusqu'à la Cathédrale par la grande rue qui étoit tendue de tapisseries & jonchée de verdure. A l'entrée de l'Eglise, on chanta le *Te Deum* où tous les Corps assistèrent ; Le Roi & la Reine furent ensuite conduits à l'Evêché. Le soir on fit des feux de joie en cinq endroits de la Ville. Le lendemain le Magistrat vint renouveler son hommage au Roi & à la Reine, à qui il fit présent de six douzaines de boîtes de confitures & de quelques bouteilles d'hippocras. Le 24, leurs Majestés partirent pour Douay. Le 30, la Reine revint à Arras. Le Marquis de *Monpesat* fut au devant d'elle à une lieue avec la Noblesse. La Magistrat la complimenta de nouveau, ainsi que tous les Corps de la Ville. Elle y resta pendant tout le siège de Lille. Son principal amusement fut de visiter la plupart des Eglises ; elle avoit coutume d'y faire ses dévotions. Le 28 Août, on lui apporta la nouvelle de la prise de Lille. Le 3 Septembre, le Roi revint à Arras. Le 4, leurs Majestés après avoir couché à l'Evêché, partirent pour aller dîner à Bapaume. Elles trouvèrent à une lieue de la Ville le Magistrat qui les complimenta & leur présenta les clefs.

Pendant les trois jours que *Louis XIV* passa à Arras après la levée du siège de cette Ville en 1654, il avoit eu la dévotion d'aller visiter le saint Cierge. Lorsqu'il y revint avec la Reine, il voulut le voir encore. Les Mayeurs de la Confrérie des Ardens remplirent cinq *agnus* d'or des gouttes de ce Cierge & en firent présent à la Reine & aux principales Dames de sa suite. Ils distribuèrent aussi de ces gouttes à plusieurs Seigneurs de la Cour qui parurent les recevoir avec la vénération la plus garde.

Pendant le séjour que *Louis XIV* fit à Arras, il se détermina à construire une Citadelle dans cette Ville. L'emplacement en fut marqué par le Maréchal de *Vauban*, & on commença la construction en 1670. L'ancien rempart qui l'a séparée long-tems de la Ville, la fait nommer souvent la *Belle inutile*, sans songer qu'il n'étoit pas possible de douter qu'il ne fut entré dans les vues du plus habile Ingénieur qu'ait produit la France, de faire abattre après la construction de la Citadelle, les murs de la Ville qui y correspondoient, comme ils l'ont été en effet depuis pour la plus grande partie. Rien n'est plus mal fondé qu'une opinion populaire qui se reproduit encore de tems en tems dans la bouche de gens ineptes en fortifications ; car la Citadelle d'Arras n'est pas seulement un embellissement pour cette Ville, mais outre qu'elle obligerait l'ennemi qui ferait le siège d'Arras à un plus grand développement, elle est par elle-même beaucoup plus forte que la partie des anciens remparts que la construction a rendus inutiles. Lorsque la Citadelle fut achevée, on perfectionna plusieurs autres parties des fortifications, d'après des instructions données par le Maréchal de *Vauban*.

An 1676.

La paix qui se conclut à Breda dura jusqu'en 1672, que la France & l'Angleterre déclarèrent la guerre à la Hollande. L'Espagne ayant pris partie pour la République, l'Artois devint encore le théâtre de la guerre. Elle se termina par rendre à la France la partie qui lui manquait encore. Le Maréchal d'*Humiere*, Gouverneur de l'Artois, ayant rassemblé toutes les Troupes qui étoient sous ses ordres, on forma un corps de quinze mille hommes, avec lequel il vint assiéger Aire. La place fut investie le 21 Juillet 1676. Le lendemain on emporta l'épée à la main le Fort St. François. Le 25, la tranchée fut ouverte. Les batteries de canon & de mortiers furent promptement établis. Le feu fut si violent qu'il démonta toutes les batteries des assiégés. Le 28, on attaqua le chemin couvert qui fut emporté. Trois jours après la place se rendit après une défense si foible, que cette Ville à qui les sièges précédents avoient fait donner le surnom de *meurtrière*, ne couta pas deux cens hommes aux François. En mémoire de cet événement, on frappa une Médaille où Aire est représenté comme une femme étonnée, à qui la victoire arrache

en volant une Couronne de tours qu'elle a sur la tête avec une exergue qui signifie que la prise d'Aire fut une expédition que l'Armée fit en passant ; *Transeuntis exercitus expeditio*.

An 1677.

Le siège de Saint-Omer fut différé jusqu'à l'année suivante. Le 31 Mai deux bataillons de la Reine, deux de Bourgogne, deux de Lionnois, deux de Languedoc & deux régimens de dragons furent commandés pour faire le siège de cette Ville, sous les ordres de *Monsieur*, frère du Roi. Le Comte de *Saint-Venant* en étoit Bailli & Gouverneur. Le Baron de *Clarque* en étoit Mayeur, & le Siège Episcopal étoit vacant. Les fortifications étoient en très-mauvais état, & les troupes n'étoient point payées. Il paroît que la Cour d'Espagne s'en rapporta aux Officiers municipaux, pour défendre la Ville. Au moins on voit que les Magistrats en prirent eux-mêmes la charge. Ils commencèrent par emprunter de grosses sommes & par obliger les Ecclésiastiques de loger des gens de guerre, & de donner une pour y suppléer.

Louis XIV se rendit devant Valenciennes le 4 Mars 1677, en même tems que *Monsieur* parut devant Saint-Omer. Il vint jusqu'aux Fontinettes & campa à Arques. Il avoit pour Lieutenans Généraux, le Maréchal d'*Humiere*, le Comte *Duplessis Pralin*, le Prince de *Soubise* & le Marquis de la *Trousse*. Le 5, le château d'Arques fut attaqué & pris. Le Duc d'*Orléans* établit son quartier à Blandecques, & pendant plusieurs jours, il se contenta d'examiner la place pour connoître les endroits les plus foibles. Les Bourgeois fort attachés aux Espagnols, prièrent le Prince de *Robecq*, Gouverneur de la Province, qui s'étoit enfermé dans Saint-Omer, de les laisser sortir pour aller attaquer les François ; mais il ne voulut pas le leur permettre. On travailla à perfectionner les ouvrages du fort de Bournonville. Le 9, les assiégeans prirent une redoute & brûlèrent les moulins de la Madelaine. Jusqu'au 4 Avril, le siège alla lentement, parce que le Duc d'*Orléans* avoit peu de troupes. Ayant reçu un renfort, il ouvrit la tranchée. La nuit du 5 au 6, les assiégeans avancèrent jusqu'à vingt pas de la contrescarpe : ils dressèrent une batterie de onze pièces de canon vers le moulin brûlé & une de dix vers l'Eglise de St. Martin. La nuit du 7 au 8, on résolut d'attaquer le fort aux vaches. Les dragons Dauphins furent chargés de cette expédition ; lorsqu'ils furent à cinquante pas du fort, une décharge de trois canons fut le signal de l'attaque ; comme les assiégés tiroient à couvert & à coup sûr, ils mirent d'abord hors de combat la premiere ligne des dragons. La seconde paroissoit rebutée & avoit peine à donner. *Chevilli* qui commandoit le corps, fut obligé de faire marcher les six premieres compagnies & d'y mettre tous les Officiers. Il les mena lui-même à la palissade & sauta le premier pardessus. Quoiqu'il ne fut suivi que d'un petit nombre, il en fut si bien secondé, qu'après avoir passé deux fossés pleins d'eau, il chassa les Espagnols d'un ouvrage à l'autre, jusqu'au chemin couvert de la redoute. Les Officiers François y ayant trouvé les Officiers Espagnols, le combat s'acharna. *Chevilly* y fut blessé ; mais les Espagnols furent obligés de se retirer dans leur redoute pour y faire leur composition. Comme ils n'avoient aucune espérance, ils furent réduits à demander quartier. *Darendal* leur Commandant aima mieux se faire tuer que de se rendre. Cent cinquante hommes tant Officiers que soldats, étoient restés sur la place. On prit douze Officiers & cent soldats qui furent conduits à Aire. Le Comte de *Longueval* fut un de ceux qui se distinguèrent le plus dans cette action. Le fort avoit souffert quatre à cinq jours de tranchée ouverte ; on avoit été obligé d'employer vingt-quatre pièces de canon pour le battre, & comme c'étoit la principale défense de la Ville, elle y avoit mis ses meilleures troupes.

Le Prince d'*Orange* ayant résolu de faire lever le siège de Saint-Omer, avoit formée une armée composée d'Espagnols & de Hollandois. Elle étoit de trente mille hommes. Le Duc d'*Orléans* ayant su que les ennemis étoient à Ypres, partit de Blandecques la nuit du 8 au 9 Avril ; il se contenta de laisser deux régimens & les troupes du Boulonnois pour garder la tranchée. Les Magistrats voyant que les ouvrages de la grande attaque n'étoient gardés que par deux compagnies de cavalerie, mandèrent tous les Religieux, les domestiques des Chanoines &

grand nombre de Bourgeois, pour faire une sortie le lendemain & combler les travaux ; ce qui s'exécuta à la faveur des quatre-vingt cavaliers qui soutinrent les travailleurs. Le 10, l'armée de France & celle des alliés se trouvèrent en présence, au pied du mont Cassel. Le 11 qui étoit le Dimanche des Rameaux, à la pointe du jour, le Prince d'Orange ayant passé le ruisseau de Pienne, trouva les François rangés en bataille. Comme il y avoit encore un autre ruisseau à traverser, il fit marcher son armée sur la droite & se saisit de l'Abbaye de Pienne où l'on avoit mis quarante soldats, qu'il fit prisonniers. Le Duc d'Orléans voulant reprendre ce poste, fit avancer quatre pièces de canon, & ordonna à *La Mélonniere* & au Marquis de *Larrei* de l'attaquer ; le combat fut opiniâtre. Le Prince d'Orange ayant envoyé quelques escadrons, ils repoussèrent les François ; ensuite il les rappella après avoir fait mettre le feu à l'Abbaye de Pienne. Sur les trois heures après-midi, le Prince ayant dégarni sa gauche pour fortifier sa droite, le Duc d'Orléans profita de ce mouvement, & fit avancer ses troupes qui attaquèrent les Hollandois en flanc. Le Maréchal d'*Humiere* fit avancer la Gendarmerie, & chargea cinq escadrons des alliés, pendant que deux compagnies de Mousquetaires passèrent un défilé & attaquèrent un bataillon des Gardes Françaises : elles furent mises en déroute par la cavalerie Hollandoise ; mais le Duc d'Orléans ayant fait avancer en diligence les bataillons de la seconde ligne, & les ayant menés lui-même à la charge, le combat recommença avec chaleur. Le Duc reçut deux coups de feu dans ses armes, & le Chevalier de *Lorraine* fut blessé à ses côtés. La victoire fut long-tems indécise : quatorze escadrons de l'armée de alliés furent poussés & rompus par la Gendarmerie Française qu'ils avoient attaqués en flanc & qui furent soutenus par les Cuirassiers. Deux bataillons ayant aussi lâché le pied, leur exemple fut bien-tôt suivi, & toute la gauche des alliés fut mise en désordre. Le Prince d'Orange voulut rallier les fuyards. Ayant inutilement tenté de les ramener à la charge, il repassa le ruisseau & gagna Poperingue. Il perdit dans cette action quatre à cinq mille hommes, treize canons & son bagage. Les François ne perdirent guère moins de monde ; mais ils restèrent maîtres du champ de bataille. Après cette victoire, le Duc d'Orléans resta huit jours dans le même endroit pour empêcher le Prince d'Orange de jeter du secours dans Saint-Omer. Il faisoit partir tous les jours quatre bataillons pour monter la tranchée. La nuit du 16 au 17, les assiégeans allèrent de l'avant-fossé à la contrescarpe : un fit un logement sur la digue & l'on dressa une batterie de quatorze pièces de canon. La nuit du 17 au 18, quelques Ingénieurs prétendant qu'on n'étoit pas encore à cinquante pas de la contrescarpe, & qu'il seroit difficile de passer l'avant-fossé, on résolut de l'attaquer. *La Cordonniere*, Lieutenant Général, fut mis à la tête de la gauche ; *Stoupe* commanda la droite, & de *Villechaume* le corps du milieu. Le signal donné, les granadiers de la gauche s'avancèrent sous les ordres de *La Frizeliere* ; ils marchèrent deux cens pas en essayant le feu de la contrescarpe du chemin couvert, de la demi-lune & du rempart ; ils s'approchèrent de la palissade, & quelques-uns allèrent jusqu'à la contrescarpe. Cependant ils furent obligés de faire un logement à quinze pas de l'avant-fossé. *La Frizeliere* reçut alors un coup de feu dans le ventre dont il fut tué. La nuit du 18 au 19, on s'étendit à la sappe sur l'avant-fossé ; on fit un établissement d'environ cinquante pas, & on commença à jeter des fascines dans l'avant-fossé. Alors les assiégés abandonnèrent le faubourg du Haut-Pont. Le 20, le Prince de *Robecq* sachant que le Duc d'Orléans étoit revenu depuis plusieurs jours à son quartier de Blandecques, & qu'il n'avoit pas de secours à espérer, fit battre la chamade. On donna des ôtages de part & d'autres, & l'on régla la capitulation pour la garnison seulement. Les articles furent envoyés au Roi qui ne voulut pas les lire, & se contenta de dire que son frere avoit trop bien commencé pour ne pas achever.

Tout ceci se passa sans que le Magistrat de Saint-Omer parut y prendre part. Les ôtages étant donnés, des Officiers François entrèrent dans la Ville par curiosité. Alors le Magistrat forma des articles de capitulation au nom des Bourgeois. *Jacques Taffin*, grand Pensionnaire, se rendit de grand matin chez le Duc d'Orléans : ce Prince irrité de ce qu'on avoit attendu si tard, le reçut fort mal, & il eut assez de peine à obtenir une capitulation semblable à celle de Lille. On convint que la garnison sortiroit avec armes & bagages & deux pièces de canon : en conséquence

près de deux mille hommes de pied & cinq cens chevaux sortirent le 22 Avril & furent conduits à Gand. Aussi-tôt que la Ville fut évacuée, le Duc d'Orléans y entra & fit chanter le *Te Deum*. Le soir il fit le tour du rempart, visita le fort des Vaches, alla voir l'inondation des marais du Haut-Pont & de Lizel. On marqua cet événement suivant l'usage du pays par ce chronographe : **AVDOMAROPOLIS A FRANCIS EXPVGNATVR.**

Dix jours après la prise de Saint-Omer, *Louis XIV* y vint ; il trouva le régiment Dauphin, dragon, en bataille près de la Ville, & à sa tête le Duc d'Elbeuf avec le Duc de Longueville, qui commandoit deux régimens de cavalerie. Il visita la tranchée & alla voir le fort St. Michel, qui étoit à une portée de canon de la Ville, & qui pouvoit contenir cinq cens hommes de garnison. Il admira sa beauté & sa force. Etant retourné à la Ville, il fut harangué à la porte par l'Abbé de *Clairmarais* & ensuite par le Mayeur. Quoiqu'il fit une très-grande pluie, cela n'empêcha pas ce Prince de visiter le rempart dans toutes ses parties : il entra dans la Ville à cheval, accompagné du Maréchal de *la Feuillade*, du Marquis de *Louvois* & du Marquis de *Saint Geniès*. La garnison bordoit les rues ; les Dames étoient aux fenêtres & le Roi les saluoit. Le peuple étoit en foule dans les places & dans les rues de traverses. Les uns criaient : « *Vive le Roi* », d'autres : « *Vive Louis, vive le Roi de France, notre Roi, notre bon Roi* ». *Louis XIV* logea à l'Evêché : il donna le Gouvernement de S. Omer au Marquis de *Saint Geniès*. Le lendemain il alla voir les fortifications du dehors ; quand il fut au fort aux Vaches, il dit beaucoup de choses obligeantes au Comte de *Longueval* & au corps des dragons Dauphin. Ensuite il alla voir les îles flottantes & le Haut-Pont : il confirma les privilèges de la Ville, à qui il donna une somme considérable pour les pertes qu'elle avoit faites pendant le siège. La paix ayant été conclue à Nimègue le 10 Septembre 1679, Aire, Saint-Omer & leurs dépendances rentrèrent sous la domination de la France.

An 1680.

En 1680, *Louis XIV* vint encore à Saint-Omer ; il y entra le 13 Juillet ; il avoit dans son carrosse la Reine, le Dauphin & la Dauphine. Ils ne firent que passer, allèrent visiter la côte & revinrent le 24. Le Roi logea au Gouvernement, & le lendemain la Reine communia dans l'Eglise de Ste. Aldegonde. *Louis XIV* partit ensuite pour Aire qu'il visita, ainsi que le fort St. François. Peu après on détruisit le fort St. Michel, près St. Omer. On abandonna l'ancien canal qui conduisoit à Calais, & l'on en construisit un nouveau.

An 1683.

Nous allons parler d'un événement qui se passa alors à Arras & qui afourni matière à un problème historique, qui, jusqu'à présent n'a point encore été résolu. Le Comte de *Vermandois*, fils légitimé de *Louis XIV* & grand Amiral de France, mourut à Cambrai à l'âge de seize ans, le 18 Novembre 1683. Le Roi écrivit aussi-tôt au Chapitre d'Arras, pour qu'il eut à l'enterrer dans son Eglise avec les cérémonies qui s'observent dans les obsèques des personnes de sa naissance. On fit aussi-tôt les préparatifs convenables. Le 24 Novembre, les Mayeur & Echevins tenant à la main des flambeaux de cire blanche, sortirent par la porte de Méaulens, pour aller attendre le corps à cinquante pas de la contrescarpe, où se trouvèrent les Gouverneurs de la Ville & de la Citadelle, les autres Officiers de l'Etat-Major, le Clergé des Paroisses & les Religieux des Ordres mendiants. Le corps arriva de Lens sur le midi, au bruit du canon & au son des cloches, dans un carrosse drapé, escorté par toute la garnison qui avoit été assez loin à sa rencontre. L'infanterie étoit en haie depuis l'entrée de la Ville jusqu'à la Cathédrale : l'Evêque revêtu de ses habits pontificaux & tout le chapitre, s'étoient rendus processionnellement à la porte du cloître, où ils reçurent ce corps qui fut porté à l'Eglise par des Chanoines, tandis que d'autres portoient le coin du poêle ; ensuite marchaient les Officiers du Conseil d'Artois, ceux de la Gouvernance & les autres personnes en place. Après qu'on eut fait dans le chœur les prières ordinaires, le cercueil

fut déposé dans la chapelle de St. Vaast, où il resta jusqu'au Samedi 27 ; il y fut inhumé au milieu du chœur, dans la place où on avoit enterré *Elisabeth de Vermandois*, femme de *Philippe d'Alsace* : l'Evêque fit la cérémonie. Le 25 Janvier suivant, *Chauvelin*, Intendant de la Province, passa avec quatre Commissaires du Chapitre, un acte devant Notaires pour la fondation d'un service à perpétuité. Il y est dit que les Prévôt, Doyen & Chanoines diront tous les jours chacun à son tour pendant l'année de l'inhumation, une Messe basse de *Requiem* dans la Chapelle ardente, préparée & tendue de deuil pour cet effet ; qu'il sera célébré à perpétuité dans leur Eglise le 18 Novembre, un Obit solennel ; que le Chapitre fera distribuer annuellement à cinquante pauvres cinq sols chacun & un pain de huit livres ; & qu'il sera donné aussi tous les ans une somme de dix livres aux pauvres Clarisses de la Cité d'Arras : promettant Sa Majesté de faire payer au Chapitre avant le 18 Novembre 1684, la somme de dix mille livres, pour être employée à l'acquisition d'un fonds de terre, de concert avec le Procureur général d'Artois qui sera présent à la passation du contrat ; outre ces dix mille livres, le Roi donna un ornement noir complet fort riche, avec un poële & un dais ; le tout chargé de trente-huit cartouches en broderie d'or & d'argent, aux armes du Comte de *Vermandois*.

On a prétendu que ce Comte de *Vermandois* dont on vient de parler, étoit l'homme au masque de fer, mort à la bastille en 1705. On a dit qu'il avoit essuyé ce traitement pour avoir donné un soufflet au grand Dauphin dans une dispute qu'il avoit eue avec ce Prince ; qu'en conséquence il avoit été envoyé à Courtray, où peu de jours après on l'avoit supposé mort de maladie : dans le tems qu'on le transportoit aux Isles de Ste. Marguerite, & qu'on avoit enterré un soldat à sa place. Mais ce fait paroît destitué de toutes preuves, quoiqu'il soit donné pour certain dans les Mémoires secrets, pour servir à l'histoire de Paris, que le Père *Griffet*, dans son *Traité* des différentes preuves qui servent à établir la vérité de l'histoire ait prétendu que, des trois personnes à qui l'on attribue le masque de fer, savoir, le Duc de *Beaufort*, le Duc de *Monmouth*, fils naturel de *Charles II*, Roi d'Angleterre & le Comte de *Vermandois*, il est plus vraisemblable que c'est ce dernier. En 1786, il y a eu des ordres de la Cour pour visiter le tombeau du Comte de *Vermandois* : l'exhumation s'est faite avec peu de formalités ; on a trouvé le corps entier & bien conservé ; mais si le bruit qui se répandit alors qu'on trouva sur son estomac une plaque de métal, dans laquelle il y avoit un papier renfermé, est fondé, cette découverte ne peut servir qu'à multiplier les conjectures.

An 1693.

On fixe à l'année 1693, l'époque où l'industrie commença à diminuer considérablement dans la province. La multitude des impôts, le défaut de liberté de religion, forcèrent une partie de ses habitants de s'expatrier . Les obstacles apportés au commerce d'exportation des grains, laissant le bled à un bas prix, souvent ne permettoient point aux cultivateurs de retirer leurs avances. D'un autre côté, on assujettissoit les fabricants à des réglemens rigoureux. On chargeoit les matières premières de droits d'entrée. Les contrebandes procurant ces mêmes matières à un prix inférieur, les magasins se remplissoient sans débouchés ; il falloit pour alimenter la manufacture vendre la marchandise à pure perte.

An 1697.

Le *Patriote Artésien* prétend que depuis 1693 jusqu'en 1735, la population de l'Artois diminua des dix onzièmes ; ce qui est sans doute exagéré : mais il est certain que dans cet intervalle, la gêne de l'exportation fit que les Anglois et les Hollandois se pourvurent dans le Nord où les grains ne sont pas d'aussi bonne qualité qu'en Artois, & que les premiers travaillèrent à encourager & à améliorer chez eux la culture.

An 1708.

Au commencement du dix-huitième siècle, la succession d'Espagne replongea l'Europe dans les horreurs de la guerre. Ce ne fut que dans l'année 1708, que la Province commença à éprouver ses ravages. Un parti de sept à huit mille hommes ayant passé le Pont-à-Vendin, se dispersa pour piller le plat pays. Une troupe de cavalerie ayant pris le chemin de Vermeilles, le Curé de ce village qui en fut averti, engagea ses paroissiens à porter dans le cimetière ce qu'ils avoient de plus précieux & à bien barricader la porte qui fermoit son entrée. Comme ce cimetière étoit entouré de murs qui avoient une certaine hauteur, ceux qui s'y étoient renfermés se trouvèrent comme dans une espèce de forteresse. Les ennemis étant arrivés & n'ayant point de canons, firent des efforts inutiles pour y pénétrer. Ils rodoient autour des murs pour examiner les endroits les plus foibles, afin de pouvoir les abattre. Le Curé qui comprit qu'il falloit prévenir leur dessein, envoya chercher dans sa maison dont la porte donnoit sur le cimetière, des ruches à miel. Il en fit jetter une par-dessus la muraille. Les mouches qui en sortirent s'étant dispersées, piquèrent aussi-tôt les chevaux qu'on eut peine à contenir. Le Curé voyant que son projet commençoit à opérer, dit à ses paroissiens : « *Mes enfants, il paroît que la sauce est bonne ; il faut en envoyer encore quelques plats.* » Alors on jeta toutes les ruches à miel, les unes après les autres. Cette nouvelle manière de se défendre déconcerta bientôt les ennemis. Les Chevaux devenus furieux ne cessoient de donner des ruades & ne connoissoient plus de frein. Les mouches n'épargnoient pas plus les cavaliers que leurs montures. Les chefs de la troupe voyant que le désordre devenoit général & qu'il étoit beaucoup moins question d'attaquer que de se prémunir contre des insectes qui se rendoient plus formidables que ceux qu'on avoit à combattre, donnèrent le signal de la retraite, & les cavaliers ayant pris le grand galop, abandonèrent avec précipitation un champ de bataille où ils ne voyoient pas qu'ils eussent à acquérir beaucoup de gloire.

Un autre parti s'étant avancé jusqu'à Sailli, ne fit pas mieux ses affaires dans un pays entrecoupé de bois, de fossés & de marais, où la pluie la plus légère rendoit les routes dont la terre estoit extrêmement grasse, absolument impraticables. De tout temps, le pays de l'Alieu où se trouve Sailli, avoit été le tombeau de ceux qui avoient voulu s'en rendre mêtres. Lorsque le Maréchal de Gassion & le Maréchal de Rantzau eurent pris Béthune en 1645, ils vinrent établir leur quartier général à la Ventie, principal endroit du pays de l'Alieu. Les paysans sans être intimidés, désoloient les François, & comme il étoit difficile à ceux ci de garder un certain ordre dans leur marche, tous ceux qui s'écartoient étoient massacrés impitoyablement. On assembla le conseil de guerre pour aviser au parti qu'il y avoit à prendre. Rantzau opina pour mettre le pays à feu et à sang. Le Maréchal de Gassion, qui avoit plus de sens froid, représenta que les paysans en prenant les armes contre eux, avoient fait paroître leur fidélité envers leur Prince & que quand ils seroient à la France ils lui seroient également fidèles. C'est ce qui arriva dans la guerre de succession ; il ne fut pas possible au parti des Impériaux qui étoit entré dans le pays de l'Alieu, de le mettre à contribution, qu'il ne l'avoit été soixante ans auparavant aux François de le réduire.

Un troisième parti des Impériaux se porta du côté de Vimi. Les religieuses qui étoient dans cet endroit se disposèrent aussi-tôt à se réfugier à Arras. Chacune fit un paquet de ce qu'elle avoit de plus précieux & toutes se mirent dans des charrettes destinées à les transporter. Elles avoient à peine passé les portes de la maison, lorsqu'on apperçut l'ennemi sur les hauteurs. Comme il n'étoit pas possible qu'elles lui échappassent, la Supérieure fit rentrer les charrettes & fermer les portes. Bientôt les ennemis arrivèrent & frappèrent avec violence afin qu'on leur ouvrit. La Supérieure imagina sans peine que la résistance devenoit inutile & ne pouvoit que rendre le sort de la Communauté plus fâcheux. Elle fit donc ouvrir la porte & le Commandant de la troupe ayant ordonné à ses gens de rester dehors, entra seul. Il apperçut toutes les Religieuses et Pensionnaires qui étoient à genoux. La plupart avoient mis sur elles plusieurs de leurs habits ; ce qui leur donnoit des tailles énormes. La frayeur la plus vive étoit peinte sur leurs visages. Elles présentoient des mains suppliantes & demandoient miséricorde. A ce spectacle

particulier, le Commandant ne put s'empêcher de jeter des éclats de rire. Comme ces bonnes filles ne savoient comment les interpréter, leurs frayeurs & leurs supplications augmentoient & ne faisoient que redoubler les éclats de l'Officier. Enfin quand il se fut suffisamment épanoui la rate, il demandoit à la Supérieure ce qu'elle désiroit. Cette Religieuse le supplia d'épargner leur maison. J'y consens, dit le Commandant, on ne vous fera pas de mal, & vous n'éprouverez aucune insulte ; vous en serez quitte pour donner ce qu'il y a d'argent & de provisions de bouche dans la maison pour ma troupe. La Communauté fort contente, s'exécuta de bonne grace ; & on lui tint exactement parole.

Les ennemis en quittant Vimi allèrent jusqu'auprès d'Arras & exigèrent des contributions. En s'en retournant, ils mirent le feu au faubourg de St Nicolas ; les habitants de la Ville appercevant les flammes, furent tellement épouvantés, que croyant les Impériaux sur le point d'y entrer, les uns courroient comme des insensés par les rues, d'autres cachoient ce qu'ils avoient de plus précieux dans leurs puits & dans leurs caves, & barricadoient les portes de leurs maisons pour s'y défendre.

Les ennemis sachant que l'armée Française étoit entrée dans l'Artois, songèrent à quitter cette province ; ils se rassemblèrent dans le Pays de l'Alieu & prirent la route d'Étaire ; mais les paysans conduits par leur Curé, ayant embarrassé par des abattis d'arbres les chemins, les arrêtoient à chaque instant & en tuèrent considérablement. Ils prirent le jeune Prince d'Est, de la Maison de Modène, qui les conjura de lui laisser la vie, en leur promettant une rançon considérable. Ses offres commençoient à les éblouir, & plusieurs étoient d'avis de lui faire grace, lorsqu'il en survint un plus grossier & plus animé que les autres, qui, en faisant des imprécations affreuses, l'éventra avec le tranchant d'un instrument destiné au labourage. Les Impériaux qui étoient entrés dans l'Artois, périrent presque tous dans cette marche : le petit nombre qui s'échappa alla porter aux autres la nouvelle de ce désastre.

Les Alliés renvoyèrent bien-tôt un autre corps de troupes plus considérable que le premier. Il fut détaché du camp de Werwich, & commandé par le Comte de Tilli qui entra dans l'Artois à la tête de cinquante escadrons, douze bataillons, mille grenadiers, six pièces de canon de campagne, & quinze charriots chargés de munitions. La nuit du 25 Juillet, ils passèrent par Armentières : des Hussards Impériaux & hollandais les avoient précédés. Tilli continua sa marche jusqu'à la Bassée, où l'infanterie arriva le 26 à midi. La cavalerie marcha vers Lens & rencontra près de cette place dix escadrons Français, commandés par Saint Frémont, Lieutenant Général. Les hussards des Alliés avec six compagnies de dragons de Colins, tombèrent sur les Français à une heure après-midi, & se retirèrent à Lens qui étoit gardé par six cents fantassins. Les Alliés prirent en cette occasion un Colonel, un Lieutenant-Colonel, un Major & cent douze cavaliers avec leurs équipages. Leur cavalerie investit cette place, & le Comte de Tilli s'étant avancé, on envoya les grenadiers & quatre bataillons pour l'attaquer ; ils allèrent jusqu'à Haine, où ils reçurent un contre ordre. La nuit du 26 au 27, les Français abandonnèrent Lens, & allèrent joindre le Duc de Berwick qui étoit près de Douay avec soixante escadrons. Le 27, le Colonel Fournier fut commandé avec cinq cents grenadiers & dix escadrons pour aller s'emparer de Lens ; mais étant en chemin, il reçut un contre ordre. Le 28, le Comte de Tilli partit de la Bassée ; il vint camper le 11 entre Mazengarbe & Lens. Le lendemain, il vint dans un faubourg d'Arras pour mettre cette ville & la Province en contribution. En s'en retournant, ses soldats mirent le feu à Roclencourt & voltigèrent sur les hauteurs, à la vue des remparts de la ville. Deux hussards déserteurs, y étant entrés à toute bride, jetèrent l'alarme parmi le peuple qui savoit qu'il n'y avoit que peu de garnison dans la Ville. Dom Los, Religieux de St Vaast, Prieur de St Michel, le Comte de Willerval & un député des Etats se rendirent à Lens, & convinrent des contributions ; la somme comprenoit les arrérages de la contribution demandée quatre ans auparavant aux Etats d'Artois par le Gouverneur de l'Ecluse, de la part des Alliés.

Après la prise de Lille, les Hollandais étant entrés dans l'Artois, passèrent par le village de Noeu près de Béthune. Les Habitans au nombre de soixante s'étoient retirés dans la tour : les

ennemis y mirent le feu ; quarante-deux de ces malheureux se jettèrent du haut en bas , & quelques uns eurent le bonheur de ne pas perdre la vie ; les autres furent brûlés, à l'exception de six qui étant restés sur les murailles de la tour, ne perdirent que leurs vêtements qui furent consumés par le feu.

An 1709.

En 1709, le Maréchal de *Villars* fit d'abord camper son armée dans la plaine de Lens. Son quartier général étoit à l'Abbaye d'Annai. Il avoit en tête le Prince *Eugene*, *Malbouroug* & le Comte de *Delliponti*, Hollandois ; après avoir été quelquetems en présence, les Alliés n'osèrent attaquer les François. La nuit du 26 au 27 Juin, ils décampèrent pour faire le siège de Tournay, ce qui obligea *Villars* de quitter la plaine de Lens & d'aller camper le long de la Scarpe. Mais il laissa dans son camp d'Annai, une partie de l'armée sous les ordres du Comte d'*Artagnan*, pour la sûreté des lignes qui couvroient l'Artois de ce côté là. Après le siège de Tournai, *Villars* fit des lignes qui occupoient seize lieues de terrain & qui avoient en plusieurs endroits sept pieds de profondeur sur vingt-deux de largeur. Elles commençoient à Béthune, passoient par l'Abbaye d'Annai, de là par l'Abbaye d'Anchin, à Heleme, à Denain & à Valenciennes. Après la bataille de Blangy ou de Malpaquet qui se donna au mois de novembre, les Généraux des Alliés retournèrent chez eux, et le Comte d'*Artagnan* qui portoit alors le nom de Maréchal de *Montesquiou*, commanda les troupes en Flandre. Le centre de l'armée Française qui campa dans la plaine de Lens , étoit couvert par une ligne qui avoit plus de quinze pieds d'épaisseur & un fossé parallèle qui regnoit tout du long, large de douze pieds & profond de six. Les barrières étoient défendues par de bonnes redoutes : le Baron d'*Hinge*, grand Bailli de Béthune, fit couper par son ordre tous les ponts qui conduisoient vers cette plaine. L'armée étoit campée derrière les lignes vers Denain où étoit la droite ; elle suivoit l'Escaut jusqu'à Douay ; de Douay elle gagnoit Béthune, ensuite St Venant où étoit la gauche ; elle occupoit seize lieues de terrain en ligne droite, & étoit composée de soixante & quatre bataillons de treize brigades. Le 19 août, le Duc de *Malbouroug* & le Comte d'*Auvergne* allèrent à l'Abbaye de Flines, & montèrent sur la grande tour pour examiner l'armée de Flandre. Ils avoient avec eux six mille hommes. Le lendemain *Villars* monta à cheval avec plusieurs Officiers Généraux, & alla visiter tous les postes depuis le quartier général jusqu'à Béthune.

An 1710.

La campagne étant finie, le Comte de Lille, Commandant d'Arras, qui craignoit beaucoup que ne fit le siège de cette ville l'année suivante, assembla les Magistrats & les Bourgeois afin de prendre des mesures nécessaires pour avoir des provisions ; on fit aussi commencer autour de la Ville & de la Citadelle, des ouvrages & des fortifications qui ont été achevés dans la suite. Le Comte fit couper les branches de tous les arbres qui étoient sur les remparts pour faire des fascines. On abattit aussi plus de cinq cens ormes sur le Riez pour les besoins de l'artillerie, et l'on coupa quantité d'arbres que le Magistrat avoit fait planter sur l'esplanade. L'armée des Alliés commandée par le Prince *Eugène* & par *Malbouroug*, ayant franchi les lignes que les François avoient près de Lens & du Pont-à-Vendin, força le pont de Saux à la vue d'un corps de troupes commandée par *Montesquiou*, Gouverneur d'Arras, & alla faire le siège de Douay le 22 avril. Le 29 Mai, *Villars* à la tête de son armée, vint sous Arras pour tenter de secourir Douay ; il dîna à la Prévôté de St Michel avec le Prétendant, le Duc de *Bourbon Condé* & le Duc de *Berwick*. Après le dîné, ce Général passa le pont de Blangy, alla sur les hauteurs de Saint Laurent où il marqua un camp, puis vint à Arras. Pendant ce tems, l'armée Française que l'on disoit être de cent mille hommes, passa en partie le long des fossés de la Ville depuis le pont, au bas de la brèche sur le canal qui va du rivage à la Scarpe, jusqu'aux environs de la porte de Meaulens ; l'autre partie passa la rivière sur plusieurs ponts de bateaux qu'on avoit fait sur la

Scarpe, entre la Ville & l'Abbaye d'Avesne : la plus grande partie campa sur les hauteurs de St Laurent & le reste dans les campagnes voisines. Villars logea dans une maison vers les moulins de Ste Catherine, appartenant au seigneur de Souchez. Le Prétendant, qu'on appelloit le Chevalier de Saint Georges, étant tombé malade à l'armée se fit transporter à Arras. On lui donna l'appartement qu'occupoit le Maréchal de Montesquiou, au-dessus de la porte de Ronville & il demeura une partie de la campagne.

Le 30 Mai, Villars ayant fait distribuer des balles & de la poudre à toute l'armée avec du pain pour quatre jours, l'armée marcha sur douze colonnes, & s'avança dans la plaine de Lens, en ordre de bataille, jusqu'à une portée de fusil de celle des Alliés qui avoient leur gauche appuyée à Vitri & leur droite à Hennins Liétard ; ce qui formoit une étendue de deux lieues. Leurs lignes étoient fortifiées de seize redens, garnis d'artillerie. Le Maréchal de Villars demeura quatre jours en présence de l'armée ennemie. Il fit tirer quelques volées de canon pour défier les Alliés au combat ; mais ils ne répondirent pas. Le 4 Juin, il fit battre la générale en plein midi & marcha vers Arras où tous les bagages étoient restés. Le lendemain, il alloit encore camper dans la même plaine entre Lens & la Scarpe. La droite de son armée étoit appuyée à cette rivière près de Gaverelle, la gauche à Avion, le centre à Thélus. Pendant ce tems-là les Alliés formoient le siège de Douay. Le Maréchal de Villars n'ayant pas cru devoir tenter de secourir cette Ville, quitta le 17 Juin la plaine de Lens ; l'armée traversa la Scarpe sur de nouveaux ponts qu'il fit jeter près d'Arras. Après avoir marché le 18, elle campa de manière qu'elle occupa dix à douze lieues de terrain. Villars mit la droite à Marquion, sur le chemin d'Arras à Cambrai, la gauche à Monchi le Preux, le centre à Vis & à Haucourt. Douay s'étant rendu le 25 Juin, Villars fit vancer son armée vers Arras pour garantir cette Ville du siège qu'en vouloit faire les Alliés.

Après la prise de Douay, les Alliés vinrent camper à Thélus. Ils avoient cent trente-huit mille hommes, & Arras se fit environné de plus de deux cens cinquante mille hommes. On voyoit distinctement les deux camps des remparts de la Ville. Ces deux armées restèrent pendant plus de huit mois dans l'Artois & y firent beaucoup de ravages. La disette occasionna des maladies qui emportèrent plus de quarante mille habitans. Pour empêcher que les ennemis ne vinssent trop près d'Arras, Villars fit inonder les prairies qui sont entre les moulins de Ste Catherine & les fontaines de Baudimont jusqu'à Anzain ; on fit aussi une inondation entre la Citadelle & la porte d'Amiens, & dans quelques prairies du côté d'Achicour.

Le 11 Juillet, on surprit Pietre, Avocat d'Arras, qui sondeit la Scarpe près cette Ville. On trouva sur lui un plan des environs de la place. Le Maréchal le fit pendre auprès de l'Eglise de St Sauveur, en présence d'une foule de peuple.

On découvrit bien-tôt que Pietre étoit attaché aux intérêts du Cardinal de Bouillon, qui avoit laissé un parti dans Arras ; ce Prélat avoit eu le chapeau à l'âge de vingt-sept ans : on l'appelloit *l'enfant rouge*. Après avoir eu long-tems les bonnes grâces de Louis XIV, il lui avoit déplu pour n'avoir point agi assez vivement contre le livre des *Maximes des Saints* contre lequel ce Monarque avoit pris les impressions les plus fortes. A son retour de Rome, le Cardinal fut exilé à son Abbaye de Tournus : il y resta neuf ans après lesquels on lui accorda la permission d'aller dans les autres Abbayes, sous prétexte d'y régler quelques affaires particulières. Il vint à St Vaast le 12 Mai 1710, & s'étant concerté avec son neveu le Comte d'Auvergne qui étoit dans l'armée des Alliés, il quittoit Arras sous prétexte d'aller visiter son Abbaye de Vicogne, & trouva sur la route le Comte à la tête de vingt-cinq escadrons qui le conduisit à Tournay, d'où il écrivit au Roi la lettre suivante : « *J'envoie à Votre Majesté par la lettre que j'ai l'honneur de lui adresser après dix ans de persécution, la démission volontaire de ma charge de grand Aumônier de France, & de ma dignité de l'un des neuf Prélats Commandeurs de l'Ordre du Saint-Esprit. J'y joins le Cordon & l'Ordre du Saint-Esprit, que par respect & soumission aux ordres de Votre Majesté, j'ai toujours portés sous mes habits depuis l'arrêt qu'elle rendit contre moi absent & non entendu, dans son Conseil d'en haut du 11 Septembre 1701 ; en conséquence de cette démission, je reprends la liberté que me donne ma qualité de Prince étranger & de Souverain, ne dépendant que de Dieu & de ma dignité de Cardinal, Evêque de la*

Sainte Eglise Romaine & de Doyen du sacré Collège. » Louis XIV envoya cette lettre au Procureur Général du Parlement. Ce Magistrat forma aussi-tôt un réquisitoire dans lequel, après avoir accusé *Bouillon* de s'être rendu coupable de désobéissance pour ne s'être pas tenu dans le lieu qui lui avoit été fixé pour sa résidence, de désertion pour s'être retiré chez les ennemis, & de félonie pour avoir méconnu la qualité de sujet, il conclut à un décret de prise de corps qui fut décerné. On fit saisir à l'instant les revenus des différentes Abbayes ; mais cette affaire pour des raisons qu'on ignore, ne fut pas poussée plus loin. Le Cardinal resta en Hollande jusqu'à la paix d'Utrecht : alors il lui fut permis de revenir en France.

Le Maréchal de *Villars* ayant empêché par les plus savantes manœuvres, & par la position de ses lignes les Alliés de former le siège d'Arras, ils résolurent de faire celui de Béthune. Cette place avoit alors six bastions qu'on appelloit de St Prix, des Récollets, de St Ignace, du rivage, de la vieille porte & de la porte neuve. Elle avoit un double chemin couvert du côté de la porte d'Arras dans les endroits qui ne pouvoient pas être inondés. Les 14 & 15 Juillet, les Alliés investirent Béthune avec trente bataillons & dix-huit escadrons, sous la conduite des Généraux *Fagel*, Hollandois & *Schullembourg*, Saxon. Ils formèrent deux attaques, l'une à la porte d'Arras & l'autre à la porte neuve ou d'Aire. Béthune avoit pour Gouverneur *Dupuis Vauban*, neveu du Maréchal de ce nom. Il avoit pour Lieutenant de Roi *La Roche Aimon de Saint Maixant*, & pour Major, *La Nauve*. La garnison étoit composée de neuf bataillons, deux du Luxembourg, un d'Artagnan, un de Dutil, deux de Miromenil, deux de Torigni & un de Saint Evremont, de trois escadrons de Saint Sernin, d'une compagnie de grenadiers & de bombardiers.

La tranchée du côté du Général *Fagel* fut ouverte le 24, à droite du chemin de Lille à Béthune, entre les moulins & la chapelle de Saint Eloi. On fit un épaulement pour mettre des gardes avancées, afin de soutenir les travailleurs. Elles furent placées avant l'ouverture de la tranchée. Il y avoit cinq batteries de canon. La première battoit à la droite un ouvrage entre le bastion du rivage & celui de Saint Ignace, & à la gauche, elle donnoit à Ricochet contre ce dernier bastion. Elle étoit placée sur la croupe du Mont qui descend vers une prairie. La seconde & troisième étoient à la droite du chemin de Lille. Elles battoient directement le bastion de Saint Ignace. Quelques pièces de la troisième donnoient sur un ouvrage, à la gauche du chemin d'Arras. La quatrième étoit placée entre le faubourg & la Ville, tirant contre le bastion des Récollets. La cinquième qui étoit sur la descente vers l'inondation de la porte de St. Prix, battoit un ouvrage avancé devant le bastion des Récollets. Cette dernière fut dressée lorsque l'attaque étoit près de la Ville ; la batterie de mortier étoit entre la seconde & la troisième batterie de canon. Les mines étoient sur le glacis de la porte d'Arras, à gauche en sortant & tous les ouvrages vis-à-vis le bastion de St. Ignace. Les lignes prenoient depuis la hauteur de Beuvri en deçà de ce Village & ceux de Verquigneul & de Verquin, & traversoient la chaussée de Béthune à Arras jusqu'à l'inondation.

A l'attaque de *Schullembourg*, la tranchée ne fut ouverte que le 27 sur le chemin de Fouquière à Béthune, à gauche de celui de Saint-Pol. Il y eut neuf batteries, quand la prairie fut entièrement desséchée, la première étoit sur le bord de l'inondation à droite du chemin de Saint-Pol. Elle tiroit contre les ouvrages qui défendoient le bastion des Récollets. La seconde étoit sur ce chemin & battoit la porte de St. Prix. La troisième étoit encore placée sur ce chemin & sur le bras de la rivière ; elle tiroit contre le Château. La quatrième étoit près de la rivière en deçà & battoit les ouvrages avancés du Château. La cinquième étoit au-delà & avoit la même destination. Celle-là & la suivante furent faites dans la prairie desséchée. Cette sixième acheva d'ouvrir la brèche au Château. La septième & la huitième étoient appuyées sur la rivière, près le moulin d'Annezin, & donnoient directement contre le Château, après avoir ruiné une redoute dans la prairie. La neuvième tiroit contre le bastion de la porte neuve & à gauche contre un petit ouvrage dans la prairie, près le chemin d'Aire. Comme elle étoit dans cette prairie, elle détruisit la digue qui y retenoit les eaux. Les batteries de mortier étoient au faubourg St. Prix, près de la rivière qui fut coupée & dont les eaux conduites par-dérrière l'Eglise d'Annezin traversant la

chaussée de Béthune à Aire, couloient dans une prairie voisine. Les assiégeants ayant fait écouler les eaux de l'inondation & donné un autre cours à la rivière, se servirent de son lit & de coupures dans la prairie, pour faire leur tranchées. L'attaque de *Schullembourg* étoit fermée par des lignes, en deçà d'Hesdigneul, sur la hauteur des Chartreux en deçà de Choque, de Vendin & d'Hinge.

Voici quel fut le journal du siège de Béthune.

La nuit du 25 au 26, le Général *Fagel* fit à son attaque une communication à la droite d'environ deux cens toises ; du 26 au 27, il en tira une pareille à la gauche ; du 27 au 28, il acheva de joindre les deux communications par une autre parallèle. Cette même nuit, le Général *Schulembourg* poussa la parallèle jusqu'à trois cens pas de la contrescarpe ; il employa plusieurs jours pour les communications & éleva des batteries afin de ruiner les ouvrages qui défendoient les digues qui retenoient l'inondation. Le 28, à l'attaque de *Fagel*, on travailla le soir à trois batteries de canon & à deux de mortiers, & on tira un boyau de deux cens toises, jusqu'à la seconde parallèle. Le 29, on y tira une ligne aussi de deux cens toises jusqu'à un boyau qui étoit à la droite de la parallèle qui alloit droit à la Ville. Pendant ce tems-là, le Maréchal de *Villars* fit un mouvement qui inquiéta beaucoup ses ennemis. Il sortit de ses retranchemens qui étoient derrière le Crinchon, fit marcher son armée sur huit colonnes & s'avança jusqu'à Habarc, à une petite lieue de l'armée ennemie dont la gauche étoit à Aubigni. Cette marche se fit sans bruit ; ce qui fournit l'occasion de prendre quelques fourageurs des Alliés & de battre leur escorte. Déjà ce Maréchal alla camper dans la plaine d'Avesne le Comte. La droite de son armée étoit à Montenescour, la gauche au hameau du Cauroi, Paroisse de Berlancour, vers la source de la Canche & le centre à Fosseux. Les mouvemens des François obligèrent le Prince *Eugene* & *Malbouroug* de rappeler à leur armée les détachemens qu'ils avoient à Lens & au Pont-à-Vendin, ainsi que douze bataillons & dix escadrons occupés au siège de Béthune. Mais les apparences d'être attaqués par *Villars*, qui avoit porté sa droite à Houdain & sa gauche à Aubigni s'étant dissipées, les Généraux leur envoyèrent les troupes destinées au siège de Béthune, & y joignirent deux mille soldats. Alors les travaux qu'avoient été suspendus, recommencèrent avec vigueur.

Le premier Août, *Dupuis Vauban* fit une sortie par la porte d'Arras, sur la gauche de l'attaque qui ruina quelques travaux. Du premier au 2, les assiégeans avancèrent à l'attaque de la droite une ligne de la parallèle vers la dernière ligne, au bout de laquelle ils en tirèrent une autre à la gauche en forme de zigzag. Ils placèrent six pièces de canon & dressèrent trois autres batteries de vingt-cinq pièces du côté du château d'Annezin. A l'attaque de la gauche, ils étendirent le boyau à gauche jusqu'à l'inondation, & ils en firent une autre à droite du zigzag de deux cens quarante toises. Du 2 au 3, on fit à la droite une troisième ligne ; vers la gauche on tira encore un boyau en zigzag du côté gauche d'environ trente toises, & on acheva du côté droit celui qu'on avoit commencé la nuit précédente. On commença à tirer le 3, d'une batterie de vingt-six pièces de canon, & d'une autre de quinze mortiers. Du 2 au 3, les ennemis travaillèrent à la droite aux deux batteries dans la troisième ligne, l'une de six pièces de canon & l'autre de sept mortiers. Ils firent à la gauche une troisième parallèle à la droite & commencèrent à chercher les mines par la sape. Du 4 au 5 Août, on transporta dans les batteries qu'on avoit faites l'année précédente, les pièces de canon & de mortiers. On tira de la parallèle vers la gauche une communication en zigzag jusqu'à la nouvelle batterie. A la gauche, on allongea la parallèle de deux cens toises, & le canon ruina les ouvrages. Du 5 au 6, les Alliés continuèrent à la droite la communication jusqu'à la parallèle qui n'étoit point achevée, & ils perfectionnèrent la communication qui alloit de la parallèle à la batterie. Ils continuèrent à la gauche la parallèle à trente cinq toises de la croix où elle devoit finir, pendant qu'on sapoit à droite & à gauche. Du 6 au 7, on poussa à la droite les ouvrages jusqu'au bord de l'avant-fossé. A la gauche, on ferma la troisième parallèle & l'on avança considérablement à la sape. Du 7 au 8, les ennemis firent à la droite une ligne le long du fossé de la contrescarpe jusqu'à l'angle saillant. *Vauban* fit une sortie à minuit, tomba sur les travailleurs, chassa les troupes de la tranchée & combla beaucoup de

travaux. A la gauche, les Alliés firent trois épaulemens pendant cette nuit, & ils avancèrent beaucoup la sape & les mines. Du 8 au 9, on avança les travaux de la droite de vingt toises de l'angle saillant du côté droit, & la ligne qui alloit de la communication au château, fut poussée jusqu'à cent quarante toises pour en faire une troisième parallèle. A la droite, on ne fit qu'élargir la troisième parallèle & l'épaulement, & avancer les sapes. Du 9 au 10, les Alliés avancèrent à la droite avec soixante gabions, jusqu'à l'angle rentrant du fossé de la contrescarpe. Cet ouvrage coûta bien du monde, parce qu'il étoit exposé au feu de la Place. A la gauche, on élargit seulement la communication, afin de pouvoir mieux conduire le canon dans les batteries qui étoient dressées à l'opposite de l'inondation & pour ruiner un ouvrage détaché. Du 10 au 12, on poussa à la droite la ligne du côté gauche, jusqu'à l'eau du fossé ; mais on fut obligé d'abandonner la communication pendant le jour, faute de terre, pour se couvrir à la gauche : on ne fit qu'élargir la communication & achever une batterie de six pièces de canon. On continua aussi les sapes de la troisième parallèle & on en ouvrit une quatrième. Le 12 Août, les assiégeans reçurent un renfort de douze bataillons, pour entreprendre le passage de l'avant fossé. Du 12 au 13 & au 14, on avança fort peu les travaux, aussi bien que la recherche des mines, à cause de la pluie. On fit cependant quelques préparatifs pour remplir le fossé de la droite. Du 14 au 15, mille hommes furent commandés à la droite, pour porter des fascines afin de remplir le fossé. Les ennemis dressèrent une batterie pour en démonter une des assiégés qui donnoit dans la tranchée & qui tuoit beaucoup de monde. Ils avancèrent le travail des mines & des sapes. Une fougade des Assiégés leur tua plusieurs soldats & mineurs. Du 15 au 16 Août, on ne put faire autre chose à la droite, faute de fascines, que d'élargir la mine qui alloit le long du fossé & d'y faire des traverses pour en rendre la descente plus aisée. Une batterie fut mise en état de tirer à la gauche sur le chemin couvert & commença à faire feu. Du 16 au 17, les assiégeans firent à la droite les préparatifs pour construire deux ponts de fascines à droite & à gauche de la parallèle, sur l'avant fossé de la contrescarpe, & trois autres ponts secrets entre les deux premiers. Ils tinrent des ponts sur des roues à chaque descente, tout prêts à être poussés dans le fossé. Ils ouvrirent les descentes sur les huit heures du soir & commencèrent à travailler. Mais les ennemis firent un si terrible feu deux heures après, que personne n'osa paroître aux ouvertures, & ils furent obligés d'abandonner l'ouvrage à une heure après minuit. A la gauche de la droite, le pont se trouva achevé de la largeur de deux fascines, & les volontaires ayant fait avancer les ponts secrets, on vouloit attaquer le chemin couvert cette nuit là : mais on différa jusqu'à ce que les ponts fussent en meilleur état. Ils eurent plus de trois cens hommes tués ou blessés par le feu des assiégés. Ils ne firent qu'avancer les sapes à la gauche & jeter beaucoup de bombes. Du 17 au 18, tous les ponts furent achevés à la droite & on les perfectionna, de sorte que tout fut prêt pour attaquer le lendemain la contrescarpe. Il étoit sauté le jour précédent un tonneau de poudre, à une batterie de l'attaque gauche, qui avoit tué ou blessé cinquante soldats, brûlé le Lieutenant Colonel & le Major du régiment de Murray, & un Lieutenant d'Artillerie. Les assiégeans différèrent l'attaque du chemin couvert jusqu'au 20, qu'il leur arriva un renfort de la grande armée. Dès le soir que ces troupes furent entrées dans les lignes de l'attaque, on fit de très-gros détachemens pour s'emparer du chemin couvert, & comme ils étoient pour la plupart composés de troupes fraîches, le combat fut long & sanglant ; mais les Alliés après y avoir perdu un grand nombre d'Ingénieurs, eurent l'avantage.

Quelques jours après, un convoi de plusieurs charrettes chargées de poudre & de munitions pour le siège de Béthune, étant arrivé à la Bassée le 24 Août, fit halte sur la place. Pendant que les hommes & les chevaux se rafraîchissoient, il y avoit des sacs qui étant mal cousus laissèrent tomber de la poudre. L'agitation que les mouches donnoient aux chevaux leur produisit beaucoup de feu sur le pavé, une étincelle étant tombée sur la poudre, quatre charrettes qui en étoient chargées, sautèrent & firent périr beaucoup de gens qui s'étoient attroupés pour voir le convoi ou le garder. Quelques maisons en furent ébranlées ou renversées. Heureusement qu'une partie du convoi étoit resté hors de la Ville.

Le Général *Schullembourg* s'étant rendu maître de la contrescarpe qui étoit du côté de son attaque, employa plusieurs jours à perfectionner les ouvrages, à battre en brèche & à faire toutes les dispositions nécessaires pour passer le fossé qui étoit fort large & fort profond, pendant que le Général *Fagel* poussoit toujours la sape le long des palissades de la sienne pour écouver les mines. Tout paroissoit disposé le 28 pour donner l'assaut la nuit suivante à une demi-lune & à une contrescarpe à l'attaque de *Schullembourg*, lorsque *Dupuis Vauban* fit battre la chamade & arborer deux drapeaux, l'un sur la grande brèche du château, & l'autre sur celle de la demi-lune. Une grande partie du peuple se rendit sur la contrescarpe & même quelques Officiers François. *Vauban* y arriva un moment après. *Schullembourg* s'avança pour le saluer. On se fit beaucoup d'honnêtetés de part & d'autre. *Fagel* qui n'avoit point poussé son attaque aussi loin que *Schullembourg*, fut choqué de ce qu'on n'avoit point battu la chamade de son côté, fit faire un feu continuel sur la place, & dit qu'il n'entendrait à aucune capitulation qu'on eut fait à son attaque le même honneur qu'à celle de *Schullembourg*. Ce dernier consentit qu'on arborât le drapeau blanc sur la porte d'Arras. Alors le feu des assiégeans cessa. Les Députés des Etats Généraux s'étant rendu sur les lieux, on donna des ôtages de part & d'autre, & l'on travailla à régler la capitulation dans la maison de *Dupuis Mesplau*, Secrétaire du Roi, située près le poids de la Ville. La capitulation fut signée par les Généraux, cinq Députés des Etats, *Vauban* & tous les Officiers d'un grade supérieur. Il n'y eut que *St. Sernin* qui le refusa, alléguant que l'ennemi avoit encore le fossé des demi lunes à passer, que le corps de la place étoit encore entier, & qu'il étoit contre l'usage de se rendre avant qu'on y eut fait brèche. Cet Officier se distingua beaucoup pendant ce siège ; il avoit autant d'esprit que de valeur. Comme les Députés des Etats lui disoient un jour que les troupes du Roi n'étoient point payées & n'avoient point de pain, *St. Sernin* leur répondit : **« Si ce que vous dites est vrai, vous devriez trembler d'avoir affaire à des hommes qui ne craignent pas de se battre, n'ayant ni pain ni solde »**. On remarqua aussi dans le nombre de ceux qui s'étoient distingués au siège de Béthune, *Gerin*, fameux partisan, qui par sa bravoure s'étoit élevé jusqu'au grade de Lieutenant-Colonel. La belle défense de *Dupuis Vauban* lui valut la grand' Croix de l'ordre de Saint Louis. Le Baron de *Keppel*, Hollandais, fut nommé par les Alliés, Gouverneur de Béthune. Il obligea la Ville de désigner deux endroits pour le libre exercice de la Religion des Protestans & de les faire arranger. La garnison sortit au nombre de quinze cens hommes avec tous les honneurs de la guerre, & elle laissa dans la Ville sept cens blessés ou malades. Pendant le siège, le Prince Eugene avoit logé à Beuvri & le Duc de Malbouroug à Hinge.

Après la prise de Béthune, l'armée des Alliés alla camper entre Hesdin & Saint-Omer. Ils avoient eu fort envie au commencement de la campagne d'assiéger cette dernière Ville ; ils en avoient formé le dessein & faute de munitions, ils ne lui auroit pas été possible de faire une longue résistance ; la hardiesse d'une femme de la lie du peuple lui en procura. La nommée *Jeanne Robin*, veuve de *François Boyaval*, qui avoit l'entreprise des barques de Saint-Omer à Dunkerque, fut chargée d'y aller chercher des vivres qui étoient nécessaires. Les ennemis instruits que ce convoi devoit arriver, se disposèrent à l'intercepter. Ils envoyèrent à cet effet un détachement considérable, qui trouva *Jeanne Robin* sur la route & l'arrêta. L'air naturel avec lequel cette femme parla en assurant qu'on se méprenoit, & que le convoi qu'on cherchoit avoit pris une autre route, trompa les ennemis : ils furent assez simples pour la croire & pour prendre un chemin différent qu'elle leur indiqua, sans visiter seulement ses bélandres qui la suivoient. Saint-Omer ayant été ainsi ravitaillé, les ennemis n'osèrent l'attaquer. Piqués d'avoir été la dupe d'une femme, & apprenant qu'elle alloit de jour à autre à Dunkerque pour son négoce, ils donnèrent ordre de l'attaquer en chemin ; à cet effet, ils envoyèrent un Partisan avec quelques soldats, qui trouvèrent cette femme à Saint-Mommolin, & qui lui dirent qu'ils l'arrêtoient prisonnière. **« Je suis née à Saint-Omer, leur dit Jeanne, sous la domination Autrichienne, vous ne devez donc pas me traiter d'étrangère ; je vous suivrai partout où vous voudrez. Je suis charmée de me retrouver avec mes compatriotes, & pour vous le prouver, je vais vous faire entrer dans mon bateau ; il est chargé**

d'eau-de-vie & vous en boirez tant que vous voudrez ; vous en prendrez votre charge & nous partirons ensuite ». Ces gens ne firent aucune difficulté d'entrer dans la barque. Tandis qu'ils s'y amusaient, quelqu'un que *Jeanne* avoit envoyé avertir les Magistrats, revint avec main-forte, arrêta le Partisan & sa troupe, & les conduisit à Saint-Omer.

Après la reddition de Béthune, les Alliés résolurent d'assiéger Aire. Le 2 Septembre suivant, le Général *Dopf* & le Lieutenant Général *Cadogan*, vinrent avec six cens chevaux & deux mille fantassins reconnoître le terrain autour de cette Ville, pour asseoir le camp que les Alliés devoient occuper. Dès que ceux de la Ville eurent aperçu ces troupes, ils firent sortir six bataillons avec quelques pièces de canon, pour les empêcher d'approcher. Le Marquis de *Goesbriant*, à qui *Villars* avoit donné toute autorité dans la Ville & sur le Gouverneur, avoit mis à Lambre une compagnie de grenadiers ; on l'enveloppa, & elle fut obligée de se rendre à discrétion. Ce Commandant fit ensuite mettre le feu aux maisons qui étoient à St. Martin, au Willebroucq, au Moulin le Comte, & généralement à toutes celles qui étant trop proches de la Ville, auroient pu être utiles à l'ennemi. Il se disposa ensuite à une vigoureuse défense. Sa garnison étoit composée de quatorze bataillons & de sept escadrons de cavalerie & de dragons, formant en tout sept mille cinq cens hommes. Il y avoit de plus dans le fort St. François, un bataillon, deux compagnies détachées & une d'invalides. Les Alliés formèrent le siège avec quarante bataillons commandés par le Prince d'*Anhalt*. La gauche de leur armée étoit à Lillers & la droite à Téroouanne. Le Prince *Eugene* prit son quartier au château de Blessis ; *Malbouroug* au Prieuré de St. André, & le Prince d'*Anhalt* à Isbergues. *D'Albemarle* avec quarante bataillons couvroit les assiégeans du côté de Saint-Omer. On forma deux attaques, l'une du côté de la porte Notre-Dame avec vingt-six bataillons, & l'autre que commandoit le Prince *Eugene*, vis-à-vis le vieux château, avec quatorze bataillons.

On travailla jusqu'au 12 Septembre aux lignes de circonvallations ; ce jour-là sur les dix heures du soir, on ouvrit la tranchée en deux endroits, l'une vis-à-vis le château, tirant une ligne parallèle depuis la gauche de la hauteur de Saint-Quentin, jusqu'à la droite ; l'autre à l'Eglise de Saint Pierre, tirant aussi une parallèle dans les bas champs, depuis la tour blanche jusqu'à la demi-lune verte. Cette même nuit, les ennemis attaquèrent la redoute du four à chaux qui étoit entre les deux attaques & s'en emparèrent, mais la garnison ayant fait une sortie le lendemain, les délogea de ce poste. Comme les dehors de la Ville étoient inondés, les ennemis s'occupèrent jusqu'au 19 à faire écouler les eaux. Ce jour-là & les suivans, ils firent jouer leur artillerie qui endommagea beaucoup la tour de Saint Pierre & la maison des Jésuites. Pendant ce tems, ils faisoient leurs approches. Ils avancèrent du côté du château sur le chemin qui conduit au moulin le Comte, le long de l'inondation, embrassant les deux redoutes qui étoit au côté du château ; à l'attaque de la porte Notre-Dame, ils s'avancèrent jusqu'à trente pas de l'avant fossé du ravelin du corps de la place où ils avoient commencé un logement, d'où ils furent chassés le lendemain ; mais du côté du château, ils parvinrent à la redoute du Servoir qui étoit à gauche. Ayant fait la descente du fossé qu'ils comblèrent, ils attaquèrent cette redoute si vivement, que de trente hommes qui la gardoient, il y en eut vingt-un de tués. *Listenois*, Colonel du Régiment de ce nom, étant venu pour soutenir ce poste, y reçut deux coups de feu, dont il mourut. Le Chevalier de *Rothelin* y fut fait prisonnier, & les ennemis s'emparèrent de la redoute sur laquelle ils se retranchèrent. La nuit du 23 Septembre, les Assiégés au nombre de quatre cens hommes & de trois cens travailleurs, firent une sortie sous les ordres du Marquis de *Flavacourt* ; mais ils furent repoussés.

Les Alliés ayant consumé une grande partie de leurs munitions de guerre, en firent venir de Gand par la Lys. Un détachement de la garnison d'Ypres, surprit les bateaux & se détermina à faire sauter les poudres. On avertit les Habitans des endroits les plus voisins de se retirer. Les François s'étant aussi écartés avec leurs prisonniers, les mèches qui avoient été préparées, mirent le feu aux poudres. Il se communiqua aux bateaux qui étoient remplis de bombes & de grenades

chargées. A cette terrible explosion, l'air s'obscurcit, la terre des environs trembla, la force de la poudre fit sortir de la rivière quantité de poissons qu'on trouva sur la rive.

Les ennemis après avoir pris la redoute du Servoir, attaquèrent celle de la Lys, qui étoit à la droite du château. Ayant préparé des ponts pour passer le fossé, ils les jettèrent le 27 à quatre heure & demie du matin ; mais le feu des Assiégés les brûla, en sorte que les préparatifs qu'ils avoient faits pour l'attaque de cette redoute, devinrent inutiles. Ils furent plus heureux à l'attaque de Notre-Dame ; s'étant avancés jusqu'à l'avant-fossé, le Marquis de *Goesbriant* fit sortir le 28 quinze cens hommes sous les ordres de *Curti*, Lieutenant-Colonel du régiment de Provence, qui attaquèrent à minuit la tranchée. Il y eut un combat sanglant, où deux cens François restèrent sur la place ; ce qui n'empêcha pas que quatre cens travailleurs ne pénétrassent jusqu'au logement que l'ennemi avoit fait au-devant de l'avant fossé ; ils renversèrent & ruinèrent en partie un autre logement commencé au bord du fossé de la demi-lune verte.

Le 29 Septembre, les Assiégés ayant envoyé un tambour-major à l'Officier qui commandoit la tranchée pour demander la permission de rentrer ses morts ; elle fut refusée.

Les ennemis voyant que les assiégés avoient brûlé leurs ponts du côté du château, & qu'il ne leur étoit pas possible de faire écouler les eaux, abandonnèrent cette attaque & en commencèrent une du côté de la porte d'Arras, devant laquelle ils ouvrirent la tranchée, par la prairie vis-à-vis du four à chaux, & ils dressèrent une batterie de neuf pièces de canon pour détruire cette redoute. Trois cens cinquante hommes l'ayant attaquée le premier Octobre, *La Mothe*, Commandant du bataillon de Greder, Suisse, qui y étoit, les fit charger si vivement, qu'il les obligea de se retirer avec perte ; mais le lendemain ils revinrent en plus grand nombre & parvinrent à se rendre maîtres de cette redoute.

Le 2, le régiment de *Dufort* relevant la tranchée, *Le Comte* de ce nom qui en étoit Colonel, fut tué d'un coup de feu en voulant visiter la lunette de la demi-lune du marais. Deux heures après, le Comte de *Lestrade*, Maréchal de Camp, & le Comte d'*Houdencour*, Colonel du régiment de la Reine, furent blessés dans une sortie.

L'ennemi ayant fait deux zigzag à l'attaque de la porte d'Arras vers l'avant-fossé, les assiégés lâchèrent les écluses & les inondèrent, ce qui obligea les assiégeans de continuer leurs travaux. Ils tirèrent néanmoins une parallèle le long du chemin de pierre, vers la porte de la Ville ; & ayant dressé une batterie de quatre pièces de canon vis-à-vis le bastion d'Arras, ils désolèrent le quartier de cette porte, dont la plupart des maisons furent renversées & détruites. Ils réussirent à la fin à faire trois brèches ; l'une à la demi-lune du marais ; la seconde au bastion de Thienne, & la troisième à la courtine du corps de la place.

La nuit du 13 au 14 Octobre, l'ennemi ayant mis à sec toutes les tranchées à l'attaque de la porte Notre-Dame, construisirent trois ponts sur l'avant fossé. Ils attaquèrent les deux lunettes qui étoient en deçà, s'en emparèrent & s'y logèrent. Le 15, on les força d'en abandonner une qu'ils reprirent l'année suivante. Se voyant ainsi maîtres du glacis, ils vinrent sur les onze heures du soir attaquer la place d'armes de la demi-lune du marais ; mais ils furent forcés de se retirer avec perte. Les assiégeans voyant que leur feu ne produisoit aucun effet, eurent recours à la sape. Ils s'approchèrent si près des palissades, qu'ils firent tomber dedans le dessus de leurs tranchées ; ils y jettèrent ensuite une si grande quantité de bombes & de grenades, qu'ils obligèrent les assiégés d'abandonner la place d'armes de la demi-lune du marais du bastion de Thienne. Ils firent jouer auparavant deux fougasses ; ce qui n'empêcha pas l'ennemi de faire deux descentes, l'une dans le chemin couvert à l'angle saillant de la demi-lune & l'autre à la droite vers la place d'armes, qu'ils ne vinssent la bayonnette au bout du fusil attaquer la communication du chemin couvert à la demi-lune du marais, & qu'ils ne la prissent ; ce qui leur permit d'attaquer la demi-lune, dont ils s'emparèrent aussi, malgré la résistance des dragons de la Reine qui la défendoient.

Le Marquis de *Goesbriant* voyant que le Trésorier n'avoit plus d'argent pour payer les troupes, donna sa vaisselle & fit fondre des pièces de vingt-cinq & de trente sols, sur lesquels on voyoit ses armes avec cette devise : **pro Rege & Patria, Aria obsessa.**

La nuit du 29 au 30, à l'attaque de la porte d'Arras, les ennemis après avoir mis à sec leurs leurs tranchées, construisirent cinq ponts sur l'avant-fossé ; ils le passèrent & prirent poste à demi glacis vers l'angle flanqué de la demi-lune, au-devant des deux ponts & devant la place d'armes à la tête du pont. La nuit du 31, sur les dix heures du soir, les ennemis firent deux attaques, l'une vis-à-vis de la demi-lune, l'autre vis-à-vis la place d'armes du bastion, dont ils chassèrent d'abord ceux qui y étoient postés & commencèrent à s'y retrancher. Le Marquis de *Goesbriant*, voyant de quelle importance il étoit de ne pas laisser ce poste à l'ennemi, donna ordre de l'attaquer. Ayant fait d'abord jouer une mine qui fit sauter une trentaine d'hommes, il fit une si vigoureuse sortie, qu'il les obligea d'abandonner les logemens qu'ils avoient commencés, après avoir perdu quatre cens hommes. Malgré la résistance des assiégés, les ennemis continuèrent de pousser leurs travaux, de manière que le Marquis de *Goesbriant* ayant visité le 8 Novembre les postes de la place, trouva que les ponts de l'ennemi étoient tellement avancés, qu'ils pouvoient avant peu tenter un assaut. Ne voulant pas exposer la Ville à la dernière extrémité, il battit la chamade & demanda à capituler. Il envoya pour ôtage un Brigadier, un Colonel & un Lieutenant-Colonel, & il en reçut autant. *Le Jai*, Gouverneur de la Ville, s'étant rendu au quartier du Duc de *Malbouroug* le 9, la capitulation pour la Ville & le fort Saint François fut signée. Elle portoit qu'on accordoit jusqu'au 11 aux assiégés, pour recevoir du secours ; que s'il n'arrivoit pas dans le jour, ils livreroient la porte d'Arras ; que le Gouverneur de la place, l'Etat-Major, le Marquis de *Goesbriant*, Commandant pour le Roi, tous les Officiers & soldats sortiroient le 13 par la porte de Saint-Omer, pour être conduits avec armes & bagages aux frais des Alliés dans cette Ville, tambour battant, fusil & mousquet sur l'épaule, drapeaux & étendards déployés, balle en bouche, mèche allumée, avec des munitions pour tirer cinquante coups de chaque pièce ; que toute personne au service du Roi pourroit sortir avec la garnison, avec liberté de rester ainsi que leurs familles, pendant trois mois, s'ils avoient besoin de ce tems pour faire leurs affaires ; que les malades & blessés resteroient dans la place, & y seroient traités comme ils devroient l'être, à leurs frais, hors les logemens qu'on leur fournissoit ; qu'on donneroit six charriots couverts, attelés chacun de quatre chevaux que l'on chargerait de tout ce qu'on jugeroit à propos, pour être conduits à Saint-Omer sans qu'ils pussent être visités ; que les prisonniers faits de part & d'autre pendant le siège, seroient rendus homme pour homme, grade pour grade ; que le fort Saint François seroit rendu le même jour que la Ville & auroit la même capitulation. Outre ces articles généraux, il y en eut de particuliers, dont un portoit que la Religion Catholique Romaine seroit conservée, à condition que le Magistrat fourniroit une place à la volonté du Gouverneur, pour l'exercice de la Religion prétendue réformée ; que les Etats d'Aire & de Béthune seroient joints ensemble, & qu'on régleroit la manière dont seroit faite l'élection des Députés, & dont on procéderoit aux affaires qui devroient y être traitées.

Ces articles furent signés par le Prince *Eugene*, *Malbouroug* & les autres Chefs des Alliés, & par le Marquis de *Goesbriant*. La garnison sortit le 12 Novembre au nombre de trois mille six cens vingt-huit hommes, & laissa quinze cens blessés dans la Ville ; elle défila au milieu de l'infanterie des Alliés. Le Marquis de *Goesbriant* resta avec le Prince *Eugene* & les autres Généraux jusqu'au soir. Tel fut le siège d'Aire, pendant lequel la Ville souffrit beaucoup. La tour de Saint Pierre qui avoit été extrêmement endommagée, tomba peu de tems après. La plupart des maisons qui étoient auprès des portes de Notre-Dame & d'Arras furent renversées ; & lorsque cet accident arrivoit à quelqu'une, on voyoit aussi-tôt la garnison y entrer pour la mettre au pillage. La défense d'Aire fit beaucoup d'honneur au Marquis de *Goesbriant*, qui soutint cinquante-neuf jours de tranchée. Le Roi pour lui témoigner sa satisfaction, lui donna le Cordon de l'Ordre du Saint-Esprit, avec une pension de douze mille livres. On fit pour célébrer le siège d'Aire, une chanson qui supposoit dans son Auteur plus de zèle que de talent.

Lorsque le siège d'Aire commença, les Alliés envoyèrent une partie de leurs troupes pour faire le siège de St. Venant. *Selve* qui en étoit Gouverneur, soutint quatorze jours de tranchée ouverte, & sortit ensuite à la tête de sa garnison, avec tous les honneurs de la guerre.

An 1711.

On continuoit les fortifications d'Arras. Au mois de Février 1711, il y eut dans cette Ville une assemblée de Notables. Il y fut arrêté que la Ville & la Cité, conjointement avec les Etats, seroient cautions solidaires du Comte de *Lille* & de l'Intendant *Bernage* qui avoient jugé qu'il étoit nécessaire d'employer cent mille livres pour acheter des vivres & d'autres provisions, afin de munir la Ville en cas de siège. La même somme fut encore donnée l'année suivante. On convint aussi que dès l'instant où l'on ne pourroit plus douter que le siège n'eut lieu, on démoliroit les maisons les plus proches de la Ville.

Le 25 Avril, le Maréchal de *Villars* arriva à Arras, fit battre la générale pour faire partir les troupes qui étoient dans la Ville & aux environs, leur fit distribuer de la poudre & du plomb, & fit construire plusieurs ponts sur la Scarpe. Il sortit d'Arras sur les cinq heures du soir ; mais les Alliés qui étoient campés entre Douay & Béthune, s'étant tenus sur leurs gardes, obligèrent ce général de rentrer dans ses lignes. Le 3 Juin, les Alliés mirent un détachement dans Flines. *Villars* avoit alors son quartier à Oisi ; il fit élever quelques forts à Arleux & aux environs ; il fit la même chose au dessus d'Arras, & depuis cette place jusqu'au pont d'Ugy. Les 12 & 13 Mai, il fit la revue des troupes qui étoient aux environs d'Arras ; la nuit du 13, le Prince de *Hesse* fut se porter avec trente escadrons sur les hauteurs de Sailli. Le 15, *Villars* marcha avec le gros de son armée pour aller joindre soixante-huit escadrons qui étoient sur la Somme, auxquels il avoit envoyé ordre de s'avancer vers le Crinchon ; il mit sa droite à Biache, sa gauche à Montenescur, & le centre sur la hauteur vis-à-vis de Fampoux. Il prit son quartier dans le faubourg d'Arras. Le lendemain il alla reconnoître la situation de l'ennemi ; puis il jeta dix-huit ponts sur la Scarpe. *Malbouroug* l'ayant su, marqua un terrain devant son camp, pour pouvoir en cas de besoin s'y mettre en bataille ; mais ces préparatifs n'eurent pas de suite : les François n'étant nullement disposés à livrer bataille.

Le 19 Juin, *Villars* qui avoit eu défense d'en venir aux mains, fit un détachement de quatre cens dragons, ayant chacun un grenadier en croupe, pour aller surprendre le château de Vimi, où il y avoit trois cens Anglois. Ils s'approchèrent la nuit sans bruit & poignardèrent un caporal qui venoit d'un poste, & se trouva sur leur route. La sentinelle ayant aperçu les François, avertit la garnison ; elle fit un grand feu qui obligea le détachement de se retirer avec perte. Le 22, *Villars* alla encore reconnoître l'ennemi ; ce qui détermina *Malbouroug* à faire mettre sa première ligne en bataille dans le terrain qu'il avoit marqué ; le 23, il fit marcher sa seconde ligne. Alors *Villars* fit revenir l'armée sous les murs d'Arras ; il établit son quartier à la Prévôté de St. Michel, & le Duc de *Bourbon* plaça le sien à l'Abbaye d'Avesnes.

Le poste d'Arleux étoit très important, parce que celui qui l'occupoit devenant maître des eaux de la Scarpe, par le moyen d'une digue, pouvoit empêcher les moulins de Douay de moudre. Les François avoient garnison dans ce poste ; les Alliés après avoir déjà tenté inutilement de s'en emparer, résolurent de faire une nouvelle attaque. Le 26 Juin, le Marquis de *Crény* qui étoit aux environs, & qui avoit ordre de veiller à sa sûreté, y entra en bateau & le sauva une seconde fois. Les Alliés revinrent le 6 Juillet avec vingt mille hommes. Ils allèrent se poster du côté de Sailli, pendant que trois cens hommes & trois cens chevaux qui étoient partis de Douay avec quatre pièces de canons, alloient droit à Arleux & attaquèrent le château de Chantaire & la redoute du moulin à l'eau d'Arleux. Les François voyant qu'ils alloient être emportés l'épée à la main, se rendirent prisonniers de guerre ; pendant ce tems-là, la cavalerie des Alliés monta à cheval ; mais *Villars* qui craignoit de compromettre son armée se retira. Les Alliés laissèrent six cens cavaliers et trois cens fantassins dans Arleux. Le 20 du même mois, les

Alliés se portèrent au-delà du ruisseau de Lens ; leur droite campa à Brouay, & leur gauche à Mazengate. Le lendemain ils s'approchèrent de la source de la Lys, ayant Anchin dans le centre, la droite à Etrées-Blanche sur la Guelle, & la gauche à Bouvrière sur la Clarence. Le 23, *Villars* fit attaquer le château d'Arleux par trois bataillons ; lorsqu'on y eut fait une brèche considérable, *Savari* qui y commandoit ayant été blessé, la garnison fut forcée de se rendre prisonnière de guerre. *Villars* détruisit le fort & envoya à Cambrai l'artillerie & les munitions qu'on y trouva.

Avant l'expédition d'Arleux, *Villars* avoit envoyé *Gaffion* à la tête de trente bataillons. Il surprit un camp de dix bataillons & de trente escadrons qui étoit sous Arleux ; il tailla en pièces tout ce qui ne put pas se sauver dans le chemin couvert, pilla & brûla le camp, prit douze cens chevaux & alla joindre l'armée. *Malbouroug* de son côté, après avoir recueilli les débris du camp, passa à travers la plaine de Lens & vint camper à Gosnai près Béthune. Le 21 Juillet, il alla camper à Lillers, où il resta plusieurs jours. Pendant qu'on attaquoit Arleux, *Villars* avoit fait avancer la droite de son armée à la Cense de Court-au-bois, & sa gauche à Sombrine, pour observer les mouvemens de *Malbouroug*. Le 26, ce Général qui étoit toujours à Lillers, détacha le Comte d'*Albemarle* avec vingt-deux bataillons & vingt-quatre escadrons, pour marcher vers Béthune & aller reconnoître les lignes de France. Le 31 Juillet, l'Armée des Alliés quitta son camp de Lillers & marcha du côté de Rebreuve. Le 3 Août, elle occupa le camp de Villers-brûlin & de Betonsart, & se trouva si près des François, qu'on ne douta nullement qu'il n'y eut une action. *Villars* fit aussi-tôt travailler aux lignes de Montenescur, & se mit en état de ne rien craindre. Le soir du 4, la retraite ayant été battue à l'ordinaire, *Malbouroug* partit sans bruit, alla passer derrière le mont Saint-Eloi, & continua sa marche en diligence. Quand il fut près de l'endroit où il vouloit aller, il prit les devant avec cinquante escadrons, & arriva à cinq heures du matin au Bac à Binchen dont *Cadogan* s'étoit rendu maître une heure auparavant avec dix-sept bataillons & deux mille chevaux. L'armée des Alliés traversa alors la plaine de Lens sur quatre colonnes, passa le bois de Villers, & alla droit à Vitri, où elle passa sur la Scarpe, & marchant auprès d'Arleux, elle arriva au Bac à Binchen, où la tête des colonnes parut à dix heures du matin. *Malbouroug* avoit passé la Sensée avec soixante escadrons ; quand *Villars* arrivant avec la Maison du Roi & son armée, qui avoit pris le chemin d'Arras à Cambrai, le joignit peu après.

Toutes ces marches & contremarches durèrent jusqu'au 15 Août que l'Armée des Alliés quitta la Province pour aller faire le siège de Bouchain ; elle prit sa route par le village de Télus. Celle de France la suivit & passa par Arras pour aller gagner Achicour. Ceux qui étoient sur le rempart purent voir en même tems les deux marches. Les ennemis ne reparurent plus de toute la campagne en Artois. A la fin de Septembre, le bruit se répandit qu'ils avoient dessein d'escalader Arras. Le Comte de *Lille* fit redoubler la garde ; mais on en fut quitte pour la peur. Au mois d'Octobre, un Soldat du régiment de St. Evremont qui étoit en garnison à Arras, ayant été convaincu d'avoir des intelligences avec les Alliés, fut condamné par le Conseil de guerre à être mis d'abord à la question & ensuite sur la roue ; & une fille qui lui étoit attachée ayant été soupçonnée d'avoir connoissance de ses intrigues, baisa l'échaffaut & fut chassée de la Ville.

An 1712.

Dès le commencement de la campagne de 1712, Arras, que les ennemis avoient laissé tranquille pendant toute la guerre, parut attirer leur attention. Le 1^{er} Mars, le Comte d'*Albemarle* sortit de Douay sur les quatre heures après-midi avec la garnison de ctte Ville & deux mille travailleurs. Il prit sa route par Vitri, Sailli & Biache, jusqu'à la ferme de Court-au-bois. En passant par Fampoux, il fut joint par les garnisons de Tournay, de Lille & de Béthune. Toutes ces troupes arrivèrent dans la plaine d'Arras sur les quatre ou cinq heures du matin, au nombre de trente-six bataillons. Le Comte les mit aussi-tôt en bataille. La gauche étoit près du Crinchon du côté d'Ogni, & la droite vers la ferme de Court-au-Bois. On commença ensuite une parallèle & l'on dressa deux batteries de quatre canons, huit mortiers & obusiers. Les travaux furent faits

en deçà de Beaurain, entre ce Village & Achicour. Ils furent poussés tranquillement à la faveur d'un gros brouillard, en sorte que les Alliés étoient à couvert lorsqu'on s'en aperçut à la Ville. Aussi-tôt *Montesquiou*, Gouverneur d'Arras, fit sortir sa cavalerie, les grenadiers & cinq bataillons. Ils reconnurent que les ennemis n'étoient qu'à quatre cens toises de la Ville, qu'ils ne l'avoient investie que depuis le Crinchon jusqu'à la Scarpe, & qu'ils s'étoient emparé d'une partie du faubourg par des compagnies de grenadiers, qui, après un combat opiniâtre, chassèrent trois cens hommes qui s'y étoient retranchés : il y fit mettre ensuite le feu.

On apprit bientôt que les ennemis n'avoient d'autre intention que de mettre le feu aux magasins. Aussi-tôt *Montesquiou* occupa la moitié de la garnison à défaire les meules pour les transporter le long de la rivière. Vers les cinq heures du soir les ennemis commencèrent à jeter des bombes & des pots à feu sur les magasins & sur la Citadelle. Sur les dix heures ils tirèrent à boulets rouges ; voyant qu'on en éteignoit le feu, ils en tirèrent en si grande quantité, qu'il ne fut plus possible de les éteindre. Sur les onze heures du soir, on commença à jeter des bombes sur les maisons ; ce qui obligea *Montesquiou* qui avoit envoyé les bourgeois avec les troupes pour éteindre le feu, de les rappeler pour secourir les maisons. Le lendemain 3 Mars, les ennemis voyant quelques meules en feu, crurent avoir tout brûlé ; comme ils craignoient une sortie, ils retirèrent leur artillerie une heure avant le jour, & lui firent prendre les devant pour ne point embarrasser leur retraite. Ils avoient jetté tant sur la Ville que sur la Citadelle deux cens cinquante bombes & cent pots à feu qui ne causèrent pas beaucoup de dommages. Un de ces pots à feu étant tombé dans un cabaret sur le marché aux poissons, un soldat qui y étoit l'enfila avec son sabre & le porta dans le milieu du marché. Dans le tems que les ennemis s'occupoient de leur départ, un canonnier qui étoit sur la porte de Ronville, apercevant une grande marmite pleine de soupe que des soldats se disposoient à manger, la visa & tira si juste qu'il fit entrer dedans le boulet qu'il y envoya. Ce petit événement augmenta la frayeur des ennemis qui ne songèrent plus qu'à se retirer avec précipitation. Ils laissèrent dans leurs retranchemens trois cens bombes. Il y eut cinquante mille rations de fourrages brûlées. Les Alliés perdirent trois cens hommes dans cette expédition & la garnison cent. Quelques jours après, un détachement d'Arras alla rompre les écluses de Vitri & un autre celle de Courriere. Le 29 Mars, le Comte de *Broglie* sortit d'Arras avec trois cens hommes par bataillons, alla à l'Ecluse & fit prisonnier le Partisan *Savari* qui y commandoit & l'emmena à Arras. En Avril *Montesquiou* plaça l'infanterie qu'il avoit sous ses ordres dans des lignes qu'il avoit formées depuis le Crinchon près d'Arras jusqu'à Etrem sur l'Escaut. La cavalerie s'étendoit depuis Cambrai jusqu'à trois lieues au-delà d'Arras. Les Alliés étoient campés entre Douay & l'Abbaye d'Anchin. Le 7 Juillet les François firent un fourrage général du côté de Monchi le Preux. Le Comte de *Broglie* commandoit l'escorte. Quand le détachement eut passé la Scarpe, *Saint-Amour*, Partisan Hollandois, parut à la tête de sept à huit cens cavaliers, dragons ou hussards, pour enlever les fourrageurs. Le Comte le chargea, le fit prisonnier avec deux cens quarante-quatre des siens : deux cens se sauvèrent ; le reste fut tué ou noyé dans le canal de Douay à Lille. Les François prirent le 26 Juillet l'Abbaye d'Anchin où ils trouvèrent deux cens hommes.

Villars qui commandoit avec *Montesquiou* l'armée de Flandre, fit camper le 8 Août son armée dans les lignes que les Alliés avoient faites en 1710, pour soutenir le siège de Douay & qu'ils avoient négligé de combler ; il se retrancha dans celles qu'ils avoient tirées alors, depuis le ruisseau de Lalain jusqu'au village de Brebiere. Il poussa la gauche de son armée vers le Mont Sain-Eloi, ayant devant elle un retranchement, entre Caranci & Givenchi, le ruisseau de Souchez lui servoit de fossés. Il fit faire des retranchemens depuis le Pont-à-Rache sur la basse Scarpe jusqu'au pont d'Aubi sur le canal. Le ruisseau de Fline servoit d'avant-fossé aux retranchemens ; *Villars* avoit son quartier à Hennin-Liétard. Après la prise du fort de Scarpe & la retraite de l'armée du Prince *Eugene*, *Villars* abandonna ses lignes du côté de la paline de Lens, rappella les troupes de sa gauche, fit filer son armée par sa droite & s'approcha de Valenciennes.

An 1713.

Le 11 Avril 1713, la paix fut conclue à Utrecht entre *Louis XIV* & les Etats généraux. L'article 15 porte que les Etats généraux remettront à Sa Majesté très Chrétienne la Ville & Citadelle de Lille avec toute sa Châtellenie, le pays de l'Alieu & le Bourg de la Gorgues, les Villes & Places d'Aire, le Fort St. François, Béthune & St. Venant avec les Bailliages, Gouvernances, Appartenances, Dépendances, Enclavemens & Annexes, le tout ainsi qu'il a été possédé par le Roi très-Chrétien avant la présente guerre, lesquelles Places & Villes seront évacuées au plus tard quinze jours après l'échéance des ratifications du présent Traité, avec toutes les Fortifications dans l'état où elles se trouvent à présent sans y rien changer, avec tous les papiers, titres, documens, archives & particulièrement ceux de la Chambre des Comptes de Lille.

Comme il s'agissoit de fixer les limites de tout ce qui devoit être rendu, la Cour de France à la recommandation du Maréchal de *Montesquiou*, nomma pour cette opération le Baron d'*Hinges*, Gentilhomme de l'Artois, Colonel de Dragons connu depuis long-tems par plusieurs actions d'éclat. Il s'étoit trouvé avec deux de ses freres en Piémont, aux campagnes de 1689 & 1690 ; tous trois y furent dangeureusement blessés ; le plus jeune fut ensuite tué à la bataille de Marsaille ; l'aîné fut fort employé dans la guerre des Alliés. En 1707, le Maréchal de la *Motte-Houdencour* le nomma pour commander & veiller sur les postes le long de la Lys depuis Aire jusqu'à Armentieres. Le Duc de Bourgogne étant venu dans la Province, honora le Baron d'*Hinges* d'une confiance particulière ; nous avons vu une lettre originale que ce Prince lui écrivit, pour le remercier de l'exactitude avec laquelle il avoit exécuté ses ordres, datée du camp d'Orchies le 4 Septembre 1708, & signée **votre bon ami Louis**. En 1709, le Maréchal de *Boufflers* chargea le Baron d'*Hinges* de la garde des retranchemens depuis Douay jusqu'à Aire. Il se distingua ensuite aux sièges de Douay, du Quesnoy & de Bouchain. Lors du siège de Béthune où il étoit employé comme Colonel, il aima mieux abandonner la Ville & les biens qu'il possédoit dans le canton, que de prêter serment de fidélité aux Alliés ; le Roi le récompensa de son attachement, en le nommant Grand Bailli de cette Ville.

Nous nous sommes permis ce détail par lequel nous terminons l'Histoire de la Province, pour suivre le plan que nous avons pris de faire connoître, non seulement tout ce qui s'est passé d'intéressant dans l'Artois, mais encore les actions remarquables de ceux qui s'y sont distingués, autant qu'il nous a été possible de les connoître. Rien n'est plus propre à encourager les ames généreuses, que de savoir que si leurs belles actions restent quelquefois pendant leur vie ensevelies dans l'oubli ; il vient un tems où la postérité leur rend la justice qu'elles méritent

Fin de la cinquième & dernière Partie.

PRIVILÈGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans-Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre Amé Dom DEVIENNE Nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au Public l'*Histoire d'Artois*; s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilège pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre, & débiter par tout notre Royaume; Voulons qu'il jouisse de l'effet du présent Privilège, pour lui & ses hoirs à perpétuité, pourvu qu'il ne le rétrocède à personne; & si cependant il jugeoit à propos d'en faire une Cession, l'Acte qui la contiendra sera enregistré en la Chambre Syndicale de Paris, à peine de nullité, tant du Privilège que de la Cession; & alors, par le fait seul de la Cession enregistrée, la durée du présent Privilège sera ensuite à celle de la vie de l'Eyposant, ou à celle de dix années, à compter de ce jour, si l'Exposant décède avant l'expiration desdites dix années; le tout conformément aux articles IV & V de l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1777, portant Règlement sur la durée des Privilèges en Librairie. FAISONS défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de celui qui le représentera, à peine de saisie & de confiscation des Exemplaires contrefaits, de six mille livres d'amende, qui ne pourra être modérée pour la première fois, de pareille amende & de déchéance d'état en cas de récidive, & de tous dépens, dommages & intérêts, conformément à l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1777, concernant les contrefaçons. A LA CHARGE que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en beau papier & beaux caractères, conformément aux Réglemens de la Librairie, à peine de déchéance du présent Privilège: qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage,

sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, es mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur HUE DE MIROMESNIL, Commandeur de nos Ordres : qu'il en fera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le Sieur DE MAUPEOU, & un dans celle du Sieur HUE DE MIROMESNIL ; le tout à peine de nullité des Présentes : DU CONTENU desquelles vous mandons & enjoignons de faire jour edit Exposé & ses ayant causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour dûment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers Secrétaires, soit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire, pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires. Car tel est notre plaisir. Donné à Fontainebleau, le trentième jour du mois d'Octobre l'an de grace mil sept cent quatre-vingt-six, & de notre Règne le treizième.

PAR LE ROI, ÉTANT EN SON CONSEIL.

LE BEGUE.

Registré sur le Registre XXIII. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, n°. 253, fol 108 ; conformément aux dispositions énoncées dans le présent Privilège & à la charge de remettre à ladite Chambre les neuf Exemplaires prescrits par l'Arrêt du Conseil du 16 Avril 1785. A Paris, le 12 Décembre 1786.

KNAPEN, Syndic.



Eléments d'Histoire Artésienne



Reproduction interdite.